

ANNUEL RÈGLEMENTS

2014 / 2015



Indispensable réactivité pour rester dans la course



La saison 2012-2013 n'a fait que confirmer les excellents résultats de la natation française dans le concert des nations. Après une année 2012 exceptionnelle et riche en événements marquants, qui s'est achevée en apothéose à Chartres avec les championnats d'Europe petit bassin, les nageurs français ont porté haut les couleurs nationales lors des championnats du monde de Barcelone, première nation européenne, troisième nation mondiale, derrière les États-Unis et la Chine. Quel palmarès somptueux !

Si la natation course reste la discipline phare, on peut voir avec plaisir des performances intéressantes pour la natation synchronisée, le plongeur et l'eau libre. Les prémices sans doute de futurs résultats encourageants pour les années à venir.

Les qualifications de nos deux équipes féminines et masculines de water-polo pour les championnats d'Europe de Budapest en juillet 2014 laissent augurer une nouvelle dynamique pour cette discipline après sept ans de purgatoire pour les filles et quatorze pour les messieurs.

Les changements importants intervenus au sein de notre Direction Technique Nationale ne sont pas pour rien dans ces résultats et les analyses pointues de toutes ces performances permettent d'engager des réformes qui vont amener la Natation française au plus haut niveau pour les prochains Jeux de Rio de Janeiro, pour ceux de Tokyo 2020, et pourquoi pas ceux de Paris en 2024.

Des évolutions nécessaires

Il était convenu que les changements de programme au cours d'une même olympiade seraient minimes afin de travailler sur le long terme, mais l'actualité nous impose une réactivité de tous les instants et la saison prochaine va encore voir des adaptations relativement importantes dans plusieurs disciplines.

C'est ainsi que lors de la dernière Assemblée générale de Millau, les présidents de commission et les directeurs de disciplines nous ont présenté leur plan de développement 2016 qui n'est pas sans avoir des incidences sur les programmes et règlements de la saison 2014-2015.

- Si le **plongeur** n'apporte pas de modification notable à ceux-ci.
- L'**eau libre** avec le développement d'épreuves grand public et la réduction à quatre jours des championnats de France entame sa mutation.
- La **natation synchronisée** poursuit son travail de simplification de ses programmes et modifie les modes de qualification aux épreuves nationales.
- Le **water-polo** porte l'accent sur les jeunes et la nouvelle dynamique des très jeunes avec la relance du polonats.
- La **natation course** adopte des programmes sportifs pour les 9/13 ans afin de présenter un meilleur suivi entre l'ENF et les pratiques compétitives, tout en poursuivant sa réflexion sur le modèle des championnats Élite incluant les meilleurs jeunes.

L'*Annuel Règlements*, comme chaque saison, présente l'ensemble des règlements sportifs et financiers de la Fédération Française de Natation. Chacun doit pouvoir y trouver les réponses adaptées aux questions qu'il peut se poser.

Je tiens une nouvelle fois à remercier tous ceux qui participent à sa rédaction, sa relecture, sa correction, sa mise en page. Ce document représente un énorme travail et je félicite les différents rédacteurs pour le soin qu'ils ont mis à transmettre en temps et en heure leur production.

Tous mes vœux vous accompagnent pour que cette saison 2014-2015 soit une réussite.

Michel SAUGET
Secrétaire général de la FFN

Cultiver notre réussite et mieux préparer l'avenir

Lors de l'assemblée générale de notre Fédération qui a eu lieu à Millau, les premiers jours du mois d'avril, les règlements proposés au vote ont été adoptés à l'unanimité.

Ces nouveaux règlements sont les fruits d'un travail collégial effectué en liaison avec la direction technique nationale, les commissions sportives, l'ensemble des acteurs dans les clubs et les comités régionaux.

Ces règlements, prolongement de notre histoire commune, ont été réfléchis et adaptés à l'incessant mouvement en avant de toutes nos disciplines ainsi qu'à la nécessaire remise en cause liée à la nature même du sport et de la compétition.

Un programme lié à notre indispensable développement passant par l'augmentation du nombre de licenciés, mais également en introduisant plus d'exigences dans le long parcours qui mène de l'ENF à la compétition de haut niveau.

Nous avons souhaité prendre en compte les éléments qui nous projettent sur Rio de Janeiro, mais aussi et surtout sur les olympiades suivantes qui seront la résultante des options prises bien en amont de ces événements.

Ce travail nécessite de la réflexion, de l'échange et de la rédaction, mais également un long processus de vérification et de correction qui, pour cette édition, s'est achevé par un comité de relecture programmé sur deux journées pour traquer les éventuelles « coquilles ».

Encore une fois il est important de remercier l'ensemble des acteurs de la rédaction de cet *Annuel Règlements*, en particulier Marc Planché, Laurent Guivarc'h, Olivier Dupas, chevilles ouvrières, entre autres, de ce document de référence.

Nous disposons, dans cet ouvrage de la Fédération, des outils qui vont organiser notre saison sportive.

Il ne reste qu'à y rajouter la passion de l'ensemble des licenciés de la Fédération, qui s'investissent sans compter, jour après jour, au service de toutes nos disciplines.

Bonne saison sportive à tous.



Lionel HORTER
Directeur technique national



École de Natation Française	11



Natation course	45



Natation estivale	173



Maîtres	183



Eau libre	207



Natation synchronisée	219



Plongeon	265



Water-polo	291



Règlements financiers et tarifs fédéraux	323



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

SOMMAIRE

Avant-propos	12
L'École de Natation Française.....	13
Le concept de l'ENF	14
Préambule	
Les trois étapes de l'École de Natation Française	15
Le schéma de l'organisation de l'ENF pour 2014-2015.....	16
Les conditions de participation au programme ENF	17
Organisation générale d'une session de passage tests ENF	18
ENF1 - Sauv'nage	19
Consignes particulières d'application pour l'ENF1 - Sauv'nage	20
ENF2 - Pass'sports en natation course : le test	21
ENF2 - Pass'sports en natation synchronisée : le test	22
ENF2 - Pass'sports en water-polo : le test	24
ENF2 - Pass'sports en plongeon : le test	26
ENF2 - Pass'sports en nage avec palmes : le test	28
ENF3 - Pass'compétition en natation course	30
ENF3 - Pass'compétition en natation synchronisée	33
ENF3 - Pass'compétition en water-polo : le parcours de tir	36
ENF3 - Pass'compétition en water-polo : le match	38
ENF3 - Pass'compétition en plongeon	39
ENF3 - Pass'compétition en eau libre	40

ANNEXES

Numéros d'attribution des Fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques	41
Numéros d'identifiant pour les assistants évaluateurs, les évaluateurs et les formateurs	42

AVANT-PROPOS

L'École de Natation Française 2014-2015 *Une ambition fédérale... en mouvement*

L'olympiade 2013-2016 avance et, avec elle, le renouveau de l'ENF est en marche, comme en témoignent les résultats de l'ENF présentés à l'assemblée générale fédérale de Millau. Toutes les difficultés n'ont pas disparu d'un coup de baguette magique, mais chacun s'efforce de faire avancer le dispositif de l'École de Natation Française (ENF) et de trouver les aménagements transitoires qu'implique cette période de transition.

S'il le faut encore, il convient de nous mobiliser en rappelant que le nombre de licenciés âgés de 0 à 12 ans à la FFN (secteurs Éveil Aquatique et ENF) représente 141.643 licenciés FFN soit 47 % du nombre total de licenciés FFN.

Devant ces chiffres, l'appellation « École de Natation Française » implique une grande responsabilité. Nous avons, tous clubs confondus, à mettre nos savoir-faire, nos expériences en commun pour faire reconnaître un label de qualité de nos écoles de natation.

De 0 à 9 ans, donnons-nous la mission de la maîtrise des fondamentaux : apprendre à vaincre sa peur d'un milieu hostile, à connaître son corps, à flotter, à glisser, à respirer, à s'immerger, à appréhender la profondeur, à trouver des appuis, le tout dans l'eau. De ces fondations on peut espérer la construction future d'un nageur.

Et quand je me prends à rêver, j'imagine à 9 ans un enfant possédant les bases des 4 nages, de la suspension aquatique, chère à la natation synchronisée, prenant plaisir à jouer au ballon dans une piscine et capable de nager 400 mètres d'affilée, à son rythme et ressortant de la piscine à peine essoufflé... C'est aujourd'hui un rêve mais qui me semble un objectif pédagogique à la hauteur des résultats sportifs de notre fédération.

Les comités régionaux sont invités à accompagner les clubs et les départements dans l'organisation d'un programme d'animation à vocation pluridisciplinaire.

La Fédération Française de Natation continuera à proposer les outils pédagogiques permettant à chaque comité régional d'accompagner les structures déconcentrées dans cette démarche de l'ENF renforcée.

La nouvelle équipe dirigeante et technique sera à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'École de Natation Française dans toutes nos structures locales.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison sportive.

Jean-Jacques CHORRIN

Président de la commission fédérale 0/6 ans - ENF

L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les fédérations ayant la natation en partage sont confrontées aux mêmes problématiques : les équipements, l'encadrement des pratiques et enfin l'organisation des pratiques. Dans cette dernière partie, les enjeux consistent à placer la natation au service de la construction du nageur et des clubs.

L'idée est de redonner à l'École de Natation Française (ENF) tout son sens. Une École dans le sens de l'éducation et une École dans le sens de la formation.

Pour répondre à ces problématiques, la Fédération Française de Natation s'est associée à 19 autres fédérations olympiques, affinitaires, scolaires et groupements d'employeurs pour former le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) placé sous l'autorité du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF).

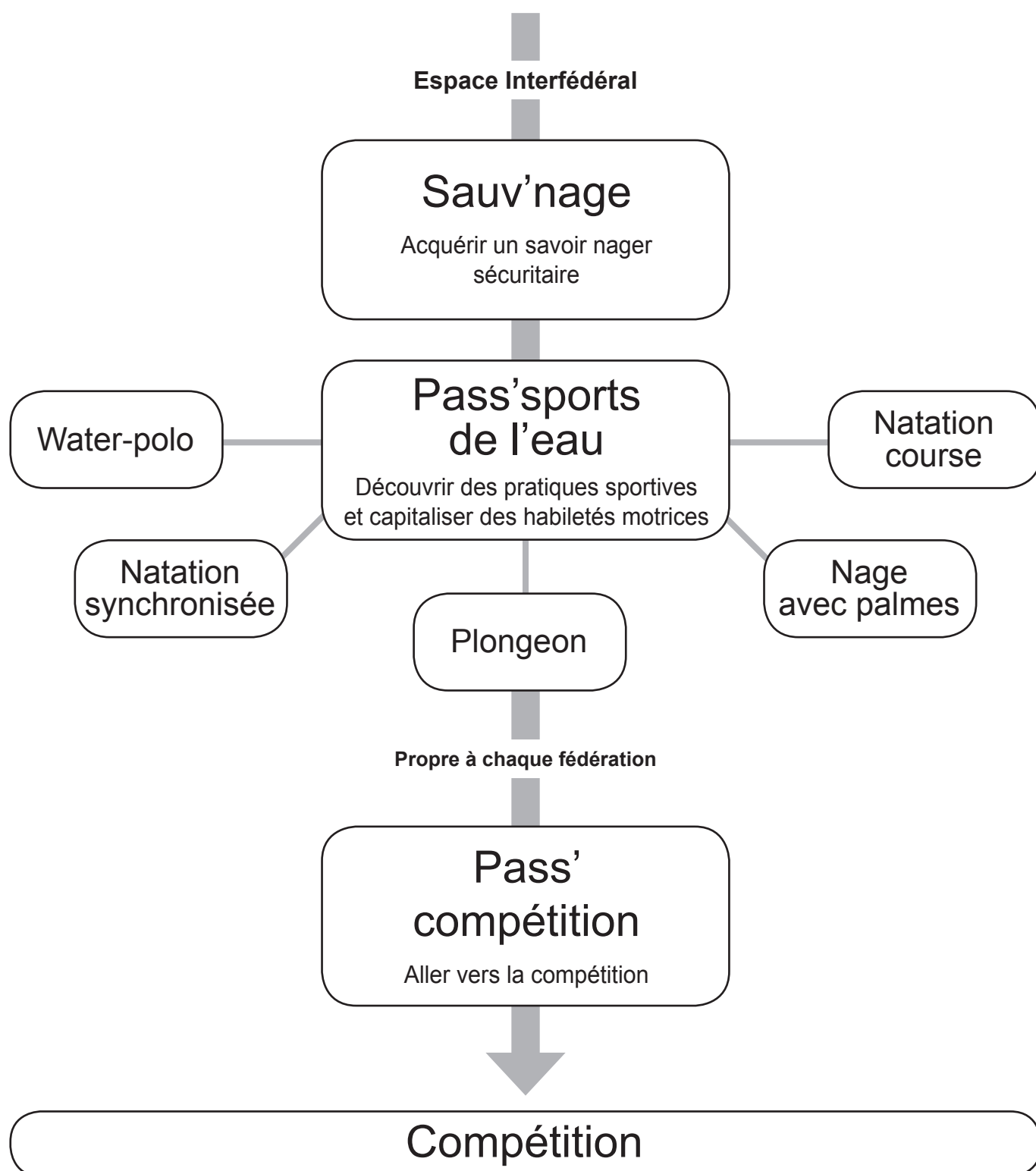
Partant du constat que des personnes déclarées comme sachant nager se noient et que chaque fédération ou institution a sa propre définition du savoir nager concernant les mêmes enfants, le CIAA a créé le test de l'ENF1 - Sauv'nage. Ce test est commun d'une institution à l'autre, il inclut des situations demandant une adaptation et il vérifie l'acquisition de fondamentaux.

La deuxième étape de formation du nageur, l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, est basée sur le développement des habiletés motrices dans le cadre de l'apprentissage du jeune enfant. Les neurosciences et l'étude du développement du cerveau (notamment Jean-Pierre Changeux et Alain Berthoz) montrent l'importance de la période située avant 9 ans dans le développement de l'enfant.

La troisième étape, l'ENF3 - Pass'compétition, permet au jeune pratiquant de valider l'assimilation de l'environnement dans lequel il va se confronter aux autres ainsi que l'acquisition des savoirs techniques nécessaires pour aborder la compétition.

C'est dans ce contexte que la Fédération Française de Natation et le CIAA ont créé le concept de l'ENF.

Concept de l'ENF



RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PRÉAMBULE

Les trois étapes de l'École de Natation Française

La première étape

L' « ENF1 - Sauv'nage » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (l'ENF2 - Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés. Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

La deuxième étape

L' « ENF2 - Pass'sports de l'eau » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

La troisième étape

L' « ENF3 - Pass'compétition », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle et du contexte de la compétition, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests, quelle que soit son appartenance fédérale.

2013 - 2014 : une École de Natation Française renforcée

Au cours de cette olympiade de Rio de Janeiro 2013-2016, chaque nageur licencié au sein de la FFN et né en 2004, 2005, 2006 et après prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs nés en 2003, 2002 et avant ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

Pour cette nouvelle olympiade, la Fédération renforce le dispositif de l'ENF en donnant un temps de formation privilégié à tous les jeunes. C'est pourquoi, le développement des habiletés motrices, issues des 5 disciplines, doit être une obligation qui se traduit par l'objectif unique, de la ou les saisons sportives, des enfants de moins de 9 ans.

ATTENTION - Suite à l'Assemblée plénière du CIIA du jeudi 16 mai 2013, la réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est désormais soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès au test de l'ENF3 - Pass'compétition ainsi qu'à la compétition est présenté ci-après.

Pour les 2007, 2008 et après

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (ENF1 - Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (ENF2 - Pass'sports de l'eau).

Les nageurs nés en 2007, 2008 et après s'engagent au test de l'ENF1 - Sauv'nage, puis au test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, mais ils ne peuvent pas s'engager sur le test de l'ENF3 Pass'compétition quelle que soit la discipline.

Nouveauté - À partir du dernier week-end de juin 2015 inclus, les nageurs nés en 2007 et titulaires du test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau peuvent s'engager au test de l'ENF3 - Pass'compétition dans la discipline de leur choix.

NB - Seuls les nageurs nés en 2007, 2008 et après, déjà titulaires du test de l'ENF3 - Pass'compétition dans une discipline, peuvent accéder à la compétition dans cette même discipline.

Les demi-journées d'animation - Les comités régionaux sont invités à accompagner les clubs et les départements dans la formation des éducateurs autour de la thématique de la pluridisciplinarité. Dans cette optique, il est proposé aux régions, en partenariat avec les départements, de coordonner l'organisation de plusieurs demi-journées d'animation à vocation pluridisciplinaire. Le programme de ces demi-journées devra permettre de développer l'ensemble des habiletés motrices contenues dans les cinq disciplines de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau : natation course, water-polo, natation synchronisée, plongeon et nage avec palmes.

Les demi-journées « d'ANIMATION » sont accessibles uniquement aux titulaires du test de l'ENF1 - Sauv'nage. Chaque club pourra également organiser des temps d'animation pluridisciplinaire en s'inspirant des fiches thématiques.

Les journées découvertes - Les comités régionaux et/ou départementaux pourront proposer la mise en œuvre de journées « DÉCOUVERTE » ayant pour objectif de poursuivre la formation du nageur en vue de l'obtention du test de l'ENF3 - Pass'compétition dans une discipline et en vue de la participation aux premières pratiques compétitives. Les journées découvertes sont accessibles uniquement aux titulaires du test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau. Chaque club pourra également organiser des temps de découverte en s'inspirant des fiches thématiques.

Pour les 2004, 2005 et 2006 : approche de la compétition

Les nageurs nés en 2004, 2005 et 2006 peuvent prendre part aux compétitions sous réserve d'être titulaires du test de l'ENF3 - Pass'compétition dans la discipline concernée. Les compétitions dépendant du règlement FINA sont pilotées par un jury officiel et font l'objet d'une parution officielle sur le site de la FFN.

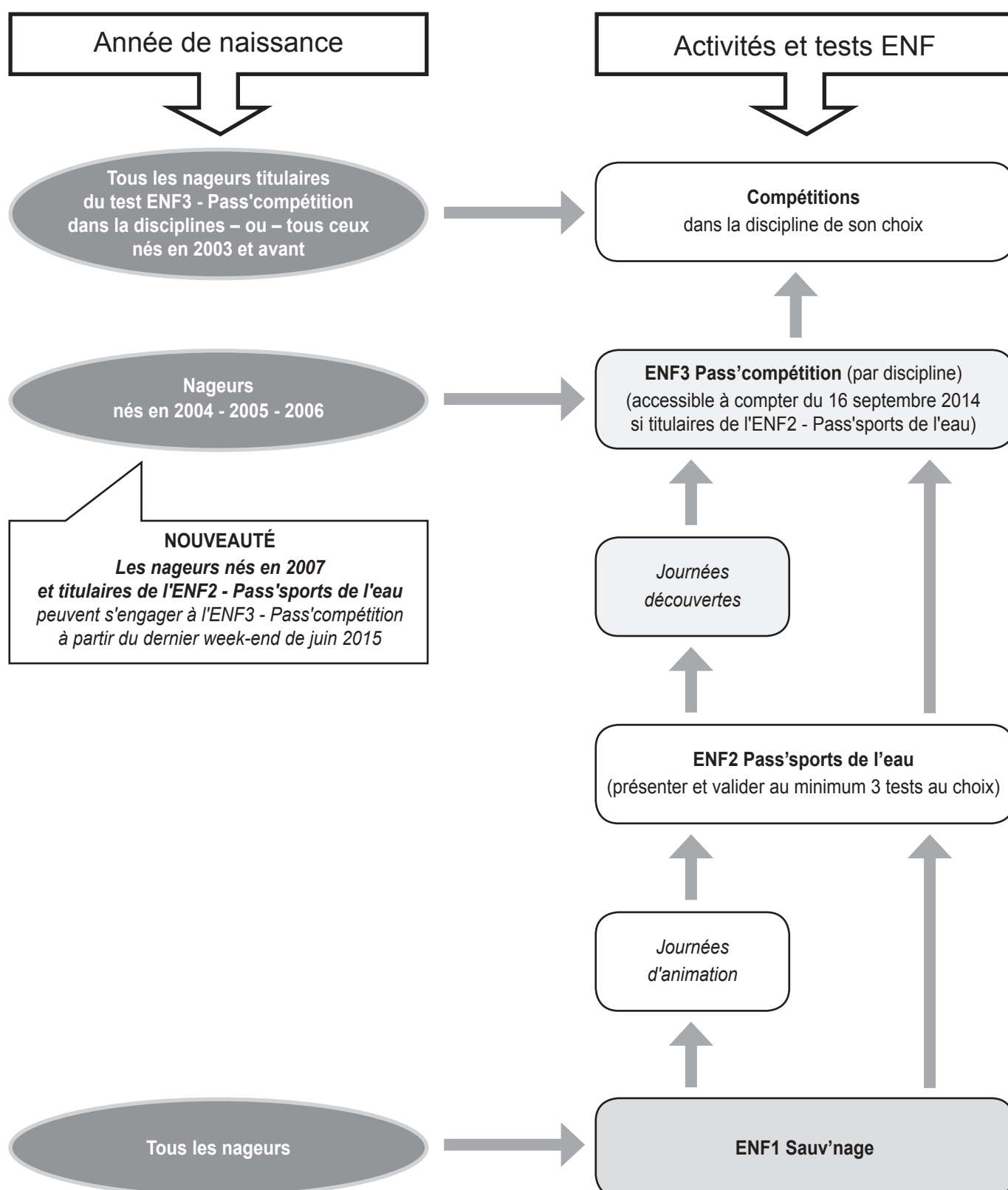
RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Pour les 2003, 2002 et avant : pas d'obligation ENF

Les nageurs nés en 2003, 2002 et avant accèdent librement à la compétition. Ils ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF. Ils peuvent cependant prendre part aux trois étapes de l'ENF en fonction de la volonté de chacun.

Pour être enregistrés dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN, les nageurs concernés devront respecter la chronologie des tests ENF et devront être titulaires du test ENF sous-jacent pour enregistrer le test ENF correspondant.

Organisation de l'ENF pour la saison 2014-2015



RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME ENF

1 - Conditions d'agrément « École de Natation Française » (ENF)

Est concernée :

- toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des fédérations membres du CIAA qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions

- Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé à la fédération via le comité régional.
- Être à jour de l'affiliation.
- S'engager à avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test ENF1 - Sauv'nage.

L'agrément ENF est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment l'enregistrement des résultats de sessions de passage de tests ENF dans la rubrique ENF du logiciel extraNat.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

2 - Formation des évaluateurs ENF de la FFN

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en cause, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs ENF » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les fédérations mais aussi au sein de notre fédération. L'évaluation de l'« ENF1 - Sauv'nage et de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

L'« ENF3 - Pass'compétition », propre à chaque fédération du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « évaluateur » dans la discipline où ils officient. À ce stade, les officiels peuvent intégrer le dispositif comme « évaluateur ENF3 » selon les conditions définies dans le profil des évaluateurs ENF3 et après avoir suivi la formation correspondante.

Pour obtenir leur certification, les évaluateurs ENF et les assistants évaluateurs ENF ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Profil des assistants évaluateurs ENF

Toute personne licenciée, âgée d'au moins 14 ans, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un évaluateur, participer au dispositif ENF et ayant suivi la formation « d'assistant évaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

Profil des évaluateurs ENF1 et ENF2

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'éducateur de la « Natation », titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (Brevet Fédéral 1 pour l'ENF1, Brevet Fédéral 2 pour l'ENF2) ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État.

Les personnes ayant obtenu une certification ENF1 ou ENF2 au sein d'une fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Profil des évaluateurs ENF3

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'enseignement de la « Natation », titulaires du Brevet Fédéral 3 ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État.

Les officiels A de natation course pour l'ENF3 NC ; les officiels A water-polo pour l'ENF3 WP ; les officiels D de natation synchronisée pour l'ENF3 NS ; les officiels A et B d'eau libre pour l'ENF3 EL. Tous les officiels de plongeon pour l'ENF3 PL.

Profil des formateurs ENF1, ENF2 et ENF3

Les licenciés, titulaires de la certification d'évaluateur ENF correspondante et habilités :

- soit par la Fédération ;
- soit par le comité régional concerné ;
- soit par le cadre technique sportif régional coordonnateur de la région concernée.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Hormis les officiels, les candidats aux certifications ENF2 et ENF3 doivent posséder la certification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests ENF au moins pour postuler.

Les officiels évaluateurs ENF3 ne peuvent évaluer que l'ENF3 - Pass'compétition de la discipline concernée par leur certification ENF3.

Numéro d'identifiant ENF

À l'issue des séquences de formation ENF, les évaluateurs et assistants évaluateurs sont certifiés ENF et se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF (cf. annexe) par l'organisme de formation.

Le Comité régional de natation ou l'École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du lieu de formation enregistre les résultats de la formation sur le logiciel extraNat de la FFN.

Lors de la validation des tests ENF, ce numéro est apposé sur les livrets pratiquants et le diplôme correspondant par le ou les évaluateurs présents.

Concernant les formateurs ENF, après avoir été habilités, ils se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF par le Comité régional de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur ENF.

Le Comité régional de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur enregistre le numéro d'identifiant ENF correspondant dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE SESSION DE PASSAGE DE « TEST SENF »

1 - Conditions d'organisation pour la FFN

Le test de l'ENF1 - Sauv'nage peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé ENF possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur ENF1. Les organisations doivent être déclarées au Comité départemental qui peut dépêcher un délégué.

Information - L'ENF1 - Sauv'nage est admis par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques comme un test de « savoir nager » suffisant pour pratiquer les activités du nautisme. De même, le test de l'ENF1 - Sauv'nage est reconnu par l'arrêté du 25 avril 2012 (NOR MENV1221832A) pour pratiquer les activités aquatiques et nautiques.

L'organisation de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau est de la responsabilité du Comité départemental. Il peut être organisé par celui-ci ou confié à un club agréé ENF possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur ENF2. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'évaluateur ENF2.

Rappel - L'ENF2 - Pass'sports de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de la natation (BP AAN). La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

L'organisation de l'ENF3 - Pass'compétition est de la responsabilité du Comité régional. Il peut être organisé par le Comité régional ou départemental par délégation. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité régional de la FFN, lui-même titulaire de l'évaluateur ENF3.

2 - Modalités d'organisation des tests de l'ENF1 - Sauv'nage de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau et de l'ENF3 - Pass'compétition

2.1. Le rôle de l'évaluateur

Il est responsable et garant du déroulement de la session.
Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger.
Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.
Il engage sa signature.

2.2. Le rôle de la structure agréée ENF

Elle a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
Elle est garante du respect des conditions de passage des tests.
Elle enregistre les résultats de la session de passage de tests sur le logiciel extraNat de la FFN.

2.3. Les tests ENF

L'ENF1 - Sauv'nage

Le nageur doit réussir l'ensemble des huit tâches dans l'ordre et dans la continuité.
Pour les non-valides, des consignes particulières d'application du test sont proposées et présentées dans la grille d'évaluation concernée.
A minima, la présence d'un évaluateur ENF1 est obligatoire.

L'ENF2 - Pass'sports de l'eau

Le nageur n'est pas tenu de passer l'ensemble des cinq épreuves du test au cours d'une même session.
Une session peut comporter un seul des cinq tests.
Il n'est pas fixé de limite de validité des épreuves validées.
A minima, la présence de deux évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la certification évaluateur ENF2.

L'ENF3 - Pass'compétition

Il est propre à chaque fédération du CIAA.
Pour la FFN, il y a un test ENF3 - Pass'compétition pour chacune des cinq disciplines accessibles uniquement pour les nageurs nés en 2006 et avant et, cas particulier, pour les nageurs nés en 2007, titulaires de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, à partir du dernier week-end de juin 2015. Chaque discipline possède son test et valide :
- les aptitudes sportives minimales pour se confronter aux autres ;
- la connaissance des aspects réglementaires ;
- la connaissance de l'environnement de la compétition.
A minima, la présence de deux évaluateurs ENF3 est obligatoire : le représentant de la structure organisatrice et le délégué régional titulaires de la certification évaluateur ENF3.

2.4. La certification

Pour chacun des trois tests ENF (ENF1 - Sauv'nage, ENF2 - Pass'sports de l'eau et ENF3 - Pass'compétition), un livret du pratiquant correspondant est remis à chaque personne qui a réussi le test.
Le diplôme correspondant, sous forme d'une carte plastique, est inclus dans le livret.
Dans le cas de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves du test est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité d'un test.

2.5. Dispositions particulières pour les clubs de natation estivale

Les licenciés des clubs de natation estivale peuvent passer les tests ENF tout au long de l'année, indépendamment de la période de pratique propre à ces clubs, à la condition qu'ils soient licenciés lors du passage du test ENF et que les dispositions réglementaires relatives à l'ENF soient respectées.

3 - Protection des droits

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'ENF et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la Loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'École de Natation Française.
Seuls les documents ENF (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le CIAA peuvent être utilisés dans le cadre de l'ENF.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF1 - SAUV'NAGE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide et sans lunettes.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères de réussite
1	■ Enchaînement entrée dans l'eau et immersion Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive	Sauter du bord Se laisser remonter passivement	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion (*)
2	■ Flottaison ventrale Réaliser une flottaison ventrale	Réaliser un équilibre en position ventrale	Équilibre ventral maintenu en surface pendant 5 secondes (épaules et bassin en surface)
3	■ Immersion orientée Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée	Nager jusqu'au cerceau et y entrer	Réalisé sans prise d'appui sur le cerceau
4	■ Équilibre vertical Se maintenir en position verticale	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes	Tête émergée pendant 5 secondes. (*) (oreilles et bouche hors de l'eau)
5	■ Enchaînement déplacements ventral et immersion Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion	Ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex. : lignes d'eau, 3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m)	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle (*)
6	■ Flottaison dorsale Réaliser une flottaison dorsale	Réaliser un équilibre en position dorsale	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes (épaules et bassin à la surface)
7	■ Déplacement dorsal Réaliser une propulsion dorsale	Nager sur le dos (entre 15 m et 20 m)	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale
8	■ Exploration de la profondeur Enchaîner : - une immersion - un déplacement vers le fond du bassin - une localisation et la saisie d'un objet - une remontée maîtrisée	À la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher et terminer le parcours en position dorsale	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge)

*Consignes particulières d'application pour la FFH (voir tableau suivant).

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'APPLICATION POUR L'ENF1 - SAUV'NAGE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans la continuité, sans prise d'appui solide et sans lunettes.

Tâches	Application pour l'ensemble des publics	Application Fédération Française Handisport
1	La remontée est passive Pour ne pas éliminer des sujets plus denses, les évaluateurs permettront une remontée active	Se laisser tomber ou partir dans l'eau, la remontée pourra être active
2	La prise d'air entre la remontée passive et l'équilibre ventral est possible L'équilibre ventral optimal est réalisé corps aligné, bras, tête, bassin, jambes	
4	Le maintien de la position verticale peut être réalisé de façon dynamique ou statique	L'obligation de rester en surface sur 5 secondes n'est pas un critère d'évaluation restrictif Le « bouchon » est permis
5	Sortir sous le cerceau Laisser la liberté de placer des lignes à la place du cerceau pour délimiter l'espace de remontée verticale Il faut tendre vers un déplacement en surface avec des expirations aquatiques régulières (ventilations régulières)	En augmentant le nombre d'évaluateurs, il n'est pas nécessaire d'installer les lignes d'eau Il suffit d'exiger que le sujet expire et inspire plusieurs fois dans son parcours (4 à 5 fois minimum)
8	Si, pour des raisons de profondeur, l'objet est placé avant le terme de la tâche n° 7, terminer le parcours sur le dos	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION COURSE

50 m : 25 m crawl - 25 m dos crawlé

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Départ plongé d'un plot de départ Entrer loin avec une grande vitesse	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau avec la plus grande vitesse possible (a)	Extension complète du corps Alignement des segments (respect du corps projectile) Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau	Coulée sans actions propulsives Les talons au moins à 5 m du mur sans mouvement
2	■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural	Limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale (b)	Déplacement sans action propulsive Existence d'une immersion complète Alignement du corps et des segments pendant la coulée	
3	■ Déplacement en crawl avec respiration latérale Enchaîner en crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté	Coordonner des échanges ventilatoires avec les actions propulsives en crawl (c)	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec une rotation latérale de la tête Expiration dans l'eau Passage alternatif aérien des bras Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement	Nager en crawl sans arrêt jusqu'au virage
4	■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position dorsale, suivie d'une poussée complète sur le mur (d)	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute	Une culbute suivie d'une poussée sur le mur
5	■ Coulée dorsale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale (e)	Déplacement dû uniquement à l'impulsion sur le mur Alignement du tronc et des segments en immersion complète	Coulée sans actions propulsives Une immersion jusqu'au passage des mains à 3 m du mur
6	■ Retour en dos crawlé Se déplacer en dos crawlé	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes (f)	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement (bassin proche de la surface) Arrivée sur le dos	Nager en dos crawlé, sans arrêt jusqu'à l'arrivée

Pour les grands handicapés

- (a) Le départ dans l'eau est autorisé.
- (b) Déplacement avec action propulsive autorisée.
- (c) Coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en nage libre.
- (d) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
- (e) Par des mouvements propulsifs possibles.
- (f) Se déplacer sur le dos.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION SYNCHRONISÉE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Préambule

Ce mini-ballet est constitué de l'enchaînement des sept tâches. Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elle, répartir les tâches sur 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Conditions entraînant l'élimination

Distance parcourue inférieure à 15 m.

Arrêt excessif durant l'exécution du parcours.

Appui sur le mur, au fond, ligne d'eau.

Une tâche non réalisée.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a)	Entrer en relation avec les spectateurs	Présentation sur la plage d'une durée d'environ 10 secondes
2	■ Entrée à l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par un ou les pieds), sauf départ plongé	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable
Transition libre				
3	■ Rotation avant Réaliser une rotation complète, avant, corps groupé, rapide	Tourner autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé en surface	Identifier une position de départ en surface Tourner à la surface corps groupé (b), en avant, autour de l'axe des hanches Revenir à la position de départ	Effectuer une rotation avant groupée complète autour de l'axe des hanches, proche de la surface
Transition libre				
4	■ Élever un bras le plus haut possible Élever son corps et dégager un bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger	Utiliser une motricité des jambes et du bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée)	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever le bras au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif jusqu'à l'immersion	Élever le corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le bras réalisant un mouvement expressif
Transition libre				
5	■ Lever une jambe le plus haut possible Élever une jambe le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe le plus haut possible	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe atteigne la verticale	Position dorsale en extension et proche de la surface Jambe proche de la verticale et de l'extension La hauteur est valorisée et non le maintien
Transition libre				

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis des membres supérieurs	Corps gainé aligné en surface Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses Jambes serrées et tendues	Se déplacer sur le dos par la tête (environ 5 m) Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses
	Transition libre			
7	■ Saluer Conclure le mini-ballet par un salut	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public	Salut d'un bras en se stabilisant pendant minimum 2 secondes (épaules hors de l'eau)

Pour les plus grands handicapés

- (a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.
- (b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.
- (c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST DE WATER-POLO

Parcours avec 3 partenaires et 1 gardien

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Taille du but

2 m de large et 70 cm de haut.

Types de ballons :

Pour les enfants de 12 ans et moins : MIKASA 6008 (norme FINA), EPSAN 3 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).

Pour les enfants de plus de 12 ans : MIKASA 6009 (norme FINA), EPSAN 4 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Lancer un ballon Envoyer le ballon à une main à un camarade immobile situé à 5 m	Utiliser ses appuis pour lancer un ballon	Le ballon est lancé à une main	Le ballon arrive à portée de bras du partenaire
2	■ Nager en crawl tête hors de l'eau Nager en crawl tête hors de l'eau sur 5 m vers le premier partenaire	Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne	Maintien de la tête hors de l'eau	Le déplacement s'effectue en crawl Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire
3	■ Changer de direction Faire le tour d'un partenaire	Utiliser ses appuis pour contourner un obstacle		Contourner l'obstacle en gardant la tête hors de l'eau Le passage sur le dos est autorisé
4	■ Nager avec un ballon entre les bras Récupérer le ballon et nager en crawl jusqu'au deuxième partenaire	Organiser son déplacement en gardant le contrôle du ballon	Maintien de la direction, ballon contrôlé (crawl) Si le contrôle du ballon est perdu, il est possible de le récupérer pour reprendre le déplacement	Le déplacement s'effectue en crawl avec le ballon en direction du deuxième partenaire
5	■ Changer de direction et tirer vite au but Contourner le deuxième partenaire et marquer un but	Utiliser ses appuis pour lancer le ballon sans temps d'arrêt	Changer de direction sans perdre le contrôle du ballon Tir cadré	Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien Il n'y a ni feinte ni temps d'arrêt avant le tir
6	■ Reprendre un déplacement en crawl tête hors de l'eau après un tir Juste après le tir, nager vers le troisième partenaire et le contourner	Enchaîner deux actions de jeu Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne	Vitesse de reprise du déplacement après le tir Déplacement en crawl avec maintien de la tête hors de l'eau	La reprise du déplacement est quasi immédiate Le déplacement s'effectue en crawl Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire
7	■ Appeler et recevoir un ballon Faire un appel de balle et recevoir le ballon sur la main	Manifester son intention de recevoir le ballon en se rendant disponible	Le joueur appelle la balle en levant le bras Il est actif pour tenter de réceptionner le ballon sur la main	L'appel de balle est visible Le ballon (b) est réceptionné en l'air ou rapidement récupéré s'il tombe dans l'eau

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
8	■ Avancer en position offensive et tirer au but à une distance de 3 m Se déplacer avec le ballon hors de l'eau et marquer un but	Utiliser ses appuis pour transporter le ballon en position offensive et marquer un but	Le ballon est au-dessus du niveau de la tête Déplacement vers l'avant avec un équilibre proche de la verticale Le joueur manifeste une intention affirmée de marquer un but et effectue un tir cadré	Le coude du bras porteur reste hors de l'eau Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien

Pour les plus grands handicapés

- (a) Le fait de marquer au moins un but donne un joker au joueur.
Un joker pourra permettre de tolérer la mauvaise réalisation d'une tâche.
- (b) Un ballon est fourni au troisième partenaire qui le lance au joueur. La distance qui les sépare est d'environ 2 m.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST PLONGEON

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Les tâches de 1 à 4 sont enchaînées et sont réalisées dans un espace aménagé (bord de bassin, salle, ...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Enchaînement	1 ■ Présentation Effectuer une présentation de type gymnique	Se présenter en posture correcte, bras en croix	Position corrigée (ventre rentré, tête droite...)	Tête droite, bras en croix, ventre rentré, jambes serrées et tendues
	2 ■ Impulsion verticale sur place Effectuer 3 sauts avec extension de jambes et cercles de bras	Enchaîner sur place 3 sauts avec extension complète des genoux et chevilles, corps gainé et équilibré, coordonnés avec les cercles de bras vers l'arrière	Élévation et gainage du corps Coordination bras/jambes Maintien de l'équilibre	Succession de 3 impulsions enchaînées avec coordination des bras Réceptions sur place
	3 ■ Rotation avant Effectuer une roulade avant par-dessus un obstacle (a)	Réaliser une impulsion coordonnée à un enroulement de la tête et de la colonne vertébrale pour effectuer une roulade en franchissant un obstacle (ex. : tas de 3 à 4 planches de natation placé dans le sens de la largeur) Utiliser la vitesse de rotation pour se relever sans appui des mains	Impulsion Enroulement de la nuque Pose des mains pour rouler Redressement sans appui des mains avec extension des bras dans le prolongement du corps	Enroulement de la nuque Roulade avant dans l'axe par-dessus un obstacle, redressement sans appui des mains au sol
	4 ■ Rotation longitudinale Effectuer un saut vertical avec demi-vrille	Réaliser une impulsion suivie d'une rotation autour de l'axe longitudinal avec ou sans l'aide des bras Contrôler sa réception par flexion des jambes	Impulsion et demi-vrille Maintien du gainage pendant le saut Réception contrôlée	Rotation de 180° avec une réception stabilisée en posture correcte
5	■ Impulsion verticale Réaliser une chandelle avant groupée	Sauter haut et droit et enchaîner une position groupée Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité des cercles de bras Hauteur de l'impulsion, groupé au sommet de la chandelle, main sur le tiers supérieur des tibias sans croiser les bras Entrée dans l'eau pieds-fesses à une distance d'environ 60 cm du bord	Position groupée correcte Absence de rotation et de déviation jusqu'à l'entrée dans l'eau à une distance d'environ 60 cm du bord
6	■ Rotation avant Réaliser une rotation avant	À partir d'une position accroupie au bord du bassin, bras verticaux tendus, lancer les bras pour amorcer une rotation groupée en rentrant la tête Effectuer une demi-rotation ou plus et entrer en position groupée dans l'eau	Rapidité du mouvement des bras Tête rentrée Position la plus groupée possible Mains sur le tiers supérieur des tibias	Réaliser une rotation très groupée

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
7	■ Entrée dans l'eau par la tête Réaliser un plongeon avant, départ assis ou accroupi	À partir d'une position assise, pieds dans l'eau ou dans la goulotte, jambes pliées, dos droit, bras dans le prolongement du corps, collés contre les oreilles, une main attrapant l'autre, paumes face au ciel, se pencher le plus possible et se laisser glisser, en s'allongeant, en direction du fond du bassin	Bascule du corps vers l'avant Glissée en profondeur jusqu'à l'extension complète du corps	Tout le corps doit passer par le trou formé par les mains Tête bloquée entre les bras
8	■ Rotation arrière Réaliser un dauphin arrière	À partir d'une position de départ dans l'eau, mains sur la barre de départ ou goulotte, corps en flexion complète, pieds contre le mur, pousser sur les jambes en tirant la tête et en jetant les bras tendus vers l'arrière en attrapant ses mains	Tête et corps en extension complète, regard vers l'arrière sur les mains Bras collés contre les oreilles	Corps et bras en extension complète Tête vers l'arrière Le corps doit décrire un cercle en arrière sous l'eau

Pour les plus grands handicapés

(a) Attention, la tête doit être bien rentrée. Nécessité d'utiliser un tapis.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NAGE AVEC PALMES

50 m : 25 m battements - 25 m ondulations en bi palmes

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité et sans mouvement de bras.

Chez les jeunes sujets, utiliser un tuba d'un diamètre de 18 mm.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Départ plongé d'un plot de départ (a) Réaliser une entrée rapide et lointaine avec une grande vitesse	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau de façon organisée avec la plus grande vitesse possible	Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau Alignement des segments (respect du corps projectile) Corps en extension complète Déplacement en immersion sans action propulsive	Le tuba ressort à la surface
2	■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural, puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage	Limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale	Existence d'une immersion complète Alignement du corps et des segments pendant la coulée Enchaîner la reprise de nage en immersion par des mouvements de jambes alternatifs, en fin de coulée	Ressortir au moins à 7,5 m du mur avec battements de jambes Vidage efficace du tuba
3	■ Déplacement en battements avec palmes et respiration avec un tuba Enchaîner des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté par l'intermédiaire d'un tuba frontal	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives des membres inférieurs	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec la face toujours immergée Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement	Bras en position avant, nager en battements sans arrêt jusqu'au virage
4	■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position costale, suivie d'une poussée complète sur le mur (b)	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute	Réaliser une culbute suivie d'une poussée sur le mur (b)
5	■ Coulée ventrale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage, suivi du vidage du tuba	Conserver le positionnement de la tête et l'alignement des bras dans le prolongement du tronc Maîtriser sa ventilation par la tenue d'une apnée et la dissociation bucco-nasale par le vidage du tuba et des voies aériennes supérieures	Retour à une position ventrale au terme de la poussée Un déplacement dû à l'impulsion sur le mur et à la reprise de nage en ondulations et en apnée Alignement du tronc et des membres supérieurs en immersion complète En fin de coulée, le tuba est correctement vidé	Immersion jusqu'au passage du tuba à 7,5 m du mur, avec une reprise de nage en ondulations

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Retour en ondulations avec les bras devant Se déplacer en ondulations des membres inférieurs	Se déplacer sur le ventre par des mouvements ondulatoires continus des membres inférieurs	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique Continuité des ondulations Arrivée en position ventrale	Bras en position avant, enchaîner la longueur en ondulations avec une arrivée sur le ventre

Pour les plus grands handicapés

- (a) Le départ dans l'eau est autorisé.
- (b) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur ou du matériel touche le mur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION COURSE

100 m nagés dans l'ordre du 4 nages : papillon, dos crawlé, brasse, crawl

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Le parcours en natation s'effectue sans prendre appui sur le fond du bassin et sans changer de ligne d'eau.

À l'arrivée, le nageur demande son temps au chronomètreur.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
1	■ L'environnement de compétition S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Me rendre à la chambre d'appel et de prendre ma fiche de course Me positionner derrière ma ligne d'eau et de me préparer M'avancer près du plot aux coups de sifflet brefs du juge-arbitre Monter sur le plot au coup de sifflet long du juge-arbitre Me mettre en position au signal « à vos marques »	Le nageur se rend en chambre d'appel À l'annonce de sa série, il prend sa fiche de course et attend qu'on l'invite à se rendre sur la plage de départ Le nageur se dirige vers la plage de départ jusqu'à sa ligne d'eau Il donne sa fiche de course au chronomètreur et se prépare Le nageur se déshabille Il avance près du plot et est attentif aux ordres du juge-arbitre Le nageur monte sur le plot Il attend l'ordre de mise en place avant de prendre sa position de départ Le nageur adopte une position de départ Bien en équilibre sur ses appuis Immobilité, il est attentif au signal, prêt à s'élancer	Le nageur est présent en chambre d'appel Il récupère sa fiche de course à l'annonce de son nom Le nageur se dirige vers sa ligne d'eau sans se tromper Le nageur attend au pied du plot Il est attentif aux ordres du juge-arbitre Le nageur monte sur le plot et attend les ordres du starter Le nageur ne provoque pas de faux départ
2	■ Le départ plongé Réaliser un départ de compétition	Réaliser un départ de compétition en se projetant le plus loin et le plus vite possible	Le nageur réalise un plongeon de compétition Il cherche à aller le plus loin possible et le plus vite possible Son corps est gainé et aligné à l'entrée dans l'eau	Le nageur ne provoque pas de faux départ La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête
3	■ Le papillon Parcourir 25 m en papillon	Nager 25 m en papillon en respectant la réglementation de la nage papillon	Il projette son corps vers l'avant en prenant appui sur une grande masse d'eau Il accélère son action propulsive jusqu'à l'extension complète des bras La mobilisation de la tête et les modalités d'organisation de la ventilation sont des éléments déterminants quant à l'orientation de la trajectoire du corps Le rythme de nage est régulier et ses actions ininterrompues	Le nageur effectue le 25 m en papillon Pendant tout le parcours, le nageur effectue des actions propulsives simultanées et continues des bras Les bras passent au-delà de la ligne des épaules, les retours vers l'avant sont simultanés et aériens Les mouvements de pieds vers le haut et vers le bas sont simultanés Les mouvements de jambes de brasse ne sont pas autorisés

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
4	■ Le virage papillon / dos Effectuer un virage en enchaînant la nage papillon avec le dos	Enchaîner le passage du papillon au dos en respectant la réglementation du virage	Après avoir touché le mur à deux mains, le nageur se positionne rapidement sur le dos Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement Il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau en position dorsale Il entretient sa vitesse de déplacement jusqu'à sa reprise de nage	Le nageur touche le mur à deux mains simultanément en position ventrale et repart en position dorsale La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête
5	■ Le dos crawlé Parcourir 25 m en dos crawlé	Nager 25 m en dos crawlé selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	La tête est fixée sur l'axe de déplacement Les actions de bras sont continues, les retours aériens rapides, les bras relâchés sont projetés vers le point d'entrée dans l'eau	Le nageur effectue le 25 m en dos crawlé Le nageur est en position dorsale Le mouvement de roulis du corps reste inférieur à 90° par rapport à l'horizontale Pendant tout le parcours, les actions de bras sont alternées et continues, avec un retour aérien Le mouvement de jambes est alternatif
6	■ Le virage dos / brasse Effectuer un virage en enchaînant la nage dos avec la brasse	Enchaîner le passage du dos à la brasse en respectant la réglementation du virage	Après avoir touché le mur, le nageur se repousse rapidement du mur sur le ventre Il effectue une coulée pour aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau Il entretient sa vitesse par une action de bras qui se prolonge jusqu'aux cuisses, suivie d'une action de jambes Pendant toute cette action, le corps du nageur reste profilé	Le nageur touche le mur sur le dos et repart en position ventrale Le nageur effectue une coulée suivie d'une action de bras et de jambes en immersion La tête coupe au plus tard la surface de l'eau au moment de la phase la plus large de la seconde traction de bras
7	■ La brasse Parcourir 25 m en brasse	Nager 25 m en brasse en respectant la réglementation de la nage en brasse	L'engagement de la tête dans le sens du déplacement et la recherche d'un corps profilé favorise l'entretien de la vitesse L'action de jambes se termine lorsque les membres inférieurs sont joints	Le nageur effectue 25 m en brasse Les mouvements de bras sont simultanés sans dépasser la ligne des hanches Les coudes sont dans l'eau La tête coupe la surface de l'eau lors de chaque cycle de nage Les mouvements de jambes sont simultanés et dans le même plan horizontal Les pointes de pieds sont orientées vers l'extérieur
8	■ Le virage brasse / crawl Effectuer un virage en enchaînant la nage brasse avec le crawl	Enchaîner le passage de la brasse au crawl en respectant la réglementation du virage	À l'issue du parcours en brasse, le nageur se repousse rapidement du mur Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement, il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible Il entretient sa vitesse jusqu'à sa reprise de nage	Le nageur touche le mur à deux mains simultanément sur le ventre La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
9	■ Le crawl Parcourir 25 m en crawl	Nager 25 m en crawl selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	La tête et le corps sont alignés sur un même axe La ventilation s'organise selon les besoins en conservant un alignement de la tête Une ventilation alternée (3 temps) sera le gage d'une capacité d'adaptation et d'un niveau d'organisation supérieur et recherché	Le nageur effectue le 25 m en crawl, la tête dans l'eau Le nageur est en position ventrale Les actions de bras sont alternées, avec un retour aérien
10	■ L'arrivée et le chrono Rester concentré jusqu'à la touche du mur Prendre connaissance de sa performance	De terminer le parcours en touchant le mur Et de prendre connaissance du temps réalisé	En fin de parcours en crawl, le nageur touche le mur de façon franche et le plus vite possible Il demande son temps au chronomètreur et est capable de le restituer à l'entraîneur Il est attentif à ne pas gêner les autres participants, il attend leur arrivée avant de sortir de l'eau	Le nageur touche le mur Il attend l'arrivée des autres nageurs avant de sortir de l'eau Il demande son temps au chronomètreur

Tout au long de son parcours, le nageur cherche à optimiser la position et le maintien de son corps par un alignement proche de l'axe de déplacement afin de limiter les sources de freinage.

Il adapte sa ventilation en cohérence avec le maintien de son alignement et en organisant sa propulsion avec l'intention de prendre appui sur l'eau et de repousser des « masses d'eau » vers ses pieds.

Les critères observables correspondent à un niveau d'organisation vers lequel il faudrait tendre. Les critères de réussite représentent le minimum accepté pour valider le test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION SYNCHRONISÉE

Préambule

Ce ballet (parcours semi-libre en musique) est constitué de l'enchaînement de onze tâches.

Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elles, répartir les tâches sur une distance d'au moins 25 m, pour suivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité et en musique. Le choix de la musique est libre, des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Conditions entraînant l'élimination

Distance parcourue inférieure à 25 m. Arrêt excessif durant l'exécution du parcours. Appui sur le mur, le fond, les lignes d'eau. Une tâche non réalisée.

Non-respect de l'ordre des tâches (l'inversion des tâches 7 et 8 est tolérée). Temps de réalisation totale du parcours supérieur à 2'30".

Tenue de la nageuse

Le port des lunettes n'est pas autorisé. Celui du pince-nez est préconisé. La tenue est libre (maillot de ballet, ou maillot noir et bonnet blanc).

Des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
1	■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a)	Entrer en relation avec les spectateurs, sur une durée d'environ 10 secondes	Présentation sur la plage en communiquant avec les spectateurs
2	■ Entrée dans l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par les pieds)	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable
Transition libre pour se dégager du mur de plus de 2 m (la poussée sur le mur en immersion est autorisée)				
3	■ Rotation longitudinale Réaliser une rotation longitudinale	Enchaîner, dès l'arrivée en position ventrale, une rotation complète du corps sur l'axe longitudinal passant par la tête et les pieds Dès l'arrivée sur le dos, enchaîner avec la tâche 4	Dès l'extension du corps en surface en position ventrale, tourner, corps gainé, pour prendre une position dorsale corps en surface, puis enchaîner avec la tâche 4 Le sens de rotation est libre	Position ventrale corps en extension, corps gainé durant la rotation, position dorsale corps en extension, corps proche de la surface durant la tâche
Enchaînement direct des tâches 3 et 4				
4	■ Rotation arrière Réaliser une rotation arrière complète, corps groupé, rapide	Tourner en arrière autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé sur le dos en surface	Identifier une position dorsale de départ en surface Tourner à la surface, corps groupé (b), en arrière, autour de l'axe des hanches Revenir à la position dorsale de départ	Corps en extension en surface, effectuer une rotation arrière groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface
Transition libre				
5	■ Élever le corps pour sortir au moins un bras Élever son corps et dégager un ou deux bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger	Utiliser une motricité des jambes et du ou des bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée)	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever un bras ou deux, au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif (c) jusqu'à l'immersion	Élévation du corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le ou les bras réalisant un mouvement expressif

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
Transition libre				
6	■ Se déplacer avec mouvement expressif Se déplacer en rétropédalage (d), épaules hors de l'eau avec mouvement expressif (c)	Utiliser une motricité alternée pour se maintenir les épaules hors de l'eau et s'exprimer avec le haut du corps (regard, tête, bras, buste), dans deux orientations différentes en poursuivant son déplacement dans la ligne d'eau	Se déplacer épaules hors de l'eau avec mouvements alternatifs des jambes, corps vertical, dans deux orientations différentes, sur une distance d'environ 5 m	Se déplacer épaules hors de l'eau, dans deux orientations différentes avec mouvement expressif
Transition libre				
7	■ Lever la jambe gauche le plus haut possible Élever la jambe gauche le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale sans passer par une position identifiable intermédiaire	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe gauche le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg » La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe gauche atteigne la verticale Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité	Position dorsale en extension en surface Jambe gauche proche de la verticale et de l'extension La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien
Transition libre				
8	■ Lever la jambe droite le plus haut possible Élever la jambe droite le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale sans passer par une position identifiable intermédiaire	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe droite le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg » La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe droite atteigne la verticale Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité	Position dorsale en extension en surface Jambe droite proche de la verticale et de l'extension La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien
Transition libre				
9	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis de godille	Corps gainé aligné en surface Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses Jambes serrées et tendues Distance d'environ 5 m	Se déplacer sur le dos par la tête Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses
Transition libre				
10	■ Se renverser vers la verticale (découvrir la verticale) S'immerger à partir d'une position corps carpé ou corps cambré ou corps groupé pour aller en position « verticale » tête en bas	Passer du plan horizontal au plan vertical à partir de la surface Découvrir le renversement et la verticale tête en bas	Corps cambré ou carpé ou groupé identifiable atteindre une position proche de la verticale tête en bas La hauteur du passage des jambes est libre (en s'enfonçant, en surface, au-dessus de la surface) Passage des jambes serrées	Depuis une position proche de la position cambrée, carpée ou groupée, s'immerger complètement jusqu'à la disparition des pieds pour atteindre une position proche de la position verticale tête en bas
Transition libre				

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
11	■ Saluer Conclure le ballet par un salut	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public, pendant environ 2 sec.	Salut d'un bras en se stabilisant, avec au moins une épaule hors de l'eau

- (a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.
- (b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.
- (c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.
- (d) Rétropédalage : mouvements alternatifs des membres inférieurs.

La description des positions renvoie au manuel FINA. Toutefois, la validation des tâches doit faire référence aux critères de réussite du Pass'compétition.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE PARCOURS DE TIR

Validation du test

Le test individuel de tirs en crise de temps plus la participation active à un match de mini polo (d'une durée de 2 fois 5 mn) doivent être réussis.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
Le joueur réalise un test individuel de 5 tirs en crise de temps				
1	■ Réaliser et réussir un parcours de tirs en crise de temps En moins de 45 secondes, le candidat doit tirer 5 fois et marquer 2 buts au moins, sur un parcours imposé entre la ligne des 5 m et celle des 2 m Chaque but marqué au-delà des 2 obligatoires donne une bonification de temps de 3 secondes	Est capable de gérer de manière autonome son temps et son espace sur une situation de jeu avec ballon	Réalisation du parcours, temps réalisé sur le parcours et nombre de buts marqués	Le parcours est correctement réalisé Deux buts au moins sont marqués Le temps général (dont bonifications) est inférieur à 45 secondes

TABLEAU DE VALIDATION DU PARCOURS DE TIRS (5 tirs obligatoires)			
Temps général de référence	Nombre de buts marqués	Bonification	Temps de parcours en dessous duquel le test pourra être validé
45 secondes	0	0	Échec
	1	0	Échec
	2	0	45 secondes
	3	3 secondes	48 secondes
	4	6 secondes	51 secondes
	5	9 secondes	54 secondes

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
Le joueur participe activement à un match de mini polo d'une durée de 2 x 5 mn				
2	■ L'environnement S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Suivre le protocole de déroulement d'un match	Le joueur suit le protocole habituel de déroulement d'un match	S'équipe seul S'échauffe avec son équipe Participe à la présentation des équipes Salue ses adversaires avant et après le match Range son matériel
3	■ L'esprit du jeu Garder une attitude compatible avec la pratique compétitive	Jouer dans l'esprit du jeu	Le joueur garde une attitude compatible avec la pratique compétitive	Engagement personnel, absence de comportement anti sportif

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

4	■ Les règles du jeu Connaître et observer les règles du jeu	Jouer selon les règles	Le joueur connaît et observe les règles du jeu	Comprend et applique les décisions des arbitres Se positionne pour l'engagement Effectue un changement
5	■ Le jeu de défense Savoir jouer comme défenseur	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur	Le joueur s'est identifié défenseur dès la perte du ballon par son équipe Il s'implique dans la défense selon un comportement (une action) de jeu identifiable: - soit il revient vers son but, - soit il prend en charge son adversaire direct, - soit il protège son but en levant le bras, - soit il cherche à reprendre le ballon	Deux des comportements défensifs au moins sont repérés dans le jeu en défense
6	■ Le jeu d'attaque Savoir jouer comme attaquant	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base de l'attaquant	Le joueur s'est identifié attaquant dès la récupération du ballon par son équipe Il s'implique dans l'attaque selon un comportement (une action) de jeu identifiable: - soit il progresse dans le camp adverse, - soit il passe le ballon, - soit il conserve le ballon en le protégeant, - soit il tire au but	Deux des comportements offensifs au moins sont repérés dans le jeu en attaque

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE MATCH

Le joueur participe activement à un match de mini-polo d'une durée de 2 x 5'.

Rappel

Validation de l'ENF3 - Pass'compétition water-polo = réussite du parcours + participation active au match.

Maîtrise (à la place d'étapes)	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
1. L'environnement	■ S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Suivre le protocole de déroulement d'un match	Le joueur suit le protocole habituel de déroulement d'un match	S'équipe seul S'échauffe avec son équipe Participe à la présentation des équipes Salue ses adversaires avant et après le match Range son matériel
2. L'esprit du jeu	■ Garder une attitude compatible avec la pratique compétitive	Jouer dans l'esprit du jeu	Le joueur garde une attitude compatible avec la pratique compétitive	Engagement personnel, absence de comportement antisportif
3. Les règles du jeu	■ Connaître et observer les règles du jeu	Jouer selon les règles	Le joueur connaît et observe les règles du jeu	Comprend et applique les décisions des arbitres Se positionne pour l'engagement Effectue un changement
4. Le jeu de défense	■ Savoir jouer comme défenseur	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur	Le joueur s'est identifié défenseur dès la perte du ballon par son équipe Il s'implique dans la défense selon un comportement (une action) de jeu identifiable : - soit il revient vers son but, - soit il prend en charge son adversaire direct, - soit il protège son but en levant le bras - soit il cherche à reprendre le ballon	Deux des comportements défensifs au moins sont repérés dans le jeu en défense
5. Le jeu d'attaque	■ Savoir jouer comme attaquant	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur	Le joueur s'est identifié attaquant dès la récupération du ballon par son équipe Il s'implique dans l'attaque selon un comportement (une action) de jeu identifiable : - soit il progresse dans le camp adverse, - soit il passe le ballon, - soit il conserve le ballon en le protégeant, - soit il tire au but	Deux des comportements offensifs au moins sont repérés dans le jeu en attaque

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - PLONGEON

Tous les exercices seront réalisés au tremplin de 1 m.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
1	■ Entrée dans l'eau avant Entrée dans l'eau en avant (010B)	Départ debout, bras collés aux oreilles Les mains à plat, l'une sur l'autre Se pencher le plus possible pour se retrouver en position carpée (flexion aux hanches), dos plat, tête fixée entre les bras et le regard sur le point d'entrée dans l'eau Monter sur demi-pointes et se laisser tomber	Passer de la position de départ à une position d'entrée dans l'eau, corps gainé et aligné, pour qu'il passe dans le trou formé par les mains	Entrer dans l'eau proche de la verticale Sans éclaboussure Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
2	■ Entrée dans l'eau arrière Entrée dans l'eau arrière (020A)	Départ debout, dos à l'eau, en appui sur le tiers avant du pied, bras collés aux oreilles Les mains sont à plat, l'une sur l'autre Corps gainé, monter sur demi-pointes, en tirant sur les bras et la tête pour provoquer une bascule vers l'arrière Se laisser tomber dans l'eau	Corps tendu, bras collés contre les oreilles Tête en extension, regard vers l'arrière sur les mains Tout le corps doit passer dans le trou formé par les mains	Être gainé et aligné Entrer dans l'eau proche de la verticale Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
3	■ Chandelle avant Réaliser une chandelle avant droite (100A)	Départ bras en croix à l'extrémité du tremplin Le cercle de bras et la flexion de jambes sont coordonnés pour une impulsion, corps gainé, pointes en extension Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion Équilibre et gainage de tout le corps Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum)	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance Être aligné et en position droite Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
4	■ Chandelle arrière Réaliser une chandelle arrière droite (200A)	Départ bras en croix, dos à l'eau en appui sur le tiers avant du pied Cercle de bras et flexion de jambes coordonnés pour une impulsion corps gainé, pointes de pieds en extension Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion Équilibre et gainage de tout le corps Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum)	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance L'alignement de la position droite Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
5	■ Plongeon avant groupé Réaliser un plongeon avant groupé (101C)	Départ debout, bras en croix Coordonner le cercle de bras et la flexion impulsion de jambes pour sauter vers le haut, bras passant par la verticale Grouper vivement, le plus serré possible en attrapant le tiers supérieur des tibias S'allonger pour entrer verticalement par la tête	Hauteur de l'impulsion Marquer la position groupée « en boule » Entrer dans l'eau proche de la verticale, le corps gainé Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension	Coordonner l'impulsion la position groupée et le temps d'ouverture Entrée dans l'eau proche de la verticale

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - EAU LIBRE

Validation du test

L'ensemble du parcours doit être réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Conditions entraînant l'élimination

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « Réaliser le minimum exigé »
1	■ Avant Course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Me rendre au secrétariat, vérifier mon inscription et demander mon numéro d'identification	Le candidat prend contact avec le secrétariat puis se rend au marquage	Passage à l'inscription et au marquage
		Me rendre à la réunion technique pour connaître toutes les précisions du parcours	Le candidat se rend à la réunion technique, est attentif, pose éventuellement des questions	Être présent à la réunion technique
		Me préparer au départ	À l'appel de son numéro, le candidat se présente au comptage et se met à l'eau pour rejoindre la ligne de départ	Se présenter à l'appel Entrer dans l'eau Rejoindre la ligne de départ
2	■ Course Réaliser un parcours de 500 m	Prendre un départ réglementaire	Le candidat nage jusqu'à la ligne de départ, s'aligne par rapport à celle-ci Il est attentif aux signaux du juge-arbitre puis réactif au signal (sonore et visuel donné par le starter)	S'aligner sur la ligne de départ Respecter les commandements du juge-arbitre et du starter Le nageur doit impérativement attendre le signal de départ pour s'élancer
		M'orienter pour atteindre les bouées et les passer du bon côté	Le candidat lève la tête pour s'orienter, suit la direction donnée par le bateau de tête, passe les bouées du côté demandé	Effectuer le parcours en respectant le sens de passage des bouées
		Nager en groupe sans gêner les autres concurrents	Le candidat se situe par rapport aux autres sans les gêner ou les bousculer	Nager avec fair-play Il est interdit de marcher durant le parcours
		Terminer la distance dans les conditions réglementaires	Le candidat rentre dans l'entonnoir d'arrivée (cône) et touche nettement la plaque d'arrivée	Le nageur entre dans le cône (d'arrivée) et touche la plaque d'arrivée
3	■ Après Course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Sortir de l'eau à l'endroit prévu à cet effet Satisfaire au contrôle puis profiter des commodités offertes	Le candidat utilise le chenal de sortie, confirme à l'officiel de sécurité que tout va bien, va se restaurer et s'enquière de son résultat	Le nageur sort de l'eau Il se présente au contrôle sécurité et dispose du ravitaillement et des résultats

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉROS D'ATTRIBUTION DES FÉDÉRATIONS DU CONSEIL INTERFÉDÉRAL DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Numéros d'attribution CIAA	Fédérations	Sigles
01	Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense	FCSAD
02	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	FFESSM
03	Fédération Française Handisport	FFH
04	Fédération Française de Natation	FFN
05	Fédération Française de Pentathlon Moderne	FFPM
06	Fédération Française du Sport Adapté	FFSA
07	Fédération Française du Sport d'Entreprise	FFSE
08	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	FFSS
09	Fédération Française du Sport Universitaire	FFSU
10	Fédération Française de Triathlon	FFTRI
11	Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	FNMNS
12	Fédération Sportive et Culturelle de France	FSCF
13	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	FSGT
14	Groupement National des Entraîneurs de Natation	GNEN
15	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique	UFOLEP
16	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre	UGSEL
17	Union Nationale du Sport Scolaire	UNSS
18	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	USEP
19	Fédération Sportive des ASPTT	FSASPTT
20	Fédération Tahitienne de Natation	FTN
00	Collectivités	/

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉRO D'IDENTIFIANT ENF POUR LES ASSISTANTS ÉVALUATEURS LES ÉVALUATEURS ET LES FORMATEURS

Le numéro d'identifiant ENF est composé de 12 caractères (11 chiffres et 1 lettre) pour les certifications liées à l'ENF1 et l'ENF2 auxquelles se rajoutent 2 caractères (2 lettres) pour les certifications liées à l'ENF3.

Numéro de la fédération au sein du CIAA <u>2 chiffres</u>	Numéro du département du lieu de délivrance <u>3 chiffres</u>	Année de délivrance <u>2 chiffres</u>	Numéro évaluateur (ou assistant évaluateur) <u>3 chiffres</u> <i>Déterminé par l'organisme de formation</i>	Numéro de la nature de la formation ENF <u>1 chiffre</u> <i>1 pour ENF1 2 pour ENF2 3 pour ENF3</i>	Profil du candidat <u>1 lettre</u> <i>E = Évaluateur À = Assistant Évaluateur F = Formateur</i>	Spécificité pour l'ENF3 <u>2 lettres</u> <i>NS = Nat. synchro NC = Nat. course WP = Water-polo PL = Plongeon EL = Eau libre NP = Nage avec palmes</i>





NATATION COURSE

SOMMAIRE

Avant-propos	47	
– 1^{re} partie - Les aspects génériques –		
Exposé des motifs du programme sportif pour l’olympiade Rio 2013-2016.....	50	
Les interrégions.....	51	
Les catégories d’âge 2014-2015.....	52	
Le parcours sportif du nageur		
J’ai 11 ans et moins (programme optionnel).....	53	
J’ai 12 ou 13 ans (benjamines et benjamins).....	53	
J’ai 14 ou 15 ans (minimes filles et garçons).....	54	
J’ai 16 ou 17 ans (cadettes et cadets).....	54	
J’ai 18, 19 ou 20 ans (juniors filles et garçons).....	54	
J’ai 21 ans et plus (seniors filles et garçons).....	55	
Les différents parcours de l’olympiade 2013-2016		
1. Le parcours national.....	56	
2. Le parcours interrégional.....	58	
3. Les parcours régional et départemental.....	60	
4. Le parcours des benjamins.....	61	
Schéma global du programme de l’olympiade 2013-2016.....	62	
Compétitions du programme fédéral 2014-2015.....	63	
Les compétitions et la validation des performances		
1. Les compétitions de référence.....	64	
2. Les compétitions qualificatives.....	65	
3. Les compétitions d’animation.....	65	
4. Les autres compétitions.....	65	
Les séries.....	66	
Les grilles de qualification.....	69	
Les spécificités des DOM-TOM.....	70	
Le classement national des clubs en natation course		
1. Le classement spécifique en natation course.....	71	
2. Le classement du socle institutionnel.....	73	
Précisions concernant la désignation des jurys et l’application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage.....		74
Règles d’engagements via la gestion informatique extraNat.....	78	
– 2^e partie - Les programmes spécifiques –		
Les calendriers		
Calendrier national 2014-2015.....	82	
Calendrier international 2014-2015.....	84	
Les programmes spécifiques		
Réforme du parcours des 9-13 ans.....	85	
Programme des 10 ans et moins.....	86	
- Natathlon 10 ans et moins en bassin de 25 m (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e plots).....	88	
- Finale régionale Natathlon 10 ans et moins.....	89	
Programme des 11 ans.....	90	
- Natathlon 11 ans en bassin de 25 m (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e plots).....	92	
- Interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (1 ^{er} plot).....	93	
- Interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (2 ^e plot).....	94	
- Finale régionale Natathlon 11 ans.....	95	

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme des 12-13 ans	96
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (1 ^{er} plot).....	98
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (2 ^e plot).....	100
- Natathlon 12-13 ans en bassin de 25 m (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e plots)	102
- XVIII ^e Coupe des Départements en bassin de 25 m - Trophée Alex-JANY	104
- XI ^e Trophée national Lucien-ZINS	106
- Trophée interrégional Lucien-ZINS	108
- Trophée régional Lucien-ZINS	110
Programme des minimes : 14-15 ans	111
- Interclubs minimes en bassin de 25 m	112
- XXII ^e Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT	114
- Championnats de France 15 ans et moins.....	116
Programme national multicatégories	120
- Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	123
Programme national toutes catégories.....	127
- Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m.....	128
- XI ^{es} Championnats de France en bassin de 25 m.....	131
- Meetings internationaux FFN Golden Tour.....	134
- Championnats de France Élite	136
Programmes interrégional, régional et départemental toutes catégories.....	139
- Championnats départementaux en bassin de 25 m.....	141
- Championnats régionaux en bassin de 25 m.....	142
- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.....	144
- Championnats de Nationale 2 d'hiver	147
- Championnats régionaux d'été.....	149
- Championnats départementaux en bassin de 25 m ou de 50 m.....	152
- Championnats de Nationale 2 d'été	153

– Annexes –

Grilles de qualification 2014-2015

Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m vers championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m	
Dames	156
Messieurs	156
Championnats régionaux en bassin de 50 m vers championnats de Nationale 2 d'été en bassin de 50 m	
Dames	157
Messieurs	157
Championnats de France Élite	
Dames	158
Messieurs	158
Championnats de France 15 ans et moins	
Dames	159
Messieurs	159
Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	
Dames	160
Messieurs	160

Grilles de séries 2013-2016

Grilles de séries nationales 2013-2016	
Filles	161
Garçons.....	162
Grilles de séries interrégionales 2013-2016	
Filles	163
Garçons.....	164
Grilles de séries régionales 2013-2016	
Filles	165
Garçons.....	166
Grilles de séries départementales 2013-2016 - Bassin de 50 m	
Filles	167
Garçons.....	168
Grilles de séries départementales 2013-2016 - Bassin de 25 m	
Filles	169
Garçons.....	170

Table de conversion 25 m / 50 m.....	171

AVANT-PROPOS

Mieux se préparer pour affronter le haut niveau

Cette nouvelle saison 2014-2015 débouchera sur les championnats du monde de Kazan (Russie) et permettra, nous le souhaitons vivement, à notre élite de s'exprimer pleinement à un an des Jeux olympiques de Rio de Janeiro (Brésil).

En attendant cet événement, une saison bien remplie nous attend sur l'ensemble du territoire. Nul doute qu'elle mobilisera à nouveau les élus, entraîneurs, cadres techniques et salariés de nos institutions qui œuvreront quotidiennement pour contribuer à sa réussite.

L'année dernière, nous avons évoqué, ici même, les contours de probables évolutions des programmes, notamment chez les jeunes. L'assemblée générale de Millau a validé les propositions de la direction technique nationale et de la commission fédérale natation course.

Les évolutions sont nombreuses :

- création d'un programme Natathlon pour les 10 ans et moins et les 11 ans et moins. Même s'ils sont optionnels ils tracent un chemin pour la formation du nageur ;
- modification du Natathlon 12-13 ans qui s'étoffe en passant notamment de 6 épreuves à 10 et même 13 épreuves en prenant en compte le programme de la finale : toutes les nages, toutes les distances et des efforts répétés ;
- les championnats de France minimes deviennent des championnats de France 15 ans et moins.

Celles-ci doivent permettre, à moyen et long terme, à nos nageuses et nageurs d'être mieux préparés et mieux armés pour s'exprimer au plus haut niveau en compétition.

Tout cela ne sera possible qu'avec l'investissement de toutes et tous et un accompagnement de nos entraîneurs de club. Aussi, vous pourrez prendre connaissance dans ce volume d'un volet pédagogique encadrant ces évolutions par des rappels et/ou conseils à destination des techniciens œuvrant particulièrement auprès de ces publics.

Enfin, s'agissant de l'organisation du championnat de France Élite et du championnat de France Jeune sur un même site et à la même date, vous pourrez constater que nous souhaitons poursuivre l'expérience. Nous y apportons toutefois des modifications visant à alléger la durée des réunions tout en maintenant l'attrait de ce format mêlant jeunes et experts propice à la performance.

Nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle saison.

Sportivement.

Gilles SEZIONALE

*Président de la commission fédérale
de la natation course*

Patrice CASSAGNE

*Directeur
de la natation course*

1^{re} partie

Les aspects génériques

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROGRAMME SPORTIF DE NATATION POUR L'OLYMPIADE RIO DE JANEIRO 2013-2016

« D'une olympiade à l'autre »

Nous évoluons dans un environnement qui nous impose une anticipation permanente de ce que sera la natation de demain. En ce sens, et dans la perspective des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en 2016, ce nouvel objectif nous amène à proposer un programme dynamique pour le développement de nos pratiques jusqu'au plus haut niveau. Ainsi, celui-ci s'appuie sur les grandes orientations suivantes, celles qui ont organisé et guidé nos réflexions pour le construire.

Organiser des parcours adaptés à chaque âge et à chaque niveau territorial tout en permettant des possibilités de progression

Une structuration par niveau dans un système multiniveaux avec des événements adaptés à chaque pratiquant et pour que tous les nageurs puissent construire leur projet de performance. Nous avons la conviction que si le programme est fait pour le plus grand nombre, il est aussi capable de proposer des parcours de performance qui répondent à chaque individu quel que soit son niveau et le niveau territorial où il se trouve. C'est l'élément central de ce nouveau programme.

Valoriser la confrontation comme source de progrès

Une confrontation par niveau et par catégories d'âge pour positionner la compétition comme moteur de ces objectifs, mais aussi pour développer une gestion des événements, construire une stratégie de préparation et créer des désirs. La compétition c'est aussi un outil éducatif permettant de valoriser le respect, le travail et l'approche collective et individuelle de la performance pour se dépasser.

Un équilibre entre l'organisation des périodes de travail l'optimisation et l'augmentation des temps de pratique

Proposer un objectif pour tous en fin d'année balisé d'étapes, de points de passage permettant de stimuler et d'étalonner la saison sportive tout en valorisant la préparation à un objectif cible. Cette préparation s'appuie d'abord sur des choix d'entraînement et le programme proposé accompagne ces choix singuliers. Il s'agit de mettre en avant une dynamique des planifications centrée sur le travail et la réussite sportive du nageur plutôt que sur une dynamique de qualification en enchaînant des compétitions.

Entretenir la motivation, développer la dynamique de club, la dynamique de groupe pour nos jeunes en utilisant les épreuves collectives et en valorisant la polyvalence

Les compétitions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de nager un grand nombre d'épreuves en insistant sur les épreuves de relais et la recherche de la polyvalence. Il s'agit d'entrer collectivement dans la saison sportive pour la terminer individuellement, tout en ayant le plaisir de retrouver le groupe la saison suivante. La saison est structurée pour donner l'envie et la motivation à chacun d'aller plus loin dans sa quête de performance collective et individuelle.

Rendre l'objectif de la saison unique

Chaque parcours doit permettre à tous d'avoir un objectif clair et identifié comme important. Ainsi, il sera possible de conclure la saison par un événement majeur pour chaque niveau de pratique et pour chaque catégorie.

Les modalités de l'ENF évoluent, veuillez-vous reporter à la partie concernée dans ce règlement

**Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club de la FFN sans être licencié
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées**

RÈGLEMENT NATATION COURSE



RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CATÉGORIES D'ÂGE 2014-2015

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses des programmes de compétition selon leur catégorie d'âge.

Saison 2014-2015 (du 16 septembre 2014 au 15 septembre 2015)		
Avenir	9 ans et moins	2006 et après
Poussins	10-11 ans	2005-2004
Benjamins	12-13 ans	2003-2002
Minimes	14-15 ans	2001-2000
Cadets	16-17 ans	1999-1998
Juniors	18-19 et 20 ans	1997, 1996 et 1995
Seniors	21 ans et plus	1994 et avant

Les jeunes gens et jeunes filles sont, pour le même âge, dans la même catégorie.

Les nageurs et nageuses, ainsi groupés par tranche d'âge, ont des finalités différentes selon leur catégorie d'âge.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE PARCOURS SPORTIF DU NAGEUR

J'ai 11 ans et moins • Programme optionnel

	Je peux nager les compétitions suivantes
J'ai 10 ans et moins	Épreuves individuelles • Le premier plot du Natathlon 10 ans et moins • Le deuxième plot du Natathlon 10 ans et moins • Le troisième plot du Natathlon 10 ans et moins • La Finale régionale du Natathlon 10 ans et moins Épreuves par équipes • Les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (1^{er} plot) • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (2^e plot)
J'ai 11 ans	Épreuves individuelles • Le premier plot du Natathlon 11 ans • Le deuxième plot du Natathlon 11 ans • Le troisième plot du Natathlon 11 ans • La Finale régionale du Natathlon 11 ans et moins Épreuves par équipes • Les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (1^{er} plot) • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (2^e plot)

J'ai 12 ou 13 ans • Je suis benjamin(e)

	Je peux nager les compétitions suivantes
J'ai 12 ans ou 13 ans	Épreuves individuelles • Le premier plot du Natathlon 12-13 ans • Le deuxième plot du Natathlon 12-13 ans • Le troisième plot du Natathlon 12-13 ans • Le quatrième plot du Natathlon 12-13 ans • Le Trophée Lucien-ZINS (national, interrégional, régional ou départemental) • Les championnats de France 15 ans et moins Épreuves par équipes • Les interclubs benjamins en bassin de 25 m (1^{er} plot) • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs benjamins en bassin de 25 m (2^e plot) • La Coupe des Départements en bassin de 25 m
J'ai 13 ans	• Les compétitions sus-dénommées • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats de France Élite • Les championnats de Nationale 2 d'hiver (pour les filles qui correspondent aux critères établis par la DTN) • Les championnats de France 15 ans et moins Épreuves internationales En 2015, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : Coupe de la COMEN et le FOJE Pour les filles 13 ans (voir le dossier des « critères de sélection » sur le site web FFN)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

J'ai 14 ou 15 ans • Je suis minime

Je peux nager	
Épreuves individuelles • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats départementaux en bassin de 25 m • Les championnats régionaux en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 d'hiver • Les championnats de France Élite • Les championnats régionaux d'été • Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m • Les championnats de Nationale 2 d'été • Les championnats de France 15 ans et moins	Épreuves par équipes • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs minimes en bassin de 25 m • La Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT Épreuves internationales En 2015, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : - les minimes filles 14 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN, le FOJE et les championnats du monde juniors - les minimes filles 15 ans ont une finalité internationale avec les Jeux européens et les championnats du monde juniors - les minimes garçons 15 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN, le FOJE et les championnats du monde juniors

J'ai 16 ou 17 ans • Je suis cadet(te)

Je peux nager	
Épreuves individuelles • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats départementaux en bassin de 25 m • Les championnats régionaux en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 d'hiver • Les championnats de France Élite • Les championnats régionaux d'été • Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m • Les championnats de Nationale 2 d'été • Les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	Épreuves par équipes • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • La Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT Épreuves internationales En 2015, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : - les cadettes 16 ans ont une finalité internationale avec les Jeux européens et les championnats du monde juniors - les cadettes 17 ans ont une finalité internationale avec les championnats du monde juniors - les cadets 16 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN, le FOJE et les championnats du monde juniors - les cadets 17 ans ont une finalité internationale avec les Jeux européens et les championnats du monde juniors - les finalités internationales toutes catégories

J'ai 18, 19 ou 20 ans • Je suis junior

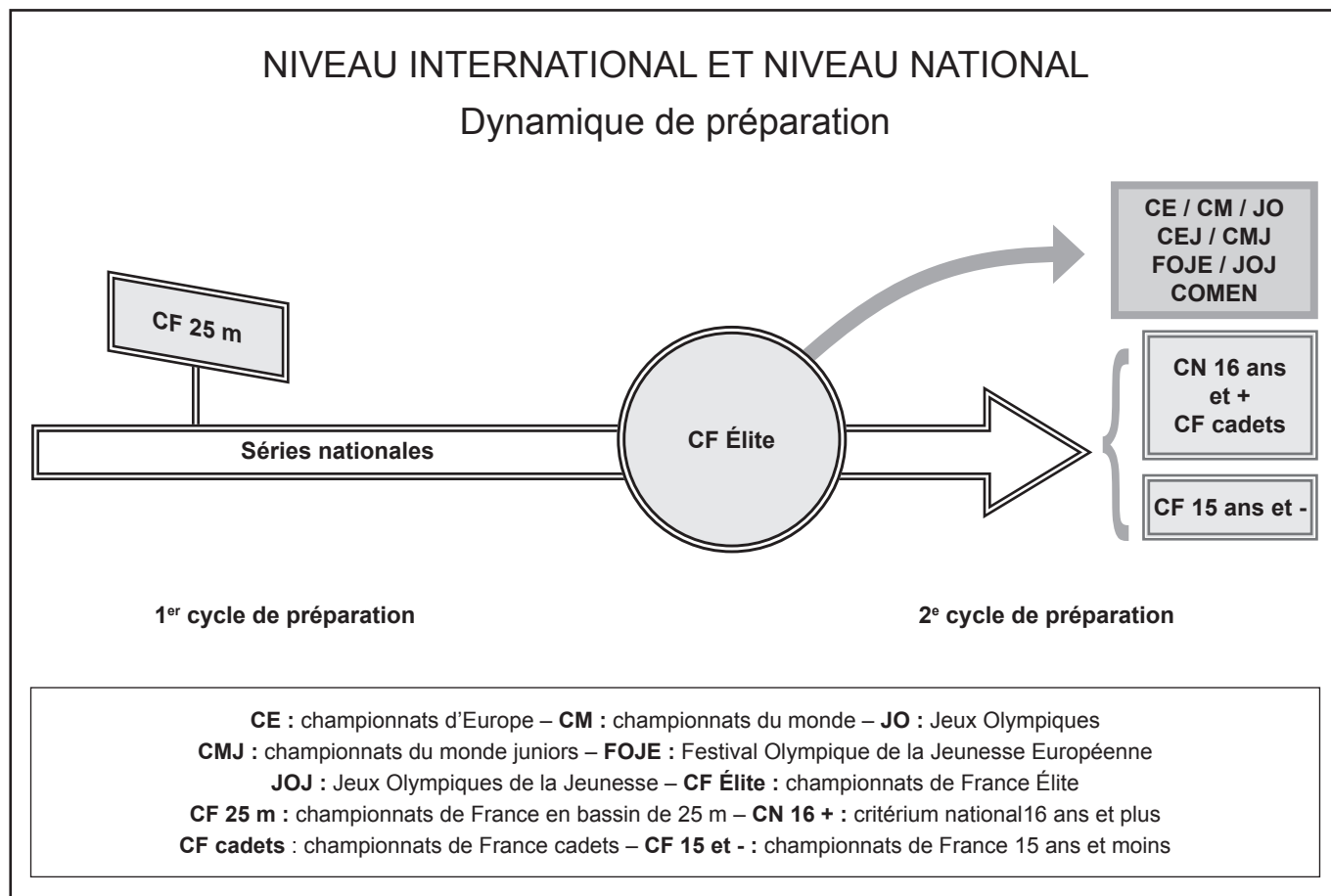
Je peux nager	
Épreuves individuelles • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats départementaux en bassin de 25 m • Les championnats régionaux en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 d'hiver • Les championnats de France Élite • Les championnats régionaux d'été • Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m • Les championnats de Nationale 2 d'été • Les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	Épreuves par équipes • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m Épreuves internationales En 2015, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : - les juniors garçons 18 ans ont une finalité internationale avec les Jeux européens et les championnats du monde juniors - les finalités internationales toutes catégories

RÈGLEMENT NATATION COURSE

J'ai 21 ans et plus • Je suis senior

Je peux nager	
Épreuves individuelles • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats départementaux en bassin de 25 m • Les championnats régionaux en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 d'hiver • Les championnats de France Élite • Les championnats régionaux d'été • Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m • Les championnats de Nationale 2 d'été • Les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	Épreuves par équipes • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m Épreuves internationales En 2015, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès. Se reporter au dossier des critères de sélections disponible sur le site web fédéral et/ou auprès de votre cadre technique régional

LE PARCOURS NATIONAL



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours national.

Pour l'olympiade Rio de Janeiro 2013-2016, il est mis en place un collectif de séries nationales regroupant les meilleurs nageurs des années d'âge des catégories minimales, cadets, juniors et seniors. L'accès à ce collectif s'effectue à partir des performances réalisées la saison précédente lors des compétitions de référence. Il permet un accès automatique aux championnats nationaux concernés. Ce collectif permet aux nageurs qui évoluent au sein de celui-ci de bénéficier d'une stratégie de préparation plus sereine.

Dans ce parcours, les championnats de France jeunes en bassin de 25 m et les championnats de France N2 de la précédente olympiade ont disparu. Les championnats de France cadets sont associés au critérium 16 ans et plus, dans le but d'avoir une finalité nationale en juillet pour une plus grande majorité de nageurs.

Championnats de France en bassin de 25 m (4 jours)

Ils résultent de la fusion de deux événements du programme de la précédente olympiade (championnats de France 25 m et championnats de France jeunes 25 m). L'accès à cette échéance s'effectue par le biais des séries nationales 14 ans et plus.

Championnats de France Élite (6 à 8 jours, selon la saison concernée)

Les championnats de France Élite sont positionnés en fonction de l'événement international majeur de la saison. Comme pour les France en 25 m, ces championnats absorbent les championnats de France jeunes 50 m.

L'accès se fait à partir des résultats de la saison précédente par le biais des séries nationales 14 ans et plus. D'autres nageurs pourront se qualifier au cours de la saison à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver (grille nationale de performances).

Championnats de France 15 ans et moins (5 jours)

Ces championnats se densifient d'une demi-journée de plus dans leur programmation afin de placer les nageurs dans de meilleures conditions. L'accès se fait à partir des performances réalisées la saison précédente pour les nageurs des séries nationales 14 et moins et 15 ans.

D'autres nageurs pourront se qualifier au cours de la saison à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été (grille nationale de performances).

Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus (5 jours)

Véritable innovation du programme 2013-2016, ils se substituent à cette période aux championnats de France cadets et permettent ainsi d'organiser une finalité nationale pour les nageurs des catégories juniors et seniors en seconde partie de saison. Programmés sur une durée de cinq jours, ils concluent la saison nationale, fin juillet, afin d'offrir une finalité sportive au plus grand nombre.

Le but de cette compétition est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison, à l'image des meilleures nations mondiales.

L'accès se fera d'une année sur l'autre pour les nageurs des séries nationales 16 ans, 17 ans 18 ans, 19 ans et 20 ans et plus. De plus, des nageurs pourront se qualifier dans la saison à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été (sur une grille nationale de performances).

Outre les podiums nationaux 16 ans et plus, des podiums cadets seront également dotés.

Circuit FFN Golden Tour

Dates : les vendredi 30, samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février 2015, à Nice (Alpes-Maritimes) ; les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 février 2015, à Amiens (Somme) ; les vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mars 2015, à Marseille (Bouches-du-Rhône) ; les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mai, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Population concernée : les benjamines 13 ans sur listes DTN et les séries nationales.

Population protégée : les nageurs de série nationale 16 ans et plus. Ces nageurs ne seront pas autorisés à participer à une autre compétition aux dates des quatre étapes de ce circuit.

Les meetings d'animation : une nouvelle organisation

La mise en place du programme Rio de Janeiro 2013-2016 et la nouvelle philosophie des parcours remettent en cause la vision que l'on pouvait avoir des meetings lors de la précédente olympiade.

Présentement, une page se tourne et il est demandé aux prochains organisateurs de proposer des programmes innovants, de trouver de nouveaux moyens nécessaires pour les rendre encore plus attractifs. La finalité des meetings a évolué, ils ne participent plus à une logique de qualification mais ils endossent pleinement leur rôle comme support de préparation pour les athlètes.

Dans cet objectif, voici le rappel de quelques principes

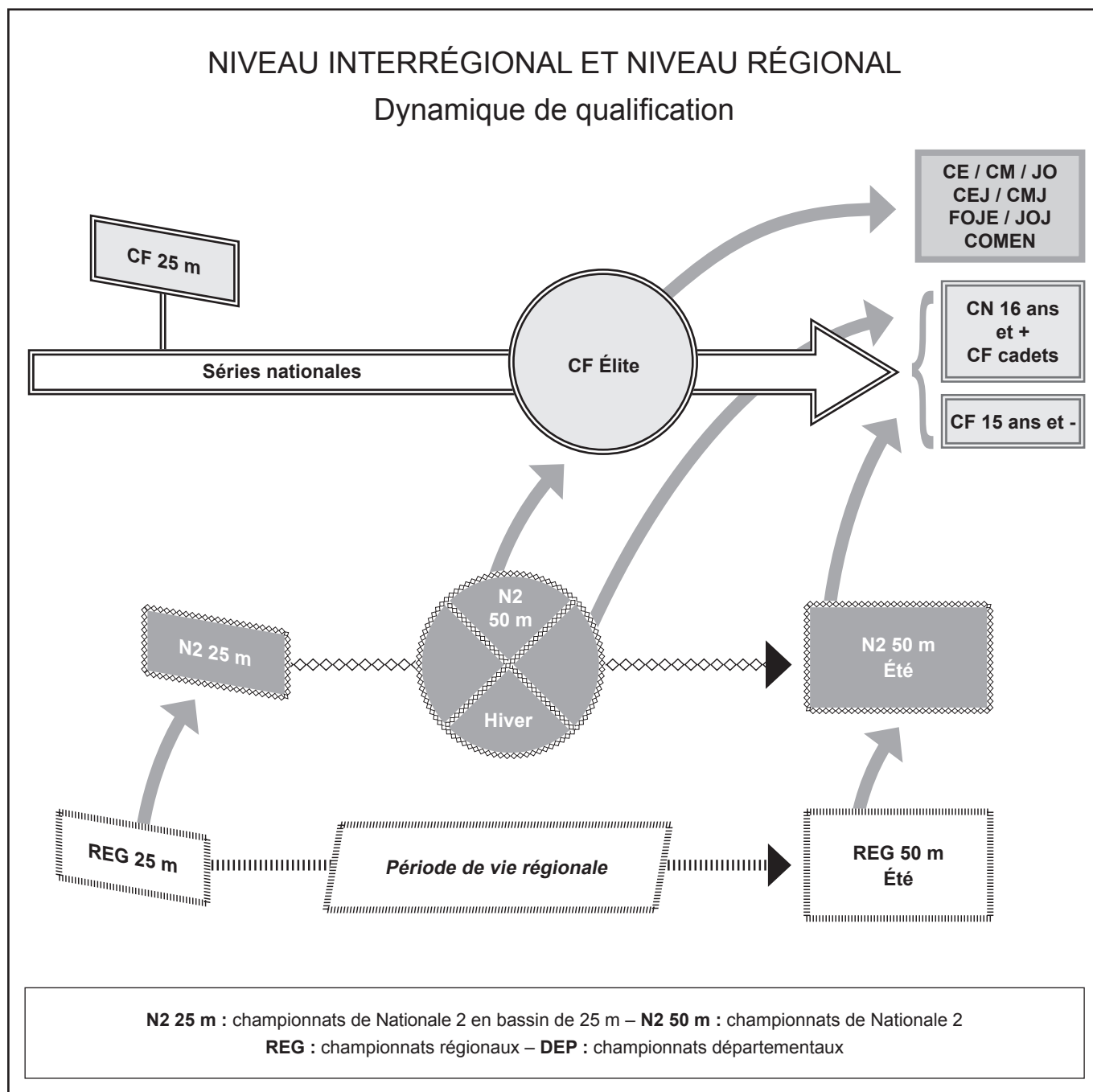
- **Période** : toute la saison, hormis les dates protégées, y compris durant la période estivale en incitant la création de manifestations dans les bassins d'été.
- **Équipement** : bassins de 25 m et de 50 m.
- **Population** : accessible à tous les licenciés en fonction des meetings.
- **Programme des épreuves** : une plus grande initiative est laissée aux organisateurs pour proposer des programmes innovants.
- **Droits d'engagement** : liberté laissée à l'organisateur.
- **Niveaux de label** : international, national et régional.

Toutefois, la labellisation doit rester un moyen pour la FFN de maintenir un niveau minimum d'exigence pour des manifestations d'envergure internationale et nationale ainsi que l'enregistrement des performances.

Le principe des dates protégées est conservé. Il concerne les organisations fédérales et les meetings internationaux organisés par la FFN. Ces dates sont protégées dans la mesure où les catégories d'âge, identifiées dans les événements cités plus avant, ne sont pas autorisées à participer à une autre compétition aux mêmes dates.

LE PARCOURS INTERRÉGIONAL

Le parcours interrégional



Les nageurs devront s'inscrire dans une dynamique de qualification avec un passage obligatoire par le niveau interrégional à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m programmés à la fin du premier trimestre sportif.

Les nageurs identifiés dans la série interrégionale, selon une grille nationale et à partir des performances réalisées la saison précédente, auront accès directement à ces championnats. Une option qui permet de laisser une période de travail suffisante au premier trimestre pour ces nageurs.

Un complément de nageurs sera qualifié à partir des championnats régionaux (selon des règles construites par chaque interrégion). Dans cette configuration, il est mis en avant une plus grande efficacité dans les périodes de travail, celles nécessaires aux phases de progression et de développement.

Suite à ces championnats, les nageurs pourront se qualifier pour intégrer le parcours interrégional de la seconde partie de la saison (à partir d'une grille nationale) ou rester aux niveaux sous-jacents (régional ou départemental).

Pour les nageurs qui accèdent au parcours interrégional (Nationale 2) à compter du mois de janvier, ils participent aux événements de leur parcours (championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été) et tentent de se qualifier aux différents championnats nationaux.

Cas des épreuves complémentaires

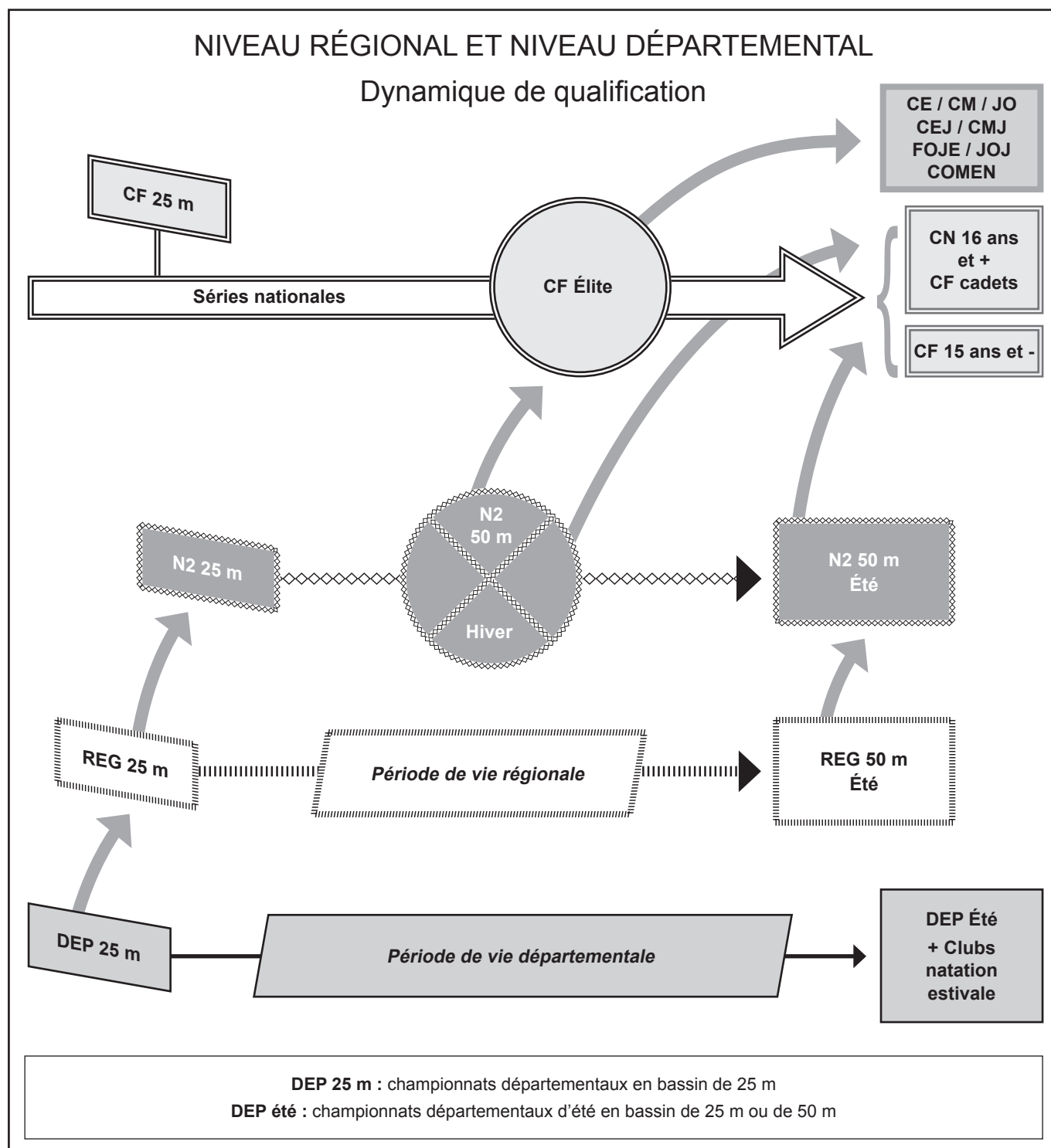
Lors des championnats N2 d'hiver en bassin de 50 m : les nageurs ont la possibilité d'ajouter **une épreuve complémentaire** dans le cadre du règlement et avec une performance correspondant à l'épreuve dans la base fédérale.

Exemple pour le parcours N2 en bassin de 50 m

Suite aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, je suis qualifié au 200 m nage libre aux N2 d'hiver et d'été. J'ajoute le 100 m nage libre comme épreuves complémentaires lors des N2 d'hiver. Pour cette épreuve complémentaire, je réalise le temps de qualification de la grille « championnats N2 d'été », je deviens qualifié sur les 100 et 200 m nage libre. Je peux donc, à nouveau, ajouter une épreuve complémentaire comme, par exemple, les 400 m nage libre.

LES PARCOURS RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

Les parcours régional et départemental

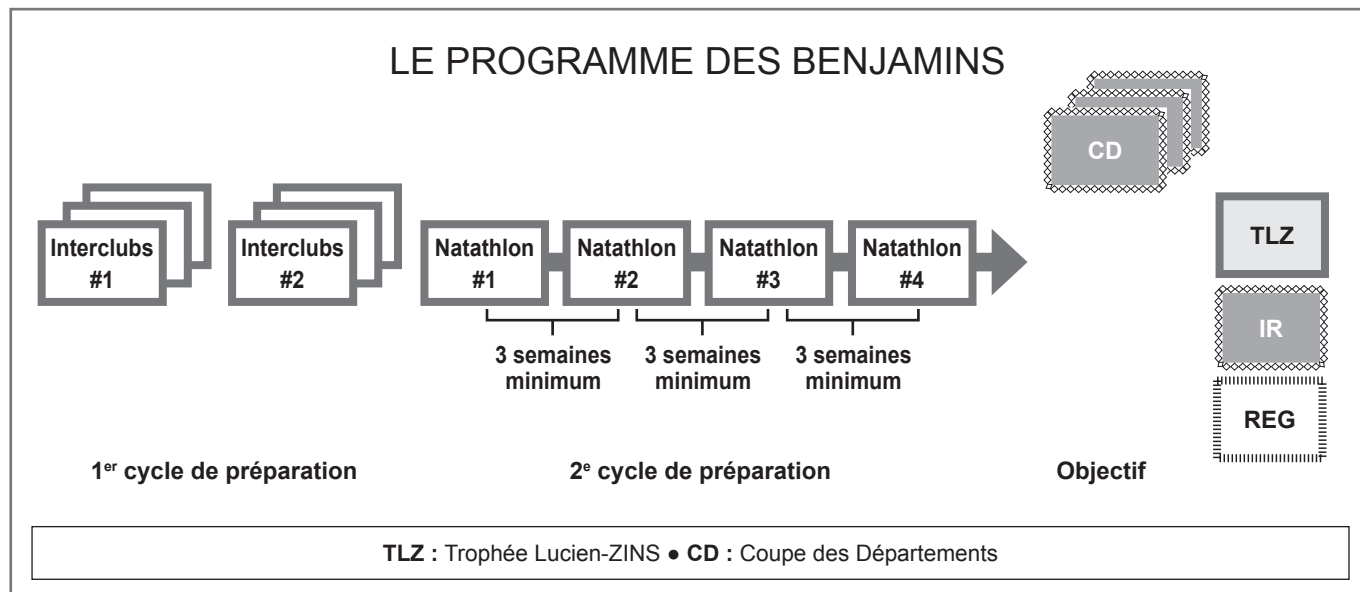


Pour les nageurs participant aux parcours départemental et/ou régional à compter du 1^{er} janvier de la saison en cours, ils participent aux événements de leur parcours et tentent de se qualifier aux championnats régionaux d'été. Le comité régional, à l'aide de sa commission sportive régionale et de son équipe technique régionale, devra organiser l'agencement des compétitions permettant une qualification à ces championnats tout en respectant les grandes orientations présentées dans le chapitre « Exposé des motifs ». Il est important que cet agencement respecte les logiques de préparation des nageurs.

Les championnats régionaux d'été constituent l'unique compétition permettant l'accès aux championnats de Nationale 2 d'été qui sont, eux-mêmes, la dernière possibilité pour les nageurs d'accéder aux différents championnats nationaux estivaux. Chaque comité régional devra être en mesure de transmettre son calendrier en fin de saison sportive de l'année précédente (15 septembre).

Concernant les championnats départementaux d'été, les départements sont invités à placer cette compétition le plus tard possible dans la saison et à l'ouvrir aux clubs de natation estivale afin de favoriser les échanges, les rencontres.

LE PARCOURS DES BENJAMINS



Dans l'objectif d'augmenter le niveau de pratique des benjamins, une réforme est engagée sur le parcours sportif des nageurs 13 ans et moins.

Les orientations sont les suivantes :

- valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'compétition natation course ;
- encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée ;
- développer la formation des nageurs dans les quatre nages ;
- rendre le parcours de formation stimulant avec des exigences en cohérence avec les différences de maturité.

Concernant le Trophée Lucien-ZINS, une déclinaison interrégionale et régionale est imposée.

Détail des différentes compétitions pour cette catégorie

Interclubs 1^{er} plot

Une équipe de quatre garçons ou quatre filles est imposée. Toutefois, mais hors classement, il est laissé la possibilité de constituer une équipe mixte et/ou des équipes entre plusieurs clubs. Toutes les performances sont enregistrées dans la base fédérale.

Au programme : une épreuve individuelle pour tous (100 m 4 nages) et quatre relais (4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse et 4 x 50 m papillon).

Interclubs 2^e plot

Les règles de composition d'équipe sont les mêmes que pour le premier interclubs.

Au programme : des distances supérieures (100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m nage libre) avec deux courses individuelles différentes par nageur. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Les relais : 4 x (100 m 4 nages), chaque nageur réalise un 100 m 4 nages et 4 x 200 m nage libre.

Le classement des interclubs benjamins en bassin de 25 m se fera à l'addition des deux interclubs.

Pour figurer dans le classement national des clubs, ce dernier doit être présent avec au moins une équipe classée par plot.

Natathlon 12- 13 ans (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e plots)

Création d'une organisation en quatre plots dès le mois de janvier. Chacun des quatre plots devront être espacés de trois semaines au minimum. Des courses différentes sont proposées sur chaque plot.

Détail des épreuves : 100 m / 200 m papillon, 100 m / 200 m dos, 100 m / 200 m brasse, 100 m / 200 m nage libre, 400 m 4 nages et 800 m nage libre.

Trophée national Lucien-ZINS (2 jours)

Dans l'esprit de la rénovation du Natathlon 12-13 ans, il est proposé un accès à condition d'avoir participé au moins une fois aux 10 épreuves du programme. Les deux années d'âge se confronteront dans les mêmes épreuves avec un classement combiné.

Les épreuves : 100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 50 m nage libre, 200 m 4 nages et 400 m nage libre se déroulent sur deux jours en bassin de 50 m (toutes épreuves, classement combiné).

Trophée interrégional Lucien-ZINS

Ce niveau interrégional est imposé afin d'augmenter le nombre de benjamins intéressés par une finalité au classement national du Natathlon 12-13 ans. Le programme des épreuves est calqué à l'identique de l'épreuve nationale et se déroule également en bassin de 50 m.

Trophée régional Lucien-ZINS

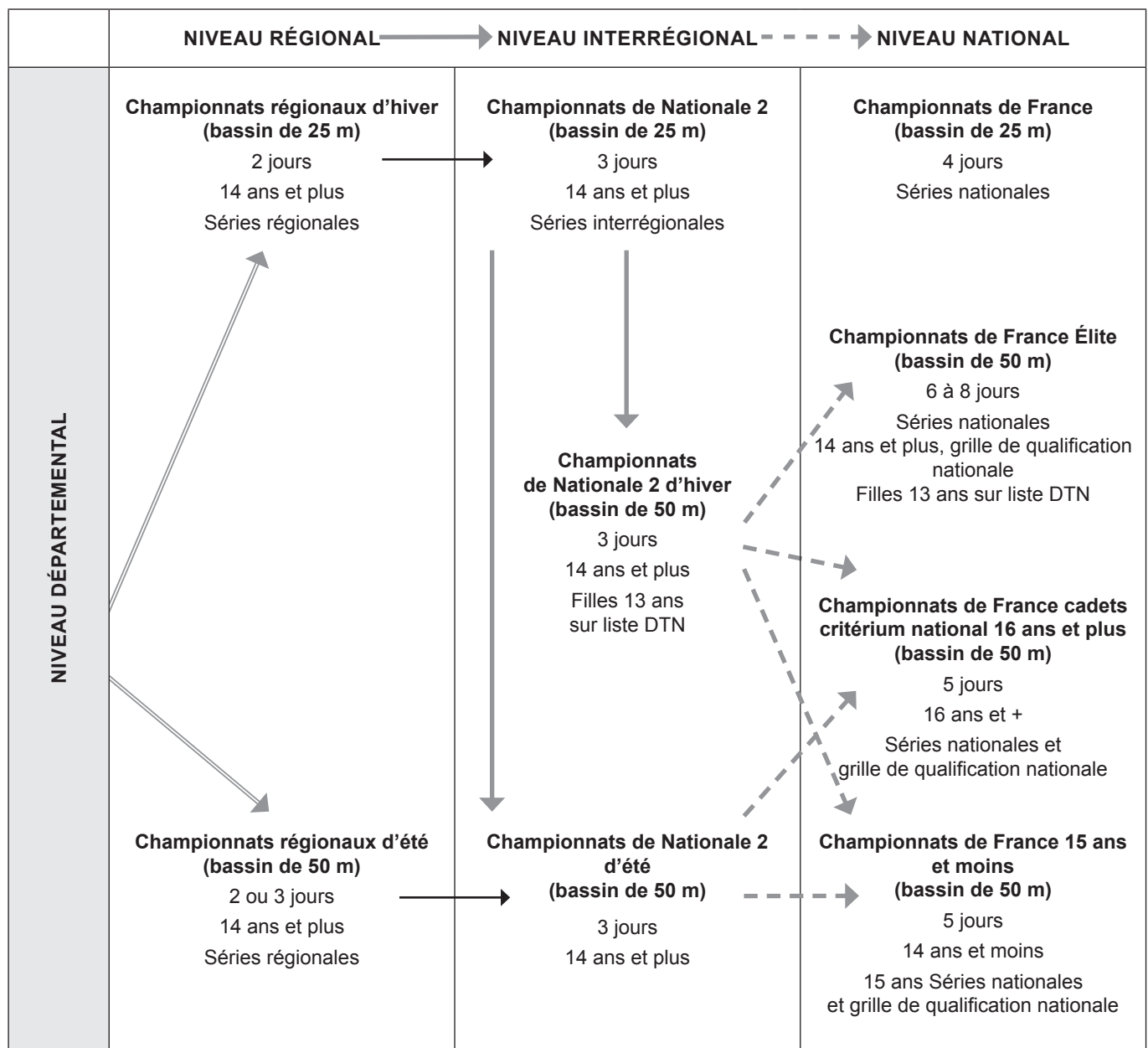
Selon la même préconisation que le niveau interrégional, il est également proposé une finalité régionale (bassin de 25 m ou 50 m).

Coupe des Départements

Cette compétition est placée plus tard dans la saison afin que les départements puissent utiliser les différents niveaux territoriaux du Trophée Lucien-ZINS pour établir leur sélection. Le programme reste inchangé.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

SCHÉMA GLOBAL DU PROGRAMME DE L'OLYMPIADE 2013-2016



RÈGLEMENT NATATION COURSE

COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FÉDÉRAL 2014-2015

NIVEAU NATIONAL

Championnats de France en bassin de 25 m

20 au 23 novembre 2014

Qualification uniquement à partir de l'appartenance à la série nationale par année d'âge
(se reporter au règlement de la compétition)

Championnats de France Élite

31 mars au 5 avril 2015

Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver

Championnats de France 15 ans et moins

22 au 26 juillet 2015

Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été

Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus

29 juillet au 2 août 2015

Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été

NIVEAU INTERRÉGIONAL

Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

19 au 21 décembre 2014

Qualification à partir des championnats régionaux en bassin de 25 m

Championnats de Nationale 2 d'hiver

20 au 22 mars 2015

Qualification à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

Championnats de Nationale 2 d'été

10 au 12 juillet 2015

Qualification à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m ou des championnats régionaux en bassin de 50 m

NIVEAU RÉGIONAL

Championnats régionaux en bassin de 25 m

6 et 7 décembre 2014

Qualification à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m

Championnats régionaux d'été

Entre le 12 et le 14 juin 2015

À l'initiative des comités régionaux

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Championnats départementaux en bassin de 25 m

22 et 23 novembre 2014 (week-end préconisé)

Qualification laissée à l'initiative des comités départementaux sous couvert des comités régionaux

Championnats départementaux d'été

27 et 28 juin 2015 (week-end préconisé) ou le plus tard possible dans la saison

Qualification laissée à l'initiative des comités départementaux sous couvert des comités régionaux

COMPÉTITIONS ET VALIDATION DES PERFORMANCES

Toutes les compétitions sont structurées par niveaux territoriaux :

- niveau national ;
- niveau interrégional ;
- niveau régional et/ou départemental ;
- niveau local.

À chaque compétition est mis en place un comité d'organisation spécifique (habilité par la FFN pour les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires).

Il existe quatre types de compétitions :

- 1 - les compétitions de référence ;
- 2 - les compétitions qualificatives ;
- 3 - les compétitions d'animation ;
- 4 - les autres compétitions.

En début de saison, les comités régionaux doivent transmettre leur calendrier mentionnant les dates et les lieux de toutes les compétitions organisées sur leur territoire. Dans le même esprit, les comités départementaux doivent, sur demande de leur comité régional, procéder de la même manière.

1 - Les compétitions de référence

Les compétitions de référence sont des compétitions organisées en bassin de 50 m, à l'exception des compétitions de référence départementale qui peuvent être, elles, organisées en bassins de 25 et 50 m.

- Organisées en bassin de 25 m, elles donnent la possibilité d'accéder aux seules séries départementales.
- Organisées en bassin de 50 m, elles donnent la possibilité d'accéder à une « série » nationale, interrégionale, régionale ou départementale, selon les grilles de séries correspondantes établies pour toute la durée de l'olympiade.

Une compétition de référence d'un niveau l'est, de fait, pour les niveaux sous-jacents (exemple : une compétition de référence nationale l'est automatiquement pour le niveau interrégional et en dessous).

Elles donnent également accès à l'inscription sur les listes ministérielles (espoirs et haut niveau), sous réserve d'un niveau de performance ou de résultat atteint, ainsi que de la réalisation d'examens médicaux préalables.

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

1.1 - Les compétitions de référence nationale

La liste officielle des compétitions de référence nationale, organisées en bassin de 50 m homologué avec chronométrage automatique, est publiée chaque année dans l'*Annuel Règlements* de la saison sportive en vigueur. Cette liste fait également l'objet d'une publication dans l'*Annuaire des Séries* affiché en permanence sur le site internet fédéral.

Les compétitions de référence nationale sont des étapes, des objectifs majeurs dans la saison.

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence nationale sont les suivantes :

- les championnats nationaux (championnats de France Élite, championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus, championnats de France 15 ans et moins, championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été, Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT, Trophée national Lucien-ZINS, Trophée interrégional Lucien-ZINS) ;
- les performances réalisées lors des sélections départementales/régionales/interrégionales sur des compétitions à l'issue de la dernière compétition nationale de l'été ; la demande devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition ;
- les championnats internationaux et les compétitions internationales dans lesquelles figurent nos sélectionnés en équipe de France.

1.2 - Les compétitions de référence interrégionale

Les compétitions de référence interrégionale, organisées en bassin de 50 m, sont inscrites aux calendriers des interrégions. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence interrégionale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale ;
- les championnats régionaux d'été.

1.3 - Les compétitions de référence régionale

Les compétitions de référence régionale, organisées en bassin de 50 m, sont inscrites aux calendriers des régions. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence régionale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale et interrégionale ;
- les championnats départementaux d'été en bassin de 50 m validés par les régions ;
- le Trophée régional Lucien-ZINS s'il est nagé en bassin de 50 m ;
- les meetings en bassin de 50 m labellisés par la FFN et/ou par les régions.

1.4 - Les compétitions de référence départementale

Organisées en bassin de 25 m, elles ne donnent accès qu'aux séries départementales. Elles sont inscrites aux calendriers des comités régionaux, suite aux propositions faites par les comités départementaux. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence départementale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale, interrégionale et régionale ;
- les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m ;
- les championnats régionaux en bassin de 25 m ;
- le Trophée régional Lucien-ZINS s'il est nagé en bassin de 25 m ;
- le Trophée départemental Lucien-ZINS ;
- les championnats départementaux en bassin de 25 m hiver et été.
- les meetings en bassin de 25 m labellisés par la FFN et/ ou par les régions (délégation possible aux départements).

2 - Les compétitions qualificatives

Les compétitions qualificatives sont des compétitions permettant aux nageurs de changer de niveau territorial de pratique.

Ce sont les compétitions inscrites aux calendriers officiels de la FFN, des comités régionaux ou des comités départementaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de développement fédéral et son objectif est de faire évoluer la dynamique de préparation des nageurs en dissociant des périodes de travail et des périodes de compétitions cibles.

La compétition qualificative peut être un objectif pour certains ou un point d'étape pour d'autres. Par exemple, les championnats de France Élite peuvent être un point de passage vers le niveau international pour certains nageurs tandis que, pour d'autres, ils sont l'aboutissement d'une carrière sportive.

Les compétitions qualificatives pour le niveau national sont les championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été.

Les compétitions qualificatives pour le niveau interrégional sont les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m et les championnats régionaux d'été.

Les compétitions qualificatives pour les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m sont les championnats régionaux en bassin de 25 m.

Les compétitions qualificatives aux championnats régionaux d'été sont les championnats régionaux en bassin de 25 m **et un parcours déterminé par les comités régionaux**.

Cas des épreuves complémentaires : elles sont également qualificatives.

3 - Les compétitions d'animation

Sont concernées, toutes les compétitions organisées avec l'accord de la FFN ou de ses structures décentralisées pour les meetings internationaux et nationaux. Pour les meetings label « régional » et inférieur, l'accord sera donné par les comités régionaux.

Rappel - La date de dépôt des dossiers doit être respectée.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une « convention d'organisation » engageant l'organisateur et la FFN ou ses structures décentralisées.

Les candidatures pour le niveau national devront être adressées à : Fédération Française de Natation, M. le président de la Commission des Organisations Fédérales, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

Les candidatures pour le niveau régional devront être adressées aux comités régionaux concernés.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral.

Les performances réalisées dans ces compétitions d'animation ne permettent pas d'accéder à une série nationale et interrégionale, ni de se qualifier à une compétition de référence nationale et interrégionale. Elles présentent néanmoins un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la FFN préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

4 - Les autres compétitions

Ce sont toutes les compétitions qui ne figurent pas dans les trois catégories précitées.

Certaines performances réalisées en dehors d'une compétition de référence nationale pourront faire l'objet d'une intégration dans les classements nationaux de la base fédérale, après étude et validation de la Direction Technique Nationale. Les résultats complets et détaillés devront être adressés par le club sous les huit jours qui suivent la compétition, directement au Département Natation Course avec copie au comité régional.

Elles concernent :

- tout record national ou meilleure performance française dûment homologués ;
- toute performance permettant d'intégrer les classements ATRF (dix meilleurs performeurs français de tous les temps) ;
- toute performance permettant l'accès à un collectif international.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES SÉRIES

Une série est un ensemble d'éléments chronométriques de valeurs comparables.

Les séries sont constituées des nageuses et des nageurs dont les performances sont reconnues de valeurs comparables par la Fédération Française de Natation.

Les séries et les valeurs de performances

À compter de la saison 2012-2013 et pour la totalité de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), une rénovation de l'organisation des séries modifie le fonctionnement de la précédente olympiade. Le visa des qualifications s'effectue à partir des performances de la saison précédente comme auparavant mais avec un niveau d'exigence supérieur actualisé à l'issue des JO de Londres. L'intégration dans un niveau de série est conditionnée par la réalisation de deux performances d'une grille de temps par niveau.

Les séries sont établies pour une olympiade au regard de l'évolution internationale. Elles permettent de classer les nageurs par niveau de performance et de leur ouvrir des droits à participation pour les événements nationaux correspondant à leur année d'âge.

Le collectif national

Ce collectif est composé de huit niveaux de série nationale différents.

Le vocable « collectif » remplace le terme « séries » à l'échelon d'un territoire. En effet, le collectif regroupe l'ensemble des différentes séries correspondant à son niveau de territoire.

En conséquence, le collectif national regroupe l'ensemble des séries nationales et ouvre des droits à participation directement (sans qualification) pour certaines compétitions nationales (voir tableau ci-dessous).

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
National	16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Aux championnats de France 25 m championnats de France Élite championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus
	15 ans	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Aux championnats de France 25 m championnats de France Élite Aux championnats de France 15 ans et moins
	14 ans et -	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national Lucien-ZINS ou interrégional Lucien-ZINS (6.100 pts en filles, 5.650 pts en garçons)	

Les séries permettent d'attribuer des points en vue du classement national des clubs en natation course (voir rubrique « Classement national des clubs »).

Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour connaître à quel type de série une compétition donne accès, se reporter au chapitre « Compétition et validation de performances ». Les compétitions transmises à la FFN afin d'être intégrées dans la base fédérale des performances doivent être inscrites au calendrier départemental validé par le comité régional. Elles doivent au minimum concerner deux clubs.

Le collectif interrégional

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Interrégional	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national Lucien-ZINS ou interrégional Lucien-ZINS (5.000 pts en filles, 4.250 pts en garçons)	

Dans le cas où le nageur réalise, dans une épreuve, une performance d'un niveau de série puis, dans une deuxième épreuve, une performance d'un niveau de série inférieur : ce nageur se trouvera classé dans le niveau de série inférieur.

Exemple : un nageur réalise au 800 m nage libre une performance de niveau interrégional puis, au 200 m nage libre, une performance de niveau régional, ce nageur se trouvera classé au niveau régional.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les collectifs régional et départemental

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Régional	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Laisse à l'initiative des comités régionaux
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national ou interrégional Lucien-ZINS et du classement du Natathlon 12-13 ans (4.600 pts en filles, 3.650 pts en garçons)	

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Départemental	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Laisse à l'initiative des comités départementaux
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national ou interrégional Lucien-ZINS et du classement du Natathlon 12-13 ans (4.150 pts en filles, 3.150 pts en garçons)	

La finalité des collectifs

C'est un moyen d'identifier l'élite d'un territoire donné. Ces collectifs pourront servir pour mettre en place des actions de stages, de compétitions, de formations des entraîneurs concernés. Il apparaît indispensable de créer une véritable dynamique autour de ces populations mais à l'initiative de chaque territoire.

Exemple : des actions interrégionales peuvent être organisées autour de stage pour l'accès au haut niveau. De même, ces collectifs peuvent servir à identifier des entraîneurs afin de les doter d'une bourse pour assurer leur formation continue.

Constitution de l'Annuaire des Séries pour la saison 2014-2015

L'Annuaire 2014-2015 des Séries (nationale, interrégionale, régionale et départementale) sera arrêté courant septembre 2014, à l'occasion de la rentrée sportive 2014-2015. Le nouvel Annuaire 2015-2016 sera actualisé en temps réel sur le site internet fédéral à partir des performances intégrées pour l'ensemble de la saison 2014-2015.

Cet annuaire, consultable en permanence sur le site Internet fédéral www.ffnatation.fr (rubrique « suivi des performances »), est mis à jour en temps réel à l'issue de la validation définitive des compétitions par le service concerné.

La commission nationale de validation des performances

Dans le cadre de la commission sportive fédérale de natation course, une commission de validation des performances est constituée. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accession aux séries, ainsi que les nouvelles intégrations de performances ou les re-classements de nageurs.

Les demandes doivent être envoyées à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), **sous couvert du comité régional d'appartenance**.

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) doivent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, au plus tard un mois avant la date de la compétition concernée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information au comité régional.

Dans le cas d'un nageur non sélectionnable, en fonction de son niveau sportif, le tarif de la licence est susceptible d'évoluer. Dans ce cas, vous devez respecter les obligations financières (voir la rubrique des Règlements financiers) et les obligations précisées dans le Règlement intérieur. En cas de doute, veuillez contacter le service licence de la Fédération Française de Natation.

Cas des compétitions dans le cadre d'une sélection interrégionale, régionale ou départementale : les performances réalisées dans le cadre des actions de compétition ne pourront pas faire l'objet d'une intégration dans les niveaux de série. Toutefois, les performances réalisées pourront être intégrées au ranking FFN sur demande, celle-ci devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition.

Cas des compétitions dans le cadre d'une action de club : les performances réalisées pourront être intégrées au ranking FFN sur demande, celle-ci devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition. Toutefois, les performances réalisées lors des sélections départementales / régionales / interrégionales ou lors d'une action de club sur des compétitions à l'issue de la dernière compétition nationale de l'été (et avant le 16 septembre) pourront être considérées comme de référence nationale. La demande devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Cas pour les nageurs ayant momentanément arrêté la pratique ou ayant été dans l'incapacité de nager durant une saison : ils pourront faire également une demande de reclassement via leur club, sous couvert du comité régional, afin de réintégrer un niveau de série, dans les mêmes délais qu'au-dessus (un mois au plus tard avant la date de la compétition concernée).

Cas des nageurs français expatriés : en début de saison, sur sollicitation des clubs concernés, une demande d'intégration de performances pourra être faite auprès de cette commission, pour tout nageur régulièrement licencié en France et s'entraînant en permanence à l'étranger.

Après accord de la commission, l'intégration des performances dans la base fédérale sera faite à la suite de la transmission par les clubs des justificatifs au Département Natation Course, avec copie au comité régional. Celles-ci devront avoir été réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique.

Toute réclamation, pour être prise en compte, doit être validée par le comité régional

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES GRILLES DE QUALIFICATION

Ce sont des grilles de performances correspondant aux catégories d'âge concernées et permettant de se qualifier aux compétitions du programme sportif fédéral.

Tous les championnats nationaux disposent pour chaque année d'âge de la compétition concernée d'une grille de qualification spécifique. On distingue cinq niveaux de qualification pour lesquels correspond une grille de qualification.

Compétitions	Catégories
Championnats de France Élite	Toutes catégories
Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	16 ans et plus (1999 et avant)
Championnats de France 15 ans et moins (une grille pour chaque année d'âge)	14 ans et moins, 15 ans (2001 et après, 2000)
Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m (une grille pour chaque année d'âge)	14 ans et plus (2001 et avant)
Championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été (une grille pour chaque année d'âge)	14 ans et plus (2001 et avant)

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

LES SPÉCIFICITÉS DES DOM-TOM

Les nageurs des DOM-TOM sont confrontés à des difficultés logistiques (transports, équipements, calendrier...) qui complexifient l'activité compétitive de la natation et notamment l'accès aux différents championnats nationaux. Toutefois, l'exigence du haut niveau restant identique quels que soient les endroits du territoire national où la discipline se pratique, il est prévu à leur égard certaines mesures permettant d'encourager le développement de la pratique compétitive sans pour autant réduire notre niveau d'exigence.

Dérogations concernant les compétitions

Les responsables des DOM-TOM seront chargés, sous couvert des conseillers techniques en charge des différentes zones, de proposer à la DTN (Département Natation Course) avant le 30 septembre, l'ensemble des dérogations souhaitées au regard des modalités prévues dans l'*Annuel Règlements* de la saison en cours. Les demandes feront l'objet d'une étude et, éventuellement, d'une validation dans le mois suivant.

Dérogation concernant la participation à la Coupe des Régions

Les comités régionaux d'outre-mer qui souhaiteraient participer à cette compétition pourront se regrouper sous une équipe unique DOM-TOM afin de mutualiser les moyens et d'encourager les échanges entre ces différentes régions.

Dérogation concernant la participation aux championnats de France 15 ans et moins et aux championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus

(exclusivement pour les nageurs âgés de 16 et 17 ans)

Compte tenu des durées de transport, les aménagements suivants réservés exclusivement aux nageurs s'entraînant dans les DOM-TOM sont proposés :

- dans le cas où le nageur est qualifié dans une seule épreuve, il sera autorisé à nager une épreuve supplémentaire ;
- dans le cas où le nageur est qualifié dans deux épreuves au minimum, il sera autorisé à nager une épreuve supplémentaire par jour de compétition ;
- si aucune performance n'est enregistrée dans la base pour ces épreuves complémentaires, le nageur ne pourra pas être engagé.

Ces engagements complémentaires devront être transmis au Département Natation Course (natation@ffnatation.fr), au moins quinze jours avant le début de la compétition concernée, et validés par le conseiller technique régional en charge de la zone.

LE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Introduction : « une réforme nécessaire »

Les activités de la natation course n'ont pas cessé d'évoluer depuis la mise en forme du précédent classement national des clubs en natation course qui est devenue opérationnelle depuis la saison 2011-2012.

Les objectifs poursuivis sont de différentes natures :

- une mise en œuvre simplifiée et des règles identiques pour toutes nos compétitions ;
 - un classement qui prend en compte uniquement les clubs qui participent à l'activité de la discipline (environ neuf cents clubs pour la natation course) ;
 - une prise en compte des séries pour classer les niveaux de performance individuelle.
- En résumé, le club et le nageur sont placés au centre de leur pratique et de leur niveau.

L'organisation du classement des clubs se définit en deux parties :

- une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (domaine institutionnel et administratif) ;
- une partie spécifique (résultats sportifs).

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation, soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

I - Le classement spécifique en natation course

L'organisation du classement des clubs mise en place lors de la saison 2011-2012 se caractérise par trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe ; un classement Élite issu de nos championnats nationaux ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : les interclubs benjamins, les interclubs minimes et les interclubs toutes catégories.

Principe de base

Afin d'inciter les clubs à prendre part aux trois interclubs institutionnels (benjamins, minimes et toutes catégories), les points obtenus à partir du classement national de chacun de ces championnats ne pourront être cumulés pour émarger au classement global que dans la mesure où ils auront participé à chacune de ces compétitions selon l'ordre croissant : benjamins, minimes et toutes catégories.

En l'absence de la présence d'au moins une équipe aux interclubs benjamins, aucune équipe de niveau supérieur ne sera prise en compte. Concernant le classement des interclubs benjamins, le club sera classé à condition d'avoir participé à minima avec une équipe filles ou garçons à chaque plot.

Pour chacun des niveaux, on additionne les points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

Modalités d'application

Pour cumuler la totalité des points sur les trois niveaux, il est impératif d'avoir une équipe filles ou/et garçons dans chaque niveau et dans le sens croissant : 1. benjamins, 2. minimes, 3. toutes catégories.

Exemples :

- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots, je marque les points relatifs à ce niveau ;
- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots, et une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons), je marque uniquement les points en benjamins, car le niveau intermédiaire (minimes) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots et une équipe minimes (filles ou/et garçons) et pas d'équipe en toutes catégories, je peux cumuler les points des deux premiers niveaux présents ;
- j'ai une équipe minimes (filles ou/et garçons) et une équipe en toutes catégories, je ne marque aucun point, car le premier niveau (benjamin) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe toutes catégories (filles ou/et garçons) et aucune autre équipe dans les niveaux précédents, je ne marque aucun point ;
- j'ai une équipe filles ou/et garçons dans chacun des trois niveaux, je cumule les points dans les trois niveaux.

Mode de calcul

2.000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1.500^e).

- du 1^{er} au 11^e : 10 points de moins par place ;
- du 12^e au 51^e : 4 points de moins par place ;
- du 52^e au 101^e : 3 points de moins par place ;
- du 102^e au 291^e : 2 points de moins par place ;
- du 292^e au 1.500^e : 1 point de moins par place.

Le calcul des points s'effectue informatiquement au niveau national. Pour résumer, si le club est présent dans les trois niveaux, il peut marquer au maximum 6.000 points, soit 3 x 2.000 points.

NB - Pour les informations concernant le dispositif ENF, se reporter à la partie concernée dans le présent règlement.

2 - Le Trophée Élite des championnats

Les compétitions concernées :

- les championnats de France en bassin de 25 m ;
- les championnats de France Élite ;
- le Trophée national Lucien-ZINS ;

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus ;
- les championnats de France 15 ans et moins.

Toutes ces compétitions se caractérisent par un système identique de classement des clubs.

Principe de base

Le classement Élite des clubs prend en compte les vingt premiers nageurs classés dans chaque épreuve. De plus, un point sera accordé à chaque nageur participant à ces cinq événements nationaux.

Mode de calcul

Il s'agit du classement spécifique sur les compétitions qui devront être clairement identifiées en début de saison. Sur chaque épreuve et dans chaque catégorie d'âge éventuellement présente sur la compétition, on ne prend en compte que les vingt premiers licenciés à la FFN.

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont prises en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts.

Dans chaque compétition, 1 point sera attribué à chaque nageur participant.

Le classement Élite général sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements des clubs des championnats mentionnés plus haut.

3 - Le niveau de performance des compétiteurs

Les compétitions concernées : toutes les compétitions de référence nationale.

Principe de base

Chaque niveau de série atteint par chaque nageur à l'issue de la saison sportive attribue un nombre de points. Seul le meilleur classement (dans la série la plus élevée) par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

Rappel - Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante dans deux épreuves différentes.

Barème des points

Niveau	Pts		Médailles*		
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation course et n'appartenant à aucune série	5				
Nageur inscrit dans le parcours de l'ENF (tous niveaux)	10				
Série départementale	20				
Nageurs classés au Natathlon 12-13 ans	30				
Série régionale	40				
Série interrégionale	80				
Série nationale	160		Bronze	Argent	Or
Collectif relève internationale	200	Championnats d'Europe	600	700	800
Collectif EUROPE (EUR)	300	Championnats du monde	800	900	1.000
Collectif MONDE (MON)	400	Jeux Olympiques	1.000	1.200	1.500

Mode de calcul

Il y a trois niveaux de pratique qui sont pris en compte.

1. Les nageurs n'appartenant à aucune série mais ayant participé au moins une fois lors de la saison à une compétition inscrite dans un calendrier fédéral (de départemental à national).
2. Les nageurs appartenant à une série de niveau départemental à national selon les règles en vigueur.
3. Les nageurs appartenant aux collectifs internationaux clairement identifiés par la DTN.

Chaque niveau de série donne le nombre de points suivant :

- non classé, 5 points ;
- séries départementales, 20 points ;

- participation au classement national du Natathlon 12-13 ans, 30 points ;
- séries régionales, 40 points ;
- séries interrégionales, 80 points ;
- séries nationales, 160 points ;
- collectif relève internationale, 200 points ;
- collectif EURO, 300 points ;
- collectif MON, 400 points ;

Les points seront majorés (voir tableau ci-dessus) en cas d'obtention de médailles aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde toutes catégories (25 m ou 50 m) et aux championnats d'Europe toutes catégories (25 m ou 50 m), en individuel et en relais (*titulaires et remplaçants). Chaque individu ne marque qu'une seule fois et pour son plus haut niveau.

II - Le classement du socle institutionnel

Attention : ce projet ne pourra être appliqué que lorsque l'ensemble des disciplines sera opérationnel.

Sont identifiés pour le calcul du socle commun : des éléments qui se rapportent à l'individu et des éléments qui se rapportent à la structure.

1 - Le rapport à l'individu

Seul le point de licence est cumulable avec les autres.

- La licence (1 point).
- Les élus (5 points)* en fonction de leur représentation dans les instances fédérales départementales, régionales ou nationales.
- Les membres non élus des commissions nationales (5 points)*.
- Les officiels (5 points)*.

**Il ne peut pas y avoir de cumul des fonctions. Exemples : je suis licencié membre d'un comité départemental (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et trésorier d'un comité régional (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et secrétaire général de la FFN (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié, membre d'un comité régional et de la FFN, officiel (1 + 5 = 6 points). La détermination des fonctions est celle arrêtée en fin de saison.*

2 - Le rapport à la structure

En cours d'élaboration (projet à l'étude).

Le total des points du socle institutionnel comptabilisés par le club s'ajoute à ceux des résultats sportifs (classement spécifique de la natation course).

Les différents calculs de points ainsi que le classement national des clubs s'effectueront informatiquement au niveau national par le service des systèmes d'information.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES JURYS ET L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES POUR LE DÉPART ET LE CHRONOMÉTRAGE

Désignation des jurys

- 1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice : le club, le district, le comité départemental ou le comité régional.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C ;
- en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels permettant de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après) ;
- en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

- 2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN. Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France des maîtres en bassin de 25 m, championnats de France Élite, Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT, finale du Trophée national Lucien-ZINS, championnats de France interclubs des Maîtres, championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m, championnats de France 15 ans et moins, championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

En outre, pour certaines d'entre elles, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours sont associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

- 3 - Pour certaines compétitions inscrites au calendrier national et organisées par les interrégions, les juges-arbitres et starters (dans la mesure du possible) sont désignés par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours.

Liste des compétitions concernées : championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été.

- 4 - Pour la meilleure poule organisée par chaque comité régional lors des championnats nationaux interclubs, le juge-arbitre est désigné par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours. Il organise les permutations afin que ces poules soient arbitrées par un juge-arbitre d'un autre comité régional de l'interrégion.

Le comité régional est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif ;
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement ;
- de l'organisation générale de la compétition ;
- de la mise à disposition d'un jury complet ;
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...) ;
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...) ;
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par le comité régional.

Application des règles techniques

Conformément au Règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

Procédure d'appel : à la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe / entraîneur peut demander des explications au juge-arbitre et lui (elle) seul(e).

Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge-arbitre dans les 30 minutes suivant la course. Le juge-arbitre répondra par écrit et, le cas échéant, justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.

En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe / entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

Les départs (article SW 4)

Cas des compétitions individuelles

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories benjamins et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Exception pour les compétitions de nageurs avenirs et poussins, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de « deux départs » est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Chronométrage et classement

Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronomètres (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronomètre doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronomètres peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronomètre est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronomètre est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronomètres.

Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10^e en plus ou en moins.

Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou régionaux.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronomètres. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronomètres par ligne, et lorsque deux (2) chronomètres sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04.55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04.56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (Règlement intérieur FFN, règlement de l'interrégion, Règlement intérieur du comité régional, Règlement intérieur du comité départemental).

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national Compétition de référence nationale (*)	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronomètreur) Pas de juge à l'arrivée (*) Pour les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m, il est possible, à titre exceptionnel et après accord préalable de la DTN, d'utiliser un chronométrage semi-automatique sous réserve de disposer de trois chronomètres (boutons poussoirs)	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs) Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Compétition de référence interrégionale	Trois chronomètres manuels par ligne Un ou deux chronomètres « volants » Pas de juge à l'arrivée	Temps déterminés selon la règle FINA : SW 11.3.1 (deux temps identiques), SW 11.3.2 (temps intermédiaire), SW 11.3.3 (temps moyen si deux chronomètres en fonctionnement) À noter que si le remplacement d'un chronomètre est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps intermédiaire Si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera le temps moyen des deux chronomètres restants	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Compétition de référence régionale ou départementale	Deux chronomètres par ligne, plus deux chronomètres « volants » pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne Ils pourront également être affectés comme troisième chronomètre à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre	Temps moyen si deux chronomètres ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronomètres À noter que si le remplacement d'un des deux chronomètres est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronomètres restants soit l'unique temps mesuré S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	Un chronométrateur par ligne, plus deux chronométrateurs « volants » pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre	Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)

Les temps enregistrés par chaque chronométrateur doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 « ...lorsque le chronométrage au 1/1000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps... » et SW 11.3.3 « Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel ».

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou à son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements : seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extraNat. Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

Réunion technique (la veille du premier jour de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion internet.
- Distribution des résultats papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits.
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

RÈGLES D'ENGAGEMENTS VIA LA GESTION INFORMATIQUE EXTRANAT

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site web FFN, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Planification des échéances pour la procédure des engagements :

Via l'application extraNat, chaque institution (FFN, comités régionaux, comités départementaux, clubs) déclare dans un premier temps les compétitions placées sous son autorité.

Au nom de la FFN

- Championnats de France Élite.
- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France 15 ans et moins.
- Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.
- Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT.
- Coupe des Départements - Trophée Alex-JANY*.
- Trophée national Lucien-ZINS.
- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.
- Meetings nationaux labellisés.

**Dans la configuration des fusions exceptionnelles de deux départements, se rapprocher du service des systèmes d'information de la FFN pour pouvoir effectuer leur proposition d'engagement via extraNat.*

Au nom des comités régionaux

- Meetings régionaux labellisés.
- Les 3 plots du Natathlon 10 ans et moins en bassin de 25 m.
- La finale régionale du Natathlon 10 ans et moins.
- Les 3 plots du Natathlon 11 ans en bassin de 25 m.
- La finale régionale du Natathlon 11 ans.
- Interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m (1^{er} et 2^e plots).
- Les 4 plots du Natathlon 12-13 ans en bassin de 25 m.
- Trophée Lucien-ZINS régional et interrégional.
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (1^{er} et 2^e plots).
- Interclubs minimes en bassin de 25 m.
- Poules régionales des championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m*.
- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.
- Toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles du comité régional inscrites officiellement à son calendrier (avenir, poussins, critères régionaux, critères départementaux, etc.).

**Selon le format d'organisation locale, il y a possibilité de déléguer la déclaration des compétitions aux comités départementaux, à charge du comité régional de coordonner l'ensemble des organisations.*

Principes et planification de l'échéancier des engagements via l'interface extraNat

Toutes les compétitions gérées par extraNat obéissent aux mêmes principes en ce qui concerne la procédure de l'échéancier :

- quinze jours d'ouverture des droits pour les propositions d'engagements ;
- un jour de contrôle par l'institution en charge de la compétition des engagements ;
- sept jours de publications de la liste des engagements (start-list).

Selon ce compte à rebours, à J – 12, les droits d'engagements sont ouverts ; à J – 4, fermeture des droits d'engagements ; à J – 3, publication de la liste des engagés ; J – 1 pour les compétitions nationales, réunion technique à l'issue de laquelle les engagements sont centralisés (forfaits) puis édition de la liste de départ et le programme des séries.

Pour les compétitions où les nageurs sont qualifiés (par exemple le Trophée national Lucien-ZINS, finale du Natathlon 12-13 ans), les clubs ayant des qualifiés devront confirmer ou infirmer leur participation sur chacune des courses où ils sont retenus et selon les mêmes échéances.

Tableau des échéances

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J – 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements
J – 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements
J – 3	Publication de la liste des engagés
J – 1	Réunion technique, déclaration des forfaits édition de la liste de départ et du programme des séries

Modulation

L'institution qui déclare la compétition a la possibilité de moduler la fin de la période de proposition des engagements de J – 4 à J – 2 (J = premier jour de la compétition).

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information. Toute cette procédure est valable pour la natation course, les maîtres et la natation estivale.

Pour les analyses statistiques fédérales, il est demandé aux comités régionaux de permettre la remontée de la totalité des compétitions organisées sur leur territoire quelles que soient les catégories d'âges concernées.

Performances d'engagements sur l'espace extraNat

Concernant les compétitions de référence nationale, les engagements ne pourront se faire qu'à partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50 m et enregistrée dans la base fédérale de la saison précédente ou de la saison en cours.

**La liste des engagés n'est pas actualisée durant la période de J – 3 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.*

2^e partie

Les programmes spécifiques

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2014-2015

18/10/2014	19/10/2014	1^{er} plot Interclubs benjamins bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
Novembre 2014 (préconisation)		1^{er} plot Interclubs 11 ans et moins bassin de 25 m	F. et G., 11 ans et moins	Département ou région
08/11/2014	09/11/2014	Championnats nationaux Interclubs bassin de 25 m	Compétition par équipes de clubs Toutes catégories d'âge	Régions
20/11/2014	23/11/2014	11^{es} Championnats de France bassin de 25 m	Toutes catégories	Montpellier (Hérault)
22/11/2014	23/11/2014	Championnats départementaux bassin de 25 m	Toutes catégories	Département
06/12/2014	07/12/2014	Championnats régionaux d'hiver bassin de 25 m	Toutes catégories	Régions
19/12/2014	21/12/2014	Championnats de Nationale 2 bassin de 25 m	Toutes catégories	Interrégions
Janvier 2015 (préconisation)		2^e plot Interclubs 11 ans et moins bassin de 25 m	F. et G., 11 ans et moins	Département ou région
01/01/2015	03/04/2015	1^{er} plot du Natathlon 10 ans et moins bassin de 25 m	F. et G. 11 ans	Département ou régions
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot		2^e plot du Natathlon 10 ans et moins bassin de 25 m	F. et G. 11 ans	Département ou régions
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot 31/05/2015 (date limite)		3^e plot du Natathlon 10 ans et moins bassin de 25 m	F. et G. 11 ans	Département ou région
01/01/2015	03/04/2015	1^{er} plot du Natathlon 11 ans bassin de 25 m	F. et G., 11 ans	Département ou région
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot		2^e plot du Natathlon 11 ans bassin de 25 m	F. et G., 11 ans	Département ou région
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot 31/05/15 (date limite)		3^e plot du Natathlon 11 ans bassin de 25 m	F. et G., 11 ans	Département ou région
24/01/2015	25/01/2015	2^e plot Interclubs benjamins bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
24/01/2015	25/01/2015	Interclubs minimes bassin de 25 m	F. et G., 14 et 15 ans	Régions
30/01/2015	01/02/2015	Étape 1 Meeting international FFN Golden Tour bassin de 50 m	Toutes catégories	Nice (Alpes-Maritimes)
Entre le 01/01/2015 et le 19/03/2015		1^{er} plot du Natathlon 12-13 ans bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot		2^e plot du Natathlon 12-13 ans bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot		3^e plot du Natathlon 12-13 ans bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2014-2015

Minimum 3 semaines après le 3 ^e plot 31/05/2015 (date limite)	4^e plot du Natathlon 12-13 ans bassin de 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
13/02/2015 15/02/2015	Étape 2 Meeting international FFN Golden Tour bassin de 50 m	Toutes catégories	Amiens (Somme)
06/03/2015 08/03/2015	Étape 3 Meeting international FFN Golden Tour bassin de 50 m	Toutes catégories	Marseille (Bouches-du-Rhône)
21/03/2015 23/03/2015	Championnats de Nationale 2 d'hiver bassin de 50 m	Toutes catégories	Interrégions
31/03/2015 05/04/2015	Championnats de France Élite bassin de 50 m	Toutes catégories	Limoges (Haute-Vienne)
15/05/2015 16/05/2015	22^e Coupe des Régions Trophée Jean-POMMAT bassin de 50 m	Compétition par équipes de régions minimes filles et garçons cadettes et cadets	Chartres (Eure-et-Loir)
22/05/2015 24/05/2015	Étape 4 Meeting international FFN Golden Tour bassin de 50 m	Toutes catégories	Nancy (Meurthe-et-Moselle)
12/06/2015 14/06/2015	Championnats régionaux d'été bassin de 50 m	Toutes catégories	Régions
Seconde quinzaine de juin (préconisation)	Finale régionale du Natathlon 11 ans	F. et G., 11 ans	Régions
Seconde quinzaine de juin (préconisation)	Finale régionale du Natathlon 10 ans et moins	F. et G., 11 ans	Régions
20/06/2015 21/06/2015	18^e Coupe des Départements bassin de 25 m	Compétitions par équipes des départements F. et G., 12-13 ans	Interrégions
27/06/2015 28/06/2015	Championnats départementaux d'été bassin de 25 m ou 50 m	Toutes catégories	Départements
04/07/2015 05/07/2015	11^e Trophée national Lucien-ZINS bassin de 50 m	F. et G., 12-13 ans sur qualification	Béthune (Pas-de-Calais)
04/07/2015 05/07/2015	Trophée interrégional Lucien-ZINS bassin de 50 m	F. et G., 12-13 ans sur qualification	Interrégions
10/07/2015 12/07/2015	Championnats de Nationale 2 d'été bassin de 50 m	Toutes catégories	Interrégions
22/07/2015 26/07/2015	Championnats de France 15 ans et moins bassin de 50 m	F. et G., 14-15 ans	Agen (Lot-et-Garonne)
29/07/2015 02/08/2015	Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus bassin de 50 m	F. et G., 16 ans et plus	Montauban (Tarn-et-Garonne)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER INTERNATIONAL NATATION COURSE 2014-2015

27/08/2014	28/08/2014	1^{re} étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Doha (Qatar)
31/08/2014	01/09/2014	2^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Dubaï (Émirats arabes unis)
29/09/2014	30/09/2014	3^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Hong Kong (Hong Kong)
04/10/2014	05/10/2014	4^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Eindhoven (Pays-Bas)
08/10/2014	09/10/2014	5^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Moscou (Russie)
24/10/2014	25/10/2014	6^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Pékin (Chine)
28/10/2014	29/10/2014	7^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Tokyo (Japon)
01/11/2014	02/11/2014	8^e étape de la Coupe du monde 2014 bassin de 25 m	Toutes catégories	Singapour (Singapour)
03/12/2014	07/12/2014	12^{es} Championnats du monde bassin de 25 m	Toutes catégories	Doha (Qatar)
23/06/2015	27/06/2015	1^{ers} Jeux européens bassin de 50 m	Filles 15-16 ans Garçons 17-18 ans	Bakou (Azerbaïdjan)
04/07/2015	05/07/2015	9^e Open EDF de natation bassin de 50 m	Toutes catégories	Vichy (Allier)
07/07/2015	05/07/2015	21^e Coupe de la COMEN bassin de 50 m	Filles 13-14 ans Garçons 15-16 ans	Alexandroupoli (Grèce)
25/07/2015	01/07/2015	13^e Festival Olympique de la Jeunesse bassin de 50 m	Filles 13-14 ans Garçons 15-16 ans	Tbilissi (Géorgie)
02/08/2015	09/08/2015	16^{es} Championnats du monde bassin de 50 m	Toutes catégories	Kazan (Russie)
15/08/2015	16/08/2015	Étape de la Coupe du monde FINA bassin de 25 m	Toutes catégories	Chartres Grand Paris (France)
01/09/2015	06/09/2015	5^{es} Championnats du monde juniors bassin de 50 m	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans	Singapour (Singapour)
02/12/2015	06/12/2015	18^{es} Championnats d'Europe bassin de 25 m	Toutes catégories	Herzliya (Israël)

LA RÉFORME DU PARCOURS DES NAGEURS 9-13 ANS

Présentation

Sujet sensible tant les enjeux et la population sont importants. Il apparaît indispensable d'aborder cette thématique de travail en évitant les particularismes locaux afin de valoriser l'intérêt général. Ce projet renforce l'École de la Natation Française (ENF) en s'inscrivant dans la continuité de la formation.

Il convient, en préambule, d'accepter que le règlement sportif est un cadre dans l'action sportive. Il permet de poser des balises, de proposer des objectifs, dont seuls les acteurs traceront le chemin. Ce parcours sera bien entendu singulier et la réponse apportée par les athlètes ne sera pas forcément en cohérence avec les attentes techniques définies.

À ce titre, il nous apparaît essentiel d'accompagner ce projet de ce guide pédagogique afin de redéfinir les attentes technique, physiologique et psychologique. En effet, nous constatons régulièrement que la catégorie des « 13 ans et moins » est souvent encadrée par les entraîneurs les moins expérimentés. Attention, ce guide reste succinct et nécessite, de la part des entraîneurs concernés, une poursuite de la réflexion, une poursuite de la formation autour de la démarche pédagogique au sens large. Leur rôle est central pour la pérennité du club et de la fédération. En effet, comme nous allons le voir, la pratique sportive pendant cette période détermine grandement les années qui suivent. Il y a donc une forme de paradoxe entre la faible expertise des entraîneurs concernés et les enjeux de cette catégorie.

Ainsi, entre un parcours ENF très encadré et le parcours benjamin, il existe une tranche d'âge pour laquelle la Fédération ne propose pas d'accompagnement spécifique. Ce projet de réforme a pour objectif d'assurer l'accompagnement des comités régionaux dans la construction d'un programme pour les 11 ans et moins.

L'analyse détaillée des régions en 2010-2011 avait laissé entrevoir des incohérences dans les différents programmes proposés aux nageurs entre l'ENF et le natathlon réservé aux benjamins. Des incohérences entre les régions, des incohérences entre les départements d'une même région. Donc il nous a semblé nécessaire de rappeler le rôle essentiel des comités régionaux dans le pilotage et la construction des parcours proposés aux nageurs. Cette garantie est indispensable pour conserver une cohérence sur l'ensemble du territoire national et régional. Toutefois, cela ne dispense pas les comités régionaux avec leurs départements d'innover à l'intérieur de ce cadre d'action : sous forme de compétitions, d'actions de stage, de formations pour les entraîneurs.

Enfin, une refonte du parcours des 12 et 13 ans est proposée afin d'enrichir le parcours de formation.

Les constats

Le parcours des 9-13 ans concerne environ 105.000 nageurs. Ces cinq années d'âge regroupent un tiers des licenciés de la Fédération. Les objectifs sont très différents entre l'apprentissage des nages et la pratique compétitive.

En effet, 30 % des licenciés 10-11 ans pratiquent la natation en compétition et près de 40 % pour les 12-13 ans. Par ailleurs, les pratiquants 10-11 ans souffrent d'un manque d'offre sportive en compétition. Ils participent seulement (en moyenne) à 4 ou 5 épreuves différentes, essentiellement en sprint alors que cette tranche d'âge doit commencer à développer des facultés en aérobie.

En outre, les parcours sont cloisonnés alors que la différence de maturité est importante. Une plus grande souplesse doit pouvoir être mise en place afin de proposer à tous, un niveau de confrontation stimulant.

Enfin, nous ne disposons pas d'une natation capable de rivaliser avec les meilleurs nageurs dans toutes les épreuves. Une approche plus transversale de l'apprentissage des différents styles de nage doit être valorisée sur des distances et des vitesses différentes.

L'ensemble de ces constats nous a incités à proposer la réforme du parcours de formation des 13 ans et moins.

Les orientations

- Valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.
- Encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée.
- Développer la formation des nageurs dans les quatre nages. Les principes d'action sont les mêmes dans toutes les nages.
- Rendre le parcours de formation stimulant avec des exigences en cohérence avec les différences de maturité.

Le détail du programme par année

Rappel - Les programmes « 10 ans et moins » et « 11 ans » sont proposés à titre optionnel aux comités régionaux. Par ailleurs, suite au document produit lors de l'assemblée générale de 2014, nous avons constaté une grande disparité dans la répartition des licenciés 9-13 ans entre les régions. Certaines d'entre elles pourraient rencontrer des difficultés pour organiser ces différents parcours pour l'ensemble des nageurs.

Attention, ce programme pourrait ne pas convenir aux nageurs à maturité tardive ou arrivés un peu plus tard dans la pratique. Dans ce cas les comités régionaux seront en droit de proposer un programme annexe. Ce rôle des comités régionaux est important. Par le passé, des nageurs arrivés tardivement dans la pratique sont montés sur des podiums mondiaux.

PROGRAMME DES 10 ANS ET MOINS

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

Le système nerveux est en pleine croissance et le traitement de l'information nécessite plus de temps que pour un adulte. Il importe de réduire/limiter la charge informationnelle dans un premier temps.

Ainsi :

Sur un plan pédagogique

Limiter le nombre de consignes.

Adapter la consigne et le vocabulaire au niveau de compréhension de l'enfant.

Sur un plan technique

Il est important de travailler sur le postural avant les éléments moteurs (à sec et/ou dans l'eau).

Il est important de développer le répertoire moteur le plus large possible : entre les différents styles de nage, entre les différentes disciplines aquatiques et, également, en association avec d'autres sports (course, gymnastique, vélo,...).

Plus le panel moteur sera développé plus la capacité d'apprentissage sera renforcée et importante.

Caractères physiologiques et endocriniens

La capacité pulmonaire ramenée au poids est inférieure à celle de l'adulte, la fatigue musculaire est précoce.

L'appareil de soutien (musculaire et osseux) dispose d'un haut degré de mobilité mais reste fragile.

La période est propice :

- 1) au travail en aérobic. A contrario, une surcharge d'intensité entraînera de profonds dommages fonctionnels (stress organiques, surcharge cardiaque) handicapant la construction du nageur à venir ;
- 2) au travail de la vitesse : vitesse gestuelle et temps de réaction.

Caractères psychosociaux

Fort besoin d'activité.

Disponibilité pour l'enjeu et la prise de risque.

Désir de découverte, de variété.

Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 2 et 4 séances de 45' à 1 h 15. Avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel - Pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention et posture

Remerciements à David SEBILLAUD (préparateur physique du pôle France d'Amiens) pour la partie des orientations techniques à sec en nous appuyant sur son approche méthodologique « Propose » permettant de thématiser les contenus.

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau, vers l'acquisition de connaissances sur le « savoir être sportif » : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propres à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

Postural

L'objectif final étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau, il s'agit à sec de favoriser chez lui la construction de repères intéroceptifs sur le maintien d'un équilibre avec des contraintes très faibles : savoir rester en statique sur un pied, se rééquilibrer après un saut sur place, garder un dos droit lors de flexions de jambes.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir (à la puberté) : placement du bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Dans l'eau : posture- vitesse et aérobic

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné dans l'axe de déplacement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appui et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement.

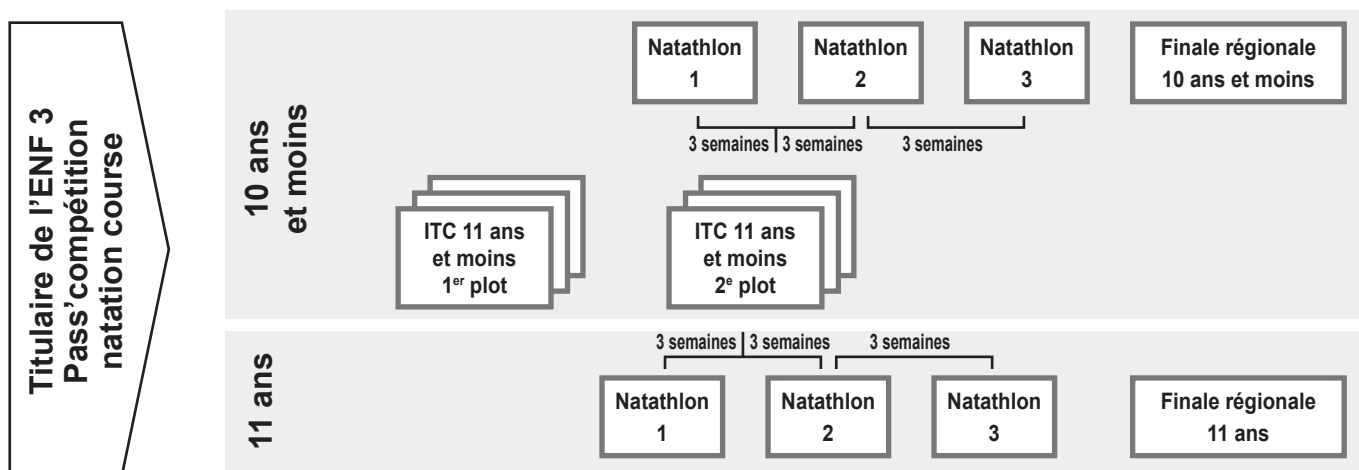
En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobique

Développer la capacité aérobique tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée, afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Schéma du programme



ITC : Interclubs

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 50 m nage libre - 50 m papillon - 50 m dos - 50 m brasse - 200 m nage libre.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager au moins 3 épreuves à chaque plot dont le 200 m nage libre.

La finale

Pour la qualification à la finale régionale ou départementale (classement par points - rankings à la place, à définir par les régions), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale. Récompense à chaque épreuve et au classement combiné (5 épreuves, classement par points).

Les compétitions par équipe

Deux fois par saison (en novembre et janvier), des interclubs 11 ans et moins pourront être organisés avec :

- pour le premier interclubs, uniquement des relais mixtes (2 filles-2 garçons) 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m nage libre ;
- pour le second interclubs, les mêmes relais mais par sexe (filles et garçons séparés).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le jeudi 1^{er} janvier et le dimanche 3 avril 2015 inclus
- **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
- **Date limite** : dimanche 31 mai 2015

Natathlon 10 ans et moins en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 10 ans et moins (2005 et après)
- Titulaire de l'ENF3 Pass'compétition natation course

Engagements

- Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition)
- Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

En amont du Natathlon 12-13 ans, la refonte du programme des 9-13 ans entreprise lors de la troisième année sportive de l'olympiade Rio 2013-2016 propose un Natathlon spécifique pour les 10 ans et moins et un Natathlon pour les 11 ans, deux compétitions qui se veulent progressives et complémentaires en occupant le créneau du deuxième trimestre de l'année sportive. Toutes les deux sont organisées sur un circuit de trois plots qui aboutit sur une finale régionale spécifique.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses trois dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes. Cette compétition peut être organisée conjointement avec le natathlon 11 ans. Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles 10 ans et moins (5 en filles et 5 en garçons).
50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.
Classement au temps 10 ans et moins confondus.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs – sans exception – doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition natation course. Accès laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée. À chacun des trois plots, le club pourra engager chacun de ses nageurs sur, au minimum, **trois épreuves du programme dont obligatoirement le 200 m nage libre**. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition. Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon 10 ans et moins.
NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme préconisé (pour rappel : toutes les épreuves sont proposées à chaque plot)

Exemple	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 50 NL filles (<i>séries</i>)	6 – 50 Brasse garçons (<i>séries</i>)
2 – 50 NL garçons (<i>séries</i>)	7 – 50 Brasse filles (<i>séries</i>)
3 – 50 Papillon filles (<i>séries</i>)	8 – 50 Dos garçons (<i>séries</i>)
4 – 50 Papillon garçons (<i>séries</i>)	9 – 50 Dos filles (<i>séries</i>)
5 – 200 NL filles (<i>séries</i>)	10 – 200 NL garçons (<i>séries</i>)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Seconde quinzaine de juin 2015 ■ 2 réunions minimum	Finale régionale Natathlon 10 ans et moins	■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région ■ Bassin : 25 m ou 50 m
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 10 ans et moins (2005 et après)	■ Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon 10 ans et moins 2015	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Compétition originale introduite lors de la troisième saison du programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), la Finale régionale du Natathlon 10 ans et moins constitue la première finalité régionale dans la jeune carrière d'un nageur. La hiérarchie se limite à cet échelon territorial pour ne pas enflammer les esprits sur la précocité. Dans cette optique, aucun classement national n'est publié.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Cette compétition peut être organisée conjointement avec la finale du Natathlon 11 ans.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de qualification

Tous les nageurs – sans exception – doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition natation course.

Accès par un ranking suite au classement par points sur l'ensemble des 5 épreuves du Natathlon 10 ans et moins. La détermination du ranking est laissée à l'initiative des régions.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements

L'engagement des nageurs devra se faire selon la procédure déterminée par les régions. Les nageurs devront **impérativement s'engager dans les cinq épreuves** du programme.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon 10 ans et moins) seront retenues.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement national.

Les régions sont invitées à publier ce type de classement à l'échelon de leur territoire.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

Idem que pour les plots.

PROGRAMME DES 11 ANS

Les caractéristiques

Caractères neuromoteur et cognitif

Une différenciation importante commence à s'opérer entre les garçons et les filles. Ces dernières ont un niveau de maturité plus avancé. Les filles ont une capacité à appréhender les apprentissages complexes avec un peu plus de facilités que les garçons.

Le traitement de l'information est plus rapide et les enfants peuvent résoudre simultanément des problèmes respiratoires, d'équilibres posturaux et moteurs. C'est une période favorable dans l'apprentissage des coordinations.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux se développent de plus en plus. Une charge de travail trop importante peut affecter ces mécanismes et la régulation de la croissance.

Début du développement du système cardio-pulmonaire et circulatoire.

Caractères psychosociaux

Besoin de socialisation malgré des relations amicales plutôt instables.

Besoin de réussite (dans l'ensemble de ses aspects : par rapport à soi et par rapport aux autres).

Aptitude à la compétition.

Demandes de connaissances et d'informations.

Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 3 et 5 séances de 1 h 15 à 1 h 30. Attention, comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel - Pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention – posture et agonistes de soutien

Remerciements à David SEBILLAUD (préparateur physique du pôle France d'Amiens) pour la partie des orientations techniques à sec en nous appuyant sur son approche méthodologique « Propase » permettant de thématiser les contenus.

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propre à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

Postural

Définir des contenus autour d'une thématique posturale. L'objectif final étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau. Il s'agit à sec de favoriser chez lui la construction de repères intéroceptifs sur le maintien d'un équilibre avec des contraintes faibles mais plus dynamiques: savoir rester en statique sur un pied en bougeant les bras, se rééquilibrer après un saut frontal, garder un dos droit lors de déplacements en fentes avants.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir (à la puberté) : placement du bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Agonistes de soutien

Objectif : permettre au nageur d'engager très tôt un appui efficace. Par le renforcement des muscles profonds proches des articulations (leurs actions soutiennent l'efficacité de la chaîne de transmission de la force) : travail de fixation de la chaîne dorsale et de la chaîne antérieure, travail spécifique à la brasse autour des fixateurs de la hanche.

Ce travail de fixation de la chaîne dorsale et de la chaîne antérieure (accompagné d'une séquence spécifique pour la brasse autour des fixateurs de la hanche) peut trouver dans les appuis de natation synchronisée (godilles, torpilles, canoé...) un terrain très favorable d'expression.

Dans l'eau : posture- vitesse et aérobie

Les thématiques de travail sont sensiblement les mêmes que pour les 10 ans et moins. Toutefois, le temps de travail doit être allongé tout en conservant une exigence technique forte. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné avec l'axe de déplacement.

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appui et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement.

En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

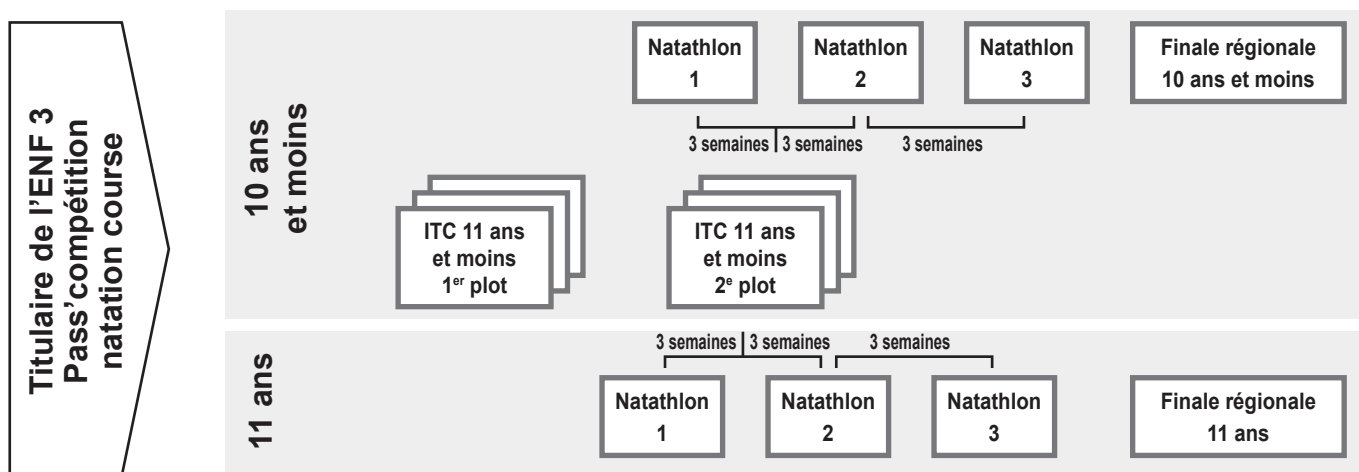
Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobique

Développer la capacité aérobique tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Des temps de travail au « seuil anaérobie » peuvent également être mis en place occasionnellement.

Schéma du programme



ITC : Interclubs

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 100 m nage libre - 100 m papillon - 100 m dos - 100 m brasse - 400 m nage libre.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager au minimum 3 épreuves à chaque plot dont le 400 m nage libre.

La finale

Pour la qualification à la finale départementale ou régionale (classement par points- rankings à la place, à définir), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale (départementale ou régionale). Récompense à chaque épreuve et récompense pour le classement combiné (5 épreuves, classement par points).

Les compétitions par équipe

Deux fois par saison (en novembre et janvier), des interclubs 11 ans et moins pourront être organisés avec :

- pour le premier interclubs, uniquement des relais mixtes (2 filles-2 garçons) 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m nage libre ;
- pour le second interclubs, les mêmes relais mais par sexe (filles et garçons séparés).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le jeudi 1^{er} janvier et le dimanche 3 avril 2015 inclus
- **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
- **Date limite** : dimanche 31 mai 2015

Natathlon 11 ans en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 11 ans et moins (2004)
- Titulaire de l'ENF3 Pass'compétition natation course

Engagements

- Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition)
- Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

En amont du Natathlon 12-13 ans, la refonte du programme des 9-13 ans entreprise lors de la troisième année sportive de l'olympiade Rio 2013-2016 propose un Natathlon spécifique pour les 10 ans et moins et un Natathlon pour les 11 ans, deux compétitions qui se veulent progressives et complémentaires en occupant le créneau du deuxième trimestre de l'année sportive. Toutes les deux sont organisées sur un circuit de trois plots qui aboutit sur une finale régionale spécifique.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses trois dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes. Cette compétition peut être organisée conjointement avec le natathlon 10 ans et moins. Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles 11 ans (5 en filles et 5 en garçons).
100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.
Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs – sans exception – doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition natation course.
Accès laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée.

À chacun des trois plots, le club pourra engager chacun de ses nageurs sur, au minimum, **trois épreuves du programme dont obligatoirement le 400 m nage libre**. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon 11 ans.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme préconisé (pour rappel : toutes les épreuves sont proposées à chaque plot)

Exemple	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 100 NL filles (<i>séries</i>)	6 – 100 Brasse garçons (<i>séries</i>)
2 – 100 NL garçons (<i>séries</i>)	7 – 100 Brasse filles (<i>séries</i>)
3 – 100 Papillon filles (<i>séries</i>)	8 – 100 Dos garçons (<i>séries</i>)
4 – 100 Papillon garçons (<i>séries</i>)	9 – 100 Dos filles (<i>séries</i>)
5 – 400 NL filles (<i>séries</i>)	10 – 400 NL garçons (<i>séries</i>)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Novembre 2014 (préconisé) ■ 2 réunions		Interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m 1^{er} plot	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès			
■ Catégories d'âge : F. et G. 11 ans et moins (2004 et après)		■ Équipes de 4 nageurs (2 filles, 2 garçons)	
Engagements		Résultats	
■ Propositions extraNat : J -12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition par équipe instituée dans la cadre de la réforme du programme des 9-13 ans, les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m permettent aux clubs en amont du groupe d'âge benjamins de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation collective interclubs, départementale ou régionale avec programme adapté et dissocié sur deux plots. Ces interclubs sont aussi l'occasion d'introduire la notion de relais mixtes, à parité (deux filles et deux garçons) lors du premier plot – une innovation qui se généralise au niveau des programmes internationaux (LEN et FINA) et des relais dissociés, filles et garçons, au deuxième plot, le tout sur des distances de 50 m. La valorisation de la place, du respect des règles et de l'application technique prédominent sur la performance chronométrique.

Contenu du programme

Épreuves de relais (mixte 2 filles et 2 garçons).

4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs – sans exception – doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition natation course.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe de relais que si toutes les précédentes sont complètes.

Toutefois, et hors classement (déclaration impérative d'une compétition à part sous un autre vocable), il est possible d'engager :

- des équipes ne respectant la mixité telle que définie : exemple trois filles et un garçon ;
- des équipes entre plusieurs clubs pourront être engagées (avec au moins un nageur de chaque sexe).

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes et respectant la mixité (deux filles et deux garçons) sont comptabilisées. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque relais.

Un classement mixte est publié. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement mixte. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Janvier 2015 (préconisé) ■ 2 réunions	Interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m 2^e plot	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 11 ans et moins (2004 et après)	■ Équipes de 4 nageurs (filles et garçons séparés)	
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition par équipe instituée dans la cadre de la réforme du programme des 9-13 ans, les interclubs 11 ans et moins en bassin de 25 m permettent aux clubs en amont du groupe d'âge benjamins de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation collective interclubs, départementale ou régionale avec programme adapté et dissocié sur deux plots. Ces interclubs sont aussi l'occasion d'introduire la notion de relais mixtes, à parité (deux filles et deux garçons) lors du premier plot – une innovation qui se généralise au niveau des programmes internationaux (LEN et FINA) et des relais dissociés, filles et garçons, au deuxième plot, le tout sur des distances de 50 m. La valorisation de la place, du respect des règles et de l'application technique prédominent sur la performance chronométrique.

Contenu du programme

Épreuves de relais (4 en filles et 4 en garçons).

Filles et garçons séparés.

4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs – sans exception – doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition natation course.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe de relais que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux relais).

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant à l'épreuve individuelle et aux relais).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes et/ou entre plusieurs clubs pourront être engagées (elles feront l'objet d'une compétition déclarée à part).

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque relais.

Un classement mixte, un classement féminin sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Seconde quinzaine de juin 2015 ■ 2 réunions	Finale régionale Natahlon 11 ans	■ Lieu : voir le calendrier du site web régional ■ Bassin : 25 m ou 50 m
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 11 ans (2004)	■ Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natahlon 11 ans 2015	
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Dans la continuité de la finale régionale du Natahlon 10 ans et moins instituée lors de la troisième saison sportive de l'olympiade Rio (2013-2016), les 11 ans sont invités à disputer une finale régionale dans leur d'âge sur un programme différent et complémentaire de celui proposé en 10 ans.

Il s'agit de la deuxième confrontation régionale avant d'aborder lors des deux années suivantes de leur formation le Natahlon 12-13 ans qui, lui, aboutit sur une finale nationale pour les éléments les plus prometteurs.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Mode de qualification

Accès par un ranking suite au classement par points sur l'ensemble des 5 épreuves du Natahlon 11 ans. La détermination du ranking est laissée à l'initiative des régions.

Cette compétition peut être organisée conjointement avec la finale du Natahlon 10 ans et moins.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements

L'engagement des nageurs devra se faire selon la procédure déterminée par les régions. Les nageurs devront impérativement s'engager dans les cinq épreuves du programme.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natahlon 11 ans) seront retenues.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

Idem que celui des plots.

PROGRAMME DES 12-13 ANS

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

La différenciation entre les garçons et les filles est très importante. Les filles sont en pleine croissance pubertaire alors que les garçons sortent du stade pré pubère.

Les filles

Forte augmentation des capacités cognitives et forte adaptation. Elles disposent d'une plus grande facilitée à planifier, à projeter leurs actions vers un but.

Les garçons

Les changements morphologiques sont importants et irréguliers. Ils perturbent fortement les capacités d'apprentissage.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux poursuivent un développement important. Une charge de travail trop importante, notamment chez les filles, peut avoir des conséquences graves sur les mécanismes hormonaux et la régulation de la croissance.

La sécrétion d'hormones spécifiques provoque une nette différenciation entre les sexes. Un mauvais dosage de la charge d'entraînement peut perturber l'ensemble du système.

La croissance, dans son ensemble, consomme beaucoup d'énergie. Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire.

Développement du système cardio-pulmonaire et cardio-vasculaire, le volume d'éjection systolique augmente et la fréquence cardiaque diminue.

Caractères psychosociaux

Début du besoin d'indépendance d'où une distanciation avec les adultes.

Hyper activité ou laisser-aller.

Période charnière entre l'arrêt et la poursuite de la pratique. Le projet de carrière doit clairement être abordé et construit pour mobiliser le nageur dans le court, moyen et long terme.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 4 et 6 séances de 1 h 30 à 2 h. Attention comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel - Pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre pour le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable.

À sec : prévention – posture, agonistes de soutien et efficacité

Remerciements à David SEBILLAUD (préparateur physique du pôle France d'Amiens) pour la partie des orientations techniques à sec en nous appuyant sur son approche méthodologique « Propose » permettant de thématiser les contenus.

Prévention (prophylaxie) - Postural - Agonistes de soutien

Cette partie du travail à sec reste majoritaire (voir le détail dans les parties 10 ans et 11 ans). Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire. Un effort doit être mené à ce niveau avant, pendant, et après l'effort. Par exemple, avoir systématiquement sa bouteille d'eau au bord du bassin. Une carence alimentaire et hydrique peut perturber fortement la croissance de l'enfant ainsi que les bénéfices du travail effectué pendant la séance.

Au regard de l'hétérogénéité des pratiquants, des pathologies individuelles peuvent apparaître, il conviendra d'en tenir compte afin de proposer des micro contenus de prévention ou de remédiations (déséquilibres musculaires, perturbations à cause d'une croissance très rapide).

Début du travail sur la thématique de « l'efficacité »

L'objectif est d'améliorer le rendement propulsif dans la nage et l'efficacité dans les parties non nagées. Cet objectif passe par un travail d'amélioration des qualités métaboliques et d'amélioration des qualités musculaires :

- l'amélioration des qualités métaboliques peut se faire dans l'eau mais aussi hors de l'eau pour diversifier ;
- l'amélioration des qualités musculaires visées dans cette catégories d'âge sont : l'équilibre, la souplesse, la coordination, la vitesse.

Les contenus dans cette thématique pourront se faire sous forme ce circuit, souvent par 2 pour favoriser les situations d'entraide et d'émulation. Principalement placés avant l'entraînement dans l'eau, ils ne doivent avoir que peu ou pas d'incidences négatives sur la séance de natation.

Dans l'eau

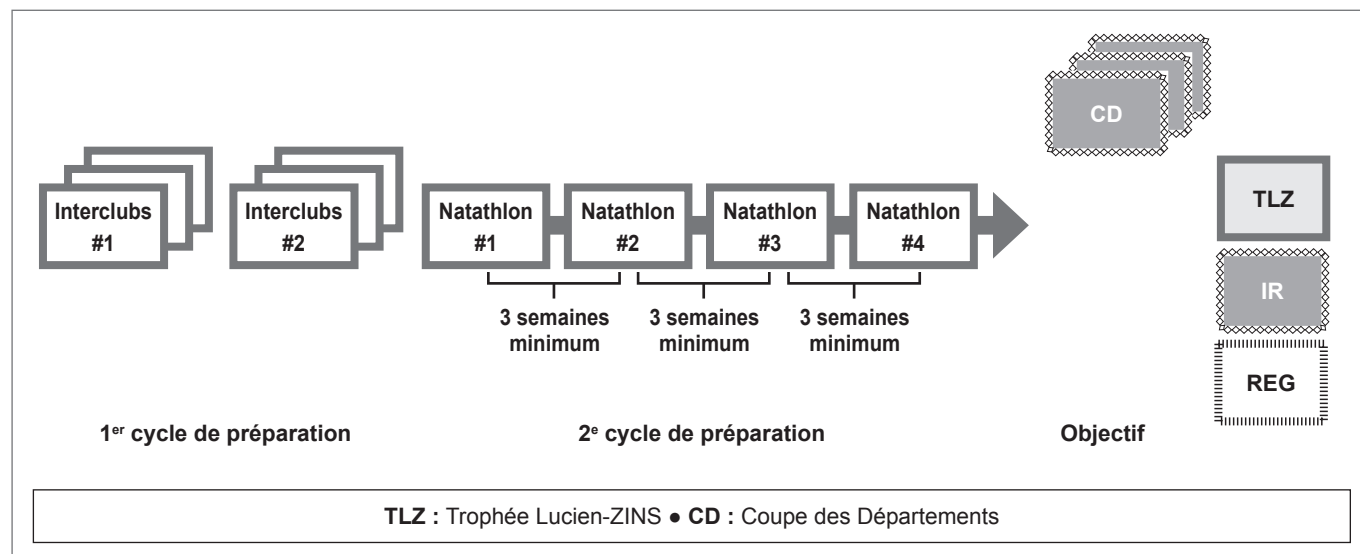
Début du travail d'intensité

Le travail d'intensité commence à être abordé en fonction de chaque enfant. Le maintien d'une posture dans la forme d'un corps projectile reste l'élément observable pour justifier la pertinence dans la mise en place d'un travail intensif. Si le postural n'est pas construit, le travail intensif n'a pas de sens.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Par ailleurs, les thématiques de travail abordées lors des parties précédentes (10 et 11 ans) restent majoritaires. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée et des vitesses variées.

Schéma du programme



Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une obligation sous la responsabilité des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

10 épreuves : 100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m crawl, 200 m papillon, 200 m dos, 200 m brasse, 200 m crawl, 400 m 4 nages, 800 m nage libre.

Quatre plots de 2 réunions, sur 1 ou 2 journées, présentant à chaque fois 5 épreuves (exemple : 100 m papillon, 400 m 4 nages, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m crawl et 200 m papillon, 100 m crawl, 200 m brasse, 100 m dos, 800 m nage libre).

Période de compétition : 4 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Pour la qualification à la finale nationale, obligation d'avoir nagé les 10 épreuves au moins 1 fois.

La finale

Au niveau national (bassin de 50 m) :

- Pour la qualification à la finale nationale, obligation d'avoir nagé les 10 épreuves au moins 1 fois. À l'addition des points des 10 épreuves, les 136 meilleures benjamines et les 136 meilleurs benjamins sont qualifiés. Pas de distinction d'âge.
- 6 épreuves : 50 m nage libre, 100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 400 m nage libre, 200 m 4 nages.
- Déroulement des épreuves sur le modèle actuel de la finale du Lucien-ZINS.
- Les 6 épreuves doivent obligatoirement être nagées.
- Un classement combiné (cumul des points après les 6 épreuves) est réalisé à l'issue de la compétition.

Au niveau interrégional (bassin de 50 m) :

- Pour la qualification à la finale interrégionale, même dispositif, mais nombre de qualifiés laissé à l'appréciation des interrégions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 18 et/ou dimanche 19 octobre 2014 ■ 2 réunions	Interclubs benjamins en bassin de 25 m 1^{er} plot	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)	■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Compétition permettant aux clubs de susciter dès le groupe d'âge benjamins un état d'esprit propre à une compétition par équipes en valorisant la prestation collective plutôt que la performance individuelle. L'encadrement technique qui sera en charge de ce créneau pourra mettre en place des regroupements locaux et des stratégies pour la formation des jeunes nageurs.

Cette confrontation a pour vocation d'être ouverte au plus grand nombre d'équipes, réservée à la catégorie des benjamins (filles et garçons de 12 et 13 ans). Nouveauté dans le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), il a été mis en place un interclubs 12 et 13 ans avec deux plots qui s'additionnent afin de maintenir une partie de la saison collective avant de débiter les compétitions individuelles. Le programme des épreuves intègre un concept de progression pour aborder au mieux le programme du Natathlon 12-13 ans.

Contenu du programme

Épreuve individuelle (1 en filles et 1 en garçons) 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (4 en filles et 4 en garçons).

4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer au 100 m 4 nages ainsi qu'aux relais.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant à l'épreuve individuelle et aux relais).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (100 m 4 nages et les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.
Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 24 et/ou dimanche 25 janvier 2015 ■ 2 réunions	Interclubs benjamins en bassin de 25 m 2^e plot	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux ■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)	■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Succédant aux précédents interclubs benjamins du premier trimestre sportif, il marque une progressivité entre le premier plot des interclubs et le premier plot du Natathlon 12-13 ans. Cette configuration a pour objectif d'accompagner au mieux le balisage du parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

NB - Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur réalise un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des Règles FINA.

Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus aux 1^{er} et 2^e plots.

Pour figurer dans le classement national des clubs, le club doit être présent avec au moins une équipe par plot.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le premier club au classement cumulé de points par équipe totalise 2.000 points.

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition. Nous conseillons aux organisateurs de mettre à disposition la piscine 2 heures avant le début de chaque réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le jeudi 1^{er} janvier et dimanche 19 mars 2015 inclus
- **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
- **Plot 4** : minimum 3 semaines après le 3^e plot
- **Date limite** : dimanche 31 mai 2015

Natathlon 12-13 ans en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)

Engagements

- Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition)
- Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Circuit réservé à la catégorie des 12-13 ans et organisé de façon à permettre la plus large participation possible sur un ensemble de dix courses programmées sur quatre plots distinctifs, dans une limite de durée de réunion n'excédant pas deux heures.

Le Natathlon 12-13 ans a pour finalité sportive de former des nageurs « complets » (programme de développement).

Pour chaque plot, toutes les organisations d'une région (clubs, secteurs, districts, départements ou région) se déroulent le même week-end avec cinq épreuves au programme.

À l'issue des quatre plots, un classement national du Natathlon 12-13 ans est établi d'après l'addition des points à la table de cotation des dix épreuves.

À partir de cette hiérarchie, un nombre de nageuses et de nageurs est retenu pour prendre part au Trophée Lucien-ZINS.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses trois dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux. Seules ces dates autoriseront l'intégration nationale des résultats dans la base fédérale.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles - Benjamins 1^{re} et 2^e année, 12 et 13 ans (10 en filles et 10 en garçons).

100 m nage libre, 200 m nage libre, 800 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - Sur un même lieu, il est conseillé de ne pas dépasser cinq séries de 800 m nage libre (épreuve pouvant être disputée à deux nageurs par couloir, à la discrétion de l'organisateur) et dix séries de 400 m 4 nages.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée.

À chacun des quatre plots, cinq épreuves sont proposées. Le club pourra engager chacun de ses nageurs sur cinq épreuves au maximum. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue des quatre plots, le site web FFN publiera le classement national des nageurs au Natathlon 12-13 ans, à l'addition de l'ensemble des meilleures cotations **des dix épreuves** nagées au cours des quatre plots.

Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des quatre plots du Natathlon 12-13 ans.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement national.

Les régions sont invitées à publier ce type de classement à l'échelon de leur territoire.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classement national des clubs « Classement des compétiteurs »

Les nageurs figurant au classement national du Natathlon 12-13 ans et qui n'appartiennent pas à une série régionale ou supérieure marquent 30 points.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme préconisé (pour rappel : cinq épreuves sont proposées à chaque plot)

Exemple n° 1 - Plots 1 et 3			
1 ^{re} réunion		2 ^e réunion	
1	– 100 Papillon filles (<i>séries</i>)	6	– 100 Papillon garçons (<i>séries</i>)
2	– 400 4 N garçons (<i>séries</i>)	7	– 400 4 N filles (<i>séries</i>)
3	– 200 Dos filles (<i>séries</i>)	8	– 200 Dos garçons (<i>séries</i>)
4	– 100 Brasse garçons (<i>séries</i>)	9	– 100 Brasse filles (<i>séries</i>)
5	– 200 NL filles (<i>séries</i>)	10	– 200 NL garçons (<i>séries</i>)

Exemple n° 2 - Plots 2 et 4			
1 ^{re} réunion		2 ^e réunion	
1	– 200 Papillon filles (<i>séries</i>)	6	– 200 Papillon garçons (<i>séries</i>)
2	– 100 NL garçons (<i>séries</i>)	7	– 100 NL filles (<i>séries</i>)
3	– 200 Brasse filles (<i>séries</i>)	8	– 200 Brasse garçons (<i>séries</i>)
4	– 100 Dos garçons (<i>séries</i>)	9	– 100 Dos filles (<i>séries</i>)
5	– 800 NL filles (<i>séries</i>)	10	– 800 NL garçons (<i>séries</i>)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 20
et/ou dimanche 21 juin 2015
- 2 réunions

XVIII^e Coupe des Départements Trophée Alex-JANY en bassin de 25 m

- Lieu : voir sites des comités
régionaux et/ou le site FFN
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)
- Équipes de 10 nageurs avec la participation obligatoire
de 2 nageurs par épreuve individuelle

Engagements

- Propositions extraNat : du 09/06/2015 au 16/06/2015
- Liste des engagés : 17/06/2015
- Réunion technique : voir l'organisateur (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Compétition des sélections départementales réservée au créneau d'âge des 12-13 ans, c'est-à-dire la catégorie benjamins, filles et garçons. Le but, depuis sa création, est d'impulser une dynamique départementale de stages préparatoires, de formations de cadres, d'éducation des nageurs.

De plus, l'identité du département doit être affichée auprès des instances territoriales (conseil général). Les dirigeants départementaux ont un rôle leader à jouer pour faire valoir leur politique sportive.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

10 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des comités départementaux. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Participation obligatoire de deux nageurs par épreuve individuelle soit une équipe de dix nageurs.

Chaque département ne peut présenter qu'une équipe de relais. Un nageur ne peut faire qu'une épreuve individuelle et, éventuellement, les deux relais.

Les remplaçants ne peuvent en aucun cas prendre part aux relais. Une épreuve réservée aux remplaçants sera organisée. Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Le remplacement d'un nageur

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Classements spécifiques à la compétition

Il s'effectue par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves individuelles et de relais à la table de cotation FFN. Les points des relais ne sont pas doublés.

Chaque interrégion publie les classements de ses équipes en 12-13 ans, filles et garçons confondus.

Un classement national dissocié et général des équipes (12-13 ans filles, 12-13 ans garçons et confondus) prenant en compte les résultats de chaque interrégion est publié. Le département classé premier au classement général (filles et garçons cumulés) est récompensé d'un trophée attribué par la FFN.

Une alliance des départements suivants peut être constituée, exceptionnellement, pour une même équipe à cette compétition : Drôme et Ardèche ; Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes ; Gard et Lozère ; Haute-Corse et Corse-du-Sud.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Récompenses

Laissées à l'initiative de l'organisateur (le remplaçant compris).

Programme et horaires*

Samedi 20 et/ou dimanche 21 juin 2015

1^{re} réunion

- 1 – 10 x 50 NL filles (séries)
- 2 – 10 x 50 NL garçons (séries)
- 3 – 200 4 N filles (séries)
- 4 – 200 4 N garçons (séries)
- 5 – 100 Papillon filles (séries)
- 6 – 100 Papillon garçons (séries)

2^e réunion

- 7 – 100 Dos filles (séries)
- 8 – 100 Dos garçons (séries)
- 9 – 100 Brasse filles (séries)
- 10 – 100 Brasse garçons (séries)
- 11 – 100 NL filles (séries)
- 12 – 100 NL garçons (séries)
- 13 – 4 x 50 4 N filles (séries)
- 14 – 4 x 50 4 N garçons (séries)

**À la discrétion de chaque organisateur, sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant le début de chaque réunion.*

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2015 ■ 4 réunions	XI^e Trophée national Lucien-ZINS	■ Lieu : Béthune (Pas-de-Calais) ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 12-13 ans 2015	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 23/06/2015 au 30/06/2015 ■ Liste des engagés : 01/07/2015 ■ Réunion technique : 03/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Le Trophée national benjamins Lucien-ZINS s'est offert une seconde mutation à l'occasion de la refonte du programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016) avec la mise en place d'une progressivité dans la construction du parcours de performance. Une refonte des courses proposées intervient en 2015 avec des 100 m de spécialité qui remplacent les 50 m.

La formation du nageur complet, tant du point de vue physiologique que technique, demeure un incontournable de la formation avec du sprint sur le 50 m nage libre, les 100 m de spécialité et du demi-fond avec le 400 m nage libre, ainsi que du 4 nages à travers le 200 m. À la même date que la finale, les interrégions, les régions et les départements proposeront la même compétition sur leur territoire pour intéresser les très nombreux participants au Natathlon 12-13 ans.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (6 en filles et 6 en garçons).

50 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps 12 ans et 13 ans confondus.

Épreuves de relais : néant.

Mode de qualification

Les 136 premiers benjamins 1^{re} année (12 ans) et 2^e année (13 ans) confondus du classement national du Natathlon 12-13 ans seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : www.ffnatation.fr).

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première quinzaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 12-13 ans 2015 (dimanche 31 mai 2015).

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les six épreuves du programme. Pour les droits d'engagements, se reporter aux règlements financiers de la natation course inclus dans ce document.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon 12-13 ans) seront retenues.

Remarques : pour les épreuves du 400 m nage libre et du 200 m 4 nages, les temps d'engagement correspondront respectivement aux points de la table de cotation fédérale à ceux réalisés sur les épreuves du 800 m nage libre et du 400 m 4 nages.

NB - Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur extraNat.

Accès aux championnats de France 15 ans et moins

Les nageurs 12-13 ans

Sous réserve d'avoir terminé dans les 50 premiers au classement combiné du trophée Lucien-ZINS national et des trophées Lucien-ZINS interrégionaux.

Et ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 hiver en bassin de 50 m (accès sur liste DTN) ou lors du trophée national Lucien-ZINS, une performance correspondant à la grille 14 ans peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Médailles offertes par la FFN aux huit premiers (nageurs français et étrangers licenciés régulièrement dans un club français) à l'addition des cotations des six épreuves du programme.

Une coupe offerte par la FFN récompensera la meilleure performance garçons et la meilleure performance filles réalisées à la table de cotation fédérale, sur l'ensemble des épreuves individuelles du programme.

Le club vainqueur du Trophée élite des clubs de la compétition recevra pour une année le Trophée Lucien-ZINS.

Programme et horaires

Samedi 4 juillet 2015			
1 ^{re} réunion		2 ^e réunion	
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00		Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30	
1 – 100 Brasse garçons		4 – 100 Papillon filles	
2 – 400 NL filles		5 – 200 4 N garçons	
3 – 100 Dos garçons		6 – 50 NL filles	
Dimanche 5 juillet 2015			
3 ^e réunion		4 ^e réunion	
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00		Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00	
7 – 100 Brasse filles		10 – 100 Papillon garçons	
8 – 400 NL garçons		11 – 200 4 N filles	
9 – 100 Dos filles		12 – 50 NL garçons	

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2015 ■ 4 réunions	Trophée interrégional Lucien-ZINS	■ Lieux : désignés par les interrégions ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 12-13 ans 2015 pour l'interrégion concernée	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 23/06/2015 au 30/06/2015 ■ Liste des engagés : 01/07/2015 ■ Réunion technique : 03/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Déclinaison territoriale de son homologue national, cette finalité interrégionale vise à accroître le nombre de benjamins concernés. Le Trophée interrégional benjamins Lucien-ZINS offre l'opportunité aux nageurs âgés de 13 ans d'intégrer la série interrégionale la saison suivante (sous réserve de conditions précisées dans la rubrique concernant les séries).

NB - La région organisatrice pourra associer sa finalité régionale à la finale interrégionale.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (6 en filles et 6 en garçons).

50 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps 12 ans et 13 ans confondus.

Bassin de 50m et chronométrage électronique obligatoire.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Chaque interrégion détermine son niveau de ranking dans la participation.

Un nageur qualifié au niveau national ne peut pas participer au niveau interrégional ni au niveau régional.

En cas de forfait, l'interrégion peut décider de repêcher un nageur du niveau régional.

Procédures d'engagements

Publication de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première quinzaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 12-13 ans 2015 (dimanche 31 mai 2015).

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les six épreuves du programme.

Pour les droits d'engagements, se reporter aux règlements financiers de l'interrégion.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon 12-13 ans) seront retenues.

Remarques : pour les épreuves du 50 m nage libre, du 400 m nage libre et du 200 m 4 nages, les temps d'engagement correspondront respectivement aux points de la table de cotation fédérale à ceux réalisés sur les épreuves du 100 m nage libre, du 800 m nage libre et du 400 m 4 nages.

NB - Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur le serveur extraNat durant la période de proposition.

Accès aux championnats de France 15 ans et moins

Les nageurs 12-13 ans

Sous réserve d'avoir terminé dans les 50 premiers au classement combiné du trophée Lucien-ZINS national et des trophées Lucien-ZINS interrégionaux.

Et ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 hiver en bassin de 50 m (accès sur liste DTN) ou lors du trophée national Lucien-ZINS, une performance correspondant à la grille 14 ans peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix.

Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Récompenses

Laissées à l'initiative de l'interrégion mais dans l'esprit du trophée national.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Samedi 4 juillet 2015	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 100 Brasse garçons	4 – 100 Papillon filles
2 – 400 NL filles	5 – 200 4 N garçons
3 – 100 Dos garçons	6 – 50 NL filles
Dimanche 5 juillet 2015	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
7 – 100 Brasse filles	10 – 100 Papillon garçons
8 – 400 NL garçons	11 – 200 4 N filles
9 – 100 Dos filles	12 – 50 NL garçons

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 4 et/ou dimanche 5 juillet 2015 ■ 2 à 4 réunions	Trophée régional Lucien-ZINS	■ Lieux : désignés par les régions ■ Bassin : 50 m ou 25 m ■ <i>Compétition de référence régionale ou départementale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 12-13 ans 2015 pour la région concernée	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

À travers cette déclinaison régionale du Trophée national Lucien-ZINS mais adaptée au gré de chacune des régions, la possibilité est offerte à un grand nombre de nageurs d'avoir une finalité sportive de fin de saison.

L'objectif est de maintenir les nageurs concernés jusqu'à la fin de la saison par un programme d'épreuves attractif.

NB - La région organisatrice de la finale interrégionale pourra y associer sa finalité régionale.

Contenu du programme

Laissé à l'initiative des régions.

Mode de qualification

Laissé à l'initiative des régions avec pour support le classement national du Natathlon 12-13 ans.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés potentiels sur le site internet fédéral.

Les clubs pourront, sur extraNat, préengager leurs nageurs sur cette compétition. Cette opération devra être réalisée par leurs soins et ce, **IMPÉRATIVEMENT** avant la période des engagements.

Il est à noter que tous les pré-engagements sont déclarés forfait par défaut. En conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur le serveur extraNat durant la période de proposition.

Récompenses

Laissées à l'initiative de la région.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative de la région.

PROGRAMME DES MINIMES

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Début de la spécialisation à partir des acquis techniques développés au cours de la catégorie benjamins.
- Affiner l'organisation de la vie des nageurs afin de concilier programme scolaire et programme sportif.
- Se préoccuper du suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Possibilité de se préparer à la fonction d'officiel C.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Développer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : attitude plus technique, plus rigoureuse que lors des organisations des compétitions pour les benjamins.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

Finalités

- Donner les moyens et l'envie aux nageurs d'aborder la pratique de haut niveau.
- Évaluer les critères des capacités sportives.
- Orienter les nageurs vers les différentes pratiques de la FFN.

Constatations statistiques

- Cette population a représenté 25.991 nageurs de 14 et 15 ans (13.620 filles et 12.371 garçons), soit 8,55 % des licenciés de la FFN pour la saison 2012-2013, une statistique en hausse de 0,14 % par rapport à 2011-2012.
- C'est la quatrième catégorie la plus nombreuse (après les avenirs, les poussins et les benjamins).
- En valeur absolue, nous constatons une hausse des effectifs de 1.616 licenciés d'une saison sportive à l'autre (25.991 contre 24.375). En pourcentage par rapport à l'ensemble des licenciés de la FFN, l'indice est aussi en hausse. L'érosion constatée durant toute la dernière olympiade semble enrayée.
- Son taux de fidélisation est plus conséquent de quatre points que celui des avenirs et des benjamins (71,08 % renouvellent leur licence contre 67,26 % en benjamins).
- Il s'agit, en général, d'un départ vers d'autres activités sportives ou d'un arrêt pur et simple, en particulier pour les filles.
- Ne pas oublier que ce groupe d'âge est concerné sur le plan scolaire par l'entrée en seconde, un passage souvent problématique dont il faut tenir compte.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- À partir de cette catégorie, il faut commencer à prévoir trois types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux minimos garçons et filles de 14 et 15 ans né(e)s en 2001 et 2000, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France des 15 ans et moins.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Compétitions par équipes

- De régions : Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT.
- De clubs : championnats de France interclubs « toutes catégories » en 25 m et interclubs minimos en 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 24 et/ou dimanche 25 janvier 2015
- 2 réunions

Interclubs minimes en bassin de 25 m

- Lieu : voir sites des comités régionaux
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14 et 15 ans (2001 et 2000)
- Équipes de 4 nageurs

Engagements

- Propositions extraNat : J – 12 (premier jour de compétition)
- Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Dans la continuité des deux plots des interclubs benjamins, les interclubs minimes permettent aux clubs de maintenir un état d'esprit propre à une compétition par équipes en valorisant la prestation collective plutôt que la performance individuelle. L'encadrement technique qui sera en charge de ce créneau pourra mettre en place des regroupements locaux et des stratégies pour la formation des jeunes nageurs.

Cette compétition doit être ouverte au plus grand nombre d'équipes, réservée à la catégorie minimes. Dans le règlement du classement national en natation course, les interclubs minimes sont le deuxième maillon de la chaîne pour prétendre bénéficier des points attribués pour cette famille de compétitions, le premier maillon étant les interclubs benjamins et le dernier maillon les interclubs toutes catégories.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

Relais : 4 x 200 m nage libre et 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectue un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements. Sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles et aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagees deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera obligatoirement composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées (en attente de développement informatique). Toutes les performances seront prises en compte. Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour le classement général.

Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Un classement masculin et un classement féminin sont publiés.

À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les organisations se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans les classements spécifiques de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

NB - Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectuant un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des Règles FINA.

Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

Programme et horaires

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Les vendredi 15
et samedi 16 mai 2015
- 4 réunions

XXII^e Coupe des Régions Trophée Jean-POMMAT

- Lieu : Chartres (Eure-et-Loir)
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale et qualificative*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans (2001, 2000, 1999 et 1998) filles et garçons
- Minimes et cadets sélectionnés par la région, compétition par équipes régionales

Engagements

- Propositions extraNat : du 04/05/2015 au 11/05/2015
- Liste des engagés : 12/05/2015
- Réunion technique : 14/05/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Portée sur les fonts baptismaux lors du programme sportif de la saison 1992-1993, la Coupe des Régions était issue du concept de la Coupe des Provinces instituée en 1984-1985 et qui faisait se confronter les interrégions de cette époque. Pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), l'essentiel du programme de la compétition est conservé avec, néanmoins, une modification de détail concernant le relais 4 nages.

Contenu du programme

Minimes

Deux nageurs doivent « doubler » dans les épreuves individuelles.

Épreuves individuelles (10 en filles et 10 en garçons).

50 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 100 m 4 nages, 8 x 100 m nage libre.

Classement au temps.

Cadets

Un nageur doit « doubler » dans les épreuves individuelles.

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

Remplaçants

4 épreuves possibles en filles et en garçons.

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Modalités de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Chaque région a la responsabilité de composer et d'engager les équipes.

Les équipes minimes sont composées de huit nageurs. Les équipes cadets sont composées de quatre nageurs.

Chaque nageur doit participer au minimum à un relais dans sa catégorie.

Les comités régionaux proposeront leurs engagements sur extraNat. À noter que la composition de l'équipe peut être modifiée jusqu'à la réunion technique.

Pour cette compétition, il n'y a pas de droits d'engagements.

Le remplacement d'un nageur

Des épreuves complémentaires sont prévues pour les nageurs remplaçant, il s'agit des 100 m de chaque nage. Le nageur remplaçant est autorisé à nager une seule course.

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité régional devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le directeur technique national ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classements spécifiques à la compétition

Quel que soit le nombre de régions participantes, la première place par épreuve se verra attribuer un total de 30 points, la deuxième de 27 points, la troisième de 25 points, la quatrième de 24 points, le cinquième 23 points, etc., jusqu'à 5 points.

En cas d'égalité, les places obtenues par les relais 4 x 200 m nage libre (cadets) et 8 x 100 m nage libre (minimes) départageront les équipes. Les ex aequo marquent les points correspondant à leur place.

Un classement spécifique sera établi pour les :

- minimes filles ;
- minimes garçons ;
- cadettes filles ;
- cadets garçons ;
- classement général, filles et garçons toutes catégories d'âge confondues.

Récompenses

- Classement minimes filles 14-15 ans : trois coupes et neuf médailles (dont une pour la remplaçante).
- Classement minimes garçons 14-15 ans : trois coupes et neuf médailles (dont une pour le remplaçant).
- Classement cadettes 16-17 ans : trois coupes et cinq médailles (dont une pour la remplaçante).
- Classement cadets 16-17 ans : trois coupes et cinq médailles (dont une pour le remplaçant).

Le classement général mixte toutes catégories d'âge confondues sera établi et sera également récompensé par trois coupes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 15 mai 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 4 x 200 NL cadets (class. au temps)
- 2 – 8 x 100 NL minimes filles (class. au temps)
- Pause 15'
- 3 – 100 Brasse cadettes (class. au temps)
- 4 – 100 Brasse cadets (class. au temps)
- 5 – 200 4 N minimes filles (class. au temps)
- 6 – 200 4 N minimes garçons (class. au temps)
- 7 – 400 4 N cadettes (class. au temps)
- 8 – 400 4 N cadets (class. au temps)
- 9 – 200 NL minimes filles (class. au temps)
- 10 – 200 NL minimes garçons (class. au temps)
- 11 – 100 Papillon filles remplaçant (class. au temps)
- 12 – 100 Papillon garçons remplaçant (class. au temps)
- 13 – 100 Dos filles remplaçant (class. au temps)
- 14 – 100 Dos garçons remplaçant (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 15 – 200 Papillon minimes filles (class. au temps)
- 16 – 200 Papillon minimes garçons (class. au temps)
- 17 – 100 Dos cadettes (class. au temps)
- 18 – 100 Dos cadets (class. au temps)
- 19 – 400 NL minimes filles (class. au temps)
- 20 – 400 NL minimes garçons (class. au temps)
- 21 – 50 Dos minimes filles (class. au temps)
- 22 – 50 Dos minimes garçons (class. au temps)

Samedi 16 mai 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 23 – 4 x 200 NL cadettes (class. au temps)
- 24 – 8 x 100 NL minimes garçons (class. au temps)
- Pause 15'
- 25 – 100 Papillon cadettes (class. au temps)
- 26 – 100 Papillon cadets (class. au temps)
- 27 – 200 Dos minimes filles (class. au temps)
- 28 – 200 Dos minimes garçons (class. au temps)
- 29 – 50 NL minimes filles (class. au temps)
- 30 – 50 NL minimes garçons (class. au temps)
- 31 – 50 Brasse minimes filles (class. au temps)
- 32 – 50 Brasse minimes garçons (class. au temps)
- 33 – 100 Brasse filles remplaçant (class. au temps)
- 34 – 100 Brasse garçons remplaçant (class. au temps)
- 35 – 100 NL filles remplaçant (class. au temps)
- 36 – 100 NL garçons remplaçant (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 13 h 30 • Début des épreuves : 15 h 30

- 37 – 100 NL cadettes (class. au temps)
- 38 – 100 NL cadets (class. au temps)
- 39 – 50 Papillon minimes filles (class. au temps)
- 40 – 50 Papillon minimes garçons (class. au temps)
- 41 – 200 Brasse minimes filles (class. au temps)
- 42 – 200 Brasse minimes garçons (class. au temps)
- Pause 15'
- 43 – 4 x 100 4 N cadettes (class. au temps)
- 44 – 4 x 100 4 N cadets (class. au temps)
- 45 – 4 x 100 4 N minimes filles (class. au temps)
- 46 – 4 x 100 4 N minimes garçons (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Du mercredi 22 au dimanche 26 juillet 2015
- 10 réunions

Championnats de France 15 ans et moins

- Lieu : Agen (Lot-et-Garonne)
- Bassin : 50 m
- Compétition de référence nationale

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 15 ans et moins (2000 et après)
- Nageurs des séries nationales 14 ans et 15 ans + nageurs qualifiés à partir des grilles MN14 et MN15

Engagements

- Propositions extraNat : du 11/07/2015 au 18/07/2015
- Liste des engagés : 19/07/2015
- Réunion technique : 21/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Épreuve nationale de fin de saison réservée aux filles et garçons de 15 ans et moins sur un programme de dix-sept courses individuelles et trois relais. Il s'agit de la véritable finalité nationale du groupe d'âge des minimes (et plus jeunes cette année) réintroduite au calendrier depuis 1997. Cette compétition décerne les titres de champions de France de la catégorie d'âge. Nouveauté pour cette saison 2014-2015, des nageurs à maturité sportive précoce pourront intégrer cet événement.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages. Organisation de finales A, B et C pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. *Classement au temps pour les 800 m et 1500 m nage libre.*

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons).

4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et 15 ans identifiés à l'issue de la saison 2013-2014. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageurs 14-15 ans ayant réalisé lors des championnats Nationale 2 d'hiver ou d'été, lors des championnats de France Élite, lors du Trophée national Lucien-ZINS et lors de la Coupe des Régions une performance correspondant à la grille de leur année d'âge peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageurs 12-13 ans, sous réserve d'avoir terminé dans les 50 premiers au **classement combiné** du Trophée Lucien-ZINS national et des Trophées Lucien-ZINS interrégionaux et ayant réalisé lors des championnats Nationale 2 d'hiver (accès sur liste DTN) ou lors du Trophée national Lucien-ZINS, une performance correspondant à la grille 14 ans peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager un relais dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France 15 ans et moins que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celle de la grille de qualification 15 ans aux championnats de France minimes, sauf accord entre les fédérations. Seuls les nageurs âgés de 14 et 15 ans seront autorisés.

La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat et doivent être validés (édition du ou des bordereaux financiers).

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 31^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné un titre de « champion de France 15 ans et moins » au vainqueur français de chaque épreuve. Chaque course fait l'objet d'un podium.

Une médaille offerte par la FFN récompensera les trois premiers Français de chaque finale A, y compris les relais.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mercredi 22 juillet 2015	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30
1 – 100 Papillon garçons (<i>séries</i>)	9 – 800 NL filles (<i>série rapide</i>)
2 – 200 Dos filles (<i>séries</i>)	10 – 100 Papillon garçons (finales C, B, A)
3 – 100 Dos garçons (<i>séries</i>)	11 – 200 Dos filles (finales C, B, A)
4 – 200 Papillon filles (<i>séries</i>)	12 – 100 Dos garçons (finales C, B, A)
5 – 400 4 N garçons (<i>séries</i>)	13 – 200 Papillon filles (finales C, B, A)
6 – 100 Brasse filles (<i>séries</i>)	14 – 400 4 N garçons (finales C, B, A)
7 – 50 Brasse garçons (<i>séries</i>)	15 – 100 Brasse filles (finales C, B, A)
8 – 800 NL filles (<i>séries lentes</i>)	16 – 50 Brasse garçons (finales C, B, A)
	17 – 4 x 200 NL filles (class. au temps)
	18 – 4 x 200 NL garçons (class. au temps)
Jeudi 23 juillet 2015	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30
19 – 50 NL garçons (<i>séries</i>)	25 – 50 NL garçons (finales C, B, A)
20 – 50 Brasse filles (<i>séries</i>)	26 – 50 Brasse filles (finales C, B, A)
21 – 200 Brasse garçons (<i>séries</i>)	27 – 200 Brasse garçons (finales C, B, A)
22 – 400 4 N filles (<i>séries</i>)	28 – 400 4 N filles (finales C, B, A)
23 – 400 NL garçons (<i>séries</i>)	28 – 400 NL garçons (finales C, B, A)
24 – 100 NL filles (<i>séries</i>)	30 – 100 NL filles (finales C, B, A)
Vendredi 24 juillet 2015	
5 ^e réunion	6 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30
31 – 100 Dos filles (<i>séries</i>)	38 – 800 NL garçons (<i>série rapide</i>)
32 – 200 Dos garçons (<i>séries</i>)	39 – 100 Dos filles (finales C, B, A)
33 – 100 NL garçons (<i>séries</i>)	40 – 200 Dos garçons (finales C, B, A)
34 – 100 Papillon filles (<i>séries</i>)	41 – 100 NL garçons (finales C, B, A)
35 – 200 Papillon garçons (<i>séries</i>)	42 – 100 Papillon filles (finales C, B, A)
36 – 50 NL filles (<i>séries</i>)	43 – 200 Papillon garçons (finales C, B, A)
37 – 800 NL garçons (<i>séries lentes</i>)	44 – 50 NL filles (finales C, B, A)
	45 – 4 x 100 4 N filles (class. au temps)
	46 – 4 x 100 4 N garçons (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Samedi 25 juillet 2015

7^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 47 – 100 Brasse garçons (*séries*)
- 48 – 200 Brasse filles (*séries*)
- 49 – 200 NL garçons (*séries*)
- 50 – 200 NL filles (*séries*)
- 51 – 200 4 N garçons (*séries*)
- 52 – 200 4 N filles (*séries*)
- 53 – 1500 NL filles (*séries lentes*)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 54 – 1500 NL filles (*série rapide*)
- 55 – 100 Brasse garçons (**finale C, B, A**)
- 56 – 200 Brasse filles (**finale C, B, A**)
- 57 – 200 NL garçons (**finale C, B, A**)
- 58 – 200 NL filles (**finale C, B, A**)
- 59 – 200 4 N garçons (**finale C, B, A**)
- 60 – 200 4 N filles (**finale C, B, A**)
- 61 – 4 x 100 NL filles (**class. au temps**)
- 62 – 4 x 100 NL garçons (**class. au temps**)

Dimanche 26 juillet 2015

9^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 63 – 400 NL filles (*séries*)
- 64 – 50 Dos filles (*séries*)
- 65 – 50 Dos garçons (*séries*)
- 66 – 50 Papillon filles (*séries*)
- 67 – 50 Papillon garçons (*séries*)
- 68 – 1500 NL garçons (*séries lentes*)

10^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30

- 69 – 1500 NL garçons (*série rapide*)
- 70 – 400 NL filles (**finale C, B, A**)
- 71 – 50 Dos filles (**finale C, B, A**)
- 72 – 50 Dos garçons (**finale C, B, A**)
- 73 – 50 Papillon filles (**finale C, B, A**)
- 74 – 50 Papillon garçons (**finale C, B, A**)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France 15 ans et moins

DAMES		
	14 ans et moins	15 ans
50 NL	28.88	28.47
100 NL	1:03.32	1:01.94
200 NL	2:16.50	2:14.24
400 NL	4:48.38	4:41.92
800 NL	9:56.66	9:43.08
1500 NL	18:57.44	18:32.93
50 Dos	33.13	32.84
100 Dos	1:11.26	1:10.32
200 Dos	2:33.67	2:32.39
50 Bra.	36.66	36.14
100 Bra.	1:20.58	1:19.52
200 Bra.	2:53.25	2:50.91
50 Pap.	31.25	30.56
100 Pap.	1:10.06	1:08.40
200 Pap.	2:35.71	2:33.13
200 4 N.	2:34.61	2:33.08
400 4 N.	5:29.02	5:25.09

MESSIEURS		
	14 ans et moins	15 ans
50 NL	26.83	25.64
100 NL	58.95	56.40
200 NL	2:07.99	2:04.72
400 NL	4:30.09	4:22.01
800 NL	9:22.64	9:07.27
1500 NL	17:50.82	17:31.20
50 Dos	30.88	29.55
100 Dos	1:06.94	1:03.45
200 Dos	2:25.07	2:17.58
50 Bra.	34.00	32.45
100 Bra.	1:15.04	1:11.14
200 Bra.	2:42.56	2:34.69
50 Pap.	28.82	27.68
100 Pap.	1:04.82	1:01.75
200 Pap.	2:25.78	2:18.96
200 4 N.	2:24.88	2:20.95
400 4 N.	5:06.32	5:00.71

PROGRAMME NATIONAL « MULTICATÉGORIES »

Il s'agit de répertorier dans ce chapitre les compétitions qui rassemblent plusieurs catégories d'âge dans un même championnat.

On distingue deux types de programmes de compétitions

- Un programme avec une limite d'âge inférieure et couvrant plusieurs catégories d'âge mais sans limite d'âge supérieure.
C'est le cas, par exemple, des championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus, une compétition réservée aux nageurs âgés de 16 ans et plus et qui se dispute avec un classement « toutes années d'âge » confondues et un classement des trois premiers cadets.
- Un programme avec une limite d'âge inférieure et avec une limite d'âge supérieure.
C'était le cas des championnats de France jeunes, une compétition réservée aux 14-18 ans et qui se disputait avec un classement « toutes années d'âge » confondues. Désormais, depuis la seconde saison de l'olympiade 2013-2016 il n'existe plus ce type de compétition dans le programme fédéral.

Programme des cadets

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Capitalisation du travail effectué dans les années antérieures. En liaison avec l'entraîneur, il s'agit d'individualiser progressivement les objectifs et l'entraînement au regard du plan de carrière.
- Mettre en avant l'importance d'une organisation favorisant la réussite du double projet.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel C.
- Accès possible aux Brevets fédéraux d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

Finalités

- S'inscrire dans une démarche d'accès au haut niveau pour les nageurs qui en ont les capacités en s'appuyant sur les Pôles Espoirs et Pôles France.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'animateur et d'entraîneurs au sein du club.

Constatations statistiques

Cette population représente 16.979 nageurs de 16 et 17 ans (8.413 filles et 8.566 garçons), soit 5,58 % des licenciés de la FFN pour la saison 2012-2013, une statistique en hausse de 0,05 % par rapport à 2011-2012 avec un gain de 948 licenciés. À noter la prépondérance du nombre de garçons par rapport alors que c'est l'inverse dans les groupes d'âge inférieurs.

C'est la cinquième catégorie la plus nombreuse, après celles des avenirs, des benjamins, des poussins et des minimes.

Son taux de fidélisation est plus conséquent que les années d'âge en amont, trois quarts des licenciés (74,48 %) renouvellent leur licence. Il s'agit, en général, d'un départ vers d'autres activités sportives ou d'un renoncement souvent définitif.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir quatre types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels et formation d'éducateurs.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui s'orienteront ou poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux cadettes et aux cadets de 16 et 17 ans, nés en 1999 et 1998, le programme de compétitions suivant :

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Compétitions par équipes

- De régions : Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT.
- De clubs : championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

Programme des juniors

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Capitalisation du travail effectué dans les années antérieures. Individualisation des objectifs. Personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme scolaire, universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif : optimisation de la réussite au double projet.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel B.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès aux diplômes fédéraux d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'entraîneurs au sein du club.

Constatations statistiques

Cette population représente 11.128 nageurs de 18, 19 et 20 ans (5.271 filles et 5.857 garçons), soit 3,6 % des licenciés de la FFN pour la saison 2012-2013, une statistique en baisse de 0,2 % par rapport à 2011-2012.

C'est le groupe d'âge le moins représenté au sein de la FFN pour la saison 2012-2013. Bien qu'en hausse effective de 27 éléments d'une saison à l'autre, l'effectif féminin en minorité marque un net recul. Au tout début de l'olympiade Londres en 2009, 12.019 nageurs étaient répertoriés sur ces trois années d'âge.

Son taux de fidélisation est de 77,53 % pour les 18 ans, 74,48 % pour les 19 ans et 72,46 % pour les 20 ans. Cette dégradation a certainement pour explication le passage du lycée à l'université ou à la vie active.

C'est une population qui cherche sa voie, au carrefour de la fin de l'adolescence et du début de l'âge adulte.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels ; formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux juniors filles et garçons (18, 19, 20 ans), nés en 1997, 1996 et 1995, le programme suivant :

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Compétitions par équipes

De clubs : championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août 2015 ■ 10 réunions		Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus	■ Lieu : Montauban (Tarn-et-Garonne) ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès			
■ Catégories d'âge : F. et G. 16 et plus (1999 et avant)		■ Nageurs de la série nationale par année d'âge 16 ans et plus + nageurs qualifiés à partir des grilles de qualification 16, 17, 18 ans et plus	
Engagements		Résultats	
■ Propositions extraNat : du 18/07/2015 au 25/07/2015 ■ Liste des engagés : 26/07/2015 ■ Réunion technique : 28/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition innovante dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus absorbent les ex-championnats de France cadets (16-17 ans) réintroduits en 1997, la finalité de ce groupe d'âge, tout en les confrontant aux 18 ans et plus, une concurrence qui, en dehors des nageurs sélectionnés dans une équipe de France, n'avait plus de finalité nationale estivale.

Outre le podium 16 ans et plus, cette compétition récompense également les podiums cadets. Son but est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison, à l'image des meilleures nations mondiales.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Finales A et B toutes catégories et finales C et D réservées aux cadets, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Pour les 800 m et 1500 m nage libre, séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons).

4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages (classement au temps pour les trois relais)

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs de la série nationale par année d'âge 16 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2013-2014.

Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

- Les nageurs 16 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été, lors des championnats de France Élite, lors de la Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT, une performance correspondant à la grille de leur année d'âge ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve au choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).

- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).

- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.

- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Ils ne pourront s'engager aux championnats de France cadets que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille de qualification 18 ans et plus, sauf accord entre les fédérations.

La demande doit être envoyée au minimum trois semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries.

Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné une médaille aux lauréats du critérium national 16 ans et plus de chaque course à l'issue des finales.

Il sera également récompensé un podium cadets réservé aux trois premiers Français de chaque épreuve âgé de 16 ou 17 ans et ayant participé à une finale (A, B ou C) voire les séries, le rang étant toujours déterminant sur la performance.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement.

Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais.

Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mercredi 29 juillet 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 100 Papillon garçons (*séries*)
- 2 – 200 Dos filles (*séries*)
- 3 – 100 Dos garçons (*séries*)
- 4 – 200 Papillon filles (*séries*)
- 5 – 400 4 N garçons (*séries*)
- 6 – 100 Brasse filles (*séries*)
- 7 – 50 Brasse garçons (*séries*)
- 8 – 800 NL filles (*séries lentes*)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 9 – 800 NL filles (*série rapide*)
- 10 – 100 Papillon garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 11 – 200 Dos filles (**finales D*, C*, B, A**)
- 12 – 100 Dos garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 13 – 200 Papillon filles (**finales D*, C*, B, A**)
- 14 – 400 4 N garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 15 – 100 Brasse filles (**finales D*, C*, B, A**)
- 16 – 50 Brasse garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 17 – 4 x 200 NL filles (**class. au temps**)
- 18 – 4 x 200 NL garçons (**class. au temps**)

Jeudi 30 juillet 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 19 – 50 NL garçons (*séries*)
- 20 – 50 Brasse filles (*séries*)
- 21 – 200 Brasse garçons (*séries*)
- 22 – 400 4 N filles (*séries*)
- 23 – 400 NL garçons (*séries*)
- 24 – 100 NL filles (*séries*)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 25 – 50 NL garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 26 – 50 Brasse filles (**finales D*, C*, B, A**)
- 27 – 200 Brasse garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 28 – 400 4 N filles (**finales D*, C*, B, A**)
- 29 – 400 NL garçons (**finales D*, C*, B, A**)
- 30 – 100 NL filles (**finales D*, C*, B, A**)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 31 juillet 2015

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 100 Dos filles (*séries*)
- 32 – 200 Dos garçons (*séries*)
- 33 – 100 NL garçons (*séries*)
- 34 – 100 Papillon filles (*séries*)
- 35 – 200 Papillon garçons (*séries*)
- 36 – 50 NL filles (*séries*)
- 37 – 800 NL garçons (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 38 – 800 NL garçons (*série rapide*)
- 39 – 100 Dos filles (*série rapide*)
- 40 – 200 Dos garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 41 – 100 NL garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 42 – 100 Papillon filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 43 – 200 Papillon garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 44 – 50 NL filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 45 – 4 x 100 4 N filles (**class. au temps**)
- 46 – 4 x 100 4 N garçons (**class. au temps**)

Samedi 1^{er} août 2015

7^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 47 – 100 Brasse garçons (*séries*)
- 48 – 200 Brasse filles (*séries*)
- 49 – 200 NL garçons (*séries*)
- 50 – 200 NL filles (*séries*)
- 51 – 200 4 N garçons (*séries*)
- 52 – 200 4 N filles (*séries*)
- 53 – 1500 NL filles (*séries lentes*)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 54 – 1500 NL filles (*série rapide*)
- 55 – 100 Brasse garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 56 – 200 Brasse filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 57 – 200 NL garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 58 – 200 NL filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 59 – 200 4 N garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 60 – 200 4 N filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 61 – 4 x 100 NL filles (**class. au temps**)
- 62 – 4 x 100 NL garçons (**class. au temps**)

Dimanche 2 août 2015

9^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 63 – 400 NL filles (*séries*)
- 64 – 50 Dos filles (*séries*)
- 65 – 50 Dos garçons (*séries*)
- 66 – 50 Papillon filles (*séries*)
- 67 – 50 Papillon garçons (*séries*)
- 68 – 1500 NL garçons (*séries lentes*)

10^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30

- 69 – 1500 NL garçons (*série rapide*)
- 70 – 400 NL filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 71 – 50 Dos filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 72 – 50 Dos garçons (**finale D*, C*, B, A**)
- 73 – 50 Papillon filles (**finale D*, C*, B, A**)
- 74 – 50 Papillon garçons (**finale D*, C*, B, A**)

D* et C* - Les finales D et C sont protégées et réservées aux nageurs 16-17 ans non qualifiés en finales A et B

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

— Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus —

DAMES			
	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	28.45	28.23	27.31
100 NL	1:01.23	1:00.70	58.47
200 NL	2:12.78	2:11.19	2:07.08
400 NL	4:40.30	4:38.22	4:26.67
800 NL	9:37.85	9:31.89	9:09.58
1500 NL	18:28.50	18:18.85	17:38.52
50 Dos	32.29	32.01	30.83
100 Dos	1:09.44	1:08.84	1:06.31
200 Dos	2:30.00	2:27.46	2:22.05
50 Bra.	35.73	35.41	34.12
100 Bra.	1:17.89	1:17.22	1:14.38
200 Bra.	2:47.32	2:45.86	2:39.77
50 Pap.	29.88	29.62	28.54
100 Pap.	1:06.99	1:06.41	1:03.97
200 Pap.	2:30.09	2:27.17	2:21.05
200 4 N.	2:31.95	2:30.08	2:24.98
400 4 N.	5:21.68	5:17.85	5:06.19

MESSIEURS			
	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	25.55	24.93	24.12
100 NL	55.23	53.88	52.10
200 NL	2:01.57	1:58.60	1:54.98
400 NL	4:15.48	4:09.25	4:02.36
800 NL	8:54.61	8:41.57	8:28.09
1500 NL	17:04.63	16:39.64	16:11.08
50 Dos	29.29	28.83	27.30
100 Dos	1:02.24	1:01.47	58.99
200 Dos	2:15.11	2:14.10	2:08.82
50 Bra.	31.80	31.64	29.98
100 Bra.	1:10.05	1:09.33	1:05.98
200 Bra.	2:31.72	2:30.64	2:23.90
50 Pap.	26.98	26.65	25.57
100 Pap.	1:00.19	59.44	57.04
200 Pap.	2:14.18	2:12.00	2:06.67
200 4 N.	2:17.39	2:15.69	2:10.21
400 4 N.	4:51.46	4:49.48	4:37.79

PROGRAMME NATIONAL « TOUTES CATÉGORIES »

Le concept

À l'inverse des programmes par catégories d'âge réservés à une même population et des programmes « multicatégories » qui regroupent plusieurs catégories d'âge, le programme national « toutes catégories » est un programme de compétitions nationales qui rassemble toutes les catégories d'âge – sauf la mention « à partir de 13 ans » – sur une même compétition.

On distingue deux types de programmes de compétitions :

- **Un programme avec une limite d'âge inférieure mais sans limite d'âge supérieure.**

C'est le cas des championnats de France Élite, des championnats de France en bassin de 25 m, qui sont des compétitions réservées aux 14 ans et plus et qui se disputent avec un classement « toutes années d'âge » confondues.

- **Un programme sans aucune limite d'âge inférieure ou supérieure.**

C'est le cas des championnats nationaux interclubs en 25 m toutes catégories accessibles à toutes les catégories d'âge.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation à l'échelon national toutes années d'âge confondues. Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Constatations statistiques

Si l'on se base sur la globalité des nageurs classés qui émargent au classement national des clubs en natation course, cette population représente 75.472 licenciés (36.428 filles et 39.314 garçons), soit 24,91 % des licenciés de la FFN pour la saison 2012-2013, une statistique à la baisse par rapport à 2011-2012 où l'on avait comptabilisé 84.171 nageurs classés, soit un pourcentage de 29,06 % par rapport au nombre de licenciés d'alors.

11.426 nageurs (5.346 filles et 6.080 garçons) appartenaient à une série en 2012-2013, soit 15,13 % de cette population.

C'est une population inscrite dans un projet de vie au centre de ses volontés de pratique : une partie s'oriente vers le haut niveau tandis qu'une autre s'entretient dans le domaine du loisir.

Préconisations

- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux messieurs et aux dames, les compétitions ci-après affichées dans les pages suivantes selon la chronologie du calendrier fédéral de la saison.

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Critériums 16 ans et plus.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Compétitions par équipes

De clubs : championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Les samedi 8 et/ou dimanche 9 novembre 2014 et/ou mardi 11 novembre 2014
- 2 réunions

Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m

- Lieu : consulter le site internet de chaque comité régional
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons*
- Compétition par équipes de clubs de dix nageurs

Engagements

- Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr
- Pour les autres poules :
 - Envoi : J à J + 8
 - Publication : J + 1 à J + 9
 - Réclamations : J + 20
 - Validation définitive : J + 60

* Pour les enfants nés en 2004 et après, se reporter au règlement de l'ENF.

Préambule

Objectif : toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 30.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises de 12 à 17 ans en bassin de 25 m initiées en 2010 ou bien encore des records de France.

Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les « petits » de côtoyer les plus grands. Pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), le programme a bénéficié d'un toilettage. Afin de donner encore plus de rythme à chacune des réunions, le nombre d'épreuves de demi-fond a été diminué et celui des relais augmenté. Le 10 x 100 m nage libre pour lancer les interclubs a fait place à un 10 x 50 m nage libre.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable de la commission sportive de natation course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronomètres (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs).

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (4 en dames et 4 en messieurs).

4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale sera désigné par l'interrégion. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Dispositions particulières

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

Le comité régional fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale ;
- l'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés. Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Élite, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine de la demande afin d'obtenir son intégration à la date du 9 octobre de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN (se reporter également à la rubrique « commission de validation des performances »).

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen » ou de série nationale seniors, en vigueur dans les règlements sportifs.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les dispositions financières (droits d'engagements, modalités concernant les forfaits...) et les récompenses sont laissées à l'initiative des régions.

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront valides et enregistrées.

Le classement des équipes de club s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre et 4 x 100 m nage libre) servira à départager les équipes.

À l'issue des interclubs, les régions fourniront le classement des équipes dames d'une part et messieurs d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacun des comités régionaux responsables de l'organisation des poules régionales au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs un rang national à chaque équipe.

La Nationale 1 prendra en compte :

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de Série Nationale 1A interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 1B interclubs.

La Nationale 2 (par interrégion) prendra en compte :

- les trente-deux équipes suivantes en dames et les trente-deux équipes suivantes en messieurs par interrégion seront classées de Série Nationale 2 interclubs.

La Nationale 3 (par région) prendra en compte :

- toutes les équipes suivantes ;
- les régions peuvent, selon le même principe, établir un niveau Nationale 4 départemental.

Il sera également édité un classement général aux points regroupant toutes les équipes ayant participé.

Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipes »

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme

1 ^{re} réunion*		2 ^e réunion*	
1	– 10 x 50 NL dames	15	– 4 x 200 NL dames
2	– 10 x 50 NL messieurs	16	– 4 x 200 NL messieurs
3	– 100 Dos dames	17	– 200 Dos dames
4	– 200 Dos messieurs	18	– 100 Dos messieurs
5	– 100 Brasse dames	19	– 200 Brasse dames
6	– 200 Brasse messieurs	20	– 100 Brasse messieurs
7	– 100 NL dames	21	– 400 NL dames
8	– 400 NL messieurs	22	– 100 NL messieurs
9	– 100 Papillon dames	23	– 200 Papillon dames
10	– 200 Papillon messieurs	24	– 100 Papillon messieurs
11	– 100 4 N dames	25	– 200 4 N dames
12	– 200 4 N messieurs	26	– 100 4 N messieurs
Pause 15'		Pause 15'	
13	– 4 x 100 NL dames	27	– 4 x 100 4 N dames
14	– 4 x 100 NL messieurs	28	– 4 x 100 4 N messieurs

**Horaires à la discrétion de chaque organisateur en sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant chaque début de réunion.*

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du jeudi 20 au dimanche 23 novembre 2014 ■ 8 réunions	XI^{es} Championnats de France en bassin de 25 m	■ Lieu : Montpellier (Hérault) ■ Bassin : 25 m ■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)		■ Nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison sportive 2013-2014
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 09/11/2014 au 16/11/2014 ■ Liste des engagés : 17/11/2014 ■ Réunion technique : 19/11/2014 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

De nouveau inscrits au calendrier fédéral à la fin de l'année calendaire 2004, lors de la première saison de l'olympiade Pékin (2005-2008) puis confirmés pour toutes les saisons de l'olympiade Londres (2009-2012), les championnats de France en bassin de 25 m ont réconcilié notre Élite nationale avec le petit bassin, un équipement privilégié pour l'entraînement du premier trimestre. Cette redécouverte a été possible grâce à l'allègement du calendrier hivernal du poids des « interclubs » sur un seul et unique week-end au lieu de deux précédemment, voire trois dans certains cas.

Afin de densifier les effectifs et renforcer encore l'intérêt sportif de ce rendez-vous national majeur en petit bassin, le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016) propose d'y greffer le contingent des nageurs des championnats de France jeunes ainsi que l'esprit de son mode de qualification pour cette tranche d'âge.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries, finales A et B toutes catégories et finale C* sur les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m.

Pour les 800 m et 1500 m nage libre : classement au temps avec la meilleure série disputée l'après-midi.

**La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-18 ans (jeunes) non qualifiés en finales A et B.*

Épreuves de relais (2 en dames et 2 en messieurs).

Relais : 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

Épreuves individuelles

- Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2013-2014. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle.

Ils ne pourront s'engager aux championnats de France en bassin de 25 m que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la série nationale seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements. Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dispositions particulières pour les nageurs d'eau libre

- 1 - Les nageurs internationaux eau libre seniors : l'accès aux épreuves est équivalent aux nageurs de série nationale.
- 2 - Les nageurs internationaux eau libre juniors 2013-2014 ainsi que les trois premiers des championnats de France eau libre 2013-2014 (championnats de France 5 km, 10 km, 25 km) peuvent demander à participer aux 800 m nage libre et 1500 m nage libre plus deux épreuves au choix.

La participation sera accordée à la condition suivante : réaliser lors de la saison 2013-2014 les temps de la série nationale seniors natation course (compétition officielle organisée en bassin de 50 m et avec chronométrage électronique) sur l'une des deux épreuves du 800 m nage libre et du 1500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée à : natation@ffnatation.fr, à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver.

Procédures d'engagements

- La liste nominative des qualifiés paraîtra sur le site internet FFN en début de saison sportive.
- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de « champion de France en bassin de 25 m » au vainqueur français de chaque épreuve.

Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Pour le titre de champion de France jeunes et les podiums « jeunes » des courses individuelles exclusivement, seront récompensés les trois premiers Français au terme des trois finales, C réservée aux 14-18 ans, B et A toutes catégories, et à partir du rang de classement des nageurs (priorité accordée au rang des finalistes indépendamment des performances réalisées lors de ces trois finales).

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

1 ^{re} réunion		Jeudi 20 novembre 2014		2 ^e réunion	
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00				Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30	
1	– 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	12	– 200 4 N messieurs (finale C*, B)		
2	– 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	13	– 200 Papillon dames (finale C*, B)		
3	– 400 NL messieurs (<i>séries</i>)	14	– 400 NL messieurs (finale C*, B)		
4	– 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	15	– 200 Dos messieurs (finale C*, B)		
5	– 100 Dos dames (<i>séries</i>)	16	– 100 Dos dames (finale C*, B)		
6	– 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	17	– 100 Papillon messieurs (finale C*, B)		
7	– 200 4 N dames (<i>séries</i>)	18	– 200 4 N dames (finale C*, B)		
8	– 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	19	– 100 Brasse messieurs (finale C*, B)		
9	– 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	20	– 50 Brasse dames (finale C*, B)		
10	– 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	21	– 50 NL messieurs (finale C*, B)		
11	– 100 NL dames (<i>séries</i>)	22	– 100 NL dames (finale C*, B)		
		Entracte : reprise à 17 h 50			
		23	– 200 4 N messieurs (finale A)		
		24	– 200 Papillon dames (finale A)		
		25	– 400 NL messieurs (finale A)		
		26	– 200 Dos messieurs (finale A)		
		27	– 100 Dos dames (finale A)		
		28	– 100 Papillon messieurs (finale A)		
		29	– 200 4 N dames (finale A)		

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- 30 – 100 Brasse messieurs (**finale A**)
- 31 – 50 Brasse dames (**finale A**)
- 32 – 50 NL messieurs (**finale A**)
- 33 – 100 NL dames (**finale A**)
- 34 – 4 x 50 4 N messieurs (**class. au temps**)
- 35 – 4 x 50 NL dames (**class. au temps**)

Vendredi 21 novembre 2014

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 36 – 800 NL messieurs (*séries lentes*)
- 37 – 50 Papillon dames (*séries*)
- 38 – 50 Dos messieurs (*séries*)
- 39 – 200 Brasse dames (*séries*)
- 40 – 400 4 N messieurs (*séries*)
- 41 – 100 4 N dames (*séries*)
- 42 – 100 NL messieurs (*séries lentes*)
- 43 – 800 NL dames (*séries lentes*)

4^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 45 • Début des épreuves : 16 h 45

- 44 – 50 Papillon dames (**finale C*, B**)
- 45 – 50 Dos messieurs (**finale C*, B**)
- 46 – 200 Brasse dames (**finale C*, B**)
- 47 – 400 4 N messieurs (**finale C*, B**)
- 48 – 100 4 N dames (**finale C*, B**)
- 49 – 100 NL messieurs (**finale C*, B**)
- Entracte : reprise à 17 h 50
- 50 – 800 NL dames (*série rapide*)
- 51 – 800 NL messieurs (*série rapide*)
- 52 – 50 Papillon dames (**finale A**)
- 53 – 50 Dos messieurs (**finale A**)
- 54 – 200 Brasse dames (**finale A**)
- 55 – 400 4 N messieurs (**finale A**)
- 56 – 100 4 N dames (**finale A**)
- 57 – 100 NL messieurs (**finale A**)

Samedi 22 novembre 2014

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 58 – 1500 NL dames (*séries lentes*)
- 59 – 50 Dos dames (*séries*)
- 60 – 50 Brasse messieurs (*séries*)
- 61 – 100 Brasse dames (*séries*)
- 62 – 100 4 N messieurs (*séries*)
- 63 – 100 Papillon dames (*séries*)
- 64 – 200 Papillon messieurs (*séries*)
- 65 – 400 NL dames (*séries*)
- 66 – 100 Dos messieurs (*séries*)
- 67 – 1500 NL messieurs (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 45 • Début des épreuves : 16 h 45

- 68 – 50 Dos dames (**finale C*, B**)
- 69 – 50 Brasse messieurs (**finale C*, B**)
- 70 – 100 Brasse dames (**finale C*, B**)
- 71 – 100 4 N messieurs (**finale C*, B**)
- 72 – 100 Papillon dames (**finale C*, B**)
- 73 – 200 Papillon messieurs (**finale C*, B**)
- 74 – 400 NL dames (**finale C*, B**)
- 75 – 100 Dos messieurs (**finale C*, B**)
- Entracte : reprise à 18 h 00
- 76 – 1500 NL dames (*série rapide*)
- 77 – 1500 NL messieurs (*série rapide*)
- 78 – 50 Dos dames (**finale A**)
- 79 – 50 Brasse messieurs (**finale A**)
- 80 – 100 Brasse dames (**finale A**)
- 81 – 100 4 N messieurs (**finale A**)
- 82 – 100 Papillon dames (**finale A**)
- 83 – 200 Papillon messieurs (**finale A**)
- 84 – 400 NL dames (**finale A**)
- 85 – 100 Dos messieurs (**finale A**)

Dimanche 23 novembre 2014

7^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 86 – 50 NL dames (*séries*)
- 87 – 50 Papillon messieurs (*séries*)
- 88 – 400 4 N dames (*séries*)
- 89 – 200 Brasse messieurs (*séries*)
- 90 – 200 NL dames (*séries*)
- 91 – 200 NL messieurs (*séries*)
- 92 – 200 Dos dames (*séries*)

8^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 45 • Début des épreuves : 16 h 45

- 93 – 50 NL dames (**finale C*, B**)
- 94 – 50 Papillon messieurs (**finale C*, B**)
- 95 – 400 4 N dames (**finale C*, B**)
- 96 – 200 Brasse messieurs (**finale C*, B**)
- 97 – 200 NL dames (**finale C*, B, A**)
- 98 – 200 NL messieurs (**finale C*, B**)
- 99 – 200 Dos dames (**finale C*, B**)
- Entracte : reprise à 17 h 50
- 100 – 50 NL dames (**finale A**)
- 101 – 50 Papillon messieurs (**finale A**)
- 102 – 400 4 N dames (**finale A**)
- 103 – 200 Brasse messieurs (**finale A**)
- 104 – 200 NL dames (**finale A**)
- 105 – 200 NL messieurs (**finale A**)
- 106 – 200 Dos dames (**finale A**)
- 107 – 4 x 50 NL messieurs (**class. au temps**)
- 108 – 4 x 50 4 N dames (**class. au temps**)

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-18 ans non qualifiés en finales A et B.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Étape 1 : du vendredi 30 janvier au dimanche 1^{er} février 2015 ■ Étape 2 : du vendredi 13 au dimanche 15 février 2015 ■ Étape 3 : du vendredi 6 au dimanche 8 mars 2015 ■ Étape 4 : du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2015 ■ 6 réunions	Meetings internationaux du circuit FFN Golden Tour	■ Lieux : Étape 1 : Nice (Alpes-Maritimes) Étape 2 : Amiens (Somme) Étape 3 : Marseille (Bouches-du-Rhône) Étape 4 : Nancy (Meurthe-et-Moselle) ■ Compétition d'animation

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Nageurs de série nationale et filles 13 ans sur liste DTN ■ Nageurs qualifiés à l'aide de la grille N2 en bassin de 50 m (sous réserve d'acceptation par l'organisateur)

Engagements

- Propositions extraNat : J - 12 (premier jour de compétition)
- Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Innovation du programme sportif 2014-2015 pour faire se confronter notre Élite en dehors des deux dates phares du calendrier (France en 25 m et en 50 m), quatre meetings internationaux ont été retenus par la FFN pour faire partie du circuit intitulé « Golden FFN Tour » afin d'offrir, au terme de la quatrième et dernière étape, une dotation financière à l'attention des nageurs et des entraîneurs qui ont brillé sur l'ensemble du circuit.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Format : séries et finales A, B pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m.

Pour les 800 m et 1500 m

Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Ces épreuves seront nagées en alternance selon l'ordre suivant :

Étape 1 : 800 m nage libre dames / 1500 m nage libre messieurs.

Étape 2 : 800 m nage libre messieurs / 1500 m nage libre dames.

Étape 3 : 800 m nage libre dames / 1500 m nage libre messieurs.

Étape 4 : 800 m nage libre messieurs / 1500 m nage libre dames.

Jury

Jury de tête : 2 juges de tête FINA (1 juge-arbitre, 1 starter) désignés par la commission fédérale des Officiels complétés par 2 juges FFN locaux.

Jury local : constitué par l'organisateur.

Mode de participation

Cette compétition est ouverte à l'ensemble des licenciés quelles que soient les nations représentées.

Par ailleurs, elles concernent également :

- les nageurs licenciés à la FFN de série benjamine (sur liste DTN) ;
- les nageurs licenciés à la FFN de série nationale minimes, cadets, juniors, seniors.

À noter que les nageurs de séries nationales cadets à seniors ne sont pas autorisés à nager dans une autre compétition aux dates des quatre étapes du Circuit FFN Golden Tour.

Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales.

Enfin, sous réserve d'acceptation par l'organisateur : sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors de la saison en cours, en bassin de 50 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 50 m » de leur année d'âge.

Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

Voir l'espace dédié sur le site web de chaque organisateur.

Classements spécifiques de la compétition

Fonctionnement du circuit

Placé sous l'égide de la FFN, le circuit regroupe quatre organisateurs sélectionnés par la FFN après appel à candidature. La sélection est basée sur le respect des différents critères imposés et éventuellement sur des éléments de confort liés à l'accueil des différentes populations.

Le principe retenu : à l'issue de chaque étape, un nombre de points est attribué pour les huit premiers de chaque course, chaque organisateur récompensant les récipiendaires de son étape selon un barème commun aux quatre étapes.

Par ailleurs, les trois premiers de chaque course concourent avec leurs points respectifs sur leurs six meilleurs classements glanés sur chaque étape à un classement final, à condition d'avoir participé à trois étapes au moins. Les huit meilleurs totaux sont récompensés à l'issue de la dernière étape.

Grille d'attribution des points courses et circuit

1^{er} : 12 points.
2^e : 9 points.
3^e : 7 points.
4^e : 5 points.
5^e : 4 points.
6^e : 3 points.
7^e : 2 points.
8^e : 1 point.

Récompenses

Attribution des primes

Clé de répartition en cas d'égalité.

En cas d'égalité, au montant de la prime correspondant à la place obtenue s'ajoute celui de la place suivante, le total étant divisé par deux pour récompenser équitablement les deux ex aequo.

Primes aux lauréats des étapes (répartition 85 % nageurs – 15 % entraîneurs)

Classement dames		Classement messieurs	
1 ^{er}	4 000 €	1 ^{er}	4 000 €
2 ^e	2 500 €	2 ^e	2 500 €
3 ^e	2 000 €	3 ^e	2 000 €
4 ^e	1 200 €	4 ^e	1 200 €
5 ^e	1 000 €	5 ^e	1 000 €
6 ^e	700 €	6 ^e	700 €
7 ^e	600 €	7 ^e	600 €
8 ^e	500 €	8 ^e	500 €
Total dames	12 500 €	Total messieurs	12 500 €

Primes aux lauréats du Circuit

Classement dames		Classement messieurs	
1 ^{er}	6 500 €	1 ^{er}	6 500 €
2 ^e	4 500 €	2 ^e	4 500 €
3 ^e	3 000 €	3 ^e	3 000 €
4 ^e	1 800 €	4 ^e	1 800 €
5 ^e	1 500 €	5 ^e	1 500 €
6 ^e	1 000 €	6 ^e	1 000 €
7 ^e	900 €	7 ^e	900 €
8 ^e	800 €	8 ^e	800 €
Total dames	20 000 €	Total messieurs	20 000 €

Programme et horaires

À définir : voir l'espace dédié sur le site web de chaque organisateur.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du mardi 31 mars au dimanche 5 avril 2015 ■ 12 réunions	Championnats de France Élite	■ Lieu : Limoges (Haute-Vienne) ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 13 ans et plus (2002 et avant)	■ Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2013-2014 et les nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 20/03/2015 au 27/03/2015 ■ Liste des engagés : 28/03/2015 ■ Réunion technique : 30/03/2015 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Célébration annuelle et concrétisation de tant d'efforts, c'est le rêve d'un premier aboutissement pour tous les nageurs. Occasion privilégiée de battre des records et de devenir champion, sous l'œil attentif des médias, ils constitueront cette année le rendez-vous à ne pas manquer pour espérer pouvoir se sélectionner, entre autres, aux championnats du monde de Kazan (Russie), la troisième échéance internationale d'importance de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour les 800 m et 1500 m :

Séries toutes catégories et classement au temps. Série rapide l'après-midi.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories.

Finales

- Toutes catégories A et B (20 meilleurs temps des séries).
- Jeunes : le format et l'appellation sont à confirmer et paraîtront avec le programme ultérieurement sur le site web FFN.

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés et sélectionnables à la FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- 1 - Les nageurs des séries nationales par année d'âge identifiés à l'issue de la saison 2013-2014.
Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.
- 2 - Les nageurs 14 ans et plus, les filles 13 ans sur liste DTN, ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 d'hiver une performance correspondant à la grille de leur année d'âge peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve au choix, quel que soit le nombre d'épreuves dans lesquelles le nageur est qualifié. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN et les nageurs non sélectionnables

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France Élite que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la série nationale seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

S'agissant d'une compétition « open » sélective pour les équipes de France, la règle interdit la participation des nageurs non sélectionnables en finales A des épreuves de 100 m et 200 m nage libre féminin et masculin en raison des qualifications des nageurs français pour les épreuves de relais en sélection nationale.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dispositions particulières pour les nageurs d'eau libre

- 1 - Les nageurs internationaux eau libre seniors : l'accès aux épreuves est équivalent aux nageurs de série nationale.
- 2 - Les nageurs internationaux eau libre juniors 2013-2014 ainsi que les trois premiers des championnats de France eau libre 2013-2014 (championnats de France 5 km, 10 km, 25 km) peuvent demander à participer aux 800 m nage libre et 1500 m nage libre plus deux épreuves au choix.

La participation sera accordée à la condition suivante : réaliser lors de la saison 2013-2014 les temps de la série nationale seniors natation course (compétition officielle organisée en bassin de 50 m et avec chronométrage électronique) sur l'une des deux épreuves du 800 m nage libre et du 1500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée à : natation@ffnatation.fr, à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de « champion de France en bassin de 50 m » au vainqueur français de chaque épreuve. Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Pour le podium Jeunes (17 ans et moins chez les filles et 18 ans et moins chez les garçons) des courses individuelles exclusivement, seront récompensés les trois premiers Français au terme des trois finales et à partir du rang de classement des nageurs (priorité accordée au rang des finalistes indépendamment des performances réalisées lors de ces trois finales).

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Programme et horaires

Ce chapitre fera l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France Élite

DAMES	
	14 ans et plus
50 NL	27.31
100 NL	58.47
200 NL	2:07.08
400 NL	4:26.67
800 NL	9:09.58
1500 NL	17:38.52
50 Dos	30.83
100 Dos	1:06.31
200 Dos	2:22.05
50 Bra.	34.12
100 Bra.	1:14.38
200 Bra.	2:39.77
50 Pap.	28.54
100 Pap.	1:03.97
200 Pap.	2:21.05
200 4 N.	2:24.98
400 4 N.	5:06.19

MESSIEURS	
	14 ans et plus
50 NL	24.12
100 NL	52.10
200 NL	1:54.98
400 NL	4:02.36
800 NL	8:28.09
1500 NL	16:11.08
50 Dos	27.30
100 Dos	58.99
200 Dos	2:08.82
50 Bra.	29.98
100 Bra.	1:05.98
200 Bra.	2:23.90
50 Pap.	25.57
100 Pap.	57.04
200 Pap.	2:06.67
200 4 N.	2:10.21
400 4 N.	4:37.79

PROGRAMMES INTERRÉGIONAL, RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL « TOUTES CATÉGORIES »

Le concept

En complément des programmes nationaux précédents, les programmes interrégional, régional et départemental « toutes catégories » sont également des programmes de compétition qui rassemblent toutes les catégories d'âge – sauf mention – à partir de 14 ans, sur une même compétition.

On distingue également deux types de programmes de compétitions :

- Un programme avec une limite d'âge inférieure mais sans limite d'âge supérieure.
C'est le cas des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, régionaux et départementaux en bassin de 25 m, des championnats régionaux en bassin de 25 m et des championnats régionaux d'été, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats de Nationale 2 d'été, qui sont des compétitions réservées aux 14 ans et plus (nés en 2000 et avant).
- Un programme sans aucune limite d'âge inférieure ou supérieure.
C'est le cas des championnats nationaux interclubs toutes catégories en 25 m accessibles à toutes les catégories d'âge.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation toutes années d'âge confondues et à l'échelon territorial. Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique. Il est important, pour les régions et les départements, de ne pas s'enfermer dans un copier/coller du programme sportif national.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Constatations

Cette population représente 140.555 licenciés à partir de 14 ans, soit 48,54 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en hausse par rapport à 2010-2011 (138.950) mais en baisse par rapport à 2008-2009 (140.751).

9.020 nageurs appartiennent à une série, soit 6,5 % de cette population, une statistique à la hausse comparativement à la saison 2009-2010 (8.082 nageurs).

C'est une population inscrite dans un projet de vie au centre de ses volontés de pratique : une partie s'oriente vers le haut niveau tandis qu'une autre s'entretient dans le domaine du loisir.

Préconisations

- Organisations départementales et régionales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux messieurs et aux dames, à partir de 14 ans (nés en 2000 et avant), sur un ensemble de compétitions individuelles et par équipes.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Parcours départemental

- Championnats départementaux en bassin de 25 m.
- Championnats départementaux d'été (bassin de 25 m ou de 50 m).

Compétition par équipes

- Championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

Les compétitions ci-dessus sont affichées dans les pages suivantes selon la chronologie du calendrier fédéral de la saison.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Les samedi 22 et dimanche 23 novembre 2014* ■ 3 à 4 réunions	Championnats départementaux en bassin de 25 m	■ Lieux : désignés par les départements ■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des départements sous couvert du comité régional	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

* Dates préconisées.

Préambule

Première compétition majeure du parcours départemental, les championnats départementaux en bassin de 25 m peuvent ouvrir la porte des championnats régionaux en bassin de 25 m qui, eux-mêmes, offrent l'unique accès – pour les nageurs qui ne sont pas de série interrégionale – aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, fin décembre. Tout devient possible à partir de cette échéance en début de saison.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation est préconisée au sein de chaque département.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique préconisé.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités départementaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétitions cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise. Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats régionaux en bassin de 25 m.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative du département.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative des comités départementaux.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Les samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014 ■ 4 réunions	Championnats régionaux en bassin de 25 m	■ Lieux : désignés par les régions ■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Échéance majeure du début de saison dans les régions, cette compétition est la première des deux portes pour accéder au parcours interrégional.

En effet, les championnats régionaux en bassin de 25 m sont qualificatifs pour les championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, seule voie d'accès au parcours interrégional en début de saison. Dans le cas où les nageurs n'accèdent pas à ces championnats, ils bénéficient d'une seconde porte d'accès au parcours interrégional avec les championnats régionaux d'été, fin mai.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région.

Il est possible de l'organiser par regroupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives.

Il est également possible de nager un week-end précédent les épreuves de demi-fond : 400 m 4 nages, 800 m nage libre et 1500 m nage libre. Dans ce cadre, ces épreuves ne figureront pas au programme des championnats régionaux des 6 et 7 décembre 2014.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A et B toutes catégories pour les 50 m, 100 m et 200 m, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Le choix d'organiser en lieu et place des finales par catégories d'âge est laissé à la discrétion de chaque comité régional.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin, série rapide l'après-midi).

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, il est conseillé aux régions d'offrir la possibilité de se qualifier d'une année sur l'autre pour la grande majorité des nageurs, puis uniquement à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m pour le complément de nageurs.

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères. Il est important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Samedi 6 décembre 2014			
1 ^{re} réunion		2 ^e réunion	
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00		Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30	
1 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)		17 – 200 4 N dames (finale B, A)	
2 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)		18 – 200 4 N messieurs (finale B, A)	
3 – 200 NL dames (<i>séries</i>)		19 – 200 NL dames (finale B, A)	
4 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)		20 – 200 NL messieurs (finale B, A)	
5 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)		21 – 200 Dos dames (finale B, A)	
6 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)		22 – 200 Dos messieurs (finale B, A)	
7 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)		23 – 100 Brasse dames (finale B, A)	
8 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)		24 – 100 Brasse messieurs (finale B, A)	
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)		25 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)	
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)		26 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)	
11 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)		27 – 100 Papillon dames (finale B, A)	
12 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)		28 – 100 Papillon messieurs (finale B, A)	
13 – 50 NL dames (<i>séries</i>)		29 – 50 NL dames (finale B, A)	
14 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)		30 – 50 NL messieurs (finale B, A)	
15 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)		31 – 400 4 N dames (<i>série rapide</i>)	
16 – 400 4 N messieurs (<i>séries lentes</i>)		32 – 400 4 N messieurs (<i>série rapide</i>)	
Dimanche 7 décembre 2014			
3 ^e réunion		4 ^e réunion	
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00		Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00	
33 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)		53 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>)	
34 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)		54 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>)	
35 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)		55 – 200 Brasse dames (finale B, A)	
36 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)		56 – 200 Brasse messieurs (finale B, A)	
37 – 100 NL dames (<i>séries</i>)		57 – 100 NL dames (finale B, A)	
38 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)		58 – 100 NL messieurs (finale B, A)	
39 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)		59 – 200 Papillon dames (finale B, A)	
40 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)		60 – 200 Papillon messieurs (finale B, A)	
41 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)		61 – 100 Dos dames (finale B, A)	
42 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)		62 – 100 Dos messieurs (finale B, A)	
43 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)		63 – 50 Brasse dames (finale B, A)	
44 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)		64 – 50 Brasse messieurs (finale B, A)	
45 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)		65 – 50 Dos dames (finale B, A)	
46 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)		66 – 50 Dos messieurs (finale B, A)	
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)		67 – 50 Papillon dames (finale B, A)	
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)		68 – 50 Papillon messieurs (finale B, A)	
49 – 100 4 N dames (<i>séries</i>)		69 – 100 4 N dames (finale B, A)	
50 – 100 4 N messieurs (<i>séries</i>)		70 – 100 4 N messieurs (finale B, A)	
51 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)		71 – 400 NL dames (<i>série rapide</i>)	
52 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)		72 – 400 NL messieurs (<i>série rapide</i>)	

Les grilles de qualification aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m
sont du ressort de chacun des conseils interrégionaux

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du vendredi 19 au dimanche 21 décembre 2014 ■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m	■ Lieux : désignés par les interrégions ■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Nageurs appartenant à la série interrégionale ■ Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux en bassin de 25 m	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 08/12/2014 au 15/12/2014 ■ Liste des engagés : 16/12/2014 ■ Réunion technique : 18/12/2014 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition s'inspire dans la forme des championnats de France en bassin de 25 m. Dans le fond, elle constitue un passage obligé pour tous les nageurs souhaitant poursuivre la saison au niveau interrégional.

Ces championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m programmés à la fin du premier trimestre sportif permettent une véritable confrontation de haut niveau dans chacune des interrégions.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion.

Une organisation dans chaque interrégion est mise en place au libre choix du conseil de l'interrégion et à la même date. Il est également possible de confier l'organisation à un comité régional, départemental ou à un club. Enfin, si les effectifs l'exigent, la compétition peut être dissociée sur deux lieux simultanément.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

Épreuves individuelles.

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B toutes catégories et C réservée aux 14-15 ans pour toutes les distances (50 m, 100 m et 200 m). Organisation de finales quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre, classement au temps avec séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

Épreuves de relais.

L'organisation de relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues pour permettre la qualification dans l'épreuve concernée.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs qualifiés aux championnats de France en bassin de 25 m ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

- Les nageurs de la série interrégionale par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2013-2014. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageurs qualifiés à l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve au choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Pour rappel, les règles de qualification pour ces nageurs sont déterminées par les interrégions concernées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 19 décembre 2014	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
1 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	11 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>)
2 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
3 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	13 – 50 NL dames (finales C*, B, A)
4 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	14 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
5 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	15 – 200 Dos dames (finales C*, B, A)
6 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	16 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
7 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	17 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
8 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	18 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
9 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	19 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	20 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
Samedi 20 décembre 2014	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
21 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)	33 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)
22 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>)	34 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
23 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	35 – 100 Dos dames (finales C*, B, A)
24 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	36 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A)
25 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	37 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A)
26 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	38 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
27 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	39 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A)
28 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	40 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
29 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	41 – 200 NL dames (finales C*, B, A)
30 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	42 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A)
31 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	43 – 400 4 N dames (<i>série rapide</i>)
32 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	44 – 400 4 N messieurs (<i>série rapide</i>)
Dimanche 21 décembre 2014	
5 ^e réunion	6 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
45 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)	57 – 400 NL dames (<i>série rapide</i>)
46 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	58 – 400 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
47 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	59 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
48 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	60 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
49 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	61 – 50 Dos dames (finales C*, B, A)
50 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	62 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
51 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	63 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
52 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	64 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
53 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	65 – 200 4 N dames (finales C*, B, A)
54 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	66 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
55 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	67 – 100 NL dames (finales C*, B, A)
56 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	68 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A)

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-15 ans non qualifiés en finales A et B

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de N 2 en bassin de 25 m
 vers championnats de N 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.08	0:29.68	0:29.12	0:28.85	0:28.41	0:28.10	0:27.93	0:27.23
100 NL	1:05.55	1:04.69	1:03.46	1:02.88	1:01.90	1:01.23	1:00.87	0:59.34
200 NL	2:22.85	2:20.97	2:18.29	2:17.03	2:14.91	2:13.45	2:12.65	2:09.32
400 NL	4:58.78	4:54.84	4:49.21	4:46.59	4:42.13	4:39.08	4:37.42	4:30.44
800 NL	10:15.21	10:07.10	9:55.50	9:50.10	9:40.91	9:34.61	9:31.19	9:16.81
1500 NL	19:45.74	19:30.13	19:07.78	18:57.37	18:39.68	18:27.56	18:20.96	17:53.27
50 Dos	0:34.82	0:34.36	0:33.71	0:33.41	0:32.89	0:32.54	0:32.35	0:31.54
100 Dos	1:14.66	1:13.68	1:12.28	1:11.63	1:10.52	1:09.76	1:09.35	1:07.61
200 Dos	2:39.94	2:37.85	2:34.85	2:33.45	2:31.08	2:29.45	2:28.57	2:24.85
50 Bra.	0:38.38	0:37.87	0:37.15	0:36.82	0:36.25	0:35.86	0:35.64	0:34.75
100 Bra.	1:23.43	1:22.33	1:20.76	1:20.03	1:18.79	1:17.94	1:17.47	1:15.53
200 Bra.	2:58.50	2:56.15	2:52.77	2:51.20	2:48.53	2:46.70	2:45.71	2:41.53
50 Pap.	0:32.18	0:31.75	0:31.15	0:30.87	0:30.39	0:30.07	0:29.89	0:29.14
100 Pap.	1:12.17	1:11.23	1:09.88	1:09.25	1:08.18	1:07.45	1:07.05	1:05.37
200 Pap.	2:38.65	2:36.58	2:33.61	2:32.23	2:29.88	2:28.26	2:27.39	2:23.71
200 4 N.	2:43.15	2:41.01	2:37.94	2:36.52	2:34.09	2:32.43	2:31.53	2:27.73
400 4 N.	5:43.67	5:39.15	5:32.69	5:29.68	5:24.56	5:21.05	5:19.14	5:11.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:27.58	0:27.12	0:26.06	0:25.49	0:25.00	0:24.18	0:24.05	0:23.70
100 NL	1:00.85	0:59.83	0:57.49	0:56.23	0:55.16	0:53.34	0:53.05	0:52.29
200 NL	2:14.70	2:12.44	2:07.26	2:04.48	2:02.11	1:58.09	1:57.44	1:55.76
400 NL	4:46.09	4:41.29	4:30.27	4:24.37	4:19.34	4:10.78	4:09.41	4:05.84
800 NL	9:55.62	9:45.61	9:22.66	9:10.36	8:59.88	8:42.05	8:39.19	8:31.75
1500 NL	18:54.01	18:34.97	17:51.29	17:27.88	17:07.94	16:34.00	16:28.56	16:14.40
50 Dos	0:32.12	0:31.58	0:30.36	0:29.70	0:29.14	0:28.18	0:28.03	0:27.63
100 Dos	1:09.21	1:08.05	1:05.40	1:03.97	1:02.76	1:00.70	1:00.37	0:59.51
200 Dos	2:31.06	2:28.54	2:22.75	2:19.65	2:17.00	2:12.51	2:11.79	2:09.91
50 Bra.	0:35.13	0:34.55	0:33.20	0:32.47	0:31.86	0:30.81	0:30.64	0:30.21
100 Bra.	1:16.78	1:15.49	1:12.53	1:10.95	1:09.60	1:07.30	1:06.93	1:05.97
200 Bra.	2:46.29	2:43.49	2:37.06	2:33.62	2:30.68	2:25.69	2:24.89	2:22.81
50 Pap.	0:30.05	0:29.55	0:28.40	0:27.78	0:27.26	0:26.36	0:26.22	0:25.85
100 Pap.	1:07.07	1:05.95	1:03.39	1:02.01	1:00.84	0:58.85	0:58.53	0:57.70
200 Pap.	2:28.94	2:26.46	2:20.76	2:17.70	2:15.10	2:10.68	2:09.97	2:08.12
200 4 N.	2:32.58	2:30.03	2:24.17	2:21.03	2:18.36	2:13.81	2:13.08	2:11.18
400 4 N.	5:24.98	5:19.53	5:07.03	5:00.34	4:54.63	4:44.93	4:43.37	4:39.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2015 ■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 d'hiver	■ Lieux : désignés par les interrégions ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m (grille de qualification interrégionale par année d'âge) ■ Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer sauf les minimes 1^{re} année	
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : du 09/03/2015 au 16/03/2015 ■ Liste des engagés : 17/03/2015 ■ Réunion technique : 19/03/2015 - 18 h 30 (liste de départ)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Repensés intégralement dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'hiver, disputés sur chaque territoire interrégional, conservent la finalité de pouvoir qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France Élite tout en offrant la possibilité d'ouvrir aussi les portes des championnats de France 15 ans et moins et des championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus via la réalisation de performances d'une grille de qualification nationale.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion. Une organisation dans chaque interrégion (au libre choix du conseil de l'interrégion, l'organisation pourra être confiée à un comité régional, départemental ou à un club). Il est possible d'organiser sur deux lieux si les effectifs l'exigent.

Équipements

Bassin de 50 m homologué.

Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre,

50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C* pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m. À l'instar de la finale C, une finale D réservée aux minimes (14-15 ans) pourra être organisée.

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

**La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.*

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer, à l'exception des minimes 1^{re} année. Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge.

Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Procédures d'engagements

À l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, un annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 (hiver et été) sera publié sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

- Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France Élite ;
- championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus ;
- championnats de France 15 ans et moins.

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 20 mars 2015	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
1 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	11 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)
2 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
3 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	13 – 50 Dos dames (finale C*, B, A)
4 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	14 – 50 Dos messieurs (finale C*, B, A)
5 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	15 – 100 Brasse dames (finale C*, B, A)
6 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	16 – 100 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
7 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	17 – 200 Papillon dames (finale C*, B, A)
8 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	19 – 200 NL dames (finale C*, B, A)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	20 – 200 NL messieurs (finale C*, B, A)
Samedi 21 mars 2015	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
21 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	33 – 100 Papillon dames (finale C*, B, A)
22 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	34 – 100 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
23 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	35 – 50 Brasse dames (finale C*, B, A)
24 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	36 – 50 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
25 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	37 – 50 NL dames (finale C*, B, A)
26 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	38 – 50 NL messieurs (finale C*, B, A)
27 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	39 – 200 Dos dames (finale C*, B, A)
28 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	40 – 200 Dos messieurs (finale C*, B, A)
29 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	41 – 200 4 N dames (finale C*, B, A)
30 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	42 – 200 4 N messieurs (finale C*, B, A)
31 – 400 NL dames (<i>séries</i>)	43 – 400 NL dames (finale C*, B, A)
32 – 400 NL messieurs (<i>séries</i>)	44 – 400 NL messieurs (finale C*, B, A)
Dimanche 22 mars 2015	
5 ^e réunion	6 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
45 – 400 4 N dames (<i>séries</i>)	57 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>)
46 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>)	58 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	59 – 50 Papillon dames (finale C*, B, A)
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	60 – 50 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
49 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	61 – 200 Brasse dames (finale C*, B, A)
50 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	62 – 200 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
51 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	63 – 100 Dos dames (finale C*, B, A)
52 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	64 – 100 Dos messieurs (finale C*, B, A)
53 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	65 – 400 4 N dames (finale C*, B, A)
54 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	66 – 400 4 N messieurs (finale C*, B, A)
55 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	67 – 100 NL dames (finale C*, B, A)
56 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	68 – 100 NL messieurs (finale C*, B, A)

NB - *La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B. Il est possible aux interrégions d'ajouter une finale D réservée aux nageurs minimes (14-15 ans).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du vendredi 12 au dimanche 14 juin 2015 ■ 4 à 6 réunions		Championnats régionaux d'été	■ Lieux : désignés par les régions ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès			
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)		■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions	
Engagements		Résultats	
■ Propositions extraNat : J – 12 (jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Revus dans leur finalité pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats régionaux d'été ne figurent plus en tant que compétition de référence nationale et ne qualifient plus pour les échéances nationales tels que les championnats de France 15 ans et moins et les championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

Par contre, ils offrent la seconde et dernière porte d'entrée pour prétendre se qualifier aux championnats de Nationale 2 d'été qui, eux, peuvent ouvrir les portes des deux compétitions citées en amont.

Échéance majeure du programme régional, les championnats régionaux d'été doivent répondre au cahier des charges d'une compétition nationale en matière de logistique (chronométrage automatique pour toutes les épreuves, y compris les 50 m, jury conforme aux exigences d'une compétition qualificative).

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par groupement de deux régions limitrophes, chaque région pouvant décerner ses podiums respectifs.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la prise en compte des performances qualificatives.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A et B toutes catégories pour les 50 m, 100 m et 200 m, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Le comité régional peut, s'il le souhaite, compléter le programme avec des finales C* réservées aux minimes non concernés par les finales A et B. Le choix d'organiser en lieu et place des finales par catégories d'âge est laissé à la discrétion de chaque comité régional.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre : classement au temps.

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre comités régionaux ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise.

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leur championnat à des sélections étrangères.

Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats de Nationale 2 d'été. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Option deux jours

Samedi 13 juin 2015	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	17 – 200 4 N dames (finales C*, B, A)
2 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
3 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	19 – 200 NL dames (finales C*, B, A, C)
4 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	20 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A)
5 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	21 – 200 Dos dames (finales C*, B, A)
6 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	22 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
7 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	23 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
8 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	24 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	25 – 1500 NL dames (série rapide)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	26 – 1500 NL messieurs (série rapide)
11 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	27 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
12 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	28 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
13 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	29 – 50 NL dames (finales C*, B, A)
14 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	30 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
15 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)	31 – 400 4 N dames (série rapide)
16 – 400 4 N messieurs (<i>séries lentes</i>)	32 – 400 4 N messieurs (série rapide)

Dimanche 14 juin 2015	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
33 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	51 – 800 NL dames (série rapide)
34 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	52 – 800 NL messieurs (série rapide)
35 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	53 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A)
36 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	54 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
37 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	55 – 100 NL dames (finales C*, B, A)
38 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	56 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A)
39 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	57 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
40 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	58 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
41 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	59 – 100 Dos dames (finales C*, B, A)
42 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	60 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A)
43 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	61 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
44 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	62 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
45 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	63 – 50 Dos dames (finales C*, B, A)
46 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	64 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	65 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A)
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	66 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
49 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)	67 – 400 NL dames (série rapide)
50 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	68 – 400 NL messieurs (série rapide)

NB - La finale C* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.

Option trois jours

Pour l'option trois jours, se reporter au programme et aux horaires des championnats de Nationale 2.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats régionaux en bassin de 50 m
vers championnats de N 2 d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.78	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.63	0:27.93
100 NL	1:07.15	1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.47	1:00.94
200 NL	2:26.25	2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.05	2:12.72
400 NL	5:06.28	5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:44.92	4:37.94
800 NL	10:31.21	10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.19	9:32.81
1500 NL	20:15.74	20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:50.96	18:23.27
50 Dos	0:35.42	0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.95	0:32.14
100 Dos	1:16.16	1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.85	1:09.11
200 Dos	2:43.14	2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.77	2:28.05
50 Bra.	0:39.18	0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.44	0:35.55
100 Bra.	1:25.43	1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.47	1:17.53
200 Bra.	3:03.50	3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.71	2:46.53
50 Pap.	0:32.78	0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.49	0:29.74
100 Pap.	1:13.47	1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.35	1:06.67
200 Pap.	2:41.55	2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.29	2:26.61
200 4 N.	2:46.65	2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.03	2:31.23
400 4 N.	5:51.67	5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.14	5:19.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:28.28	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL	1:02.45	1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.65	0:53.89
200 NL	2:18.10	2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.84	1:59.16
400 NL	4:53.59	4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.91	4:13.34
800 NL	10:11.62	10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.19	8:47.75
1500 NL	19:24.01	19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.56	16:44.40
50 Dos	0:32.72	0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos	1:10.71	1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.87	1:01.01
200 Dos	2:34.26	2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:14.99	2:13.11
50 Bra.	0:35.93	0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.44	0:31.01
100 Bra.	1:18.78	1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.93	1:07.97
200 Bra.	2:51.29	2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.89	2:27.81
50 Pap.	0:30.65	0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.	1:08.37	1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.	2:31.84	2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.87	2:11.02
200 4 N.	2:36.08	2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.58	2:14.68
400 4 N.	5:32.98	5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.37	4:47.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Les samedi 27 et dimanche 28 juin 2015* ■ 3 à 4 réunions	Championnats départementaux d'été	■ Lieux : désignés par les départements ■ Bassin : 25 m ou 50 m ■ <i>Compétition de référence régionale ou départementale</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des départements	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

*Dates préconisées.

Préambule

Programmés idéalement au terme du troisième trimestre de l'année scolaire – le plus tard possible dans la saison – les championnats départementaux d'été constituent la finalité des nageurs qui évoluent dans le parcours départemental. Compétition de référence régionale organisée à l'échelon départemental, elle offre à chaque nageur une ultime opportunité de changer de série en vue du classement national des clubs. Cette compétition peut être également l'occasion de regrouper les clubs à durée annuelle avec les clubs d'été sur un même événement.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation est préconisée au sein de chaque département.

Équipements

Bassin de 25 m ou de 50 m homologué, chronométrage automatique préconisé.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités départementaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité départemental selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité départemental doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les départements définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les départements sont invités à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise. Les clubs de natation estivale pourront avoir des modes de participation spécifique.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative des régions.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du vendredi 10 au dimanche 12 juillet 2015 ■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 d'été	■ Lieux : désignés par les interrégions ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)	■ Nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m et/ou des championnats régionaux d'été (grille de qualification interrégionale par année d'âge) ■ Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer sauf les minimes 1^{re} année	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 29/06/2015 au 06/07/2015 ■ Liste des engagés : 07/07/2015 ■ Réunion technique : 09/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Totalement inédits dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'été, disputés sur chaque territoire interrégional, ont pour objectif de qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France 15 ans et moins et aux championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion.

Une organisation dans chaque interrégion (au libre choix du conseil de l'interrégion, l'organisation pourra être confiée à un comité régional, départemental ou à un club). Il est possible d'organiser sur deux lieux si les effectifs l'exigent.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C* pour tous les 50 m 100 m, 200 m et 400 m. À l'instar de la finale C, une finale D réservée aux minimes (14-15 ans) pourra être organisée.

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

* *Finale C* protégée et réservée pour les minimes (14-15 ans) non retenus aux finales A et B.*

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer, à l'exception des minimes 1^{re} année. Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Nageurs qualifiés à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge. Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux d'été

Sont autorisés à participer, les nageurs âgés de 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats régionaux d'été une performance correspondant à la grille de qualification « N2 50 m » de leur année d'âge. Ceux-ci peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

À l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats régionaux d'été, l'annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 d'été sera actualisé sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus ;
- championnats de France 15 ans et moins.

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 10 juillet 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 50 Dos dames (*séries*)
- 2 – 50 Dos messieurs (*séries*)
- 3 – 100 Brasse dames (*séries*)
- 4 – 100 Brasse messieurs (*séries*)
- 5 – 200 Papillon dames (*séries*)
- 6 – 200 Papillon messieurs (*séries*)
- 7 – 200 NL dames (*séries*)
- 8 – 200 NL messieurs (*séries*)
- 9 – 1500 NL dames (*séries lentes*)
- 10 – 1500 NL messieurs (*séries lentes*)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 11 – 1500 NL dames (*série rapide*)
- 12 – 1500 NL messieurs (*série rapide*)
- 13 – 50 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 14 – 50 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 15 – 100 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 16 – 100 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 17 – 200 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 18 – 200 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 19 – 200 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 20 – 200 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

Samedi 11 juillet 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 100 Papillon dames (*séries*)
- 22 – 100 Papillon messieurs (*séries*)
- 23 – 50 Brasse dames (*séries*)
- 24 – 50 Brasse messieurs (*séries*)
- 25 – 50 NL dames (*séries*)
- 26 – 50 NL messieurs (*séries*)
- 27 – 200 Dos dames (*séries*)
- 28 – 200 Dos messieurs (*séries*)
- 29 – 200 4 N dames (*séries*)
- 30 – 200 4 N messieurs (*séries*)
- 31 – 400 NL dames (*séries*)
- 32 – 400 NL messieurs (*séries*)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 33 – 100 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 34 – 100 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 35 – 50 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 36 – 50 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 37 – 50 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 38 – 50 NL messieurs (**finales C*, B, A**)
- 39 – 200 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 40 – 200 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 41 – 200 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 42 – 200 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 43 – 400 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 44 – 400 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

Dimanche 12 juillet 2015

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 45 – 400 4 N dames (*séries*)
- 46 – 400 4 N messieurs (*séries*)
- 47 – 50 Papillon dames (*séries*)
- 48 – 50 Papillon messieurs (*séries*)
- 49 – 200 Brasse dames (*séries*)
- 50 – 200 Brasse messieurs (*séries*)
- 51 – 100 Dos dames (*séries*)
- 52 – 100 Dos messieurs (*séries*)
- 53 – 100 NL dames (*séries*)
- 54 – 100 NL messieurs (*séries*)
- 55 – 800 NL dames (*séries lentes*)
- 56 – 800 NL messieurs (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- 57 – 800 NL dames (*série rapide*)
- 58 – 800 NL messieurs (*série rapide*)
- 59 – 50 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 60 – 50 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 61 – 200 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 62 – 200 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 63 – 100 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 64 – 100 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 65 – 400 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 66 – 400 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 67 – 100 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 68 – 100 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

NB - La finale C* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B. Il est possible aux interrégions d'ajouter une finale D réservée aux nageurs minimes (14-15 ans)

Annexes

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de N2 en bassin de 25 m
 vers championnats de N2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.08	0:29.68	0:29.12	0:28.85	0:28.41	0:28.10	0:27.93	0:27.23
100 NL	1:05.55	1:04.69	1:03.46	1:02.88	1:01.90	1:01.23	1:00.87	0:59.34
200 NL	2:22.85	2:20.97	2:18.29	2:17.03	2:14.91	2:13.45	2:12.65	2:09.32
400 NL	4:58.78	4:54.84	4:49.21	4:46.59	4:42.13	4:39.08	4:37.42	4:30.44
800 NL	10:15.21	10:07.10	9:55.50	9:50.10	9:40.91	9:34.61	9:31.19	9:16.81
1500 NL	19:45.74	19:30.13	19:07.78	18:57.37	18:39.68	18:27.56	18:20.96	17:53.27
50 Dos	0:34.82	0:34.36	0:33.71	0:33.41	0:32.89	0:32.54	0:32.35	0:31.54
100 Dos	1:14.66	1:13.68	1:12.28	1:11.63	1:10.52	1:09.76	1:09.35	1:07.61
200 Dos	2:39.94	2:37.85	2:34.85	2:33.45	2:31.08	2:29.45	2:28.57	2:24.85
50 Bra.	0:38.38	0:37.87	0:37.15	0:36.82	0:36.25	0:35.86	0:35.64	0:34.75
100 Bra.	1:23.43	1:22.33	1:20.76	1:20.03	1:18.79	1:17.94	1:17.47	1:15.53
200 Bra.	2:58.50	2:56.15	2:52.77	2:51.20	2:48.53	2:46.70	2:45.71	2:41.53
50 Pap.	0:32.18	0:31.75	0:31.15	0:30.87	0:30.39	0:30.07	0:29.89	0:29.14
100 Pap.	1:12.17	1:11.23	1:09.88	1:09.25	1:08.18	1:07.45	1:07.05	1:05.37
200 Pap.	2:38.65	2:36.58	2:33.61	2:32.23	2:29.88	2:28.26	2:27.39	2:23.71
200 4 N.	2:43.15	2:41.01	2:37.94	2:36.52	2:34.09	2:32.43	2:31.53	2:27.73
400 4 N.	5:43.67	5:39.15	5:32.69	5:29.68	5:24.56	5:21.05	5:19.14	5:11.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:27.58	0:27.12	0:26.06	0:25.49	0:25.00	0:24.18	0:24.05	0:23.70
100 NL	1:00.85	0:59.83	0:57.49	0:56.23	0:55.16	0:53.34	0:53.05	0:52.29
200 NL	2:14.70	2:12.44	2:07.26	2:04.48	2:02.11	1:58.09	1:57.44	1:55.76
400 NL	4:46.09	4:41.29	4:30.27	4:24.37	4:19.34	4:10.78	4:09.41	4:05.84
800 NL	9:55.62	9:45.61	9:22.66	9:10.36	8:59.88	8:42.05	8:39.19	8:31.75
1500 NL	18:54.01	18:34.97	17:51.29	17:27.88	17:07.94	16:34.00	16:28.56	16:14.40
50 Dos	0:32.12	0:31.58	0:30.36	0:29.70	0:29.14	0:28.18	0:28.03	0:27.63
100 Dos	1:09.21	1:08.05	1:05.40	1:03.97	1:02.76	1:00.70	1:00.37	0:59.51
200 Dos	2:31.06	2:28.54	2:22.75	2:19.65	2:17.00	2:12.51	2:11.79	2:09.91
50 Bra.	0:35.13	0:34.55	0:33.20	0:32.47	0:31.86	0:30.81	0:30.64	0:30.21
100 Bra.	1:16.78	1:15.49	1:12.53	1:10.95	1:09.60	1:07.30	1:06.93	1:05.97
200 Bra.	2:46.29	2:43.49	2:37.06	2:33.62	2:30.68	2:25.69	2:24.89	2:22.81
50 Pap.	0:30.05	0:29.55	0:28.40	0:27.78	0:27.26	0:26.36	0:26.22	0:25.85
100 Pap.	1:07.07	1:05.95	1:03.39	1:02.01	1:00.84	0:58.85	0:58.53	0:57.70
200 Pap.	2:28.94	2:26.46	2:20.76	2:17.70	2:15.10	2:10.68	2:09.97	2:08.12
200 4 N.	2:32.58	2:30.03	2:24.17	2:21.03	2:18.36	2:13.81	2:13.08	2:11.18
400 4 N.	5:24.98	5:19.53	5:07.03	5:00.34	4:54.63	4:44.93	4:43.37	4:39.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats régionaux en bassin de 50 m
vers championnats de N2 d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.78	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.63	0:27.93
100 NL	1:07.15	1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.47	1:00.94
200 NL	2:26.25	2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.05	2:12.72
400 NL	5:06.28	5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:44.92	4:37.94
800 NL	10:31.21	10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.19	9:32.81
1500 NL	20:15.74	20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:50.96	18:23.27
50 Dos	0:35.42	0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.95	0:32.14
100 Dos	1:16.16	1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.85	1:09.11
200 Dos	2:43.14	2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.77	2:28.05
50 Bra.	0:39.18	0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.44	0:35.55
100 Bra.	1:25.43	1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.47	1:17.53
200 Bra.	3:03.50	3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.71	2:46.53
50 Pap.	0:32.78	0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.49	0:29.74
100 Pap.	1:13.47	1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.35	1:06.67
200 Pap.	2:41.55	2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.29	2:26.61
200 4 N.	2:46.65	2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.03	2:31.23
400 4 N.	5:51.67	5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.14	5:19.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:28.28	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL	1:02.45	1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.65	0:53.89
200 NL	2:18.10	2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.84	1:59.16
400 NL	4:53.59	4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.91	4:13.34
800 NL	10:11.62	10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.19	8:47.75
1500 NL	19:24.01	19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.56	16:44.40
50 Dos	0:32.72	0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos	1:10.71	1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.87	1:01.01
200 Dos	2:34.26	2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:14.99	2:13.11
50 Bra.	0:35.93	0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.44	0:31.01
100 Bra.	1:18.78	1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.93	1:07.97
200 Bra.	2:51.29	2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.89	2:27.81
50 Pap.	0:30.65	0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.	1:08.37	1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.	2:31.84	2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.87	2:11.02
200 4 N.	2:36.08	2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.58	2:14.68
400 4 N.	5:32.98	5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.37	4:47.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France Élite

DAMES	
	14 ans et plus
50 NL	27.31
100 NL	58.47
200 NL	2:07.08
400 NL	4:26.67
800 NL	9:09.58
1500 NL	17:38.52
50 Dos	30.83
100 Dos	1:06.31
200 Dos	2:22.05
50 Bra.	34.12
100 Bra.	1:14.38
200 Bra.	2:39.77
50 Pap.	28.54
100 Pap.	1:03.97
200 Pap.	2:21.05
200 4 N.	2:24.98
400 4 N.	5:06.19

MESSIEURS	
	14 ans et plus
50 NL	24.12
100 NL	52.10
200 NL	1:54.98
400 NL	4:02.36
800 NL	8:28.09
1500 NL	16:11.08
50 Dos	27.30
100 Dos	58.99
200 Dos	2:08.82
50 Bra.	29.98
100 Bra.	1:05.98
200 Bra.	2:23.90
50 Pap.	25.57
100 Pap.	57.04
200 Pap.	2:06.67
200 4 N.	2:10.21
400 4 N.	4:37.79

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France 15 ans et moins

DAMES		
	14 ans et moins	15 ans
50 NL	28.88	28.47
100 NL	1:03.32	1:01.94
200 NL	2:16.50	2:14.24
400 NL	4:48.38	4:41.92
800 NL	9:56.66	9:43.08
1500 NL	18:57.44	18:32.93
50 Dos	33.13	32.84
100 Dos	1:11.26	1:10.32
200 Dos	2:33.67	2:32.39
50 Bra.	36.66	36.14
100 Bra.	1:20.58	1:19.52
200 Bra.	2:53.25	2:50.91
50 Pap.	31.25	30.56
100 Pap.	1:10.06	1:08.40
200 Pap.	2:35.71	2:33.13
200 4 N.	2:34.61	2:33.08
400 4 N.	5:29.02	5:25.09

MESSIEURS		
	14 ans et moins	15 ans
50 NL	26.83	25.64
100 NL	58.95	56.40
200 NL	2:07.99	2:04.72
400 NL	4:30.09	4:22.01
800 NL	9:22.64	9:07.27
1500 NL	17:50.82	17:31.20
50 Dos	30.88	29.55
100 Dos	1:06.94	1:03.45
200 Dos	2:25.07	2:17.58
50 Bra.	34.00	32.45
100 Bra.	1:15.04	1:11.14
200 Bra.	2:42.56	2:34.69
50 Pap.	28.82	27.68
100 Pap.	1:04.82	1:01.75
200 Pap.	2:25.78	2:18.96
200 4 N.	2:24.88	2:20.95
400 4 N.	5:06.32	5:00.71

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

— Championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus —

DAMES			
	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	28.45	28.23	27.31
100 NL	1:01.23	1:00.70	58.47
200 NL	2:12.78	2:11.19	2:07.08
400 NL	4:40.30	4:38.22	4:26.67
800 NL	9:37.85	9:31.89	9:09.58
1500 NL	18:28.50	18:18.85	17:38.52
50 Dos	32.29	32.01	30.83
100 Dos	1:09.44	1:08.84	1:06.31
200 Dos	2:30.00	2:27.46	2:22.05
50 Bra.	35.73	35.41	34.12
100 Bra.	1:17.89	1:17.22	1:14.38
200 Bra.	2:47.32	2:45.86	2:39.77
50 Pap.	29.88	29.62	28.54
100 Pap.	1:06.99	1:06.41	1:03.97
200 Pap.	2:30.09	2:27.17	2:21.05
200 4 N.	2:31.95	2:30.08	2:24.98
400 4 N.	5:21.68	5:17.85	5:06.19

MESSIEURS			
	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	25.55	24.93	24.12
100 NL	55.23	53.88	52.10
200 NL	2:01.57	1:58.60	1:54.98
400 NL	4:15.48	4:09.25	4:02.36
800 NL	8:54.61	8:41.57	8:28.09
1500 NL	17:04.63	16:39.64	16:11.08
50 Dos	29.29	28.83	27.30
100 Dos	1:02.24	1:01.47	58.99
200 Dos	2:15.11	2:14.10	2:08.82
50 Bra.	31.80	31.64	29.98
100 Bra.	1:10.05	1:09.33	1:05.98
200 Bra.	2:31.72	2:30.64	2:23.90
50 Pap.	26.98	26.65	25.57
100 Pap.	1:00.19	59.44	57.04
200 Pap.	2:14.18	2:12.00	2:06.67
200 4 N.	2:17.39	2:15.69	2:10.21
400 4 N.	4:51.46	4:49.48	4:37.79

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES NATIONALES 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MN1	MN2	CN1	CN2	JN1	JN2	JN3	SN
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée national Lucien-ZINS ou interrégional Lucien-ZINS 5.900 points et plus	0:28.31	0:27.91	0:27.62	0:27.41	0:27.31	0:27.22	0:27.00
100 NL		1:01.48	1:00.14	0:59.45	0:58.93	0:58.47	0:58.12	0:57.87
200 NL		2:12.52	2:10.33	2:08.91	2:08.34	2:07.08	2:06.59	2:05.21
400 NL		4:39.98	4:33.71	4:32.14	4:30.12	4:26.67	4:25.10	4:22.21
800 NL		9:39.28	9:26.10	9:21.02	9:15.23	9:09.58	9:06.34	9:00.39
1500 NL		18:24.31	18:00.51	17:56.21	17:46.84	17:38.52	17:32.27	17:20.82
50 Dos		0:32.16	0:31.88	0:31.35	0:31.07	0:30.83	0:30.65	0:30.32
100 Dos		1:09.18	1:08.27	1:07.42	1:06.83	1:06.31	1:05.92	1:05.20
200 Dos		2:29.19	2:27.95	2:25.63	2:23.16	2:22.05	2:21.21	2:19.67
50 Bra.		0:35.59	0:35.09	0:34.69	0:34.38	0:34.12	0:33.91	0:33.54
100 Bra.		1:18.23	1:17.20	1:15.63	1:14.97	1:14.38	1:13.94	1:13.14
200 Bra.		2:48.20	2:45.93	2:42.44	2:41.03	2:39.77	2:38.83	2:37.10
50 Pap.		0:30.34	0:29.67	0:29.01	0:28.76	0:28.54	0:28.37	0:28.06
100 Pap.		1:08.02	1:06.41	1:05.04	1:04.48	1:03.97	1:03.60	1:02.90
200 Pap.		2:31.17	2:28.67	2:25.72	2:22.88	2:21.05	2:19.83	2:18.31
200 4 N.		2:30.11	2:28.62	2:27.52	2:25.71	2:24.98	2:24.24	2:22.67
400 4 N.		5:19.43	5:15.62	5:12.31	5:08.60	5:06.19	5:04.38	5:01.07

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série nationale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES NATIONALES 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MN1	MN2	CN1	CN2	JN1	JN2	JN3	SN
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée national Lucien-ZINS 5.450 points et plus	0:26.30	0:25.14	0:24.93	0:24.79	0:24.31	0:24.12	0:23.65
100 NL		0:57.23	0:54.76	0:53.88	0:52.97	0:52.51	0:52.10	0:51.08
200 NL		2:04.26	2:01.09	1:58.60	1:56.51	1:55.52	1:54.98	1:52.95
400 NL		4:22.22	4:14.38	4:09.25	4:05.24	4:03.82	4:02.36	4:00.13
800 NL		9:06.26	8:51.33	8:41.57	8:34.21	8:31.27	8:28.09	8:20.24
1500 NL		17:19.63	17:00.59	16:39.64	16:20.83	16:18.70	16:11.08	15:52.04
50 Dos		0:29.98	0:28.69	0:28.58	0:28.13	0:27.72	0:27.30	0:26.76
100 Dos		1:04.99	1:01.60	1:00.73	0:59.97	0:59.45	0:58.99	0:57.83
200 Dos		2:20.84	2:13.57	2:11.81	2:10.83	2:09.70	2:08.82	2:06.17
50 Bra.		0:33.01	0:31.51	0:31.02	0:30.87	0:30.22	0:29.98	0:29.39
100 Bra.		1:12.85	1:09.07	1:08.34	1:07.64	1:06.67	1:05.98	1:04.43
200 Bra.		2:37.83	2:30.18	2:28.02	2:26.97	2:25.43	2:23.90	2:21.84
50 Pap.		0:27.98	0:26.88	0:26.32	0:26.00	0:25.77	0:25.57	0:25.07
100 Pap.		1:02.93	0:59.95	0:58.72	0:57.99	0:57.49	0:57.04	0:55.92
200 Pap.		2:21.53	2:14.91	2:10.91	2:08.78	2:07.79	2:06.67	2:04.19
200 4 N.		2:20.66	2:16.85	2:14.04	2:12.38	2:11.42	2:10.21	2:07.66
400 4 N.		4:57.40	4:51.95	4:44.35	4:42.42	4:39.97	4:37.79	4:32.34

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série nationale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES INTERRÉGIONALES 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MI1	MI2	CI1	CI2	JI1	JI2	JI3	SI
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée interrégional Lucien-ZINS 4.800 points et plus	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.64	0:27.93
100 NL		1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.49	1:00.94
200 NL		2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.10	2:12.72
400 NL		5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:45.02	4:37.94
800 NL		10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.40	9:32.81
1500 NL		20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:51.37	18:23.27
50 Dos		0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.96	0:32.14
100 Dos		1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.87	1:09.11
200 Dos		2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.82	2:28.05
50 Bra.		0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.46	0:35.55
100 Bra.		1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.50	1:17.53
200 Bra.		3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.77	2:46.53
50 Pap.		0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.50	0:29.74
100 Pap.		1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.37	1:06.67
200 Pap		2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.34	2:26.61
200 4 N.		2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.08	2:31.23
400 4 N.		5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.26	5:19.13

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série interrégionale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES INTERRÉGIONALES 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MI1	MI2	CI1	CI2	JI1	JI2	JI3	SI
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée interrégional Lucien-ZINS 4.050 points et plus	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL		1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.66	0:53.89
200 NL		2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.86	1:59.16
400 NL		4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.94	4:13.34
800 NL		10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.26	8:47.75
1500 NL		19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.68	16:44.40
50 Dos		0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos		1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.88	1:01.01
200 Dos		2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:15.00	2:13.11
50 Bra.		0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.45	0:31.01
100 Bra.		1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.94	1:07.97
200 Bra.		2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.91	2:27.81
50 Pap.		0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.		1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap		2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.88	2:11.02
200 4 N.		2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.60	2:14.68
400 4 N.		5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.40	4:47.32

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série interrégionale à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES RÉGIONALES 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MR1	MR2	CR1	CR2	JR1	JR2	JR3	SR
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 4.400 points	0:32.63	0:32.06	0:31.80	0:31.35	0:31.04	0:30.91	0:30.18
100 NL		1:11.18	1:09.94	1:09.37	1:08.39	1:07.72	1:07.43	1:05.83
200 NL		2:35.02	2:32.33	2:31.08	2:28.95	2:27.49	2:26.87	2:23.37
400 NL		5:24.64	5:19.01	5:16.38	5:11.93	5:08.87	5:07.56	5:00.24
800 NL		11:09.04	10:57.44	10:52.03	10:42.84	10:36.55	10:33.85	10:18.75
1500 NL		21:28.60	21:06.25	20:55.84	20:38.15	20:26.03	20:20.82	19:51.74
50 Dos		0:37.53	0:36.88	0:36.58	0:36.06	0:35.71	0:35.56	0:34.71
100 Dos		1:20.73	1:19.33	1:18.67	1:17.57	1:16.81	1:16.48	1:14.66
200 Dos		2:52.92	2:49.92	2:48.53	2:46.15	2:44.53	2:43.83	2:39.93
50 Bra.		0:41.53	0:40.81	0:40.47	0:39.90	0:39.51	0:39.35	0:38.41
100 Bra.		1:30.55	1:28.98	1:28.25	1:27.01	1:26.15	1:25.79	1:23.74
200 Bra.		3:14.50	3:11.13	3:09.56	3:06.89	3:05.06	3:04.27	2:59.88
50 Pap.		0:34.74	0:34.14	0:33.85	0:33.38	0:33.05	0:32.91	0:32.13
100 Pap.		1:17.88	1:16.53	1:15.90	1:14.83	1:14.10	1:13.78	1:12.02
200 Pap.		2:51.24	2:48.27	2:46.88	2:44.53	2:42.92	2:42.23	2:38.37
200 4 N.		2:56.63	2:53.57	2:52.14	2:49.72	2:48.06	2:47.34	2:43.36
400 4 N.		6:12.74	6:06.28	6:03.27	5:58.15	5:54.64	5:53.14	5:44.72

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série régionale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES RÉGIONALES 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MR1	MR2	CR1	CR2	JR1	JR2	JR3	SR
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 4.400 points	0:28.64	0:28.14	0:27.91	0:27.51	0:27.24	0:27.13	0:26.48
100 NL		1:03.24	1:02.15	1:01.63	1:00.77	1:00.17	0:59.92	0:58.49
200 NL		2:19.84	2:17.42	2:16.29	2:14.37	2:13.05	2:12.49	2:09.33
400 NL		4:57.30	4:52.14	4:49.74	4:45.66	4:42.86	4:41.66	4:34.95
800 NL		10:19.32	10:08.58	10:03.58	9:55.07	9:49.25	9:46.75	9:32.77
1500 NL		19:38.68	19:18.24	19:08.72	18:52.53	18:41.45	18:36.69	18:10.08
50 Dos		0:33.13	0:32.56	0:32.29	0:31.83	0:31.52	0:31.39	0:30.64
100 Dos		1:11.60	1:10.36	1:09.78	1:08.80	1:08.13	1:07.84	1:06.22
200 Dos		2:36.20	2:33.49	2:32.23	2:30.09	2:28.62	2:27.98	2:24.46
50 Bra.		0:36.39	0:35.76	0:35.47	0:34.97	0:34.62	0:34.48	0:33.65
100 Bra.		1:19.77	1:18.39	1:17.74	1:16.65	1:15.90	1:15.58	1:13.78
200 Bra.		2:53.45	2:50.44	2:49.04	2:46.66	2:45.03	2:44.33	2:40.41
50 Pap.		0:31.04	0:30.50	0:30.25	0:29.82	0:29.53	0:29.41	0:28.71
100 Pap.		1:09.24	1:08.03	1:07.48	1:06.52	1:05.87	1:05.59	1:04.03
200 Pap.		2:33.75	2:31.09	2:29.85	2:27.73	2:26.29	2:25.67	2:22.20
200 4 N.		2:38.05	2:35.30	2:34.03	2:31.86	2:30.37	2:29.73	2:26.17
400 4 N.		5:37.18	5:31.33	5:28.61	5:23.98	5:20.80	5:19.44	5:11.83

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série régionale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES DÉPARTEMENTALES 2013-2016 (BASSIN DE 50 M)

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 3.950 points	0:34.34	0:33.78	0:33.51	0:33.06	0:32.76	0:32.62	0:31.89
100 NL		1:14.91	1:13.68	1:13.11	1:12.13	1:11.46	1:11.17	1:09.56
200 NL		2:43.16	2:40.47	2:39.22	2:37.09	2:35.63	2:35.00	2:31.51
400 NL		5:41.68	5:36.05	5:33.43	5:28.97	5:25.92	5:24.61	5:17.28
800 NL		11:44.16	11:32.56	11:27.16	11:17.97	11:11.68	11:08.97	10:53.88
1500 NL		22:36.25	22:13.90	22:03.50	21:45.80	21:33.68	21:28.48	20:59.39
50 Dos		0:39.50	0:38.85	0:38.55	0:38.03	0:37.68	0:37.53	0:36.68
100 Dos		1:24.96	1:23.56	1:22.91	1:21.80	1:21.04	1:20.72	1:18.90
200 Dos		3:02.00	2:59.00	2:57.61	2:55.23	2:53.60	2:52.91	2:49.00
50 Bra.		0:43.71	0:42.99	0:42.66	0:42.08	0:41.69	0:41.53	0:40.59
100 Bra.		1:35.30	1:33.73	1:33.00	1:31.76	1:30.91	1:30.54	1:28.50
200 Bra.		3:24.71	3:21.34	3:19.77	3:17.10	3:15.27	3:14.48	3:10.09
50 Pap.		0:36.56	0:35.96	0:35.68	0:35.20	0:34.87	0:34.73	0:33.95
100 Pap.		1:21.97	1:20.62	1:19.99	1:18.92	1:18.19	1:17.87	1:16.11
200 Pap.		3:00.23	2:57.26	2:55.87	2:53.52	2:51.91	2:51.22	2:47.36
200 4 N.		3:05.91	3:02.84	3:01.42	2:58.99	2:57.33	2:56.62	2:52.63
400 4 N.		6:32.31	6:25.85	6:22.84	6:17.72	6:14.21	6:12.71	6:04.29

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES DÉPARTEMENTALES 2013-2016 (BASSIN DE 50 M)

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 2.950 points	0:30.14	0:29.64	0:29.41	0:29.02	0:28.75	0:28.63	0:27.99
100 NL		1:06.56	1:05.47	1:04.95	1:04.09	1:03.49	1:03.24	1:01.81
200 NL		2:27.19	2:24.76	2:23.63	2:21.71	2:20.39	2:19.83	2:16.67
400 NL		5:12.91	5:07.75	5:05.35	5:01.27	4:58.47	4:57.27	4:50.56
800 NL		10:51.84	10:41.10	10:36.09	10:27.59	10:21.76	10:19.26	10:05.28
1500 NL		20:40.56	20:20.12	20:10.60	19:54.42	19:43.33	19:38.57	19:11.97
50 Dos		0:34.87	0:34.30	0:34.03	0:33.57	0:33.26	0:33.13	0:32.38
100 Dos		1:15.36	1:14.12	1:13.54	1:12.56	1:11.88	1:11.60	1:09.98
200 Dos		2:44.40	2:41.69	2:40.43	2:38.29	2:36.82	2:36.19	2:32.66
50 Bra.		0:38.30	0:37.67	0:37.38	0:36.88	0:36.53	0:36.39	0:35.57
100 Bra.		1:23.96	1:22.58	1:21.93	1:20.84	1:20.09	1:19.76	1:17.96
200 Bra.		3:02.56	2:59.55	2:58.15	2:55.76	2:54.13	2:53.43	2:49.52
50 Pap.		0:32.67	0:32.13	0:31.88	0:31.45	0:31.16	0:31.04	0:30.33
100 Pap.		1:12.87	1:11.67	1:11.11	1:10.16	1:09.51	1:09.23	1:07.67
200 Pap.		2:41.83	2:39.16	2:37.92	2:35.81	2:34.36	2:33.74	2:30.27
200 4 N.		2:46.34	2:43.60	2:42.33	2:40.16	2:38.67	2:38.03	2:34.46
400 4 N.		5:54.88	5:49.03	5:46.31	5:41.68	5:38.51	5:37.15	5:29.54

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES DÉPARTEMENTALES 2013-2016 (BASSIN DE 25 M)

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 3.950 points	0:33.64	0:33.08	0:32.81	0:32.36	0:32.06	0:31.92	0:31.19
100 NL		1:13.31	1:12.08	1:11.51	1:10.53	1:09.86	1:09.57	1:07.96
200 NL		2:39.76	2:37.07	2:35.82	2:33.69	2:32.23	2:31.60	2:28.11
400 NL		5:34.18	5:28.55	5:25.93	5:21.47	5:18.42	5:17.11	5:09.78
800 NL		11:28.16	11:16.56	11:11.16	11:01.97	10:55.68	10:52.97	10:37.88
1500 NL		22:06.25	21:43.90	21:33.50	21:15.80	21:03.68	20:58.48	20:29.39
50 Dos		0:38.90	0:38.25	0:37.95	0:37.43	0:37.08	0:36.93	0:36.08
100 Dos		1:23.46	1:22.06	1:21.41	1:20.30	1:19.54	1:19.22	1:17.40
200 Dos		2:58.80	2:55.80	2:54.41	2:52.03	2:50.40	2:49.71	2:45.80
50 Bra.		0:42.91	0:42.19	0:41.86	0:41.28	0:40.89	0:40.73	0:39.79
100 Bra.		1:33.30	1:31.73	1:31.00	1:29.76	1:28.91	1:28.54	1:26.50
200 Bra.		3:19.71	3:16.34	3:14.77	3:12.10	3:10.27	3:09.48	3:05.09
50 Pap.		0:35.96	0:35.36	0:35.08	0:34.60	0:34.27	0:34.13	0:33.35
100 Pap.		1:20.67	1:19.32	1:18.69	1:17.62	1:16.89	1:16.57	1:14.81
200 Pap.		2:57.33	2:54.36	2:52.97	2:50.62	2:49.01	2:48.32	2:44.46
200 4 N.		3:02.41	2:59.34	2:57.92	2:55.49	2:53.83	2:53.12	2:49.13
400 4 N.		6:24.31	6:17.85	6:14.84	6:09.72	6:06.21	6:04.71	5:56.29

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE SÉRIES DÉPARTEMENTALES 2013-2016 (BASSIN DE 25 M)

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 12-13 ans 2.950 points	0:29.44	0:28.94	0:28.71	0:28.32	0:28.05	0:27.93	0:27.29
100 NL		1:04.96	1:03.87	1:03.35	1:02.49	1:01.89	1:01.64	1:00.21
200 NL		2:23.79	2:21.36	2:20.23	2:18.31	2:16.99	2:16.43	2:13.27
400 NL		5:05.41	5:00.25	4:57.85	4:53.77	4:50.97	4:49.77	4:43.06
800 NL		10:35.84	10:25.10	10:20.09	10:11.59	10:05.76	10:03.26	9:49.28
1500 NL		20:10.56	19:50.12	19:40.60	19:24.42	19:13.33	19:08.57	18:41.97
50 Dos		0:34.27	0:33.70	0:33.43	0:32.97	0:32.66	0:32.53	0:31.78
100 Dos		1:13.86	1:12.62	1:12.04	1:11.06	1:10.38	1:10.10	1:08.48
200 Dos		2:41.20	2:38.49	2:37.23	2:35.09	2:33.62	2:32.99	2:29.46
50 Bra.		0:37.50	0:36.87	0:36.58	0:36.08	0:35.73	0:35.59	0:34.77
100 Bra.		1:21.96	1:20.58	1:19.93	1:18.84	1:18.09	1:17.76	1:15.96
200 Bra.		2:57.56	2:54.55	2:53.15	2:50.76	2:49.13	2:48.43	2:44.52
50 Pap.		0:32.07	0:31.53	0:31.28	0:30.85	0:30.56	0:30.44	0:29.73
100 Pap.		1:11.57	1:10.37	1:09.81	1:08.86	1:08.21	1:07.93	1:06.37
200 Pap.		2:38.93	2:36.26	2:35.02	2:32.91	2:31.46	2:30.84	2:27.37
200 4 N.		2:42.84	2:40.10	2:38.83	2:36.66	2:35.17	2:34.53	2:30.96
400 4 N.		5:46.88	5:41.03	5:38.31	5:33.68	5:30.51	5:29.15	5:21.54

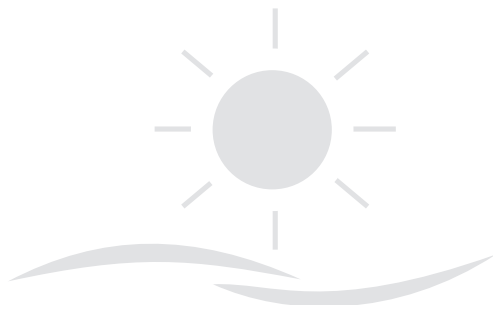
* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2002 a 13 ans pour la saison 2014-2015 (2015 - 2002 = 13 ans) ; ce même nageur bascule en 14 ans dès le 16 septembre 2015 pour la saison 2015-2016.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

TABLE DE CONVERSION FFN BASSIN DE 25 M / BASSIN DE 50 M

Temps à ajouter à une performance effectuée en bassin de 25 m pour obtenir son équivalence en bassin de 50 m
(Réalisation Patrice PROKOP / Jean-Pierre LE BIHAN)

Épreuve	En secondes
50 m nage libre	0.70
100 m nage libre	1.60
200 m nage libre	3.40
400 m nage libre	7.50
800 m nage libre	16.00
1500 m nage libre	30.00
50 m dos	0.60
100 m dos	1.50
200 m dos	3.20
50 m brasse	0.80
100 m brasse	2.00
200 m brasse	5.00
50 m papillon	0.60
100 m papillon	1.30
200 m papillon	2.90
200 m 4 nages	3.50
400 m 4 nages	8.00



NATATION ESTIVALE

SOMMAIRE

Avant-propos	174
Classement national des clubs en natation estivale.....	175
Classement du socle institutionnel	176
Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été.....	177
Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été	179
XVIII^e Coupe de France minimes et cadets des Régions de natation estivale	181

AVANT-PROPOS

Exposé des motifs du programme sportif de natation estivale 2014-2015

En étant désigné comme président de la commission fédérale de natation estivale en décembre 2012, j'ai reçu comme mission de développer la pratique de la natation estivale au sein de notre fédération.

Les membres composant cette commission ont changé en grande majorité, seuls deux d'entre eux sur sept appartenaient déjà à la commission précédente.

J'ai eu pour première mission de faire le tour des régions pratiquant actuellement la natation estivale pour rencontrer les dirigeants et entraîneurs des clubs du :

- comité du Languedoc-Roussillon, le 30 mars 2013, à Montpellier ;
- comité du Poitou-Charentes, le 6 avril 2013, à Saint-Jean-d'Angély ;
- comité du Dauphiné-Savoie, le 9 avril 2013, à Chambéry ;
- comité des Pays de la Loire, le 13 avril 2013, à Angers ;
- comité de Bourgogne, le 16 mai 2013, à Gueugnon ;
- comité de Midi-Pyrénées, le 29 août 2013, à Souillac ;
- comité d'Aquitaine, le 28 janvier 2014, à Bordeaux.

Ce tour des régions fut très enrichissant et va permettre à la commission de travailler sur une nouvelle organisation de la pratique estivale.

Parmi les premières pistes, certaines sont déjà en application sur la saison 2013-2014, d'autres sont mises en application dès cette nouvelle saison 2014-2015, et d'autres, demandant plus de réflexion, sont à l'étude pour les saisons à venir.

Ce programme sportif 2014-2015, comporte peu de changement sur les programmes des interclubs, simplement la possibilité de mixité pour les interclubs toutes catégories à l'identique des interclubs minimes et moins. Le programme de la Coupe de France des Régions, datant de 1999, subit un toilettage un peu plus approfondi, en incorporant dans les courses individuelles, les 50 m de spécialités et en remplaçant le 200 m nage libre par un 400 m nage libre. Pour les relais, nous ajoutons un 4 x 200 m nage libre mixte et transformons le 10 x 50 m nage libre par un 12 x 50 m nage libre mixte par catégories.

Bonne saison à tous.

Bernard BODON

*Président de la commission fédérale
de la natation estivale*

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS D'ÉTÉ

L'organisation du classement des clubs se caractérise en trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement Élite issu des rankings de la saison en cours, un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées

Les interclubs minimales et moins et les interclubs toutes catégories.

Principe

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs totalise 2.000 points.

Exemple : suite aux interclubs minimales et moins, je suis le premier club au total de points avec l'ensemble de mes équipes, je marque 2.000 points. De même pour les interclubs toutes catégories.

Ainsi, le premier club aux interclubs minimales marque autant de points que le premier club aux interclubs toutes catégories.

NB - Depuis la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

Mode de calcul

- 2.000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1.500^e).
- Du 1^{er} au 11^e - 10 points de moins par place.
- Du 12^e au 51^e - 4 points de moins par place.
- Du 52^e au 101^e - 3 points de moins par place.
- Du 102^e au 291^e - 2 points de moins par place.
- Du 292^e au 1.500^e - 1 point de moins par place.

2 - Le classement du « Trophée Élite »

Le support concerné

Les rankings nationaux en bassin de 25 m et 50 m des nageurs des clubs d'été toutes catégories confondues à l'issue de la saison 2014-2015.

Principe

Le classement du Trophée Élite des clubs d'été prend en compte les vingt premiers nageurs classés toutes catégories confondues dans chaque épreuve individuelle des rankings des nageurs des clubs d'été à l'issue de la saison 2014-2015.

Mode de calcul

Sur la base des vingt premiers nageurs de chaque course des rankings nationaux des nageurs des clubs d'été à l'issue de la saison 2014-2015, un classement des clubs intitulé « Trophée Élite » est établi à l'addition des points obtenus selon le barème indiqué.

Pour générer cette hiérarchie, toutes les compétitions labellisées, dont les résultats sont remontés sur le serveur, en bassin de 25 m et 50 m, sont prises en compte.

Le barème du classement du Trophée Élite

1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 30 pts ; 13^e : 29 pts ; 14^e : 28 pts ; 15^e : 27 pts ; 16^e : 26 pts ; 17^e : 25 pts ; 18^e : 24 pts ; 19^e : 23 pts ; 20^e : 22 pts.

3 - Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées

Toutes les compétitions inscrites officiellement aux calendriers régionaux et départementaux de la natation estivale, sans oublier la Coupe de France estivale.

Principe

Seul le meilleur classement par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

NB - Depuis la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition et inférieure et égale à 199 points	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 200 à 449 points à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 450 à 649 points à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 799 points à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 800 points à la table de cotation fédérale	160

CLASSEMENT DU SOCLE INSTITUTIONNEL

Sont identifiés pour le calcul du socle commun : des éléments qui se rapportent à l'individu et des éléments qui se rapportent à la structure.

1 - Le rapport à l'individu

Seul le point de licence est cumulable avec les autres.

- **La licence** (1 point).
- **Les élus** (5 points)* en fonction de leur représentation dans les instances fédérales départementales, régionales ou nationales.
- **Les membres non élus** des commissions nationales (5 points)*.
- **Les officiels** (5 points)*.

**Il ne peut pas y avoir de cumul des fonctions. Exemple : je suis licencié membre d'un comité départemental (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et trésorier d'un comité régional (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et secrétaire général de la FFN (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié, membre d'un comité régional et de la FFN, officiel (1 + 5 = 6 points). La détermination des fonctions est celle arrêtée en fin de saison.*

- **Les nageurs impliqués dans l'École de Natation Française** : Sauv'nage (5 points)** , Pass'sports de l'eau (10 points), Pass'compétition (15 points).

***Il ne peut pas y avoir de cumul de certifications ENF. Pour le calcul, il est tenu compte du niveau le plus élevé obtenu en fin de saison. Exemples : je suis licencié et titulaire du Sauv'nage (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et titulaire du Pass'compétition (1 + 15 = 16 points).*

2 - Le rapport à la structure

Les différents calculs de points ainsi que le classement national des clubs s'effectueront informatiquement au niveau national par le service des systèmes d'information.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

■ Date laissée à l'initiative des comités régionaux (période estivale) ■ 2 réunions	Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 15 ans et moins (2000 et après) filles et garçons ■ Le Pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après		■ Équipes de 4 à 5 nageurs par équipe de club
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J – 4 jusqu'à J – 2		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Avec strictement les mêmes objectifs que les clubs à durée annuelle, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Date de la compétition

Durant la période de la saison estivale.

Date de la réunion technique

Laissée à l'initiative des comités régionaux.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (8 en filles et 8 en garçons).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 50 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectue un 100 m 4 nages (on utilisera l'intitulé et la cotation du relais 4 x 100 m nage libre pour ce relais).

Classement au temps.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Dispositions particulières

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de quatre ou cinq nageurs, 1 seul nageur par épreuve.

Si l'équipe est composée de quatre nageurs, chaque nageur s'engage aux deux relais et à deux épreuves individuelles. Si l'équipe est composée de cinq nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelles par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs minimum). Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

Modalités d'engagements

Laissées à l'initiative des comités régionaux, via l'application extraNat.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

Classement spécifique à la compétition

Le classement par équipe sera établi par addition des points obtenus à la table de cotation FFN. Les points des relais ne seront pas doublés. Un classement féminin, masculin et général est publié.

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimales et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

■ Date laissée à l'initiative des comités régionaux (période estivale) ■ 2 réunions	Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons ■ Le Pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après	■ Compétition par équipes de clubs de cinq ou six nageurs	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J – 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J – 4 jusqu'à J – 2		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Afin de développer l'esprit d'équipe au sein des clubs d'été, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en filles et 10 en garçons).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 100 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Dispositions particulières

Les interclubs toutes catégories des clubs d'été ne concernent que les licenciés de la FFN dans les clubs d'été.

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour les championnats régionaux interclubs des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de cinq ou six nageurs, 1 seul nageur par épreuve.

Si l'équipe est composée de cinq nageurs, un nageur ne peut participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Si l'équipe est composée de six nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelles par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (cinq nageurs minimum).

Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Une deuxième et une troisième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

Modalités d'engagements

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Classement spécifique à la compétition

Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation fédérale. La cotation des relais n'est pas doublée. Un classement féminin, masculin et général est publié.

À l'issue de la saison sportive et après les championnats régionaux interclubs dames et messieurs toutes catégories, les régions enverront leurs résultats à la FFN pour établir un classement national interclubs 2015 toutes catégories.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimales et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

- Les samedi 29 et dimanche 30 août 2015
- 3 réunions

XVIII^e Coupe de France minimes et cadets des Régions de natation estivale

- Lieu : Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire)
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans (2001, 2000, 1999 et 1998) filles et garçons
- Minimes et cadets sélectionnés par la région compétition par équipes régionales

Engagements

- Propositions extraNat : du 18/08/2015 au 25/08/2015
- Liste des engagés : 26/08/2015
- Réunion technique : 28/08/2015 – 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

À l'instar de la Coupe des Régions minimes et cadets - Trophée Jean-POMMAT pour les clubs annuels, les clubs d'été bénéficient, eux aussi, de l'organisation d'une Coupe de France estivale réservée aux groupes d'âge minimes et cadets. Elle est traditionnellement programmée durant le dernier week-end du mois d'août. Dans le cadre du classement national des clubs de la natation estivale, elle sert à établir le classement Élite.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (12 en filles et 12 en garçons).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (1 en filles, 1 en garçons et 2 en mixte).

4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre mixte, 12 x 50 m nage libre mixte.

Classement au temps.

Les séries des épreuves individuelles et relais sont élaborées à partir des temps d'engagement (les temps d'engagement apparaîtront sur les fiches).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. Toutefois, la désignation des juges-arbitres et starters est du ressort de la FFN.

Dispositions particulières

Les sélections régionales ne s'effectueront qu'avec des nageurs licenciés dans les clubs d'été.

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe de France estivale lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Les régions possédant sur leur territoire des clubs d'été ont la responsabilité de composer et d'engager une équipe de nageurs et une équipe de nageuses, de 14-15 ans, nés en 2001-2000, et 16-17 ans, nés en 1999-1998.

Chaque équipe de comité sera représentée par un nageur dans chaque épreuve individuelle de 50 m, de 100 m de 200 m et du 400 m et par une équipe dans chaque relais par catégories ou mixte.

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Un nageur qui abandonnerait ou qui serait disqualifié ne marquera pas de point ; il en sera de même pour les relais.

Le relais 4 x 100 m 4 nages est nagé dans chaque catégorie et chaque sexe.

Le relais 12 x 50 m nage libre mixte sera composé obligatoirement de six nageurs et six nageuses dans chaque catégorie.

Le relais 4 x 200 m nage libre comprendra obligatoirement un minime garçon, une minime fille, un cadet et une cadette.

L'ordre des nageurs dans la composition de ce relais est laissé au libre choix des régions.

La compétition commencée, un nageur blessé pourra être remplacé, en individuel ou en relais, avec avis médical écrit du médecin désigné pour la compétition, en respectant le règlement de deux épreuves individuelles maximum.

Modalités d'engagements

Laissé à l'initiative des comités régionaux, via l'interface de l'application extraNat. De plus, les responsables de région devront faire parvenir par fax ou courriel au comité régional des Pays de la Loire et au comité local d'organisation de la ville désignée, les documents suivants :

- le lundi 24 août 2015 précédant la compétition au plus tard : la liste nominative des personnes composant la délégation (nageurs et dirigeants) ;
- à la réunion technique du vendredi 28 août 2015, la composition des équipes de relais et les modifications d'équipe sur les formulaires adéquats (formulaires téléchargeables sur extraNat pocket).

Aucun frais d'engagement n'est perçu.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

Classement spécifique à la compétition

L'attribution des points se fait à la place, avec comme référence le nombre de régions présentes. La première place par épreuve se voit attribuer un nombre de points égal à : $2 \times N^* + 2$, la seconde $2 \times N$, la troisième $2 \times N - 1$, la quatrième $2 \times N - 2$, etc. Les points de relais sont doublés.

Il y aura un classement minimes filles, un classement minimes garçons, un classement cadettes, un classement cadets et un classement général mixte toutes catégories.

Les relais 12 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre ne seront pris en compte que pour le classement général final.

En cas d'égalité de points, les points obtenus par les relais départageront les équipes.

**Nombre de régions présentes.*

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Sept coupes seront affectées par la FFN :

- une coupe à la première région au classement minimes filles ;
- une coupe à la première région au classement minimes garçons ;
- une coupe à la première région au classement cadettes ;
- une coupe à la première région au classement cadets ;
- une coupe à la première région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la deuxième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la troisième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).

Programme et horaires

Samedi 29 août 2015	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 9 h 00 • Début des épreuves : 10 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 00
1 – 4 x 200 NL mixte	18 – 50 Papillon minimes filles
2 – 100 Dos minimes filles	19 – 50 Papillon minimes garçons
3 – 100 Dos minimes garçons	20 – 50 Papillon cadettes
4 – 100 Dos cadettes	21 – 50 Papillon cadets
5 – 100 Dos cadets	22 – 200 Dos minimes filles
6 – 200 Brasse minimes filles	23 – 200 Dos minimes garçons
7 – 200 Brasse minimes garçons	24 – 200 Dos cadettes
8 – 200 Brasse cadettes	25 – 200 Dos cadets
9 – 200 Brasse cadets	26 – 100 Brasse minimes filles
10 – 100 Papillon minimes filles	27 – 100 Brasse minimes garçons
11 – 100 Papillon minimes garçons	28 – 100 Brasse cadettes
12 – 100 Papillon cadettes	29 – 100 Brasse cadets
13 – 100 Papillon cadets	30 – 400 NL minimes filles
14 – 50 NL minimes filles	31 – 400 NL minimes garçons
15 – 50 NL minimes garçons	32 – 400 NL cadettes
16 – 50 NL cadettes	33 – 400 NL cadets
17 – 50 NL cadets	Entracte
	29 – 4 x 100 4 N minimes filles
	30 – 4 x 100 4 N minimes garçons
	31 – 4 x 100 4 N cadettes
	32 – 4 x 100 4 N cadets
Dimanche 30 août 2015	
3 ^e réunion	
Ouverture des portes : 8 h 30 • Début des épreuves : 9 h 30	
38 – 50 Dos minimes filles	48 – 100 NL cadettes
39 – 50 Dos minimes garçons	49 – 100 NL cadets
40 – 50 Dos cadettes	50 – 200 4 N minimes filles
41 – 50 Dos cadets	51 – 200 4 N minimes garçons
42 – 50 Brasse minimes filles	52 – 200 4 N minimes cadettes
43 – 50 Brasse minimes garçons	53 – 200 4 N minimes cadets
44 – 50 Brasse cadettes	Entracte
45 – 50 Brasse cadets	54 – 12 x 50 NL mixte minimes
46 – 100 NL minimes filles	55 – 12 x 50 NL mixte cadets
47 – 100 NL minimes garçons	



MAÎTRES

SOMMAIRE

Avant-propos	184
Les programmes	
V ^e Circuit fédéral des Maîtres	185
II ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres.....	187
XXI ^{es} Championnats de France des Maîtres en bassin de 25 m.....	189
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2013 à 2016 (25 m).....	193
XXVIII ^{es} Championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m.....	194
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2013 à 2016 (50 m)	198
Annexes	
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	199
Le classement national des clubs en Maîtres.....	203

AVANT-PROPOS

Un programme en évolution des compétiteurs motivés et de plus en plus nombreux une Fédération à l'écoute... ... des ingrédients qui font la natation des Maîtres aujourd'hui

2014-2015 et nous voilà déjà à la troisième saison de l'olympiade ! Un grand pas vient d'être franchi et l'activité Maîtres va encore se développer dans les secteurs du plongeon, de la natation course, de la natation synchronisée et de l'eau libre. En osmose avec les différentes commissions, nous proposons des programmes sportifs dans les différentes disciplines en conformité avec les règlements de la FINA.

En natation course, quelques évolutions sont proposées, non pas tant dans la modification des programmes car ils apparaissent répondre à une certaine exigence au travers d'une cohérence d'ensemble, mais davantage à l'esprit et à l'orientation que l'on souhaite donner. L'évolution des interclubs nous amène à modifier au niveau de la composition les relais 4 x 50 m 4 nages mixtes et à adopter la mixité (2 hommes / 2 femmes) ainsi qu'à modifier les coefficients de rajeunissement afin de rendre le classement des équipes plus équitable, notamment pour les femmes.

Notre vœu est de maintenir la présence de toutes les générations de nageurs et nageuses dans toutes nos compétitions en valorisant toutes les performances. Le programme sportif national est composé des interclubs, des championnats d'hiver et d'été, du circuit fédéral en bassin de 50 m sur des meetings labellisés nationaux.

Le programme sportif national doit être complété par une organisation sous-jacente permettant à ceux, et ils sont nombreux, de s'exprimer à leur niveau. C'est ainsi que les interrégions, les régions et les départements doivent proposer des programmes adaptés aux différents niveaux des performances.

L'élaboration d'un programme pour cette population doit tout d'abord préserver la nécessité de se retrouver ensemble sur un lieu unique. Le regroupement doit garder un caractère Inter-générationnel et n'exclure aucun pour un niveau de pratique compétitive, qu'il soit national, régional ou départemental.

En plongeon, le championnat de France est organisé par la commission plongeon dans le cadre des championnats de France jeunes.

En natation synchronisée, un championnat de France sera organisé pour la première fois dans le cadre d'un meeting national, soit à Toulouse ou à Paris. Un programme sera proposé par la commission de natation synchronisée. Lors du dernier Congrès FINA à Barcelone, l'âge des nageuses synchro en Maîtres a été ramené à 25 ans.

En eau libre, les championnats des Maîtres seront organisés dans le cadre des championnats de France Élite en accord avec le Département Eau Libre.

Plus de 15.000 nageurs répondent aux différentes organisations et nous devons affirmer que la structuration nécessaire de notre natation passe par une considération et une prise en compte de l'humain dans toutes ses dimensions, y compris celle du plaisir, du confort, et de la préservation du capital santé.

La Fédération Française, en développant l'activité des Maîtres, concourt et participe à la mise en place d'une certaine qualité de vie. La saison sportive se terminera par les championnats du monde à Kazan en Russie (du 17 juillet au 2 août 2015) même période que les championnats Élite. Pour information, les European Masters Games seront organisés à Nice (du jeudi 1^{er} au samedi 10 octobre 2015).

Bonne saison à tous.

Guy DUPONT
*Président
de la commission des Maîtres*

Michel BAILLON
*Chargé de mission nationale
sur l'activité Maîtres*

RÈGLEMENT MAÎTRES

■ Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	V^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1990 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
■ Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé.

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des championnats de France interclubs des Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à trois meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France d'été comptent pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51).

Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

RÈGLEMENT MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses et des dotations seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour chaque catégorie dames et messieurs.

Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENT MAÎTRES

■ Samedi 24 et dimanche 25 janvier 2015 ■ 2 réunions	II^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	■ Lieu : Montluçon / Saint-Victor (Allier) ■ Bassin : 25 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1990 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : du 13/01/2015 au 20/01/2015 ■ Liste de départ : 21/01/2015 ■ Réunion technique : voir l'organisateur	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau. Depuis le millésime 2014, le dixième, elle a abandonné l'intitulé meeting national interclubs pour championnats de France interclubs, une appellation plus valorisante pour une compétition ô combien innovante à bien des égards.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles.

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (**composées obligatoirement de 2 dames et 2 messieurs**)

10 x 50 m nage libre (libre dans sa composition)

Classement au temps.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du mardi 16 septembre au dimanche 30 novembre 2014. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 3 décembre 2014. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation. À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts. Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le jeudi 18 décembre 2014. La liste définitive sera publiée le vendredi 19 décembre 2014.

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1990 et avant) licenciés à la Fédération Française de Natation. Les nageurs représentent leur club.

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire).

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais.

Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 pts*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 24 janvier 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 00

- 1 – 4 x 50 4 N
- 2 – 400 NL
- 3 – 100 Papillon
- 4 – 50 Dos
- 5 – 100 Brasse
- 6 – 50 NL

Dimanche 25 janvier 2015

2^e réunion

Ouverture des portes : 9 h 00 • Début des épreuves : 10 h 00

- 7 – 50 Papillon
- 8 – 100 Dos
- 9 – 50 Brasse
- 10 – 100 NL
- 11 – 200 4 N
- 12 – 10 x 50 NL

RÈGLEMENT MAÎTRES

- Du jeudi 26
au dimanche 29 mars 2015
- 4 réunions

XXI^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Rennes (Ille-et-Vilaine)
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1990 et avant)
dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 15/03/2015 au 22/03/2015
- Liste des engagés : 23/03/2015
- Réunion technique : 25/03/2015 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation, la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1986 et 1990	C2 : nés entre 1981 et 1985
C3 : nés entre 1976 et 1980	C4 : nés entre 1971 et 1975
C5 : nés entre 1966 et 1970	C6 : nés entre 1961 et 1965
C7 : nés entre 1956 et 1960	C8 : nés entre 1951 et 1955
C9 : nés entre 1946 et 1950	C10 : nés entre 1941 et 1945
C11 : nés entre 1936 et 1940	C12 : nés entre 1931 et 1935
C13 : nés entre 1926 et 1930	C14 : nés entre 1921 et 1925
C15 : nés en 1920 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 et 800 m nage libre). Les 400 m et 800 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (3 en dames, 3 en messieurs et 3 en mixte).

4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

RÈGLEMENT MAÎTRES

La composition des relais de chaque réunion devra se faire sur place et avant midi sauf pour celle des relais du dimanche (4 x 50 m nage libre mixte) qui devra se faire la veille, soit le samedi **avant la fin de la 3^e réunion**.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1990 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le dimanche 16 septembre 2012 et le dimanche 15 mars 2015) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m). De ce fait, les performances réalisées au-delà de la grille de temps limites n'apparaîtront plus comme TLD « temps limites dépassés » dans les résultats.

Qualification relais : une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB - Les temps peuvent être réalisés lors des compétitions maîtres et/ou natation course.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 m nage libre et le 800 m nage libre au cours d'un 800 m nage libre ou d'un 1500 m nage libre) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maîtres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 19 mars 2015.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 15 au dimanche 22 mars 2015, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 23 mars 2015.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts
3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts
5 ^e : 6 pts	6 ^e : 5 pts
7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts
9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ».

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 26 mars 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 400 NL dames
- 2 – 400 4 N messieurs
- 3 – 50 Papillon dames
- 4 – 50 Papillon messieurs
- 5 – 100 NL dames
- 6 – 100 NL messieurs
- 7 – 200 Dos dames
- 8 – 200 Dos messieurs
- 9 – 4 x 50 NL dames
- 10 – 4 x 50 NL messieurs

Vendredi 27 mars 2015

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400 NL messieurs
- 12 – 400 4 N dames
- 13 – 200 Brasse messieurs
- 14 – 200 Brasse dames
- 15 – 50 NL messieurs
- 16 – 50 NL dames
- 17 – 100 Papillon messieurs
- 18 – 100 Papillon dames
- 19 – 4 x 50 4 N mixte

Samedi 28 mars 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 20 – 800 NL dames
- 21 – 50 Dos messieurs
- 22 – 50 Dos dames
- 23 – 200 4 N messieurs
- 24 – 200 4 N dames
- 25 – 100 Brasse messieurs
- 26 – 100 Brasse dames
- 27 – 200 NL messieurs
- 28 – 200 NL dames
- 29 – 4 x 50 4 N messieurs
- 30 – 4 x 50 4 N dames

RÈGLEMENT MAÎTRES

Dimanche 29 mars 2015

4^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 800 NL messieurs
- 32 – 100 4 N dames
- 33 – 100 4 N messieurs
- 34 – 50 Brasse dames
- 35 – 50 Brasse messieurs
- 36 – 4 x 50 NL mixte
- 37 – 100 Dos dames
- 38 – 100 Dos messieurs
- 39 – 200 Papillon dames
- 40 – 200 Papillon messieurs

RÈGLEMENT MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER 2015

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0:33.00	1:12.00	2:34.00	5:23.00	11:06.00	/	0:38.00	1:21.00	2:55.00	0:42.00	1:31.00	3:16.00	0:36.00	1:20.00	3:00.00	1:22.00	2:59.00	6:15.00
C2	0:34.00	1:13.00	2:38.00	5:38.00	11:40.00	/	0:39.00	1:24.00	3:02.00	0:44.00	1:35.00	3:24.00	0:37.00	1:22.00	3:04.00	1:24.00	3:05.00	6:30.00
C3	0:36.00	1:18.00	2:49.00	5:57.00	12:15.00	/	0:42.00	1:30.00	3:12.00	0:47.00	1:41.00	3:36.00	0:40.00	1:28.00	3:13.00	1:27.00	3:10.00	6:45.00
C4	0:38.00	1:22.00	3:00.00	6:21.00	13:00.00	/	0:45.00	1:36.00	3:25.00	0:50.00	1:47.00	3:50.00	0:42.00	1:34.00	3:30.00	1:30.00	3:19.00	6:58.00
C5	0:41.00	1:27.00	3:12.00	6:45.00	13:50.00	/	0:48.00	1:42.00	3:43.00	0:53.00	1:54.00	4:00.00	0:46.00	1:41.00	3:42.00	1:37.00	3:31.00	7:22.00
C6	0:44.00	1:32.00	3:26.00	7:15.00	14:45.00	/	0:50.00	1:51.00	4:00.00	0:56.00	2:03.00	4:24.00	0:50.00	1:49.00	4:00.00	1:42.00	3:42.00	7:45.00
C7	0:47.00	1:39.00	3:40.00	7:41.00	15:35.00	/	0:54.00	2:00.00	4:19.00	1:00.00	2:12.00	4:44.00	0:53.00	1:58.00	4:16.00	1:51.00	3:58.00	8:23.00
C8	0:51.00	1:51.00	3:54.00	8:07.00	16:15.00	/	0:59.00	2:09.00	4:40.00	1:05.00	2:23.00	5:08.00	0:58.00	2:09.00	4:31.00	2:01.00	4:20.00	9:05.00
C9	0:55.00	1:59.00	4:14.00	8:45.00	18:35.00	/	1:05.00	2:20.00	5:00.00	1:11.00	2:34.00	5:34.00	1:04.00	2:13.00	4:45.00	2:10.00	4:40.00	9:51.00
C10	1:01.00	2:10.00	4:32.00	9:20.00	19:45.00	/	1:12.00	2:32.00	5:30.00	1:18.00	2:48.00	5:56.00	1:12.00	2:32.00	5:30.00	2:23.00	5:08.00	10:53.00
C11					22:25.00	/												
C12					25:00.00	/												
Au-delà																		
Sans limite de temps																		

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0:27.00	1:00.00	2:14.00	4:49.00	10:10.00	/	0:32.00	1:10.00	2:32.00	0:35.00	1:17.00	2:52.00	0:30.00	1:09.90	2:32.00	1:09.00	2:32.00	5:28.00
C2	0:28.00	1:01.00	2:16.00	4:58.00	10:31.00	/	0:33.00	1:13.00	2:39.00	0:36.00	1:19.00	2:58.00	0:31.00	1:12.00	2:40.00	1:10.00	2:38.00	5:37.00
C3	0:29.00	1:02.00	2:21.00	5:13.00	10:54.00	/	0:35.00	1:16.00	2:48.00	0:38.00	1:23.00	3:09.00	0:32.00	1:14.00	2:49.00	1:12.00	2:44.00	5:46.00
C4	0:30.00	1:04.00	2:27.00	5:29.00	11:25.00	/	0:37.00	1:21.00	2:57.00	0:40.00	1:29.00	3:20.00	0:34.00	1:19.00	2:59.00	1:14.00	2:48.00	6:03.00
C5	0:31.00	1:08.00	2:34.00	5:47.00	12:10.00	/	0:39.00	1:26.00	3:08.00	0:42.00	1:34.00	3:32.00	0:37.00	1:24.00	3:10.00	1:19.00	3:01.00	6:21.00
C6	0:34.00	1:16.00	2:48.00	6:07.00	12:47.00	/	0:42.00	1:31.00	3:19.00	0:45.00	1:41.00	3:46.00	0:41.00	1:30.00	3:22.00	1:27.00	3:12.00	6:54.00
C7	0:37.00	1:22.00	2:56.00	6:30.00	13:31.00	/	0:45.00	1:37.00	3:30.00	0:49.00	1:49.00	4:01.00	0:44.00	1:37.00	3:38.00	1:32.00	3:25.00	7:21.00
C8	0:39.00	1:27.00	3:10.00	6:50.00	14:15.00	/	0:48.00	1:44.00	3:47.00	0:53.00	1:57.00	4:12.00	0:48.00	1:44.00	3:56.00	1:39.00	3:39.00	7:52.00
C9	0:42.00	1:34.00	3:24.00	7:19.00	14:50.00	/	0:51.00	1:51.00	4:05.00	0:55.00	2:05.00	4:40.00	0:52.00	1:53.00	4:14.00	1:47.00	3:57.00	8:31.00
C10	0:46.00	1:41.00	3:40.00	7:45.00	16:18.00	/	0:56.00	2:00.00	4:24.00	1:00.00	2:16.00	5:01.00	0:57.00	2:06.00	4:30.00	1:56.00	4:18.00	9:17.00
C11				8:36.00	17:40.00	/												
C12				9:26.00	19:20.00	/												
Au-delà																		
Sans limite de temps																		

RÈGLEMENT MAÎTRES

- Du jeudi 25 au dimanche 28 juin 2015
- 4 réunions

XXVIII^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1990 et avant) dames et messieurs

Engagements

- Propositions extraNat : du 14/06/2015 au 21/06/2015
- Liste des engagés : 22/06/2015
- Réunion technique : 24/06/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

*Les nageurs réalisant des performances de niveau de série nationale peuvent demander auprès du département Natation Course une intégration de leurs performances dans l'Annuaire des séries 2015. Chaque demande spécifique sera examinée par la commission des séries.

Préambule

Historiquement, en 1987, le club de Vichy a proposé à la population Maîtres, nageuses et nageurs de 25 ans et plus, une compétition nationale en bassin de 50 m. En 2012, ce rendez-vous a fêté sa vingt-cinquième édition. Durant ce quart de siècle, le développement de la Natation Maîtres n'a cessé de croître et le programme sportif s'est étoffé au fil des olympiades. Il n'empêche, les Nationaux d'été en grand bassin demeurent l'échéance phare de la natation française des Maîtres, une excellente opportunité de faire le point avant ou après les championnats d'Europe, organisés les années impaires, ou les championnats du monde des Maîtres, organisés les années paires. En 2015, cette alternance est rompue avec l'organisation des Mondiaux programmés, du 17 juillet au 2 août 2015, à Kazan (Russie).

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1986 et 1990	C2 : nés entre 1981 et 1985
C3 : nés entre 1976 et 1980	C4 : nés entre 1971 et 1975
C5 : nés entre 1966 et 1970	C6 : nés entre 1961 et 1965
C7 : nés entre 1956 et 1960	C8 : nés entre 1951 et 1955
C9 : nés entre 1946 et 1950	C10 : nés entre 1941 et 1945
C11 : nés entre 1936 et 1940	C12 : nés entre 1931 et 1935
C13 : nés entre 1926 et 1930	C14 : nés entre 1921 et 1925
C15 : nés en 1920 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 1500 m nage libre). Les 400 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte).

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

RÈGLEMENT MAÎTRES

La composition des relais de chaque réunion devra se faire sur place et avant midi sauf pour celle des relais du dimanche (4 x 50 m nage libre mixte) qui devra se faire la veille, soit le samedi **avant la fin de la 3^e réunion**.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1990 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le dimanche 16 septembre 2012 et le dimanche 14 juin 2015) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager mais son temps d'engagement sera le temps limite de la grille de temps de sa catégorie (son temps en bassin de 25 m converti en bassin de 50 m devant entrer dans la grille de qualification grand bassin).

Qualification relais : une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB - Les temps peuvent être réalisés lors des compétitions Maîtres et/ou Natation Course.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 m nage libre au cours d'un 1500 m nage libre) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maîtres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 11 juin 2015.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 14 juin au dimanche 21 juin 2015, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 22 juin 2015.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts
3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts
5 ^e : 6 pts	6 ^e : 5 pts
7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts
9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ».

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium).

Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être champion de France, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel - Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 25 juin 2015

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 1500 NL messieurs
- 2 – 400 NL dames
- 3 – 50 Brasse messieurs
- 4 – 50 Brasse dames
- 5 – 200 NL messieurs
- 6 – 200 NL dames
- 7 – 100 Dos messieurs
- 8 – 100 Dos dames
- 9 – 4 x 50 NL messieurs
- 10 – 4 x 50 NL dames

Vendredi 26 juin 2015

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 1500 NL dames
- 12 – 400 NL messieurs
- 13 – 50 Dos dames
- 14 – 50 Dos messieurs
- 15 – 200 4 N dames
- 16 – 200 4 N messieurs
- 17 – 200 Papillon dames
- 18 – 200 Papillon messieurs
- 19 – 100 Brasse dames
- 20 – 100 Brasse messieurs
- 21 – 4 x 50 4 N mixte

Samedi 27 juin 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 22 – 400 4 N dames
- 23 – 50 Papillon messieurs
- 24 – 50 Papillon dames
- 25 – 200 Brasse messieurs
- 26 – 200 Brasse dames
- 27 – 100 NL messieurs
- 28 – 100 NL dames
- 29 – 200 Dos messieurs
- 30 – 200 Dos dames
- 31 – 4 x 50 4 N messieurs
- 32 – 4 x 50 4 N dames

RÈGLEMENT MAÎTRES

Dimanche 28 juin 2015

4^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 33 – 400 4 N messieurs
- 34 – 50 NL dames
- 35 – 50 NL messieurs
- 36 – 100 Papillon dames
- 37 – 100 Papillon messieurs
- 38 – 4 x 50 NL mixte

Fin du championnat prévu en milieu de journée

Épreuve d'eau libre

Le samedi 4 juillet 2015 lors des championnats de France Élite d'eau libre.

Lieu à déterminer.

Épreuve de natation synchronisée

Épreuve se déroulant lors d'un Meeting national dont le programme sera finalisé par la commission fédérale de natation synchronisée.

Date : les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015.

Lieu : Toulouse (Haute-Garonne).

RÈGLEMENT MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ 2015

DAMES																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0:35.00	1:14.00	2:40.00	5:42.00	11:48.00	/	0:40.00	1:25.00	3:04.00	0:45.00	1:36.00	3:26.00	0:38.00	1:23.00	3:06.00	3:07.00	6:34.00
C2	0:37.00	1:19.00	2:51.00	6:01.00	12:23.00	/	0:43.00	1:31.00	3:14.00	0:48.00	1:42.00	3:38.00	0:41.00	1:29.00	3:15.00	3:12.00	6:49.00
C3	0:39.00	1:23.00	3:02.00	6:25.00	13:08.00	/	0:46.00	1:37.00	3:27.00	0:51.00	1:48.00	3:52.00	0:43.00	1:35.00	3:32.00	3:21.00	7:02.00
C4	0:42.00	1:28.00	3:14.00	6:49.00	13:50.00	/	0:49.00	1:43.00	3:45.00	0:54.00	1:55.00	4:02.00	0:47.00	1:42.00	3:42.00	3:33.00	7:26.00
C5	0:45.00	1:33.00	3:23.00	7:00.00	14:28.00	/	0:51.00	1:52.00	4:02.00	0:57.00	2:04.00	4:26.00	0:50.00	1:50.00	3:52.00	3:44.00	7:49.00
C6	0:47.00	1:39.00	3:33.00	7:20.00	15:10.00	/	0:55.00	2:01.00	4:15.00	1:01.00	2:13.00	4:46.00	0:53.00	1:57.00	4:04.00	4:00.00	8:27.00
C7	0:50.00	1:46.00	3:44.00	7:40.00	15:56.00	/	0:58.00	2:08.00	4:30.00	1:06.00	2:24.00	5:05.00	0:56.00	2:05.00	4:17.00	4:22.00	9:09.00
C8	0:54.00	1:54.00	3:55.00	8:02.00	16:20.00	/	1:00.00	2:15.00	4:45.00	1:11.00	2:35.00	5:21.00	1:01.00	2:13.00	4:35.00	4:40.00	9:55.00
C9	1:00.00	2:07.00	4:21.00	8:58.00	17:55.00	/	1:06.00	2:24.00	5:02.00	1:16.00	2:44.00	5:39.00	1:07.00	2:24.00	5:00.00	4:55.00	10:40.00
C10	1:05.00	2:16.00	4:40.00	9:39.00	20:00.00	/	1:13.00	2:33.00	5:15.00	1:20.00	2:50.00	6:52.00	1:14.00	2:32.00	5:30.00	5:25.00	11:10.00
C11					23:00.00	/											
C12					25:08.00	/											
Au-delà																	
Sans limite de temps																	

MESSIEURS																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0:29.00	1:02.00	2:18.00	5:02.00	10:39.00	/	0:34.00	1:14.00	2:40.00	0:37.00	1:20.00	3:00.00	0:32.00	1:13.00	2:42.00	2:40.00	5:41.00
C2	0:30.00	1:03.00	2:23.00	5:17.00	11:02.00	/	0:36.00	1:17.00	2:50.00	0:39.00	1:24.00	3:11.00	0:33.00	1:15.00	2:51.00	2:46.00	5:50.00
C3	0:31.00	1:05.00	2:29.00	5:33.00	11:33.00	/	0:38.00	1:22.00	2:59.00	0:41.00	1:30.00	3:22.00	0:35.00	1:20.00	3:01.00	2:50.00	6:06.00
C4	0:32.00	1:11.00	2:36.00	5:50.00	12:18.00	/	0:40.00	1:27.00	3:10.00	0:43.00	1:35.00	3:34.00	0:38.00	1:25.00	3:12.00	3:03.00	6:25.00
C5	0:35.00	1:17.00	2:50.00	6:11.00	12:55.00	/	0:43.00	1:32.00	3:21.00	0:46.00	1:42.00	3:48.00	0:42.00	1:31.00	3:22.00	3:14.00	6:58.00
C6	0:38.00	1:23.00	2:58.00	6:30.00	13:39.00	/	0:46.00	1:38.00	3:32.00	0:50.00	1:50.00	4:03.00	0:45.00	1:38.00	3:34.00	3:27.00	7:25.00
C7	0:40.00	1:28.00	3:12.00	6:50.00	14:23.00	/	0:49.00	1:45.00	3:49.00	0:54.00	1:58.00	4:14.00	0:49.00	1:45.00	3:48.00	3:41.00	7:56.00
C8	0:43.00	1:35.00	3:26.00	7:15.00	14:58.00	/	0:52.00	1:52.00	4:07.00	0:56.00	2:06.00	4:30.00	0:52.00	1:54.00	4:00.00	3:59.00	8:35.00
C9	0:47.00	1:42.00	3:42.00	7:40.00	16:00.00	/	0:56.00	1:59.00	4:20.00	1:01.00	2:12.00	4:45.00	0:57.00	2:02.00	4:15.00	4:20.00	9:21.00
C10	0:50.00	1:46.00	3:50.00	8:06.00	16:55.00	/	1:00.00	2:04.00	4:30.00	1:05.00	2:18.00	5:00.00	1:00.00	2:11.00	4:30.00	4:30.00	10:00.00
C11				8:50.00	18:15.00	/											
C12				9:10.00	19:25.00												
Au-delà																	
Sans limite de temps																	

RÈGLEMENT MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

Dames

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENT MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

Messieurs

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	0,999	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENT MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENT MAÎTRES

Mixte

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

Coefficients spécifiques

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties : une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation : soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers).

Important : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt.

On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts
3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts
5 ^e : 6 pts	6 ^e : 5 pts
7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts
9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

3. Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40

RÈGLEMENT MAÎTRES

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

**Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.*





EAU LIBRE

SOMMAIRE

Avant-propos	208
Programme national	
XIII ^{es} Championnats de France du 5 km indoor open en piscine de 50 m	209
Championnats de France eau libre open (5, 10 et 25 km individuels, 5 km contre-la-montre individuel, 3 km contre-la-montre par équipes)	209
III ^e Coupe de France des Régions eau libre	211
XVII ^e Coupe de France eau libre	211
Attribution des points : Coupe de France eau libre	213
Classement des nageurs en eau libre	214
Classement national des clubs en eau libre	215
Programme régional	
5 km indoor	216
Championnat régional eau libre	216
Coupe régionale eau libre	216

AVANT-PROPOS

Des épreuves Grand Public pour les non-licenciés

Après avoir réalisé son rapprochement avec la natation course ces dernières années, puis en 2014 avoir accueilli les championnats eau libre des Maitres dans ses propres championnats, l'eau libre accentuera en 2015 ce rapprochement en validant le souhait formulé par la commission des Maitres de voir pour ses protégés un classement Maitres sur deux catégories lors des étapes de la Coupe de France ainsi qu'un classement final.

Enfin et surtout, 2015 sera l'année de l'ouverture officielle au grand public (non licenciés) de l'ensemble de nos organisations en lui réservant des épreuves spécifiques.

Excellente saison 2015 dans la continuité mais également dans l'ouverture et l'innovation, ce qui n'est pas forcément incompatible.

Jean-Paul NARCE

Président de la commission fédérale de l'eau libre

RÈGLEMENT EAU LIBRE

PROGRAMME NATIONAL

XIII^{es} CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DU 5 KM « INDOOR »

Date

Au minimum trois semaines avant les championnats de France Élite de natation course.

Lieu

Ville organisatrice des championnats de France Élite de natation course, ou lieu à définir (voir l'agenda du web).

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique (minimum 1 plaque) bassin de récupération et bassin d'échauffement.

Modalités d'organisation

Les séries seront nagées à deux nageurs par ligne à l'exception de la meilleure série dames et de la meilleure série messieurs. Le nombre de nageurs sera limité à 80 pour ces championnats.

Des séries mixtes pourront être organisées afin de faciliter l'organisation.

Les séries seront organisées en prenant pour référence les temps sur 1500 m nage libre pour les messieurs et 800 m nage libre pour les dames réalisés à partir du 1^{er} janvier de la saison N-1 en bassin de 50 m.

Modalités d'engagement

Les pré-engagements devront parvenir à la Fédération au plus tard quinze jours avant la date des championnats.

Après publication sur le site fédéral de la liste des 80 nageurs retenus, les engagements définitifs se feront via l'application web en ligne extraNat.

Mode de qualification

Par ordre de priorité :

- Avoir terminé dans les huit premiers du championnat de France d'Eau Libre de la saison N-1 du 5 km en ligne ou du 5 km contre-la-montre individuel ou dans les trois premiers de la Coupe de France d'Eau Libre de la saison N-1. Les nageurs qualifiés par ces épreuves se verront attribuer le temps limite d'engagement, si toutefois ils n'avaient pas réalisé de 800 m nage libre pour les dames ou 1500 m nage libre pour les messieurs.
- Avoir réalisé un temps de la grille ci-dessous sur 5000 m lors de championnats régionaux ou Interrégionaux dont les résultats auront été enregistrés par la FFN.
- Avoir réalisé dans la saison en cours un temps correspondant à la grille interrégionale sur 1500 m nage libre pour les messieurs et 800 m nage libre pour les dames (voir règlement natation course).

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	TC
Messieurs (25 m)	1:01:20.00	1:00:50.00	1:00:20.00	59:50.00	59:20.00	58:50.00	58:20.00
Dames (25 m)	1:05:50.00	1:05:20.00	1:04:50.00	1:04:20.00	1:03:50.00	1:03:20.00	1:02:50.00
Messieurs (50 m)	1:03:00.00	1:02:30.00	1:02:00.00	1:01:30.00	1:01:00.00	1:00:30.00	1:00:00.00
Dames (50 m)	1:07:30.00	1:07:00.00	1:06:30.00	1:06:00.00	1:05:30.00	1:05:00.00	1:04:30.00

Classement spécifique à la compétition

Il sera établi, en dames et en messieurs, un classement toutes catégories, un junior, un cadet, un minime et plus jeune.

Récompenses

Les trois premiers des classements recevront une médaille.

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN EAU LIBRE

Date et lieu

À préciser (se reporter à la rubrique de l'agenda du web FFN mise à jour en temps réel).

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Épreuves individuelles

Elles sont au nombre de quatre :

- 5 km en ligne* (catégories TC, junior, cadet, minime et plus jeune).
- 5 km contre-la-montre individuel* (catégories TC, junior, cadet, minime et plus jeune).
- 10 km** (catégories TC, junior, cadet, minime).
- 25 km (catégories TC, junior, cadet), l'accès est limité aux 16 ans et plus (1999 et avant).

NB : les benjamins et benjamines ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km.*

*NB** : cette épreuve servira de support à la Coupe de France universitaire.*

Épreuve par équipes de club

3 km contre-la-montre par équipes de club composée de trois nageurs du même sexe.

Date et lieu

À préciser (se reporter à la rubrique de l'agenda du web FFN mise à jour en temps réel).

Engagements

Épreuves individuelles

Les engagements sont réservés aux seuls licenciés FFN, ils se feront via l'application web en ligne extraNat dans une période de huit jours se terminant quatre jours pleins avant la date de la première épreuve des championnats de France.

Sur le 25 km, la DTN peut être amenée à limiter le nombre de participants pour raison de sécurité.

Modalités

Les règlements FINA seront appliqués, exceptés pour les délais de fin de course qui seront de 30 minutes pour le 5 km, 45 minutes pour le 10 km, 1 heure 15 minutes pour le 25 km, ceci afin de prendre en considération les diverses catégories présentes dans la même course ; ces délais s'appliquent après l'arrivée du premier Français TC pour les messieurs, après l'arrivée de la première Française TC pour les dames.

Pour le 5 km contre-la-montre individuel, les nageurs partiront de minute en minute en commençant par les dames. L'ordre des départs sera déterminé inversement à l'ordre occupé par les nageurs dans le ranking sur 800 m nage libre pour les dames et 1500 m nage libre pour les messieurs en bassin de 50 m à la date des championnats de France.

Si un nageur déclare forfait après la parution de la liste de départ, l'horaire de départ des nageurs suivants ne sera pas modifié.

Si un nageur ne se présente pas dans l'ordre de la liste de départ, il ne pourra prendre le départ et sera considéré forfait.

Récompenses

Dans chaque épreuve est établi un classement dames et messieurs en fonction des catégories autorisées à participer dans ladite épreuve ; les trois premiers des classements recevront une médaille.

Épreuve par équipes

Ils se feront sur bordereau téléchargeable sur le site. Ils devront parvenir au département Eau libre avec copie par mail au directeur de la discipline au plus tard quatre jours avant le début des championnats.

- Aucune dérogation ne sera autorisée pour la participation d'une équipe mixte.
- Un club pourra présenter plusieurs équipes messieurs et plusieurs équipes dames.

Modalités

Les nageurs d'une même équipe devront porter un bonnet identique (celui du club).

Les équipes partiront de minute en minute en commençant par les dames. L'ordre des départs sera remis le jour de la compétition aux clubs engagés. Toutes les équipes 4 partiront en premier suivies des équipes 3, des équipes 2 pour finir par les équipes 1.

L'ordre des départs sera l'ordre inverse du classement national eau libre des clubs de l'année précédente.

Les clubs non classés partiront avant les clubs classés et l'organisateur fixera l'ordre du départ par tirage au sort.

Si, pour une raison quelconque, un nageur ne peut prendre le départ, il peut être remplacé par un autre nageur de son club (remplaçant).

En aucun cas, il ne pourra s'agir d'un nageur ayant déjà pris le départ de l'épreuve avec une autre équipe de son club.

Si une équipe déclare forfait après la parution de la liste de départ, l'horaire de départ des équipes suivantes ne sera pas modifié.

Si une équipe ne se présente pas dans l'ordre de la liste de départ, elle ne pourra prendre le départ et sera considérée forfait.

Les trois nageurs devront parcourir l'intégralité de la course.

Le classement de l'équipe sera déterminé par le temps de l'équipier arrivant en troisième position.

Récompenses

Les trois premières équipes dames et messieurs recevront une coupe.

Classement Élite des clubs

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des championnats de France.

Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur le championnat de France Indoor du 5 km, sur chacune des quatre épreuves individuelles du championnat de France, ainsi que les points des équipes dames et des équipes messieurs lors du championnat de France par équipe.

Décompte des points

1^{er} : 23 pts ; 2^e : 20 pts ; 3^e : 18 pts ; 4^e : 17 pts ; 5^e : 16 pts ; 6^e : 15 pts ; 20^e et suivants : 1 pt.

NB - Pour l'épreuve par équipes les points seront doublés.

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Récompenses

Les trois premiers clubs recevront une coupe.

Disposition complémentaire

Durant ces championnats, une épreuve « Grand Public » sera organisée en parallèle, le jour et les modalités seront déterminés en concertation avec la DTN.

III^e COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS EAU LIBRE

Objectifs

- Établir un classement comparatif entre les différentes régions et favoriser l'essor de la discipline.
- Intéresser les catégories « jeunes » à la discipline et préparer ainsi la relève.

Organisation

Lors de la finale de la Coupe de France Eau Libre, les 13 ou 14 septembre 2015, lieu à désigner.

Catégories

Minimes filles et garçons 14-15 ans (nés 2001 et 2000) ; cadettes et cadets 16-17 ans (nés en 1999 et 1998).

Engagements

Le comité régional doit faire acte d'engagement à l'adresse mail : engagements.eaulibre@ffnatation.fr, en communiquant la composition nominative de son équipe, remplaçants compris, huit jours avant l'épreuve.

Modalités

La Coupe de France des régions se déroulera sur une épreuve du 5 km en ligne.

L'équipe doit être composée de 4 nageurs : un cadet, une cadette, un minime garçon, une minime fille nominativement désignés lors de l'engagement.

Une seule équipe par région pourra être engagée.

Le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par les 4 nageurs, dans leur classement respectif de sexe et de catégorie du 5 km en ligne.

Les nageurs des différents DOM-TOM pourront se réunir et constituer une équipe. Il leur appartient de se concerter afin d'engager cette éventuelle équipe.

Récompenses

Une coupe sera remise aux trois premières équipes.

Bonifications

Les nageurs qui entreront dans le classement de la Coupe des Régions se verront attribuer 50 points de bonification pour le classement annuel national des nageurs eau libre.

Classements aux points pour la Coupe des Régions (les minimes et cadets ont la même table de points).

NB - En cas de disqualification ou d'abandon d'un ou plusieurs nageurs, l'équipe sera classée mais le total de points des autres équipiers sera minoré de 10 points par nageur non classé.

1 ^{er}	100	6 ^e	45	11 ^e	20	16 ^e	15	21 ^e	10	26 ^e	5
2 ^e	80	7 ^e	40	12 ^e	19	17 ^e	14	22 ^e	9	27 ^e	4
3 ^e	70	8 ^e	35	13 ^e	18	18 ^e	13	23 ^e	8	28 ^e	3
4 ^e	60	9 ^e	30	14 ^e	17	19 ^e	12	24 ^e	7		
5 ^e	50	10 ^e	25	15 ^e	16	20 ^e	11	25 ^e	6		

XVII^e COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Objectifs

- Préparer les nageurs aux championnats de France et aux compétitions internationales.
- Entretenir une activité fédérale eau libre tout au long de l'été.
- Fédérer les principales organisations existantes en les labellisant.
- Motiver et aider ceux qui hésitent encore à mettre en place ces organisations.
- Attirer vers la licence FFN des pratiquants qui nous échappent ou qui nous ont quittés.
- Proposer une épreuve de qualité ouverte au grand public.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Règlement

Il s'agit d'un circuit composé d'étapes organisées sous le contrôle de la FFN et inscrites au calendrier national. Le cahier des charges fourni lors de la demande d'inscription devra être scrupuleusement respecté.

Chaque étape devra comporter au minimum une course Élite et une épreuve Grand Public. Tous les participants devront être licenciés FFN (clubs d'été inclus) ou devront s'acquitter du droit de participation FFN journalier et présenter leur certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation Eau libre, ainsi que la licence FFTRI pour les triathlètes. Le choix des délais de fin de course est du choix de l'organisateur.

Dans l'attribution des dates d'organisation pour 2016, il sera tenu compte du nombre de participants enregistrés dans les résultats de l'ensemble des épreuves au même titre que de la qualité technique de l'organisation (sécurité, transpondeurs, médiatisation, récompenses ...)

La finale de la Coupe de France sera organisée obligatoirement le deuxième week-end de septembre sur deux journées avec une course Élite de 10 km le premier jour et une course Élite de 5 km sur l'autre journée (en ligne ou en contre-la-montre). La course Grand Public pourra avoir lieu le premier ou le deuxième jour au choix de l'organisateur.

L'ensemble du week-end sera "date protégée". Les candidats à l'organisation de cette finale devront déposer leur dossier de candidature au plus tard 15 jours avant la réunion des organisateurs Coupe de France. Le dossier de candidature sera téléchargeable sur le site de la FFN. Le calendrier définitif sera publié sur le site web fédéral.

Pass'Compétition

Tout organisateur d'étape de Coupe de France a l'obligation d'organiser dans le même temps un Pass'Compétition Eau libre.

Épreuves Grand Public

Les épreuves Grand Public ne devront pas dépasser la distance de 2.000 m. Pour les nageurs accédant à cette course par un titre de participation FFN journalier, le port de la combinaison «néoprène triathlon» est autorisé quelle que soit la température de l'eau et obligatoire en dessous de 20° C. Un classement général sera publié ainsi qu'un classement spécifique licenciés FFN. Seul ce classement « licenciés FFN » permettra de marquer des points dans le cadre du classement général de la Coupe de France. Pour le cas où un nageur licencié FFN porterait une combinaison «néoprène triathlon», il ne pourrait plus prétendre, pour cette course, accéder au classement spécifique FFN et capitaliser des points pour le classement général de la Coupe de France. L'organisateur a toute liberté de récompenser les participants selon les critères qu'il affichera dans son règlement spécifique, de limiter l'âge des participants et de déterminer la température minimale de l'eau.

Épreuve Élite

Cette épreuve est réservée aux licenciés FFN et aux licenciés FFTRI ayant acquitté le droit de participation FFN journalier. Les licenciés FFTRI pourront porter une combinaison « néoprène triathlon », celle-ci sera obligatoire pour eux lorsque la température de l'eau sera inférieure à 20° C ; ces nageurs partiront en deuxième ligne derrière les nageurs licenciés FFN. Un classement général sera publié ainsi qu'un classement spécifique licenciés FFN. Seul ce classement licenciés FFN permettra de marquer des points dans le cadre du classement général de la Coupe de France.

Pour le cas où un nageur licencié FFN porterait une combinaison «néoprène triathlon», il ne pourrait plus prétendre, pour cette course, accéder au classement spécifique FFN et capitaliser des points pour le classement général de la Coupe de France.

Sur chaque étape, les récompenses seront à l'initiative de l'organisateur et affichées dans son règlement spécifique avec au minimum des palmarès TC, Maîtres C1 (30-44 ans) et Maîtres C2 (45 ans et plus).

NB - Dans le cas où la température de l'eau est inférieure à 16° C, le maintien de l'épreuve, sur une distance maximum de 3 km, peut être envisagé par l'organisateur sous réserve du port obligatoire, pour tous les participants sans exception, d'une combinaison « néoprène triathlon ». Aucune course ne pourra avoir lieu si la température de l'eau est inférieure à 14° C.

Les résultats des seuls licenciés FFN pourront être enregistrés au titre du classement général de la Coupe de France.

Restriction - Pour toute épreuve Élite support de qualification à une épreuve internationale, seuls les compétiteurs licenciés FFN pourront participer et de fait le port de la combinaison néoprène triathlon ou autre ne sera pas autorisé.

Attribution des points

Un nageur ne pourra nager et marquer des points que sur une seule et unique course par jour.

Chaque nageur cumulera les points obtenus sur les étapes auxquelles il a participé ; un maximum de 15 cotations sera pris en compte.

Les benjamins et benjamines ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km et moins.

Les points seront doublés pour la finale ainsi que pour des étapes « support » :

- des quatre courses individuelles aux championnats de France (5 km en ligne, 5 km contre-la-montre, 10 km et 25 km) ;
- des étapes françaises de Coupe d'Europe ou de la Coupe du monde ;
- des épreuves qualificatives aux championnats d'Europe toutes catégories ;
- des épreuves qualificatives aux championnats du monde.

En cas d'égalité au total général à l'issue de la finale, les ex æquo seront départagés au total de points obtenus sur les deux épreuves de la finale. En cas de nouvelle égalité, le nombre de victoires sur l'ensemble des étapes de Coupe de France sera pris en compte pour les départager.

Le calendrier définitif sera publié sous la rubrique de l'agenda du site web fédéral.

Récompenses

Les trois premiers et les trois premières du classement général toutes catégories, du classement juniors, du classement cadets, du classement minimes et plus jeunes, du classement Maîtres C1 (30-44 ans) et du classement Maîtres C2 (45 ans et plus) recevront une médaille.

Les quinze premiers et les quinze premières du classement toutes catégories recevront un prix.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Attribution des prix

Dames et messieurs (toutes catégories)

1 ^e : 1.500 €	2 ^e : 1.050 €	3 ^e : 750 €	4 ^e : 600 €	5 ^e : 525 €
6 ^e : 450 €	7 ^e : 375 €	8 ^e : 300 €	9 ^e : 225 €	10 ^e : 150 €
11 ^e : 140 €	12 ^e : 130 €	13 ^e : 120 €	14 ^e : 110 €	15 ^e : 100 €

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Place	D = 1 km et < 2 km	D = 2 km et < 3 km	D = 3 km et < 5 km	D = 5 km et < 7,5 km	D = 7,5 km et < 10 km	D = 10 km et < 15 km	D = 15 km et +
1 ^{er}	100	150	200	300	380	450	520
2 ^e	80	130	170	270	350	420	490
3 ^e	70	120	150	250	330	400	470
4 ^e	60	110	140	240	320	390	460
5 ^e	50	100	130	230	310	380	450
6 ^e	45	90	120	220	300	370	440
7 ^e	40	80	110	210	290	360	430
8 ^e	35	70	100	200	280	350	420
9 ^e	34	60	90	190	270	340	410
10 ^e	33	50	80	180	250	330	400
11 ^e	32	45	70	170	240	320	390
12 ^e	31	40	60	160	230	310	380
13 ^e	30	35	50	150	220	300	370
14 ^e	29	34	45	140	210	290	360
15 ^e	28	33	40	130	200	280	350
16 ^e	27	32	35	120	190	270	340
17 ^e	26	31	34	110	180	250	330
18 ^e	25	30	33	100	170	240	320
19 ^e	24	29	32	90	160	230	310
20 ^e	23	28	31	80	150	220	300
21 ^e	22	27	30	70	140	210	290
22 ^e	21	26	29	60	130	200	280
23 ^e	20	25	28	50	120	190	270
24 ^e	19	24	27	45	110	180	250
25 ^e	18	23	26	40	100	170	240
26 ^e	17	22	25	35	90	160	230
27 ^e	16	21	24	34	80	150	220
28 ^e	15	20	23	33	70	140	210
29 ^e	14	19	22	32	60	130	200
30 ^e	13	18	21	31	50	120	190
31 ^e	12	17	20	30	45	110	180
32 ^e	11	16	19	29	40	100	170
33 ^e	10	15	18	28	35	90	160
34 ^e	9	14	17	27	34	80	150
35 ^e	8	13	16	26	33	70	140
36 ^e	7	12	15	25	32	60	130
37 ^e	6	11	14	24	31	50	120
38 ^e	5	10	13	23	30	45	110
39 ^e	4	9	12	22	29	40	100
40 ^e	3	8	11	21	28	35	90
41 ^e	2	7	10	20	27	34	80

RÈGLEMENT EAU LIBRE

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Place	D = 1 km et < 2 km	D = 2 km et < 3 km	D = 3 km et < 5 km	D = 5 km et < 7,5 km	D = 7,5 km et < 10 km	D = 10 km et < 15 km	D = 15 km et +
42 ^e	1	6	9	19	26	33	70
43 ^e	1	5	8	18	25	32	60
44 ^e	1	4	7	17	24	31	50
45 ^e	1	3	6	16	23	30	45
46 ^e	1	2	5	15	22	29	40
47 ^e	1	1	4	14	21	28	35
48 ^e	1	1	3	13	20	27	34
49 ^e	1	1	2	12	19	26	33
50 ^e	1	1	1	11	18	25	32
51 ^e	1	1	1	10	17	24	31
52 ^e	1	1	1	9	16	23	30
53 ^e	1	1	1	8	15	22	29
54 ^e	1	1	1	7	14	21	28
55 ^e	1	1	1	6	13	20	27
56 ^e	1	1	1	5	12	19	26
57 ^e	1	1	1	4	11	18	25
58 ^e	1	1	1	3	10	17	24
59 ^e	1	1	1	2	9	16	23
60 ^e	1	1	1	1	8	15	22
61 ^e	1	1	1	1	7	14	21
62 ^e	1	1	1	1	6	13	20
63 ^e	1	1	1	1	5	12	19
64 ^e	1	1	1	1	4	11	18
65 ^e	1	1	1	1	3	10	17
66 ^e	1	1	1	1	2	9	16
67 ^e	1	1	1	1	1	8	15
68 ^e	1	1	1	1	1	7	14
69 ^e	1	1	1	1	1	6	13
70 ^e	1	1	1	1	1	5	12
71 ^e	1	1	1	1	1	4	11
72 ^e	1	1	1	1	1	3	10
73 ^e	1	1	1	1	1	2	9
74 ^e	1	1	1	1	1	1	8
75 ^e	1	1	1	1	1	1	7
76 ^e	1	1	1	1	1	1	6
77 ^e	1	1	1	1	1	1	5
78 ^e	1	1	1	1	1	1	4
79 ^e	1	1	1	1	1	1	3
80 ^e	1	1	1	1	1	1	2

En cas d'égalité au total général à l'issue de la dernière étape, les ex aequo seront départagés sur la meilleure cotation réalisée, voire sur la deuxième meilleure, puis la troisième, etc.

Classement des nageurs

Un classement national des nageurs en eau libre sera établi selon le barème en annexe.

Le nageur marque des points à chaque niveau de compétition auquel il a participé.

Pour les championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir à la Fédération pour le 20 décembre 2014 et les résultats immédiatement après l'épreuve.

Pour les championnats de France, les championnats d'Europe, les championnats du monde, il est possible de marquer des points sur plusieurs épreuves individuelles.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Pour les épreuves du contre-la-montre par équipe des championnats nationaux et internationaux, chaque membre de l'équipe marque le nombre de points équivalent à la place obtenue dans la compétition d'appartenance.

Classement national des clubs

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

Barème pour le classement national des nageurs et des clubs

Place	Coupe de France	Championnat régional EL et Indoor	Championnats de France EL et 5 km Indoor	COMEN	Championnats d'Europe Juniors	Championnats du monde junior Universiades Jeux Med.	Championnats d'Europe	Championnats du monde	Jeux Olympiques
1	3.000	200	4.000	3.000	4.000	6.000	8.000	16.000	30.000
2	2.850	190	3.800	2.850	3.800	5.700	7.600	15.200	28.500
3	2.700	180	3.600	2.700	3.600	5.400	7.200	14.400	27.000
4	2.550	170	3.400	2.550	3.400	5.100	6.800	13.600	25.500
5	2.400	160	3.200	2.400	3.200	4.800	6.400	12.800	24.000
6	2.250	150	3.000	2.250	3.000	4.500	6.000	12.000	22.500
7	2.100	140	2.800	2.100	2.800	4.200	5.600	11.200	21.000
8	1.950	130	2.600	1.950	2.600	3.900	5.200	10.400	19.500
9	1.800	120	2.400	1.800	2.400	3.600	4.800	9.600	18.000
10	1.650	110	2.200	1.650	2.200	3.300	4.400	8.800	16.500
11	1.500	100	2.000	1.500	2.000	3.000	4.000	8.000	15.000
12	1.350	90	1.800	1.350	1.800	2.700	3.600	7.200	13.500
13	1.200	80	1.600	1.200	1.600	2.400	3.200	6.400	12.000
14	1.050	70	1.400	1.050	1.400	2.100	2.800	5.600	10.500
15	900	60	1.200	900	1.200	1.800	2.400	4.800	9.000
16	750	50	1.000	750	1.000	1.500	2.000	4.000	7.500
17	600	40	800	600	800	1.200	1.600	3.200	6.000
18	450	30	600	450	600	900	1.200	2.400	4.500
19	300	20	400	300	400	600	800	1.600	3.000
20	150	10	200	150	200	300	400	800	1.500
21	50	9	100	100	150	250	350	700	1300
22	45	8	90	100	150	250	350	700	1300
23	40	7	80	100	150	250	350	700	1300
24	35	6	70	100	150	250	350	700	1300
25	30	5	60	100	150	250	350	700	1300
26	25	4	50	100	150	250	350	700	1300
27	20	3	40	100	150	250	350	700	1300
28	15	2	30	100	150	250	350	700	1300
29	10	1	20	100	150	250	350	700	1300
30	10	1	10	100	150	250	350	700	1300
31 et +	10	1	10	100	150	250	350	700	1300

Tous les nageurs qui entrent dans le classement de la Coupe de France Eau Libre des régions marqueront 50 points supplémentaires.

PROGRAMME RÉGIONAL

Pour l'ensemble des championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir au département Eau libre au minimum 15 jours avant l'épreuve et les résultats immédiatement après l'épreuve.

5 km indoor

Il doit être programmé en bassin de 50 m ou 25 m au plus tard deux semaines avant le championnat de France du 5 km indoor. Le chronométrage automatique n'est pas obligatoire pour que le temps réalisé soit qualificatif au championnat de France. Toutefois, seules les performances réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique pourront éventuellement être reconnues record de France et/ou meilleure performance française.

Il peut être organisé en association avec une autre région, voire au niveau interrégional.

Pour faciliter l'organisation, les premières séries peuvent être nagées à deux nageurs par ligne d'eau et/ou être mixtes.

Les résultats devront être adressés à la Fédération, le lendemain de l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

Championnat régional eau libre

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance, même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs.

Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications. L'organisation conjointe d'une épreuve grand public au format de celle des étapes de la Coupe de France est fortement recommandée.

Coupe régionale eau libre

Son objectif est de regrouper en son sein toutes les épreuves d'eau libre d'une même région afin d'éditer et de récompenser les classements régionaux qui en découlent.





NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	220
Les différents programmes	
Schéma général	221
Le parcours sportif	223
Les équivalences	224
Le synchronat	
Présentation	225
Les épreuves	225
Les caractéristiques	225
Accès aux différents niveaux et compétitions	226
Engagements	226
Organisation territoriale	227
Calendrier des épreuves	227
Notation et classement	227
Les compétitions nationales	
Dispositif	229
Les catégories d'âge	229
Le surclassement	229
La réglementation des épreuves	229
Les officiels	229
Les résultats	229
Participation des étrangères	229
Participation masculine	230
Principes	230
Les compétitions	230
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne espoirs / juniors / seniors	232
Fiche n° 2 : Championnats de France d'hiver espoirs	234
Fiche n° 3 : Championnats de France d'hiver juniors	235
Fiche n° 4 : Championnats de France d'hiver seniors	236
Fiches compétitions été	
Fiche n° 5 : Challenge régional et interrégional espoirs / juniors / seniors / toutes catégories	237
Fiche n° 6 : Championnats régionaux benjamines / espoirs / juniors / seniors / toutes catégories	238
Fiche n° 7 : Championnats interrégionaux Nationale 3 benjamines / espoirs / juniors / seniors / toutes catégories	242
Fiche n° 8 : Championnats de France d'été Nationale 2 espoirs	247
Fiche n° 9 : Championnats de France d'été Nationale 2 juniors	249
Fiche n° 10 : Championnats de France d'été Nationale 2 toutes catégories	251
Fiche n° 11 : Championnats de France d'été Nationale 1 Élite espoirs	252
Fiche n° 12 : Championnats de France d'été Nationale 1 Élite juniors	253
Fiche n° 13 : Championnats de France d'été Nationale 1 Élite toutes catégories	256
Fiche n° 14 : Championnats de France d'été seniors	257
Fiche n° 15 : La Finale des Jeunes	259
Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	261
Calendrier des compétitions 2014-2015	262
Classement des clubs	263

AVANT-PROPOS

Coller au plus près des évolutions internationales

Après le Congrès de Barcelone (juillet 2013), les règlements FINA ont beaucoup changé sur les modalités de jugement ainsi que sur les figures par catégories (benjamines / espoirs / juniors) et les éléments techniques seniors. Face à ces modifications réglementaires, à une natation synchronisée mondiale en pleine évolution, et pour une harmonisation avec la FINA il convient de repenser le système de sélection pour les championnats nationaux.

L'harmonisation avec la FINA, la simplicité et la faisabilité sont des principes forts qui ont conduit notre réflexion.

L'articulation avec l'ENF est repensée et la logique dans la progression doit conduire la nageuse (ou nageur) à s'exprimer et à s'épanouir à son niveau de pratique et à poursuivre vers la meilleure performance possible.

Le calendrier 2014-2015 permet à la fois une préparation optimum pour nos équipes nationales et une pratique compétitive durant toute la saison pour les nageuses de club.

En outre, nous introduisons dans notre programme de compétition l'épreuve du « Highlight » à forte dominante acrobatique ainsi que le ballet technique en équipe.

Enfin, nous portons une attention toute particulière aux catégories des jeunes avec la Finale des Jeunes pour permettre un suivi de nos jeunes « talents » qui représentent incontestablement un « vivier » riche pour les prochains grands rendez-vous internationaux.

Les championnats espoirs et juniors seront « open » et se dérouleront suivant les règlements FINA et donnent ainsi la possibilité aux pays (ou clubs) étrangers de participer à ces compétitions nationales aux côtés des clubs français.

Bonne saison sportive à toutes et à tous !

Marie-Claude BESANÇON

Présidente de la commission fédérale

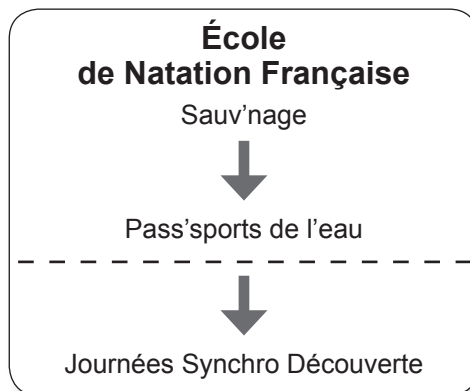
Sylvie NEUVILLE

Directrice de la discipline

LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

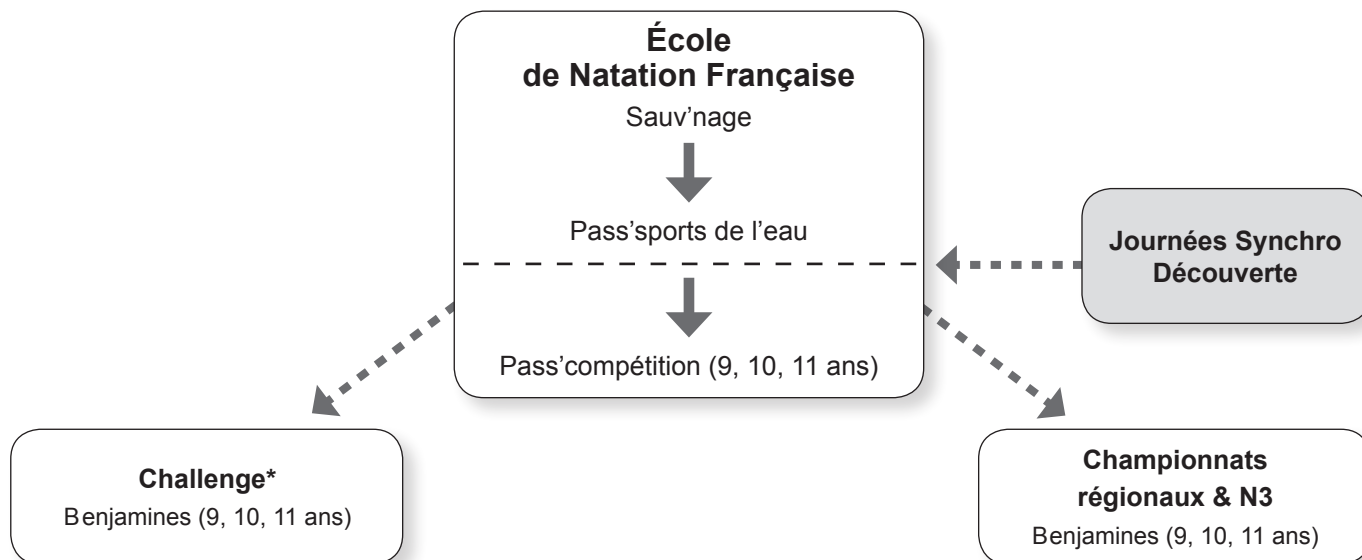
Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2007 ET APRÈS



Une nageuse née en 2007 déjà titulaire du Pass'compétition pourra rentrer dans le Synchronat et/ou participer au Challenge

JE SUIS NÉ(E) EN 2004, 2005 ET 2006



*Challenge :
anciennement Coupe Promotion

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2003 ET AVANT

SYNCHRONAT**

***Synchronat : anciennement Socle*

Journées Synchro Découverte

PASSAGE OBLIGATOIRE

Synchro d'Argent

PASSAGE OBLIGATOIRE

Synchro d'Or

COMPÉTITIONS

Challenge régional & N3

Benjamines (12 ans) - Espoirs - Juniors - Seniors

Championnats régionaux & N3

Benjamines (12 ans)

Championnats régionaux & N3

Espoirs (12-15 ans)

Championnats régionaux & N3

Juniors (15-18 ans) / Seniors (19 ans et plus)
Toutes catégories (15 ans et +)

Championnats Nationale 2 et Nationale 1 - Élite

Espoirs (12-15 ans)

Championnats Nationale 2 et Nationale 1 - Élite

Juniors / Seniors (15-18 ans)
Toutes catégories (15 ans et +)

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS BENJAMIN(E)	
Je suis né(e) en 2006, 2005, 2004 ou 2003	Je peux nager • L'ENF qui est obligatoire si j'ai moins de 11 ans (2004 et après) • Les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte et si j'ai moins de 11 ans sous condition d'avoir l'ENF • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le challenge régional et N3 et si j'ai moins de 11 ans sous condition d'avoir l'ENF • Les championnats régionaux benjamines sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte • Les championnats interrégionaux N3 benjamines sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte • La Finale des Jeunes si j'ai 10 et 11 ans et à condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent

J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS ESPOIR	
Je suis né(e) en 2003, 2002, 2001 ou 2000	Je peux nager • Les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le challenge régional et N3 • Les championnats régionaux espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N1-Élite espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • La Finale des Jeunes si j'ai 12 et 13 ans et à condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent

J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS JUNIOR	
Je suis né(e) en 2000, 1999, 1998 ou 1997	Je peux nager • Les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le challenge régional et N3 • Les championnats régionaux juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats N1-Élite juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats régionaux seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR	
Je suis né(e) en 1996 et avant	Je peux nager • Les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir les Journées Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le challenge régional et N3 • Les championnats régionaux seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)

Années d'âge	Saison 2014-2015	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3 benjamines	Régionaux N3, N2 N1-Élite espoirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite juniors, espoirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite seniors	Régionaux N3, N2 N1-Élite toutes catégories	Finale des jeunes
11 ans et –	2007* et après	X							
	2003 à 2006	X	X	X					X 2003 & 2004
12 ans	2003	X	X	X	X				X
13 ans	2002	X	X		X				X
14 ans	2001	X	X		X				
15 ans	2000	X	X		X	X	X	X	
16 ans	1999	X	X			X	X	X	
17 ans	1998	X	X			X	X	X	
18 ans	1997	X	X			X	X	X	
19 ans et +	1996 et avant	X	X				X	X	

*Une nageuse née en 2007 déjà titulaire du Pass'compétition pourra rentrer dans le Synchronat et/ou participer au Challenge.

Les équivalences

IMPORTANT - Les nageuses ayant validé les niveaux ou les épreuves des niveaux ci-dessous auront, de droit, acquis les niveaux ou les épreuves des niveaux ci-joints :

- Acquisition : Synchro Découverte
- Développement : Synchro d'Argent
- Formation : Synchro d'Or

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or

**Les nageuses peuvent se présenter aux Journées Synchro Découverte
après validation du Pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Journées Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet) ;
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et/ou propulsion « ballet ».

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

**IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet des Journées Synchro Découverte est identique au Pass'compétition. Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet des Journées Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.
La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.**

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent deux épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent. Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie espoirs ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie juniors.

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie espoirs ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie juniors.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, sur proposition de la DTN, par deux officiels A de natation synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau « Synchro d'Argent » est obligatoire pour participer aux compétitions espoirs. Les nageuses espoirs ayant déjà validé certaines épreuves du niveau Formation peuvent passer les épreuves manquantes soit en Synchro d'Argent, soit en Synchro d'Or. Les épreuves déjà validées en Synchro d'Or (niveau Formation*), seront, de droit, validées en Synchro d'Argent, sans avoir à les repasser.

L'obtention du niveau « Synchro d'Or » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite juniors, seniors et toutes catégories.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 ou N1 ou Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent (niveau Développement) n'ont pas l'obligation de passer le niveau Synchro d'Or et garderont le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les pré-requis pour accéder au national durant toute leur carrière.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses nées de 2004 à 2006 doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Pour les 2004, 2005 et 2006

La validation du « Pass'compétition » donne accès aux

- Niveau Synchro Découverte.
- Challenge benjamines (régionaux et N3).

La validation du « Pass'compétition » avec la validation des Journées Synchro Découverte donnent accès aux

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie benjamines.

RAPPEL - Le Pass'compétition peut être validé avant, pendant ou après les Journées Synchro Découverte.

Pour les 2003 et avant

La validation des Journées « Synchro Découverte » donne accès aux

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie benjamines.

La validation du niveau « Synchro d'Argent » donne accès aux

- Niveau Synchro d'Or.
- Compétitions régionales, N3, N2 et N1-Élite catégorie espoirs (12-15 ans).
- Compétitions régionales, N3 catégorie juniors (15-18 ans).
- Compétitions régionales, N3 catégorie seniors (19 ans et plus).
- Compétitions régionales, N3 toutes catégories (15 ans et plus).
- À la Finale des Jeunes.

La validation du niveau « Synchro d'Or » donne accès aux

- Compétitions N2 et N1-Élite catégorie juniors (15-18 ans).
- Compétitions N2 et N1-Élite catégorie seniors (19 ans et plus).
- Compétitions N2 et N1-Élite toutes catégories (15 ans et plus).

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans extraNat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement aux Journées Synchro Découverte doit se faire juste après le Pass'sport de l'eau.

L'engagement aux Journées Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région.

L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements extraNat ne sont pas clos.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental
- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Conditions de validation

Pour les Journées Synchro Découverte

Deux ateliers : un atelier donnant une évaluation fondamentale et un atelier donnant une évaluation globale.

À l'instar des tests ENF, à minima la présence de deux évaluateurs (ENF3 ou Officiels Synchro) par atelier est obligatoire. Ceux-ci donnent une évaluation après concertation.

L'ensemble des tâches définies pour chaque épreuve doit être réussi. Elles seront présentées dans chaque grille d'évaluation des épreuves concernées.

Pour le Synchro d'Argent et le Synchro d'Or

Deux ateliers : un atelier donnant une note fondamentale et un atelier donnant une note globale. Le nombre de juges sur chaque atelier est impair, appartenant au minimum à deux clubs différents.

Note « fondamentale »

Le nombre de tâches fondamentales est réduit aux éléments incontournables à acquérir. Des indications chronométriques sont proposées sur les épreuves techniques afin d'améliorer le contrôle des figures (voir fiches techniques « contenu du Synchronat »).

1^{er} cas - Pour le parcours à sec et la propulsion

La notation fondamentale est une évaluation des « acquis » et des « non acquis ». L'ensemble des critères est évalué par chaque juge en fondamental qui attribue une seule mention (acquis ou non acquis). La validation s'obtient sous condition d'obtenir la majorité d'avis « acquis ».

2^e cas - Pour l'épreuve technique

Chaque juge attribue une note fondamentale sur dix points au dixième de point pour chaque figure technique. Il n'y a pas de système acquis/non acquis afin de pouvoir conserver la compensation possible sur l'épreuve technique.

Note « globale »

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur dix points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA (SS 10.1 et SS 10.1.1).

Conditions de validation de l'épreuve pour le Synchro d'Argent et le Synchro d'Or

Conditions générales pour le parcours à sec et la propulsion

Condition n° 1 : obtenir une majorité d'« acquis » en note « fondamentale ».

Condition n° 2 : obtenir le total de points exigé en note « globale ».

Conditions particulières pour les épreuves techniques

Une compensation entre les quatre figures est possible.

Les conditions de validation sont :

condition n° 1 : obtenir le total de points exigé en note « fondamentale » sur la moyenne des quatre figures ;

condition n° 2 : obtenir le total de points exigé en note « globale » sur la moyenne des quatre figures.

Saisie et transmission des résultats

Les comités régionaux transmettront à la FFN, la liste nominative des nageuses ayant validé les programmes « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or » au fur et à mesure des validations puisque l'engagement en compétition est possible dès que la nageuse valide le niveau requis.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPÉTITIONS NATIONALES

Championnats de France d'hiver					
Épreuves		Espoirs	Juniors	Seniors	Toutes catégories
SOLO	Éliminatoires	32	32		
	Finale	12	12		
		Les 16 premiers vers la N1 Élite Les 16 suivants vers la N2			
SOLO TECHNIQUE	Finale directe			de 15 à 18 Les 12 premiers vers les championnats de France seniors	
Championnats de France N2					
SOLO	Éliminatoires	16	16		
	Finale	12	12		
DUO	Éliminatoires	16	16		
	Finale	12	12		
		8 premiers vers N1 Élite			
ÉQUIPE	Éliminatoires	16	16		
	Finale	12	12		
		6 premiers vers N1 Élite			
COMBINÉ	Éliminatoires				16
	Finale				12 6 premiers en N1
Championnats de France N1 - Élite					
SOLO TECHNIQUE	Finale directe			12 des championnats d'hiver	
SOLO LIBRE	Éliminatoires	16 des championnats d'hiver	16 des championnats d'hiver	15 à 18	
	Finale	12	12	12	
DUO TECHNIQUE	Éliminatoires			16	
	Finale			12	
DUO LIBRE	Éliminatoires	16 8 des N1 de la saison précédente + 8 des N2 de la saison en cours	16 8 des N1 de la saison précédente + 8 des N2 de la saison en cours	16	
	Finale	12	12	12	
ÉQUIPE	Éliminatoires	12** 6 des N1 de la saison précédente + 6 des N2 de la saison en cours	12** 6 des N1 de la saison précédente + 6 des N2 de la saison en cours		
	Finale	12	12		
ÉQUIPE TECHNIQUE	Finale directe			*	
HIGHLIGHT	Finale directe			*	
COMBINÉ	Éliminatoires				12 6 des N1 de la saison précédente + 6 des N2 de la saison en cours
	Finale				12

*La commission établira des quotas suivant les engagements prévisionnels.

** Dans le cadre de cette saison particulière de transition, si un pôle espoir n'a pas été positionné en équipe libre Élite durant la saison 2013-2014, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Élite 2014-2015, sans passer par la N2 équipes libres 2014-2015. Ces ballets se rajouteront aux 12 équipes libres des éliminatoires Élite.

Les chiffres des éliminatoires et des finales directes ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la Commission fédérale.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peu(t)vent être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Benjamines : 9-11 ans (2006, 2005, 2004 et 2003).
Une nageuse née en 2007 déjà titulaire du Pass'compétition intégrera la catégorie benjamines, à condition d'avoir le Synchro Découverte.
- Espoirs : 12-15 ans (2003, 2002, 2001, 2000), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2000, 1999, 1998, 1997).
- Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2000 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2003) considérées comme « benjamines » et « espoirs » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Exception : pour se qualifier à la Finale des Jeunes, une nageuse de 12 ans doit participer aux épreuves de figures imposées et de solo aux N3 été en catégorie espoirs mais garde la possibilité de nager également aux épreuves de figures imposées et de solo aux N3 été en catégorie benjamine.

Les nageuses âgées de 15 ans (2000) considérées comme « espoirs » et « juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les nageuses de 15, 16, 17 et 18 ans considérées comme « juniors » et « toutes catégories » peuvent nager également en catégorie seniors les épreuves suivantes : l'équipe technique, le highlight ainsi que le duo technique et/ou libre avec une nageuse senior (une nageuse senior doit obligatoirement être titulaire. Le duo technique et/ou libre ne pourra pas participer si une nageuse senior n'est pas en mesure de nager à la compétition).

Exception : les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant dix nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen (titulaire de l'écrit depuis deux ans). Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir règlements financiers).

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le Règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

Participation des étrangères

La participation des étrangères se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2 / SS 6.1.3.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international est organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les championnats d'été N1 - Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie espoirs et juniors : deux solos, deux duos, une équipe ;
- en toutes catégories : un ballet combiné.

Accès à la finale

Le ballet, ayant le meilleur total combiné aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises. Les groupes des tirages au sort seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des éliminatoires.

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « champion de France ».

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

Les équivalences

L'obtention du niveau « Synchro d'Or » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite juniors, seniors et toutes catégories.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 (N2 par équipes compris) ou N1 ou Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) et n'ayant que le niveau « Synchro d'Argent » (niveau Développement) n'ont pas l'obligation de passer le niveau « Synchro d'Or » et garderont le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les pré-requis pour accéder au national durant toute leur carrière (cf. conditions d'accès par catégories).

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit de la sélection dans l'année.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il devra regagner sa sélection en passant par la N3, l'année suivante dans cette catégorie.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur extraNat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au règlement financier de la discipline).

Sélections nationales

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections nationales peuvent être incluses. Les règlements et les conditions d'accès en seront définis par la direction technique nationale.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Dans le cadre de cette saison particulière de transition, si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre Élite durant la saison 2013-2014, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Élite 2014-2015, sans passer par la N2 équipes libres 2014-2015. Ces ballets se rajouteront aux 12 équipes libres des éliminatoires Élites.

Dispositif DOM-TOM

Les chiffres des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne espoirs, juniors, seniors - Fiche n° 1.

Championnats d'hiver espoirs - Fiche n° 2.

Championnats d'hiver juniors - Fiche n° 3.
Championnats d'hiver seniors - Fiche n° 4.

Les compétitions Été

Challenges régionaux et interrégionaux - Fiche n° 5.
*Championnats régionaux espoirs, juniors, seniors - Fiche n° 6.
*Championnats interrégionaux Nationale 3 espoirs, juniors, seniors, toutes catégories - Fiche n° 7.
Championnats de France d'été N2 espoirs - Fiche n° 8.
Championnats de France d'été N2 juniors - Fiche n° 9.
Championnats de France d'été N2 toutes catégories - Fiche n° 10.
Championnats de France d'été N1-Élite espoirs - Fiche n° 11.
Championnats de France d'été N1-Élite juniors - Fiche n° 12.
Championnats de France d'été N1-Élite toutes catégories - Fiche n° 13.
Championnats de France d'été seniors - Fiche n° 14.
La Finale des Jeunes - Fiche n° 15.

**Les championnats régionaux et interrégionaux peuvent être organisés conjointement à l'initiative de l'interrégion.*

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpôles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départemental et régional, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

FICHES COMPÉTITIONS HIVER

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE ESPOIRS / JUNIORS / SENIORS

Les Journées d'Automne espoirs, juniors et seniors sont qualificatives pour l'épreuve solo libre espoirs et juniors et l'épreuve solo technique seniors pour les championnats de France d'hiver 2014. Toutefois, les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Cette compétition peut être organisée en même temps qu'une compétition préparatoire.

Nageuses concernées

Espoirs : 12-15 ans (2003, 2002, 2001, 2000).

Juniors : 15-18 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent » pour la catégorie espoirs.

Avoir validé le niveau « Synchro d'Or » pour les catégories juniors et seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

Les nageuses juniors et seniors n'ayant validé que le niveau « Synchro d'Argent - Développement* » peuvent participer mais ne pourront pas être sélectionnées pour les championnats de France d'hiver sauf si elles ont déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises).

Les épreuves

JOURNÉES D'AUTOMNE					
	Espoirs		Juniors		Seniors
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Ballet technique
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'15"	Figures imposées	Solo 2'30"	Solo technique* 2'00"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % SL		50 % FI + 50 % SL		100 % ST
Accès	Éliminatoires solos aux championnats d'hiver suivant les quotas interrégionaux 2014				Finale directe solo technique du championnat d'hiver 2014

*L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver seniors 2014, une qualification dans l'épreuve de solo technique pour les championnats de France d'été seniors 2015. La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été seniors 2015 se fera lors de la compétition N3 d'été senior 2015.

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

CATÉGORIE ESPOIRS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoir implique de fait la participation en figures imposées. Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires des figures FINA + un groupe optionnel parmi les trois.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Solo libre

Solo libre d'une durée de 2 minutes 15 secondes (+ ou - 15 secondes).

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Accès dans la saison en cours

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve des éliminatoires solos espoirs des championnats d'hiver 2014.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) 2014 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France d'été National et Élite espoirs 2014 (hors sélectionnées directes). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

CATÉGORIE JUNIORS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo junior implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Solo libre

Solo libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 15 secondes).

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve des éliminatoires solos juniors des championnats d'hiver 2014.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) 2014 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France d'été National et Élite juniors 2014 (hors sélectionnées directes). Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

CATÉGORIE SENIORS

Solo technique seniors

Solo technique d'une durée de 2 minutes (+ ou – 15 secondes).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Classement et podium

Résultats (100 % solo technique).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Les Journées d'Automne 2014 permettront à un quota de 3 nageuses par interrégion de se sélectionner pour accéder à la finale directe solos techniques seniors des championnats d'hiver 2014.

FICHE N° 2 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ESPOIRS

Les championnats de France d'hiver espoirs 2014 sont qualificatifs pour l'épreuve solo libre espoirs pour les championnats de France d'été espoirs N2 et N1-Élite 2015. Toutefois, les solistes déjà qualifiées aux championnats de France d'été espoirs N1-Élite 2015 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Nageuses concernées

Espoirs : 12-15 ans (2003, 2002, 2001, 2000).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent ».

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Les épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ESPOIRS		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'15"
Accès en finale		50 % FI + 50 % SL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 16 premières : éliminatoires solo des championnats de France d'été N1 - Élite espoirs 2015 Les 16 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été Nationale 2 espoirs 2015	

Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoir implique de fait la participation en figures imposées. Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires des figures FINA + un groupe optionnel parmi les trois.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Cette épreuve de figures imposées est ouverte également aux nageuses espoirs 2002, 2001, 2000, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France Élite et National espoirs 2014 ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2014.

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver en figures imposées espoirs est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2000, 2001, 2002 et 2003).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver en figures imposées espoirs est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2003).

Solo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires à trente-deux (32) nageuses et une finale à douze (12) nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1

Parmi les trois premières solistes des championnats de France d'été « Élite » espoirs 2014 ; Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2014.

Qualification dans l'année

Suivant les résultats Journées d'Automne (JA).

Classement et podium

Résultats combinés de la finale: 50 % solo libre finale + 50 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France en solo espoir est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale, les 16 premières solistes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite espoirs 2015 pour l'épreuve éliminatoire solo, les 16 suivantes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 2 espoirs 2015 pour l'épreuve éliminatoire solo.

FICHE N° 3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER JUNIORS

Les championnats de France d'hiver juniors 2014 sont qualificatifs pour l'épreuve solo libre juniors pour les championnats de France d'été juniors N2 et N1-Élite 2015. Toutefois, les solistes déjà qualifiées aux championnats de France d'été juniors N1-Élite 2015 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Nageuses concernées

Juniors : 15-18 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

Conditions d'accès général

Avoir validé le niveau « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises).

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Les épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER JUNIORS		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'30"
Accès en finale		50 % FI – 50 % SL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 16 premières : éliminatoires solo des championnats de France d'été N1 - Élite juniors 2015 Les 16 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été Nationale 2 juniors 2015	

Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo juniors implique de fait la participation en figures imposées. Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires des figures FINA + un groupe optionnel parmi les trois.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Cette épreuve de figures imposées est ouverte également aux nageuses juniors 1999, 1998, 1997 retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite juniors et espoirs 2014 et des championnats de France National d'été juniors 2014, ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2014.

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 1997, 1998, 1999 et 2000).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 1999 et 2000).

Solo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires à trente-deux (32) nageuses et une finale à douze (12) nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1

Parmi les trois premières solistes des Championnats de France d'été « Élite » juniors 2014 ; Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2014.

Qualification dans l'année

Suivant les Journées d'Automne (JA).

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en solo junior est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale, les 16 premières solistes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite juniors 2015 pour l'épreuve éliminatoire solo, les 16 suivantes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 2 juniors 2015 pour l'épreuve éliminatoire solo.

FICHE N° 4 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER SENIORS

Les championnats de France d'hiver seniors 2014 sont qualificatifs pour l'épreuve solo technique seniors pour les championnats de France d'été seniors 2015. Toutefois, les solistes déjà qualifiées aux championnats de France d'été seniors 2015 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Nageuses concernées

Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).

Conditions d'accès générales

Avoir validé le niveau « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises).

La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS	
	Ballet technique
Épreuves	Solo technique* 2'00"
Accès en finale	100 % ST
Résultats & podiums	100 % ST
Accès pour la saison en cours	Championnats de France d'été seniors - Niveau unique 12 solos techniques

**L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver seniors 2014, une qualification dans l'épreuve de solo technique pour les championnats de France d'été seniors 2015. La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été seniors 2015 se fera lors de la compétition N3 d'été senior 2015.*

Solo technique seniors

Cette épreuve comporte une finale directe de quinze (15) à dix-huit (18) nageuses si les solistes du podium 2014 solo technique participent.

La qualification dans l'épreuve « solo technique » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo technique » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1

Parmi les trois premières solistes techniques des championnats de France d'été seniors 2014 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2014.

Qualification dans l'année

Suivant les Journées d'Automne (JA).

Classement et podium

Résultats de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en solo senior est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale, les 12 premières solistes seront qualifiées aux championnats de France d'été seniors 2015 pour l'épreuve finale solo technique.

FICHES COMPÉTITIONS ÉTÉ

FICHE N° 5 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

Cette compétition reste à l'initiative des régions et interrégions. Elle est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

Nageuses concernées

Benjamines : 9-12 ans (2006, 2005, 2004, 2003).

Espoirs : 12-15 ans (2003, 2002, 2001, 2000).

Juniors : 15-18 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).

Toutes catégories : 15 ans et plus (2000 et avant).

Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat.

Conditions d'accès générales

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition.

Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

Les régions peuvent ouvrir cette compétition aux nageuses inscrites dans des championnats nationaux et en définir le niveau.

Contenu des épreuves

La région crée son programme adapté aux besoins et attentes des populations des clubs.

Notation

Notation, classement et podium

La région choisit les modalités d'évaluations et de classement adaptées aux différentes populations concernées.

Le système de notation est laissé à l'initiative des régions et du Juge Arbitre suivant le nombre d'officiels dont il dispose.

Trois systèmes de notation existent :

- la « nouvelle » notation (3 jurys) ;
- l'ancienne notation (la dissocier) et la notation globale (2 jurys) ;
- notation actuelle qui reste obligatoire pour les compétitions sélectives (régionaux, N3 et N2).

Le classement peut être :

- un classement pour les ballets ayant des nageuses sans aucune épreuve du Synchronat ;
- un classement pour les ballets ayant des nageuses qui ont validé des épreuves du Synchronat ;
- un classement pour des nageuses de niveau compétition.

La région et l'interrégion peuvent décider des récompenses attribuées.

FICHE N° 6 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX BENJAMINES / ESPOIRS / JUNIORS / SENIORS / TOUTES CATÉGORIES

Les championnats régionaux 2015 d'une catégorie sont qualificatifs pour les championnats Nationale 3 2015 de la même catégorie. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux 2015 d'accéder aux championnats Nationale 3 2015 qualificatifs pour les championnats Nationale 2 2015. Ces championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, ainsi que pour les solos libres espoirs, juniors, les solos libres et techniques seniors, les ballets techniques seniors et les highlights seniors.

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats Élite N-1 dans une catégorie donnée et les solos libres seniors.

Les ballets qualifiés en N-1 ainsi que les ballets exemptés peuvent participer dans leur catégorie sans remettre en jeu leur qualification pour cette même catégorie.

Les nageuses de 15, 16, 17 et 18 ans considérées comme « juniors » et « toutes catégories » peuvent nager également en catégorie seniors le duo technique et/ou libre avec une nageuse senior (une nageuse senior doit obligatoirement être titulaire. Le duo technique et/ou libre ne pourra pas participer si une nageuse senior n'est pas en mesure de nager à la compétition).

Catégorie benjamines - Date butoir d'organisation : à l'initiative de la région

L'épreuve de figures imposées.

L'épreuve de solo.

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Catégorie espoirs - Date butoir d'organisation : à l'initiative de la région

L'épreuve de figures imposées.

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Catégorie juniors - Date butoir d'organisation : à l'initiative de la région

L'épreuve de figures imposées.

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Catégorie seniors - Date butoir d'organisation : à l'initiative de la région

L'épreuve de duo technique.

L'épreuve de duo libre.

Toutes catégories - Date butoir d'organisation : à l'initiative de la région

L'épreuve de combiné.

Nageuses concernées

Benjamines : 9-12 ans (2003, 2004, 2005, 2006).

Espoirs : 12-15 ans (2000, 2001, 2002, 2003).

Juniors : 15-18 ans (1997, 1998, 1999, 2000).

Seniors et toutes catégories: 19 ans et plus (1996 et avant) et 15 ans et plus (2000 et avant).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum le niveau « Découverte » pour la catégorie benjamines et l'ENF pour les 2004 et après.

Avoir validé les niveaux « Découverte » et « Synchro d'Argent » pour les catégories espoirs, juniors, seniors et toutes catégories.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNAT RÉGIONAL BENJAMINES				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'00"	Duo 2'30"	Équipe 3'00"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL			
Accès pour la saison en cours	Championnat interrégional N3 benjamines			

CHAMPIONNAT RÉGIONAL ESPOIRS			
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	
Épreuves	Figures imposées	Duo 2'45"	Équipe 3'30"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL		
Accès pour la saison en cours	Championnat interrégional N3 espoirs		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL JUNIORS / TOUTES CATÉGORIES				
	Juniors			Toutes catégories
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Duo 3'00"	Équipe 4'00"	Ballet combiné 4'30
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL			100 % BC
Accès pour la saison en cours	Championnat interrégional N3 juniors			Championnat interrégional N3 toutes catégories

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SENIORS			
	Épreuve de ballet		
Épreuves	Duo technique 2'20"		Duo libre 3'00"
Résultats & podiums	100 % DT		100 % DL
Accès pour la saison en cours	Championnat interrégional N3 seniors		

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

CATÉGORIE BENJAMINES

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet benjamine implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

La région peut décider des récompenses attribuées.

Solo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % solo libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des solos ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de solo lors du championnat interrégional N3 benjamine.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des duos ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de duo lors du championnat interrégional N3 benjamine.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

Équipe libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à un nombre d'équipes ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve d'équipe lors du championnat interrégional N3 benjamine.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

CATÉGORIE ESPOIRS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet espoir implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

La région peut décider des récompenses attribuées.

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des duos ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de duo lors du championnat interrégional N3 espoir.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

Équipe libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à un nombre d'équipes ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve d'équipe lors du championnat interrégional N3 espoir.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

CATÉGORIE JUNIORS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet junior implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

La région peut décider des récompenses attribuées.

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des duos ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de duo lors du championnat interrégional N3 junior.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Équipe libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à un nombre d'équipes ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve d'équipe lors du championnat interrégional N3 junior.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

CATÉGORIE SENIORS

Duo technique

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats : 100 % duo technique.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des duos techniques ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de duo libre lors du championnat interrégional N3 senior.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats : 100 % duo libre.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des duos libres ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de duo libre lors du championnat interrégional N3 senior.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

TOUTES CATÉGORIES

Ballet combiné

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Résultats : 100 % ballet combiné.

La région peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat régional permettra à des combinés ayant le total de points requis d'accéder à l'épreuve de combiné lors du championnat interrégional N3 toutes catégories.

**Les points requis seront communiqués en début de saison sportive.*

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX NATIONALE 3 BENJAMINES / ESPOIRS / JUNIORS / SENIORS / TOUTES CATÉGORIES

Les championnats interrégionaux Nationale 3 2015 d'une catégorie sont qualificatifs pour les championnats Nationale 2 2015 de la même catégorie. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder aux championnats Nationale 2 2015 qualificatifs pour les championnats Nationale 1-Élite 2015.

Les championnats Nationale 3 benjamines 2015 et les championnats Nationale 3 espoirs 2015 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2015.

Ces championnats servent de qualification pour la Finale Nationale des Jeunes pour les nageuses nées en 2002, 2003, 2004 et 2005 sous condition d'avoir le Synchro d'Argent.

Les nageuses âgées de 12 ans (2003) considérées comme « benjamines » et « espoirs » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Exception : pour se qualifier à la Finale des Jeunes, une nageuse de 12 ans doit participer aux épreuves de figures imposées et de solo aux N3 été en catégorie espoir mais garde la possibilité de nager également aux épreuves de figures imposées et de solo aux N3 été en catégorie benjamine.

Ces championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 ainsi que pour les solos libres espoirs, juniors, solos techniques seniors, ballets techniques seniors et les highlights seniors.

Les ballets qualifiés en N-1 peuvent participer dans leur catégorie sans remettre en jeu leur qualification pour les championnats N1-Élite dans cette même catégorie.

Les nageuses de 15, 16, 17 et 18 ans considérées comme « juniors » et « toutes catégories » peuvent nager également en catégorie seniors les épreuves de duo technique et/ou libre avec une nageuse senior (une nageuse senior doit obligatoirement être titulaire. Le duo technique et/ou libre ne pourra pas participer si une nageuse senior n'est pas en mesure de nager à la compétition).

Catégorie benjamines - Date butoir d'organisation : 14 juin 2015

L'épreuve de figures imposées.

L'épreuve de solo.

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Catégorie espoirs - Date butoir d'organisation : 26 avril 2015

L'épreuve de figures imposées.

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Accès Finale des Jeunes.

L'épreuve de solo espoir pour les nageuses de 12 et 13 ans participant à la qualification pour la Finale des Jeunes.

Catégorie juniors - Date butoir d'organisation : 8 mars 2015 ou 22 mars 2015 (la date sera fixée ultérieurement)

L'épreuve de duo.

L'épreuve de ballet d'équipe.

Catégorie seniors - Date butoir d'organisation : 14 juin 2015

L'épreuve de solo libre.

L'épreuve de duo technique.

L'épreuve de duo libre.

Toutes catégories - Date butoir d'organisation : 8 mars 2015 ou 22 mars 2015 (la date sera fixée ultérieurement)

L'épreuve de ballet combiné.

Nageuses concernées

Benjamines : 9-12 ans (2003, 2004, 2005, 2006).

Espoirs : 12-15 ans (2000, 2001, 2002, 2003).

Juniors : 15-18 ans (1997, 1998, 1999, 2000).

Seniors et toutes catégories: 19 ans et plus (1996 et avant) et 15 ans et plus (2000 et avant).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum le niveau « Synchro Découverte » pour la catégorie benjamines et l'ENF pour les 2004 et après.

Avoir validé au minimum les niveaux « Synchro Découverte » et « Synchro d'Argent » pour les catégories espoirs, juniors, seniors et toutes catégories ainsi que pour les benjamines participant à la qualification pour la Finale des Jeunes.

Ou avoir participé à une compétition interrégionale tous niveaux confondus.

IMPORTANT - Les nageuses n'ayant pas validé le niveau « Synchro d'Or - Formation* » ou n'ayant pas participé à un championnat de France ne pourront pas se qualifier pour les N2 des catégories juniors, seniors et toutes catégories.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 BENJAMINES				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'00"	Duo 2'30"	Équipe 3'00"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL			

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 ESPOIRS			
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	
Épreuves	Figures imposées 2 obligatoires + tirées au sort	Duo 2'45"	Équipe 3'30"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL		
Accès	Championnats N2 espoirs		

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JUNIORS / TOUTES CATÉGORIES			
	Juniors		Toutes catégories
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	
Épreuves	Figures imposées	Duo 3'00"	Équipe 4'00"
Résultats & podiums	50 % FI + 50 % BL		Ballet combiné 4'30"
Accès	Championnats N2 juniors		Championnats N2 toutes catégories

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 SENIORS			
	Épreuve de ballet		
Épreuves	Solo libre 2'30"	Duo technique 2'20"	Duo libre 3'30"
Résultats & podiums	100 % SL	100 % DT	100 % DL
Accès	Championnats N2 seniors		

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

CATÉGORIE BENJAMINES

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet benjamines implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Solo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % solo libre + 50 % figures imposées.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Équipe libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Accès à la Finale des Jeunes pour les nageuses de 10 (2005) et 11 ans (2004)

Pour accéder à la Finale des Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) de la compétition benjamine par année d'âge seront pris en compte.

Accès à la Finale des Jeunes

Les 3 premières nageuses nées en 2005 des interrégions Nord-Est, Ile de France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Les 6 premières nageuses nées en 2005 de l'interrégion Sud Est sont sélectionnées.

Les 3 premières nageuses nées en 2004 des interrégions Nord-Est, Ile de France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Les 6 premières nageuses nées en 2004 de l'interrégion Sud Est sont sélectionnées.

CATÉGORIE ESPOIRS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet espoir implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de duos d'accéder à l'épreuve de duo lors des championnats Nationale 2 espoirs.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été National et Élite espoirs 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

Équipe libre

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* d'équipes d'accéder à l'épreuve d'équipe lors des championnats Nationale 2 espoirs.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des équipes de clubs aux championnats de France d'été National et Élite espoirs 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

Accès à la Finale des Jeunes pour les nageuses de 12 (2003) et 13 ans (2002)

Pour accéder à la Finale des Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) de la compétition espoirs par année d'âge seront pris en compte.

Accès à la Finale des Jeunes

Les 3 premières nageuses nées en 2003 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Les 6 premières nageuses nées en 2003 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

Les 3 premières nageuses nées en 2002 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Les 6 premières nageuses nées en 2002 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

CATÉGORIE JUNIORS

Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballet junior implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées 100 % : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.
Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.
L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de duos d'accéder à l'épreuve de duo lors des championnats Nationale 2 juniors.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été National et Élite juniors 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

Équipe libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.
Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % équipe libre + 50 % figures imposées.
L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* d'équipes d'accéder à l'épreuve d'équipe lors des championnats Nationale 2 juniors.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des équipes de clubs aux championnats de France d'été National et Élite juniors 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

CATÉGORIE SENIORS

Solo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.
La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Classement et podium

Résultats : 100 % solo libre.
L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de 3 nageuses par interrégion de se sélectionner pour accéder à l'épreuve du solo libre senior lors du championnat National senior.

Duo technique

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.
Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats : 100 % duo technique.
L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de duos techniques d'accéder à l'épreuve de duo technique lors des championnats National seniors

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos techniques de clubs aux championnats de France d'été Élite seniors 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

Duo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.
Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Classement et podium

Résultats : 100 % duo libre.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de duos libres d'accéder à l'épreuve de duo libre lors des championnats National seniors.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos techniques de clubs aux championnats de France d'été Élite seniors 2014 (hors sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

TOUTES CATÉGORIES

Ballet combiné

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Suivant les points obtenus aux championnats régionaux 2015.

Classement et podium

Résultats : 100 % ballet combiné.

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Accès dans la saison en cours

Le championnat interrégional N3 2015 permettra à un quota* de ballets combinés d'accéder à l'épreuve de ballet combiné lors des championnats Nationale 2 toutes catégories. En cas de qualification, le combiné devra lors des N2 être composé de 8 à 10 nageuses.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des championnats interrégionaux (N3) 2015 est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des combinés de clubs aux championnats de France d'été National et Élite toutes catégories 2014 (sélectionnés directs). Les quotas seront communiqués en début de saison sportive.*

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 ESPOIRS

Les championnats de France d'été N2 espoirs 2015 sont qualificatifs pour les épreuves de duos et d'équipes pour les championnats de France d'été N1-Élite espoirs 2015.

Nageuses concernées

Espoirs : 12-15 ans (2000, 2001, 2002, 2003).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum les niveaux « Synchro Découverte » et « Synchro d'Argent ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 ESPOIRS				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'15"	Duo 2'45"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"
Accès en finale		50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Accès dans la saison			8 premiers en N1-Élite	6 premiers en N1-Élite

Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoir (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications et aux engagements dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées espoirs est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2000, 2001, 2002 et 2003).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées espoirs est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2003).

Solo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize nageuses) et une finale (douze nageuses).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'hiver espoirs 2014 pour obtenir un effectif de seize (16) nageuses. Les solistes espoirs classées de la dix-septième (17) à la trente deuxième (32) places sont qualifiées. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en solo espoir est attribué.

Duo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats N3 de la saison en cours.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en duo espoir est attribué.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers duos seront qualifiés aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite espoirs 2015 pour l'épreuve éliminatoires duo.

Équipe libre espoirs

Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs avec un effectif de quatre (4) à huit (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats N3 de la saison en cours.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en équipe espoir est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les six (6) premières équipes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite espoirs 2015 pour l'épreuve préliminaire équipe.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 JUNIORS

Les championnats de France d'été N2 juniors 2015 sont qualificatifs pour les épreuves de duo et d'équipe pour les championnats de France été N1-Élite juniors 2015.

Nageuses concernées

Juniors : 15-18 ans (1997, 1998, 1999, 2000).

Conditions d'accès générales

Avoir validé les niveaux « Découverte », « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 JUNIORS				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'30"	Duo 3'00"	Équipe 4'00"
Accès en finale		50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Accès dans la saison			8 premiers en N1-Élite	6 premiers en N1-Élite

Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve junior (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA juniors : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 1997, 1998, 1999 et 2000).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 1999 et 2000).

Solo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize nageuses (16) et une finale à douze (12).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'hiver juniors 2014 pour obtenir un effectif de seize (16) nageuses. Les solistes juniors classées de la dix-septième (17) à la trente deuxième (32) places sont qualifiées. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en solo junior est attribué.

Duo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats N3 de la saison en cours.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en duo juniors est attribué.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers duos seront qualifiés aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite juniors 2015 pour l'épreuve éliminatoire duo.

Équipe libre juniors

Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs avec un effectif de quatre (4) à huit (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8), pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats N3 de la saison en cours.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en équipe junior est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les six (6) premières équipes seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite juniors 2015 pour l'épreuve préliminaire équipe.

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 TOUTES CATÉGORIES

Les championnats de France d'été N2 toutes catégories 2015 sont qualificatifs pour l'épreuve du ballet combiné pour les championnats de France été N1-Élite toutes catégories 2015.

Nageuses concernées

Toutes catégories : 15 ans et plus (2000 et avant).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au les niveaux « Synchro Découverte », « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises).

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 2 TOUTES CATÉGORIES	
Épreuves	Ballet combiné de 8 nageuses minimum 4'30"
Accès en finale	100 % Ballet combiné
Résultats & podiums	100 % Ballet combiné

Ballet combiné toutes catégories

Cette épreuve est ouverte aux ballets combinés avec un effectif de huit (8) à dix (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'un ballet combiné qualifié s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) ballets combinés, un (1) doit être nagé à huit (8) ; pour trois (3) ballets combinés, deux (2) doivent être nagés à huit (8), etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des N3 de la saison en cours.

Classement et podium

Résultats de la finale : 100 %.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 2 en ballet combiné toutes catégories est attribué.

Accès dans la saison en cours

À l'issue de la finale, les six (6) premiers ballets combinés seront qualifiées aux championnats de France d'été Nationale 1-Élite toutes catégories 2015 pour l'épreuve préliminaire ballet combiné.

FICHE N° 11 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 ÉLITE ESPOIRS

Nageuses concernées

Espoirs : 12-15 ans (2000, 2001, 2002, 2003).

Conditions d'accès générales

Avoir validé au minimum les niveaux « Synchro Découverte » et « Synchro d'Argent ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 ÉLITE ESPOIRS				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'15"	Duo 2'45"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"
Accès en finale		50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoirs (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées espoirs est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2000, 2001, 2002 et 2003).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées espoirs est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2003).

Solo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) nageuses et une finale à douze (12) nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'hiver espoirs 2014 pour obtenir un effectif de seize (16) nageuses. Les solistes espoirs classées de la première (1) à la seizième (16) sont qualifiées. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo espoir est attribué.

Duo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des Championnats de France N2 espoirs 2015 pour huit (8) duos et les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente pour huit (8) duos. Le tableau de positionnement sera communiqué en début de saison. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en duo espoirs est attribué.

Équipe libre espoirs

Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs avec un effectif de quatre (4) à huit (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Cette épreuve comporte une épreuve préliminaire à douze (12) et une finale à douze (12).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France N2 espoirs 2015 pour six (6) équipes et les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente pour six (6) équipes de clubs. Le tableau de positionnement sera communiqué en début de saison. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classements et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en équipe espoir est attribué.

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 ÉLITE JUNIORS

Nageuses concernées

Juniors : 15-18 ans (1997, 1998, 1999, 2000).

Conditions d'accès générales

Avoir validé les niveaux « Synchro Découverte », « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIORS				
	Épreuve technique	Épreuve de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo 2'30"	Duo 3'00"	Équipe 4'00"
Accès en finale		50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL
Résultats & podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve junior (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA juniors : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 1997, 1998, 1999 et 2000).

Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 1999 et 2000).

Solo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) nageuses et une finale à douze (12) nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'hiver juniors 2014 pour obtenir un effectif de seize (16) nageuses. Les solistes juniors classées de la première (1) à la seizième (16) sont qualifiées. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo junior est attribué.

Duo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France N2 juniors 2015 pour huit (8) duos et les résultats des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente pour huit (8) duos. Le tableau de positionnement sera communiqué en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en duo juniors est attribué.

Équipe libre juniors

Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs avec un effectif de quatre (4) à huit (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Cette épreuve comporte une épreuve préliminaire à douze (12) équipes et une finale à douze (12) équipes.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France N2 juniors 2015 pour six (6) équipes et les résultats des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente pour six (6) équipes de clubs. Le tableau de positionnement communiqué en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en équipe junior est attribué.

FICHE N° 13 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 ÉLITE TOUTES CATÉGORIES

Nageuses concernées

Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).

Juniors : 15-18 ans (1997, 1998, 1999, 2000).

Conditions d'accès générales

Les nageuses devront avoir validé les niveaux « Synchro Découverte », « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 ÉLITE TOUTES CATÉGORIES	
Épreuves	Ballet combiné de 8 nageuses minimum 4'30"
Accès en finale	100 % Ballet combiné
Résultats & podiums	100 % Ballet combiné

Ballet combiné toutes catégories

Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs avec un effectif de huit (8) à dix (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Cette épreuve comporte une épreuve préliminaire à douze (12) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France N2 toutes catégories 2015 pour six (6) ballets combinés et les résultats des championnats de France d'été Élite toutes catégories de la saison précédente pour six (6) ballets combinés. Le tableau de positionnement sera communiqué en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats de la finale : 100 %.

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'été N1-Élite toutes catégories en ballet combiné est attribué.

FICHE N° 14 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ SENIORS

La catégorie seniors est conservée sur un même niveau. Les épreuves de solo et duo des championnats de France d'été seniors sont nagées au cours de la même compétition.

Les huit (8) premiers ballets sont considérés de niveau Élite, les douze (12) suivants de niveau national.

Toutes les juniors non retenues en équipe nationale pourront participer à cette compétition en : duo libre, duo technique, équipe technique ou highlight, excepté en solos technique et libre si elle nage un solo libre en catégorie juniors.

Les nageuses de 15, 16, 17 et 18 ans considérées comme « juniors » et « toutes catégories » peuvent nager également en catégorie seniors les épreuves suivantes : l'équipe technique, le highlight, ainsi que le duo technique et/ou libre avec une nageuse senior (une nageuse senior doit obligatoirement être titulaire. Le duo technique et/ou libre ne pourra pas participer si une nageuse senior n'est pas en mesure de nager à la compétition).

Exception : les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre seniors.

Nageuses concernées

Seniors : 19 ans et plus (1996 et avant).

Juniors : 15, 16, 17 et 18 ans (1997, 1998, 1999, 2000) excepté en solo si elle le nage en catégorie juniors et sous condition de ne pas être retenue en équipe nationale.

Conditions d'accès générales

Avoir validé les niveaux « Découverte », « Synchro d'Argent » et « Synchro d'Or ».

Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs Équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.

Contenu des épreuves

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ SENIORS						
	Épreuve de ballet					
Épreuves	Solo technique* 2'00"	Duo technique* 2'20"	Solo libre* 2'30"	Duo libre* 3'00"	Équipe technique 2'50"	Highlight 2'30"
Accès en finale	100 % ballet					
Résultats & podiums	100 % ballet					

**L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.*

Solo technique

Cette épreuve n'est nagée qu'une seule fois (finale directe).

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'hiver seniors 2014 pour les douze (12) solistes finalistes. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 6 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Classement et podium

Résultats de la finale directe (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en solo technique seniors est attribué.

Solo libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires de quinze (15) à dix-huit (18) nageuses si les solistes du podium solo libre 2014 participent et une finale à douze (12).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve « solo libre » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo libre » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1

Parmi les trois (3) premières solistes libres des championnats de France d'été seniors 2014. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Qualification dans l'année

Suivant les Interrégionaux seniors (N3).

Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % solo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en solo libre seniors est attribué.

Duo technique

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants.

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos techniques et une finale à douze (12) duos techniques.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Qualification directe N-1

Parmi les trois (3) premiers duos techniques des championnats de France d'été seniors 2014. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Qualification dans l'année

Suivant les Interrégionaux seniors (N3).

Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % duo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en duo technique seniors est attribué.

Duo libre

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants.

Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos libres et une finale à douze (12) duos libres.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Qualification directe N-1

Parmi les trois (3) premiers duos libres des championnats de France d'été seniors 2014. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2015.

Qualification dans l'année

Suivant les Interrégionaux seniors (N3).

Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % duo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France en duo libre seniors est attribué.

Équipe technique

Cette épreuve comporte une finale directe.

Les équipes peuvent être composées de quatre (4) à huit (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Un nombre minimum d'engagements de quatre (4) équipes techniques à la compétition est exigé pour organiser un podium et décerner un titre de champion de France en équipe technique 2015.

Highlight

Cette épreuve comporte une finale directe.

Les équipes peuvent être composées de huit (8) à dix (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

Classement et podium

Un nombre minimum d'engagements de quatre (4) Highlight à la compétition est exigé pour organiser un podium et décerner un titre de champion de France Highlight 2015.

FICHE N° 15 - LA FINALE DES JEUNES

Les phases de qualification pour la Finale des Jeunes se déroulent lors de la Nationale 3 benjamines pour les nageuses de 10 et 11 ans et lors de la Nationale 3 espoirs pour les nageuses de 12 et 13 ans.

Attention, une nageuse de 12 ans étant considérée comme « benjamine » et « espoir » devra avoir nagé en solo, en Nationale 3 espoir, pour se qualifier pour la Finale des Jeunes.

Nageuses concernées

Benjamines : 10-11 ans (2005 et 2004).

Espoirs : 12-13 ans (2002 et 2003).

Conditions d'accès

Avoir validé le niveau « Synchro d'Argent ».

Être parmi les 3 premières nageuses nées en 2005 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Être parmi les 6 premières nageuses nées en 2005 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

Être parmi les 3 premières nageuses nées en 2004 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Être parmi les 6 premières nageuses nées en 2004 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

Être parmi les 3 premières nageuses nées en 2003 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Être parmi les 6 premières nageuses nées en 2003 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

Être parmi les 3 premières nageuses nées en 2002 des interrégions Nord-Est, Ile-de-France, Sud-Ouest et Ouest sont sélectionnées.

Être parmi les 6 premières nageuses nées en 2002 de l'interrégion Sud-Est sont sélectionnées.

Contenu des épreuves

FINALE DES JEUNES						
Épreuve de ballet						
Benjamines				Espoirs		
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 2'00"	Parcours à sec Synchro d'Or	Figures imposées	Solo libre 2'15"	Parcours à sec Synchro d'Or
Podiums	50 %	50 %	Bonus	50%	50%	Bonus
Les trois (3) épreuves par catégories sont obligatoires						

CATÉGORIE BENJAMINES

Figures imposées

Figures imposées FINA benjamines : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2005 et 2004.

Classement 100 % figures imposées

Solo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2005 et 2004.

Classement 100 % solo libre

Parcours à sec Synchro d'Or

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2005 et 2004.

Suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.

Classement 100 % parcours à sec Synchro d'Or

Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale des Jeunes

50 % figures imposées + 50 % solo libre + bonus Parcours à sec Synchro d'Or.

Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale des Jeunes est décerné.

Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale des Jeunes est décerné.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CATÉGORIE ESPOIRS

Figures imposées

Figures imposées FINA espoirs : les deux (2) figures obligatoires + un (1) groupe optionnel parmi les trois (3).

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2003 et 2002.

Classement 100 % figures imposées

Solo libre

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2003 et 2002.

Classement 100 % solo libre

Parcours à sec Synchro d'Or

Conditions d'accès

Remplir les conditions d'accès générales et être nées en 2003 et 2002.

Suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.

Classement : 100% parcours à sec Synchro d'Or

Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale des Jeunes

Résultats 100 % parcours à sec. 50 % figures imposées + 50 % solo libre + bonus Parcours à sec Synchro d'Or

Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2003 et un titre de vainqueur de la Finale des Jeunes est décerné.

Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2002 et un titre de vainqueur de la Finale des Jeunes est décerné.

TIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « extraNat » est une **OBLIGATION**.

Les engagements comprennent :

- l'engagement des nageuses et des ballets ;
- l'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.

** La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « extraNat » du comité régional.*

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnats de France d'hiver espoirs, juniors et seniors ;
- Championnats régionaux d'été benjamines, espoirs, juniors, seniors et toutes catégories ;
- Championnats interrégionaux d'été N3 benjamines, espoirs, juniors, seniors et toutes catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnats de France espoirs « Nationale 2 » ;
- Championnats de France espoirs « N1-Élite » ;
- Championnats de France juniors et toutes catégories « Nationale 2 » ;
- Championnats de France juniors et toutes catégories « N1-Élite » ;
- Championnats de France seniors ;
- Finale des Jeunes.

Engagements prévisionnels

Les engagements préliminaires concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par mail au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr)

Engagements extraNat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « extraNat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur extraNat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur extraNat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire.

À l'issue de vos engagements, sur « extraNat » vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- le récapitulatif des engagements édités à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- l'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 14-15 » (ce tableur sera envoyé en début de saison à chaque comité régional) accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- le document d'engagement du jury sous format « Imprimés papier », précisant les dates et épreuves de disponibilité ;
- le récapitulatif des engagements édités à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition.

Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés à la date butoir mentionnée dans ce tableau pour être validés.

Pour les compétitions gérées par l'interrégion

Voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2014-2015

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements extraNat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
22 & 23/11/2014	Figures imposées Solo technique seniors Solo espoirs Solo juniors	Selon règlement de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Championnats de France d'Hiver espoirs, juniors et seniors					
11 au 14/12/2014	Figures imposées Solo technique seniors Solo espoirs Solo juniors	30/10/2014	Consulter extraNat Synchro	04/12/2014	Site fédéral
Championnats Nationale 3 juniors et toutes catégories					
Date limite 08/03/2015 ou 22/03/2015	Figures imposées Duo - Équipe Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Championnats de France juniors & toutes catégories Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
24 au 29/03/2015 ou 07 au 12/04/2015	Figures imposées Solo - Duo - Équipe Combinés	15/01/2015	Consulter extraNat Synchro	15/03/2015 ou 02/04/2015	Site fédéral
Championnats Nationale 3 espoirs et sélection Finale des Jeunes					
Interrégion Date limite 26/04/2015	Figures imposées Solo (accès Finale des Jeunes) Duo - Équipe	Selon règlement de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Championnats de France espoirs Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
12 au 17/05/2015	Figures imposées Solo - Duo - Équipe	15/01/2015	Consulter extraNat Synchro	07/05/2015	Site fédéral
Championnats Nationale 3 seniors					
Interrégion Date limite 14/06/2015	Solo libre Duo technique Duo libre	Selon règlement de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Championnats Nationale 3 benjamines et qualification pour la Finale des Jeunes					
Interrégion Date limite 14/06/2015	Figures imposées Solo - Duo - Équipe Parcours à sec Synchro d'Argent (accès Finale des Jeunes)	Selon règlement de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Challenge régional et interrégional					
Défini par la région et l'interrégion Date limite 14/06/2015	Selon règlement de la région et/ou de l'interrégion	Selon règlement de la région et/ou de l'interrégion	Consulter extraNat Synchro	Selon règlement de la région et/ou de l'interrégion	Au département fédéral de natation synchronisée
Finale des Jeunes					
02 & 03/07/2015	Figures imposées benjamines et espoirs Solo benjamines et espoirs Parcours à sec Synchro d'Argent Duo espoirs		Consulter extraNat Synchro	28/06/2015	Site fédéral
Championnats de France seniors					
03 au 05/07/2015	Solo libre Solo technique Duo libre Duo technique Équipe technique Highlight	15/01/2015	Consulter extraNat Synchro	28/06/2015	Site fédéral

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement des clubs en natation synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Un tableau sera développé et diffusé afin que chaque club puisse établir ce classement.

Le classement des clubs comprend

Un classement pour chaque catégorie (benjamines, espoirs, juniors, seniors et toutes catégories). Il est effectué par addition des points des :

- valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance d'une catégorie concernée ;
- valeur des ballets aux épreuves officielles de la catégorie concernée ;
- bonus de sélections en Équipe de France pour la catégorie concernée.

Un classement pour chaque niveau est effectué par addition des points des :

- valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance du niveau concerné ;
- valeur des ballets aux épreuves officielles du niveau concerné.

Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Synchronat, benjamines, Finale des Jeunes).

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :

- valeur individuelle de chaque nageuse, en ne conservant que la meilleure performance ;
- valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- bonus de sélection en Équipe de France ;
- bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

Document explicatif

1. Valeur individuelle de chaque nageuse

Seule la meilleure performance de la saison de chaque nageuse licenciée dans une compétition inscrite au calendrier fédéral sera prise en compte. Les cumuls sont interdits, chaque nageuse ne peut marquer qu'une seule fois.

Toutes les nageuses du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à la compétition et affectés d'un coefficient :

- figures imposées en catégories benjamines, espoirs et juniors ;
- ballets pour la catégorie seniors et toutes catégories ;
- ballets pour les nageuses participant au Challenge.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation diffusée ultérieurement.

Pour les nageuses engagées dans le Synchronat :

- des points sont attribués par épreuve en fonction du niveau.

Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition natation synchronisée :

- un bonus est attribué. Cependant ce bonus ne pourra pas être cumulé aux points de l'épreuve propulsion ballet du Synchro Découverte.

2. Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

Tous les ballets du club sont classés en fonction de leurs points obtenus au niveau de participation le plus élevé.

Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation diffusée ultérieurement.

Pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français. Pour toutes les compétitions comportant des finales, tenir compte d'abord des résultats obtenus sur les points combinés finale, puis des résultats obtenus sur les points combinés éliminatoires pour les ballets non présents en finale. Si les points de la finale sont inférieurs aux points des éliminatoires, il faut quand même tenir compte des points de la finale.

3. Bonus nombre de nageuses classées

Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

4. Sélections internationales

Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.

Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.

Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.

Classement national des comités régionaux : le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.

Classement national des interrégions : le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.



PLONGEON

SOMMAIRE

Avant-propos	266
Catégories d'âge FFN / FINA tremplin et haut-vol	267
Engagements	268
Feuilles de plongeon	269
Participation de plongeurs étrangers	270
Championnats de France des Jeunes d'hiver 1 m, 3 m	271
Championnats de France des Jeunes d'été 1 m, 3 m et haut vol	273
Championnats de France d'été 1 m, 3 m et haut-vol	276
Coupe de France	277
Championnats de France juniors	278
Procédure d'appel	279
Plongeon synchronisé	280
Récapitulatif des programmes	281
Compétitions régionales et interrégionales	282
Classements nationaux	283
Championnats de France des Maîtres	285
Fiche d'engagement plongeon	286
Juges et officiels	287
Candidature à l'examen de juge de plongeon	288
Calendrier prévisionnel 2014-2015	289

AVANT-PROPOS

Stabilité réglementaire et suivi des nouvelles règles FINA

Les règlements fédéraux du plongeon pour la saison 2014-2015 sont très similaires à ceux de la saison précédente. Conçus en début de mandature par la DTN et la Commission fédérale (après consultation des clubs), ces règlements ont été prévus pour une durée quadriennale. Dans ce contexte, il semble logique de n'enregistrer aucune réorientation majeure, même si l'expérience du terrain pourrait, chaque année, inférer des dispositions correctrices.

Les seuls amendements notables pour 2014-2015 voient leurs sources dans la modification, par la FINA, de ses propres règlements en juillet 2013 à Barcelone.

Trois d'entre eux sont essentiellement à signaler :

- Le premier concerne les **coefficients de difficulté** des plongeurs. Désormais les plongeurs du tremplin (1 m et 3 m) ont un mode d'établissement différent de celui des plongeurs de haut-vol. Cette disposition n'impacte pas directement les règlements fédéraux, mais elle modifie la rédaction par les plongeurs de leurs feuilles de plongeurs avant les concours.
- Le deuxième amendement concerne les épreuves de **plongeurs synchronisés au tremplin de 3 m pour les jeunes** (catégories A et B combinées). Dans ces épreuves, en effet, les cinq plongeurs constituant le programme devront désormais appartenir à quatre groupes différents (au lieu de trois antérieurement). Naturellement les règlements fédéraux imposent cette prescription.
- Le troisième est une disposition FINA de « jugement » qui sanctionne dorénavant les plongeurs « **dangereusement près des tremplins ou des plates-formes** », avec une note maximum de « 2 » attribuée par les juges. Cette mesure n'agit pas non plus directement sur les règlements de la FFN, mais elle devra être appliquée par les juges lors des épreuves fédérales. Par ailleurs, elle alerte judicieusement les entraîneurs sur les problèmes de sécurité et illustre le rôle inductif des textes réglementaires.

Tels sont les commentaires qu'on peut faire sur les règlements fédéraux du plongeon pour la saison 2014-2015. En résumé, une grande stabilité pour la pratique d'une discipline toute en équilibre...

Michel BOUSSARD

Président de commission fédérale du plongeon

Gilles EMPTOZ LACOTE

Directeur du plongeon

CATÉGORIES D'ÂGE

Catégories d'âge FFN tremplin et haut vol

Garçons et filles : saison 2014-2015

Catégories		Années	Âge
Poussins	D	2004, 2005 et 2006	9, 10 et 11 ans
Benjamins 1	C1	2003	12 ans
Benjamins 2	C2	2002	13 ans
Minimes	B	2000 - 2001	14 et 15 ans
Cadets	A	1997 - 1998 - 1999	16, 17 et 18 ans
Juniors	J	1995 et après	20 ans et moins

Catégories d'âge FINA tremplin et haut vol

Garçons et filles : saison 2014-2015

Catégories		Années	Âge
Benjamins	C	2002 - 2003	12 et 13 ans
Minimes	B	2000 - 2001	14 et 15 ans
Cadets	A	1997 - 1998 - 1999	16, 17 et 18 ans

RÈGLEMENT PLONGEON

ENGAGEMENTS

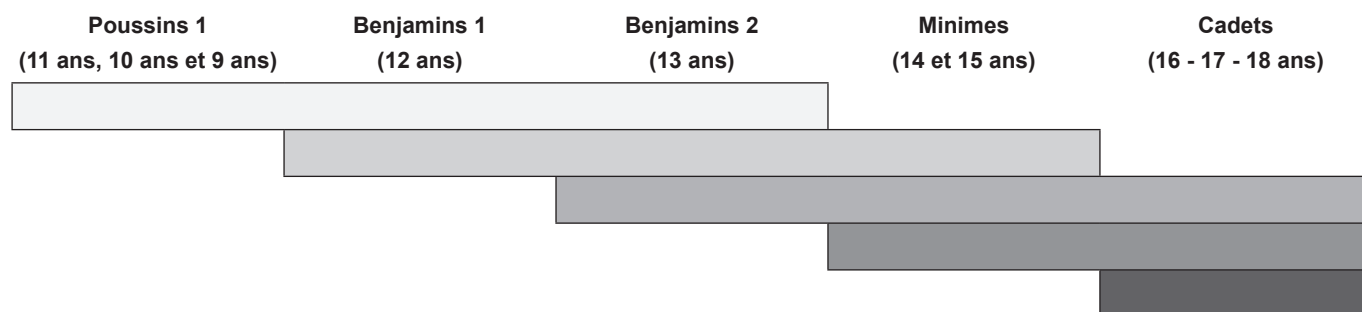
Les engagements doivent être établis sur les fiches d'engagements (cf. annexe).

Les fiches d'engagements doivent parvenir par mail, par fax ou par courrier à la Fédération Française de Natation, au plus tard, 18 jours avant le début de la première épreuve, accompagnées des droits d'engagements, sans lesquels l'inscription n'est pas validée.

Les plongeurs des catégories ci-dessous ne pourront pas s'engager dans plus de trois catégories d'âge :

- poussins ;
- benjamins 1 ;
- benjamins 2.

Ci-dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :



FEUILLES DE PLONGEON

Les feuilles de plongeurs devront être transmises via internet et plus précisément via le site www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce, durant les 18 jours qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées 24 heures avant le début du concours concerné.

Pour les épreuves suivantes (passage des éliminatoires en demi-finale et/ou en finale), les feuilles de plongeon devront être remises ou modifiées 15 minutes après chaque concours.

Sans modification de la part du concurrent ou de son représentant, les feuilles de plongeon seront automatiquement reconduites d'un concours sur l'autre.

Passé ce délai, aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeurs.

PARTICIPATION DE PLONGEURS ÉTRANGERS

Conformément à l'article 24-3 du Règlement intérieur de la Fédération Française de Natation : « Les athlètes non sélectionnables en équipes de France, régulièrement licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du Règlement intérieur, peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux. Ils ne peuvent toutefois obtenir individuellement le titre de « champion de France ».

Dans le cadre des championnats « open », conformément à l'article 24-1 du Règlement intérieur de la Fédération Française de Natation : « Tout concurrent admis à participer aux activités sportives fédérales doit être licencié auprès de la Fédération Française de Natation ».

De plus, les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille. Toutefois, il y aura un classement français donnant lieu à remise de médailles (et de bonification pour le classement des clubs).

Pour la Coupe de France « open », seuls deux étrangers peuvent se qualifier pour la finale. Si plus de deux plongeurs se trouvent aux places qualificatives, seuls seront pris les deux plongeurs étrangers ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des deux demi-finales. Et la finale devra comporter six plongeurs français.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'HIVER 1 M ET 3 M

Catégories d'âge des championnats de France des Jeunes d'hiver

- Tremplin 1 m et 3 m.
- Poussines et poussins.
- Benjamines et benjamins 1 et 2.
- Minimes filles et garçons.
- Cadettes et cadets.

Programme du tremplin 1 m

• Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Programme du tremplin de 3 m

• Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENT PLONGEON

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Horaires et programmation des championnats de France des Jeunes d'hiver aux 1 m et 3 m

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'ÉTÉ 1 M, 3 M ET HAUT VOL

Catégories d'âge des championnats de France des Jeunes d'été

- Tremplin 1 m, 3 m et haut vol.
- Poussines et poussins.
- Benjamines et benjamins 1 et 2.
- Minimes filles et garçons.
- Cadettes et cadets.

Programme du tremplin 1 m

• Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Programme du tremplin de 3 m

• Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Programme du haut vol

• Poussins

Filles

- **4 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m exclusivement.**
- 3 plongeurs imposés parmi : 101C, 201C, 301C, 401C.
- 1 plongeur libre sans limite de coefficient.

Garçons

- **5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m exclusivement.**
- 3 plongeurs imposés parmi : 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.**
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 1 plongeur libre sans limite de coefficient.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.**
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENT PLONGEON

- **Benjamins 2**

- Filles**

- **6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

- Garçons**

- **7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

- **Minimes**

- Filles**

- **7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

- Garçons**

- **8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

- **Cadets**

- Filles**

- **8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 4 plongeurs libres sans limite de coefficient.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

- Garçons**

- **9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.**
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 5 plongeurs libres sans limite de coefficient.
- (les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

Horaires et programmation des championnats de France des Jeunes d'été aux 1 m, 3 m et haut vol

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENT PLONGEON

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ 1 M, 3 M ET HAUT VOL

Déroulement

Il y aura deux étapes (éliminatoires et finale) pour chaque épreuve.

Programme des épreuves

	1 m	3 m	Haut vol
Dames	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finales (12) : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix Finales (12) : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 libres de groupes de différents Finales (12) : 6 libres de groupes différents

Les douze (12) premières dames et les douze (12) premiers messieurs de chaque épreuve des éliminatoires seront qualifiés pour les finales à condition d'avoir obtenu les points ci-dessous au cours de ces épreuves éliminatoires.

	1 m	3 m	Haut vol
Dames	125	140	140
Messieurs	165	180	180

Épreuve combinée

Le classement du championnat de France combiné sera établi en prenant en compte les points des finalistes des épreuves de tremplin 1 m, de tremplin 3 m et de haut vol.

Pour être classé, il faut impérativement avoir participé à la finale du haut vol et au moins à une finale au tremplin.

Programmation des épreuves

La programmation sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premières et les trois premiers de la finale de chacune des épreuves recevront une médaille, y compris pour le classement du combiné.

RÈGLEMENT PLONGEON

COUPE DE FRANCE

Deux Coupes de France qui sont organisées dans le même week-end.

1 - Coupe de France au tremplin de 1 m.

2 - Coupe de France au tremplin de 3 m.

Les douze meilleurs des éliminatoires accéderont aux demi-finales.

Il y aura deux demi-finales (A et B) composées de six athlètes :

- la demi-finale A est composée des plongeurs classés aux places paires lors des éliminatoires ;
- la demi-finale B est composée des plongeurs classés aux places impaires lors des éliminatoires.

Les trois premiers de chaque demi-finale accéderont à la finale (composée de six athlètes).

Pour les deux coupes :

- l'ordre de départ des demi-finales est l'ordre inverse du classement des éliminatoires ;
- l'ordre de départ des finales est l'ordre inverse du classement des demi-finales.

En cas d'égalité de points à la 6^e place ou à la 12^e place, lors des diverses phases, les plongeurs ex æquo accèdent à la phase suivante dans un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

Programme des épreuves individuelles dames et messieurs

	1 m	3 m
Dames	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	Demi-finale (12) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Demi-finale (12) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	Finale (6) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Finale (6) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix
	Demi-finale (12) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Demi-finale (12) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix
	Finale (6) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Finale (6) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix

Programmation des épreuves

La programmation des épreuves sera établie par la Commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premières et les trois premiers des Coupes de France aux tremplins de 1 m et de 3 m recevront une médaille.

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS

Les championnats de France juniors sont divisés en deux parties :

1 - Championnats de France juniors d'hiver aux 1 m et 3 m.

2 - Championnats de France juniors d'été aux 1 m, 3 m et haut vol.

Ils auront lieu au cours des finales complétées par les demi-finales et les éliminatoires des Coupes de France, et au cours des éliminatoires et finales des championnats de France seniors d'été.

Ces championnats de France juniors sont réservés aux plongeurs nés en 1994 et après (20 ans et moins).

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

PROCÉDURE D'APPEL

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge-arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42-1 du livre II « Règlements sportifs » du Règlement intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9.2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

PLONGEON SYNCHRONISÉ

Garçons et filles A et B au tremplin de 3 m

L'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ».

Cette compétition comprend cinq plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul ;
- trois plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

Dames, tremplin de 3 m et haut vol

Cette compétition comprend cinq plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule calcul ;
- trois plongeurs sans limite de coefficient.

Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan.

Dans tous les passages, les plongeuses doivent exécuter le même plongeur (même numéro, même position).

Messieurs, tremplin de 3 m et haut vol

Cette compétition comprend six plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule calcul ;
- quatre plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.

Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan.

Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeur (même numéro, même position).

RÈGLEMENT PLONGEON

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Catégorie		1 m	3 m	Haut vol
Pass'sport de l'eau (partie plongeon)		Parcours gymnique et travail d'éducatifs au bord pour la partie plongeon		
Pass'compétition		5 plongeurs à 1 m : 010 B, 020 A, 100, 200, 101 C		
D Poussins 11, 10 et 9 ans	Filles	5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	À 5 m uniquement 4 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 1 libre
	Garçons	6 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 3 libres	6 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 3 libres	À 5 m uniquement 5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres
C1 Benjamins 1 12 ans	Filles	6 plongeurs 4 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	6 plongeurs 4 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	5 m ou 7,5 m 5 plongeurs 4 imposés (7,6) + 1 libre
	Garçons	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5 m ou 7,5 m 6 plongeurs 4 imposés (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13 ans	Filles	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5 m ou 7,5 m 6 plongeurs 4 (7,6) + 2 libres
	Garçons	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m 7 plongeurs 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	Filles	5 (9,0) + 3 libres	5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	Garçons	5 (9,0) + 4 libres	5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
À Cadets 16, 17 et 18 ans	Filles	5 (9,0) + 4 libres	5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	Garçons	5 (9,0) + 5 libres	5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons		—	2 tours (coef. assigné = 2) et 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	—
Juniors 20 ans et plus jeunes	Filles	5 libres	5 libres	5 libres
	Garçons	6 libres	6 libres	6 libres
Dames	Chpts	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres
	Coupes	Éliminatoires : 5 libres Demi-finale (12) : 5 libres Finale (6) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Demi-finale (12) : 5 libres Finale (6) : 5 libres	—
Messieurs	Chpts	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres
	Coupes	Éliminatoires : 6 libres Demi-finale (12) : 6 libres Finale (6) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Demi-finale (12) : 6 libres Finale (6) : 6 libres	—
Synchro dames			2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro messieurs			2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés

COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET INTERRÉGIONALES

Dans le cas où un comité régional ne pourrait organiser ses championnats, les plongeurs auront la possibilité de participer aux championnats d'un autre comité.

Les interrégions

Quatre interrégions, regroupant chacune plusieurs comités régionaux, sont définies en fonction des lieux d'implantation du plongeur :

- Interrégion Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne ;
- Interrégion Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne ;
- Interrégion Ile-de-France ;
- Interrégion Provence-Côte d'Azur, Lyonnais, Dauphiné-Savoie.

Si d'autres comités régionaux veulent participer, ils pourront se rattacher à l'interrégion de leur choix pour la saison en cours.

Organisation des épreuves interrégionales

L'organisation de ces épreuves, sur les plans technique, pratique et financier, relève des comités régionaux regroupés en interrégions.

Programmes et catégories d'âge

Les programmes sportifs et les catégories d'âge des épreuves régionales et interrégionales relèvent des comités régionaux.

Jurys

Les jurys des compétitions interrégionales devront être composés de juges ayant au moins la qualification régionale.

RÈGLEMENT PLONGEON

CLASSEMENTS NATIONAUX

Classement national des plongeurs par catégorie d'âge

Le classement national des plongeurs est le résultat des points obtenus lors des épreuves nationales et des points de bonifications obtenu lors des compétitions internationales.

Seules sont cotées les performances réalisées durant une même année sportive du 16 septembre 2014 au 15 septembre 2015.

L'attribution des points se fait sur les classements des Coupes de France et des championnats de France (des jeunes, juniors et seniors).

Points obtenus dans les épreuves nationales

1 ^{er}	20
2 ^e	18
3 ^e	16
4 ^e	14
5 ^e	12
6 ^e	10
7 ^e	8
8 ^e	7
9 ^e	6
10 ^e	5
11 ^e	4
12 ^e	3
Participation.....	2

À l'issue de la saison sportive, les points obtenus par chaque plongeur lors des compétitions nationales seront affectés d'un coefficient propre à la catégorie d'âge conformément au tableau ci-dessous :

TABLEAU DE CALCUL DU COEFFICIENT CORRESPONDANT À CHAQUE CATÉGORIE																
Compétitions	Championnats de France d'hiver					Championnats de France d'été					Coupe de France		Chpt de France		Nombre de compétitions	Coefficient
Catégories	Poussins D	Benjamins C1	Benjamins C2	Minimes B	Cadets A	Poussins D	Benjamins C1	Benjamins C2	Minimes B	Cadets A	Juniors J	Seniors S	Juniors J	Seniors S		
Hauteurs	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV et combiné		
Poussins D	2	2	2			3	3	3							15	6,6
Benjamins C1		2	2	2			3	3	3						15	6,6
Benjamins C2			2	2	2			3	3	3					15	6,6
Minimes B				2	2				3	3	2	2	3	4	21	4,71
Cadets A					2					3	2	2	3	4	16	6,18
Juniors J											2	2	3	4	11	9
Seniors S												2		4	6	16,50
Total	2	4	6	6	6	3	6	9	9	9	6	8	9	16	99	

1 - Le coefficient est calculé en divisant le nombre total de compétitions toutes catégories confondues (99) par le nombre de compétitions possibles par catégorie d'âge.

2 - Les plongeurs des catégories poussins et benjamins 1 et 2 sont autorisés à participer aux épreuves de Coupe de France et de championnats de France juniors et seniors sans modification du coefficient.

RÈGLEMENT PLONGEON

S'ajoutent aux points obtenus dans les épreuves nationales, les meilleures bonifications obtenues lors des compétitions internationales figurant dans le tableau ci-dessous :

Place	Jeux Olympiques	Championnats du monde ou Coupe du monde	Championnats d'Europe	Compétitions internationales seniors	Championnats du monde des Jeunes	Championnats d'Europe des Jeunes	Compétitions internationales Jeunes	Compétitions internationales espoirs
1	750	680	610	540	470	400	330	260
2	700	630	560	490	420	350	280	210
3	650	580	510	440	370	300	230	160
4	600	530	460	390	320	250	180	110
5	590	520	450	380	310	240	170	100
6	580	510	440	370	300	230	160	90
7	570	500	430	360	290	220	150	80
8	560	490	420	350	280	210	140	70
9	550	480	410	340	270	200	130	60
10	540	470	400	330	260	190	120	50
11	530	460	390	320	250	180	110	40
12	520	450	380	310	240	170	100	30
Part.	510	440	370	300	230	160	90	20

Pour les bonifications internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne sera prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

En plongeon synchronisé, les points seront divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

Classement national des clubs

Le classement national des clubs est le résultat de l'addition des points de l'ensemble de plongeurs d'un même club et de leurs points de bonification.

Classement national des comités régionaux

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des comités régionaux selon les modalités suivantes : addition des points du « classement national des clubs » des clubs de chaque région concernée.

Règles générales

Chaque plongeur reçu au Pass'compétition obtient 10 points de bonification pour le classement national des clubs.

Production des résultats

Les clubs et les comités régionaux recevront les résultats en fin de saison. Après vérification, ils enverront leur validation à la Fédération Française avant le 15 septembre 2015.

RÈGLEMENT PLONGEON

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeon des Maîtres, sauf dans les cas ci-après.

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25-69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel FINA).

Dans les groupes d'âge 70-80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

**À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate-forme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plate-forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2.0.*

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des championnats de France seniors.

Les feuilles de plongeur devront être remplies selon les modalités fixées pour les championnats de France seniors sauf si la compétition n'est pas référencée sur DiveRecorder.

À défaut, les feuilles de plongeur seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur ; cet horaire devra figurer dans le programme de la compétition et être publié et affiché au vu de tous. Ensuite, les feuilles ne pourront plus être modifiées vingt-quatre heures avant le début du concours concerné.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci-dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENT PLONGEON

FICHE D'ENGAGEMENT PLONGEON

Manifestation :	

Date :		Lieu :	

Club :	

Catégories	D	Poussins (2004 à 2006)	B	Minimes (2000 et 2001)	J	Juniors (1995 et après)
	C1	Benjamins 1 (2003)	A	Cadets (1997, 1998 et 1999)	S	Seniors
	C2	Benjamins 2 (2002)			M	Maîtres

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
1							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
2							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
3							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
4							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
5							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
6							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
7							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
8							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Les droits d'engagements se calculent par plongeur et par hauteur. Les surclassements et les épreuves de plongeon synchronisé ne font pas l'objet de droit d'engagement.

Total : nombre de hauteurs concerné par plongeur _____ x par le montant du droit d'engagement (9 €) = _____ €

JUGES ET OFFICIELS

La qualité de juge de plongeon est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- le juge régional ;
- le juge national.

Les épreuves des examens de juge régional et de juge national sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Les épreuves des examens de juge de plongeon

Épreuve de connaissance des règlements du plongeon

Répondre par écrit à un questionnaire sur les règlements du plongeon (règlements FINA) dont :

- des questions portant sur les articles du « Résumé des pénalités à appliquer » ;
- des questions portant sur le reste du règlement.

Épreuve de reconnaissance des figures

Le candidat doit pouvoir reconnaître 10 plongeurs différents réalisés par des plongeurs à l'entraînement, les nommer et en donner le numéro et la lettre.

Épreuve pratique de notation

Le candidat, au cours d'une compétition avec au moins 5 plongeurs, sera amené à proposer des notes, en même temps que les juges officiels. La déviance tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après éliminations des notes extrêmes.

Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeon

L'examen de juge régional de plongeon relève de l'autorité des comités régionaux.

- être licencié FFN.
- Avoir 16 ans dans l'année de l'examen.
- Adresser par écrit sa candidature au président du comité régional.
- Les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du président de la commission régionale de plongeon.

Concernant l'épreuve 1

Plus de 10 % d'erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 2

1 erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 3

L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale.

Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB- Les titulaires du diplôme Jeune Officiel Plongeon sont dispensés des épreuves 2 et 3.

Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeon

L'examen de juge national de plongeon relève de l'autorité du président de la commission fédérale de plongeon.

- être licencié FFN.
- être juge régional et présenter une activité dans cette fonction pendant une période d'au moins 2 ans. Cette activité devra être certifiée par le président du comité régional.
- Adresser une demande écrite de candidature à la FFN, par le canal du comité régional.

Concernant l'épreuve 1

Pour les 5 % d'erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 2

1 erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 3

L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale.

Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB - Les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 3 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau de qualification (juge régional ou national).

Les sportifs de haut-niveau ayant été classés dans les catégories « Élite » ou « Seniors » peuvent directement se présenter aux épreuves de l'examen de juge national, à condition d'avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

RÈGLEMENT PLONGEON

CANDIDATURE À L'EXAMEN DE JUGE DE PLONGEON

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

E-mail : Tél. :

Club : N° :

Numéro de licence :

Niveau de pratique sportive :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à l'examen de juge de plongeon :

- Examen de juge régional
- Examen de juge national (la demande sera transmise par le Comité régional à la FFN)
(date d'obtention de l'examen de juge régional :)

Signature :

Remplir votre demande et la retourner au comité régional de natation concerné.

RÈGLEMENT PLONGEON

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2014-2015

Date	Compétition et stage	Catégorie d'âge	Lieu
À définir	Congrès de la LEN		À définir
Novembre 2014	Stage national des Jeunes	C & D	À définir
Février 2015	Coupe de France	Seniors & Juniors	À définir
Février 2015	Grand Prix FINA	Seniors	Madrid (ESP)
Février 2015	Grand Prix FINA	Seniors	Rostock (GER)
Mars 2015	Championnats de France des Jeunes	À, B, C, D	À définir
Mars 2015	Tournoi des 6 Nations	A & B	À définir
Avril 2015	Stage national des Jeunes	C & D	À définir
Avril 2015	Meeting de Jeunes	A & B	Dresde (GER)
Avril 2015	Stage OFAJ	A & B	France
Avril 2015	Grand Prix FINA	Seniors	Canada
Mai 2015	Grand Prix FINA	Seniors	États-Unis
Mai 2015	Meeting de Jeunes	A & B	À définir
Juin 2015	Grand Prix FINA	Seniors	Rome (ITA)
Juin 2015	Championnats de France d'été	Jeunes, juniors et seniors	Rennes
Juillet 2015	Championnats d'Europe des Jeunes	A & B	À définir
Juillet 2015	Championnat d'Europe	Seniors	Rostock (GER)
Juillet 2015	COMEN	B & C	À définir
Juillet 2015	Championnats du monde	Seniors	Kazan (RUS)



WATER-POLO

SOMMAIRE

Avant-propos	293
 D'une année à l'autre de 2014 à 2015	
Préambule	294
 Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales	
1 - Licences et surclassements	295
1.1 - Licences	295
1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions	295
1.3 - Catégories d'âge et surclassements	295
2 - Dispositions générales relatives aux clubs	297
2.1 - Matériel et champ de jeu	297
2.2 - Arbitres et officiels	298
2.3 - Obligations d'arbitrage	298
2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves	298
2.5 - Dispositions diverses	299
3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales	299
3.1 - Dates et horaires des matchs	299
3.2 - Report et remise des matchs	300
3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons	300
3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes	301
3.5 - Équipes secondes	302
3.6 - Dispositions diverses	302
 Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines	
4 - Championnat de division Pro A masculine	306
4.1 - Engagement	306
4.2 - Déroulement de la phase régulière	306
4.3 - Déroulement de la phase finale	306
4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe	307
4.5 - Coupe de la Ligue	307

RÈGLEMENT WATER-POLO

5 - Championnat de division Nationale 1	307
5.1 - Engagement	307
5.2 - Déroulement de la phase régulière	307
5.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2	308
6 - Championnat de division Nationale 2	308
6.1 - Engagement	308
6.2 - Déroulement	308
7 - Championnat de division Nationale 3	308
7.1 - Engagement	308
7.2 - Numérotation des zones et zone fictive	309
7.3 - Déroulement	309
7.4 - Finale de division Nationale 3	309
 Titre 3 - Les épreuves fédérales féminines	
8 - Championnat de division Pro A féminine	311
8.1 - Composition et organisation de la division	311
8.2 - Organisation et formule du championnat	311
8.3 - Coupe de la Ligue	311
8.4 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe	311
8.5 - Barrage et relégation en division Nationale 1 féminine	311
9 - Championnat de division Nationale 1 féminine	312
9.1 - Composition de la division et forme du championnat	312
9.2 - Déroulement de la phase de brassage et calendrier	312
9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement	312
 Titre 4 - Les championnats de France interclubs par catégories d'âge	
Préambule	313
10 - Dispositions générales	313
10.1 - Engagement	313
10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U 15 et U 17	313
10.3 - Conditions financières	313
10.4 - Championnats de France interclubs U 15 garçons et filles	313
10.5 - Championnats de France interclubs U 17 garçons	314
 Titre 5 - Les épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge	
11 - Dispositions générales	316
11.1 - Engagement	316
11.2 - Conditions financières	316
11.3 - Qualification par zone	316
11.4 - Déroulement	316
 Titre 6 - Les épreuves territoriales sans finalité nationale	
12 - Dispositions générales	318
12.1 - ENF et Pass'compétition	318
12.2 - Première compétition régionale U 11 vers un format commun	318
12.3 - Coupe de France des Départements	319
 Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : le « joker médical »	 320

AVANT-PROPOS

Densifier le vivier des poloïstes

À mi-chemin de l'olympiade et au moment où nos deux équipes féminine et masculine sont qualifiées pour les championnats d'Europe 2014, nous devons avoir, au cours des prochaines saisons, une attention toute particulière pour les plus jeunes en travaillant activement sur l'ensemble des moyens pour favoriser la formation et les conditions de pratique.

L'objectif principal de la commission fédérale de water-polo jusqu'à Rio 2016 est d'augmenter considérablement le nombre de jeunes joueurs de water-polo.

Simultanément, nous devons travailler avec l'ensemble des entraîneurs désireux de participer au projet. Échanger sur le statut et le développement des joueuses et joueurs de water-polo capables, d'ici quelques années, de rivaliser avec les meilleurs.

Regardons vers l'avant en rassemblant les forces vives de notre discipline pour que nos équipes de France soient présentes dans les compétitions internationales.

En attendant, bonne saison sportive à tous.

Richard PAPAIZIAN

Président de la commission fédérale de water-polo

Julien ISSOULIÉ

Directeur du water-polo

D'UNE ANNÉE À L'AUTRE... DE 2014 À 2015

En 2014, avec les qualifications pour les prochains championnats d'Europe de nos équipes de France féminine, masculine et U 19 garçons, le water-polo français retrouve l'Élite internationale continentale.

La Fédération et la Société Néo ont démontré leur capacité à organiser de belles manifestations internationales qui ont soutenu nos collectifs en donnant ainsi une nouvelle et belle image de notre sport.

Le water-polo français est dans une dynamique positive. Il continue de progresser. Nous devons entretenir cet élan autour d'un projet ambitieux rassemblant toutes les forces vives.

Dans ce cadre et jusqu'à la fin de l'Olympiade, nous souhaitons mener avec la Direction technique, les réformes indispensables à notre discipline, dès la prochaine rentrée sportive.

- Un format de compétition pour les moins de 11 ans est proposé à tous les comités régionaux avec pour objectif de permettre aux plus jeunes pratiquants d'avoir au minimum une compétition dans leur région qui leur sera dédiée chaque saison. A terme, cette manifestation doit devenir un grand événement fédéral d'animation.
- Grâce à cette compétition, nous souhaitons densifier notre réseau technique avec la désignation d'un ou deux entraîneurs référents par comité régional.
- Réformer le championnat de France des U 17 Garçons pour proposer dès que possible un championnat compétitif, entre les meilleures équipes, suivant un autre rythme de rencontres, sachant que les championnats d'Europe de cette catégorie sont prévus du 9 au 23 juin 2015.
- Renforcer et densifier, dans le même temps, la pratique au sein des zones pour l'ensemble des autres clubs.

Cette ambition sur la formation des plus jeunes est un chantier partagé entre la Direction technique nationale, la Commission fédérale et les élus de la Fédération, permettant ainsi la mise en place d'un nouveau Parcours d'Excellence Sportive structurant pour la discipline mais aussi pour les clubs.

En plus de ces modifications pour les jeunes, nous réformerons la Nationale 2 car, à l'issue de la saison 2014-2015, nous n'aurons plus que 12 équipes réunies au sein d'une poule unique.

L'objectif étant de réduire le nombre de clubs pour redonner une dimension plus compétitive et élever le niveau technique de cette division. Les conséquences importantes seront la densification et la nouvelle dynamique ainsi créée pour une Nationale 3 qui s'essouffle et dont les clubs qui la compose ne sont plus du tout orientés vers la division supérieure.

Les idées et le travail ne manquant pas, nous comptons sur vous tous pour continuer à avancer et réussir.

TITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

1 - Licences et surclassements

1.1 - Licences

- 1.1.1 Toute personne prenant part à une épreuve fédérale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel, dirigeant...), doit être régulièrement licenciée auprès de la Fédération Française de Natation et autorisée à participer à cette épreuve. Cela signifie notamment que sa licence de la saison en cours doit, à cette date, être oblitérée. La nouvelle procédure d'enregistrement des licences (extraNat) sur le site internet FFN permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match (avant réception définitive de la licence FFN).
- NB** - La délivrance de la licence est du ressort du Comité régional, mais est indépendante de l'autorisation de participer (qualification) à une épreuve (notamment pour les joueurs étrangers) qui, elle, est soumise à des règles particulières.
- 1.1.2 La délivrance des licences concernant les joueurs étrangers ainsi que celles concernant des athlètes de haut niveau transférés sera du ressort exclusif de la Fédération et de son service juridique. Nul ne sera autorisé à disputer une épreuve officielle du calendrier sportif s'il n'est pas en possession de sa licence, dûment vérifiée et homologuée par les services compétents de la FFN qui délivreront une attestation à présenter à chaque match.
- 1.1.3 Avant chaque tournoi ou match, il appartiendra aux arbitres et/ou aux délégués de la FFN de s'assurer de la présentation réciproque des licences avec photo ou des récépissés de licence pour la saison en cours accompagnés d'un justificatif d'identité avec photo (carte d'identité ou passeport).
- 1.1.4 Les arbitres et/ou le délégué de la FFN interdisent aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leur licence homologuée de la saison en cours et/ou récépissé, de participer à la rencontre.
- 1.1.5 Rappel : la réglementation de la LEN stipule qu'un joueur ne peut participer lors d'une saison sportive qu'à un seul championnat en même temps. Il est donc interdit de disputer deux championnats dans deux pays différents en même temps.

1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions

Saisons	2014-2015	2015-2016
NIVEAU INTERNATIONAL		
Championnats d'Europe U 17	1998	
Championnats du monde U 18		1998
Championnats d'Europe U 19		1997
Championnats du monde U 20	1995	
NIVEAU NATIONAL		
Championnat de France U 17 (garçons)	1998/1999/ 2000	1999/2000/ 2001
Interzones U 16 (garçons)	1999/2000	2000/2001
Championnat de France U 15 (garçons et filles)	2000/2001/ 2002	2001/2002/ 2003
Coupe de France des Régions U 14 (mixte)	2001/2002	2002/2003
Coupe de France des Régions espoirs féminines U 17	1998/1999 2000/2001	1999/2000 2001/2002
NIVEAU TERRITORIAL (zones, régions, départements)		
Coupe de France des Départements U 13 (mixte)	2002/2003	2003/2004
Interclubs U 13 (régions, zones) (mixte)	2002/2003/ 2004	2003/2004/ 2005
Interclubs U 11 (régions, zones) (mixte)	2004/2005/ 2006	2005/2006/ 2007
Pass'compétition (régions) (mixte)	2006 et après	2007 et après

En gras : simple surclassement - En italique : double surclassement.

() Il est rappelé que le Pass'compétition est obligatoire pour les joueurs nés en 2004 et après*

1.3 - Catégories d'âge et surclassements

- 1.3.1 Les épreuves de water-polo nationales, interrégionales, de zones, régionales, départementales, interclubs sont définies pour une catégorie d'âge et une seule. Les catégories d'âge sont valables pour les garçons et les filles (joueurs et joueuses).
- 1.3.2 Tout membre de la Fédération ne peut prendre part, sauf conditions de surclassement ci-après, qu'aux épreuves de la catégorie d'âge à laquelle il appartient.
- 1.3.3 Le certificat médical préalable à la pratique sportive du water-polo en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le club au comité régional dont il dépend.

RÈGLEMENT WATER-POLO

1.3.4 D'une manière générale pour les compétitions ouvertes aux équipes de clubs :

Pour les GARÇONS : seront autorisés à participer les joueurs de l'année d'âge concernée et des 2 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau garçons).

Seuls les joueurs âgés de 15 ans (nés en 2000) seront autorisés à évoluer en championnats seniors sous réserve de présentation d'un double surclassement.

GARÇONS • J'AI... ANS, JE SUIS NÉ EN...											
JE PEUX JOUER AVEC...		9 ans 2006	10 ans 2005	11 ans 2004	12 ans 2003	13 ans 2002	14 ans 2001	15 ans 2000	16 ans 1999	17 ans 1998	18 ans 1997
	9 ans 2006	OUI									
	10 ans 2005	OUI	OUI								
	11 ans 2004	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2003	NON	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2002	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2001	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2000	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 1999	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 1998	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI	
	18 ans 1997	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI

(*) : Simple surclassement

(**) : Double surclassement

Pour les FILLES : seront autorisées à participer les joueuses de l'année d'âge concernée et des 3 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau filles).

FILLES • J'AI... ANS, JE SUIS NÉE EN...											
JE PEUX JOUER AVEC...		9 ans 2006	10 ans 2005	11 ans 2004	12 ans 2003	13 ans 2002	14 ans 2001	15 ans 2000	16 ans 1999	17 ans 1998	18 ans 1997
	9 ans 2006	OUI									
	10 ans 2005	OUI	OUI								
	11 ans 2004	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2003	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2002	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2001	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2000	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 1999	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 1998	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	
	18 ans 1997	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI

(*) : Simple surclassement

(**) : Double surclassement.

Pour les compétitions nationales interclubs garçons et filles : une catégorie d'âge est autorisée sans surclassement ainsi que la première année d'âge de la catégorie suivante.

Compétitions nationales Interclubs	Catégories d'âge	Simple surclassement	Double surclassement
Championnat de France U 15 garçons	Joueurs nés en 2000 et 2001	Joueurs nés en 2002	Pas de double surclassement
Championnat de France U 15 filles	Joueuses nées en 2000 et 2001	Joueuses nées en 2002	Pas de double surclassement
Championnat de France U 17 garçons	Joueurs nés en 1998 et 1999	Joueurs nés en 2000	Pas de double surclassement
Championnats de France messieurs (Pro A, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3) et Championnats de France dames (Pro A et Nationale 1)	Joueurs nés en 1998 et avant Joueuses nées en 1998 et avant	Joueurs nés en 1999 Joueuses nées en 1999	Joueurs nés en 2000 Joueuses nées en 2000

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 1.3.5 Il appartiendra aux arbitres et/ou au délégué de vérifier, avant chaque tournoi ou match, les surclassements. Sauf à le faire sous leur seule responsabilité (civile et pénale), les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou au match.
- 1.3.6 À l'exception de la Coupe de France des Régions garçons U 14, aucune autre équipe mixte (composée de garçons et de filles) ne pourra participer aux épreuves dépendant directement de la Commission fédérale de water-polo et de la Ligue promotionnelle de water-polo LPWP (championnats des divisions Pro A à Nationale 3 et Coupe de la Ligue masculins, Pro A, Nationale 1 et Coupe de la Ligue féminins, championnats de France de catégorie d'âge, Coupe de France des Régions espoirs féminins U 17 et interzones U 16 garçons).

2 - Dispositions générales relatives aux clubs

2.1 - Matériel et champ de jeu

- 2.1.1 À l'appui de leur inscription, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser, dans les conditions financières et sportives prévues, les matchs auxquels ils seront appelés à participer.
En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées pour les différentes épreuves.
- 2.1.2 À l'exception de la division Pro A masculine qui devra évoluer dans un champ de jeu de 30 m x 20 m, tous les matchs doivent être joués en bassin régulier, comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par les Règles du jeu (WP 1.4). Ces dimensions ne pourront en aucun cas être inférieures à 25 m x 12,50 m, supérieures à 30 m x 20 m, et la profondeur inférieure à 1,80 m. Pour toute demande d'organisation, la priorité pourra être donnée par la Commission fédérale de water-polo au club disposant d'un bassin aux normes internationales (30 m x 20 m) ou s'en rapprochant. En cas de match(es) prévu(s) en bassin de plein air, un bassin de repli couvert doit obligatoirement être disponible aux mêmes horaires afin de pouvoir y organiser ce(s) match(es), notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match n'ayant pu se disputer pour cause d'indisponibilité d'un bassin couvert comme prévu ci-dessus sera perdu par pénalité par le club organisateur.
- 2.1.3 Le champ de jeu devra être clairement délimité et conforme aux Règles du jeu pour ce qui est des dimensions des buts (profondeur minimum de 0,30 m, filets en bon état et correctement fixés aux montants), des marquages obligatoires (ligne de but, 2 m, 5 m, ligne médiane, zone d'exclusion). Des bancs et/ou chaises devront être fournis pour neuf personnes (maximum), pour permettre aux remplaçants et à trois (maximum) officiels de chaque équipe d'être assis, conformément aux Règles du jeu (WP 5-2).
- 2.1.4 Sauf accord des clubs en présence, et sous leur seule responsabilité, les matchs seront remis si la température de l'eau n'atteint pas 26° C (+ ou - 1°). Dans ce cas, le club organisateur devra aviser par mail, au moins quarante-huit heures à l'avance, leur(s) adversaire(s), les arbitres, le délégué et la Fédération Française de Natation.
- 2.1.5 Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.
De la même façon, le(s) délégué(s) de la FFN doit(vent) pouvoir disposer d'un espace (table + siège(s)) réservé à leur usage, contigu à la table de marque.
- 2.1.6 Une seule marque de ballon est admise par rencontre. Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques. Les ballons seront de type :
- Taille 5 pour les U 15 garçons et plus ;
- Taille 4 pour les divisions féminines et les U 14 et U 13 garçons ;
- Taille 3 pour les U 11 garçons et filles.
- 2.1.7 Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque, soit, au minimum :
- un chronomètre à grand cadran (210 mm) pour le décompte du temps de jeu ;
- un chronomètre à cadran moyen (120 mm) pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes) ;
- un chronomètre pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de la durée d'arrêt du jeu en cas de blessures ;
- un sifflet pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la troisième faute personnelle sur penalty ;
- une corne de brume pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon ;
- un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes) ;
- un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes) ;
- un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes) ;
- Quatre drapeaux (un bleu, un blanc, un rouge et un jaune), respectivement :
• bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet bleu,
• blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet blanc,
• rouge : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu,
• jaune : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issue des quatre minutes effectives d'infériorité numérique ;
- bonnet ;
- deux jeux de bonnets de rechange (bleu et blanc).
- 2.1.8 Pour toutes les finales de toutes les divisions et catégories d'âge et pour tous les matchs des différents championnats, il est exigé un tableau électronique comportant au minimum l'affichage du temps général et des 30 secondes ainsi que l'affichage visible du score, des fautes personnelles et des temps morts. Chaque manquement constaté sera sanctionné d'une amende conformément aux règlements financiers.
- 2.1.9 Les arbitres et/ou le délégué doivent s'assurer de la régularité des installations et du matériel et, si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match et signaler les manques sur la feuille de match.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 2.1.10 Les arbitres ainsi que chacune des équipes doivent disposer de vestiaires réservés à leur propre usage et séparés les uns des autres.
- 2.1.11 Le championnat de division Pro A masculine se disputera obligatoirement dans des bassins aux normes internationales (30 m x 20 m). Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'équipe du championnat de Pro A masculine et sa descente en division Nationale 1.

2.2 - Arbitres et officiels

- 2.2.1 Le club organisateur a en charge le service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, les juges de buts et officiels de la table de marque soient isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.
TOUTE FAUTE RELEVÉE CONTRE LE CLUB ORGANISATEUR SERA SOUMISE, APRÈS ENQUÊTE, À L'ORGANISME DE DISCIPLINE COMPÉTENT.
- 2.2.2 Il est recommandé au club organisateur de fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque, soit :
- deux chronomètres titulaires du diplôme d'officiel « B » de water-polo ;
- un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel « B » de water-polo ;
- deux juges de buts.
- 2.2.3 Tout membre de la Commission fédérale de water-polo aura accès à la table de marque. De même, une personne licenciée de l'équipe visiteuse pourra avoir accès à la table de marque.
- 2.2.4 Les arbitres et les délégués sont désignés par la sous-commission fédérale de désignation des arbitres.
- 2.2.5 Les arbitres et/ou le délégué doivent diffuser avant chaque rencontre les instructions fournies par la sous-commission des arbitres de water-polo et s'assurer de leur bonne application.
- 2.2.6 Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du (des) match(es). À défaut et en cas de problème, une amende de 500 euros sera appliquée. Le club doit, par ailleurs, aider les arbitres pour la réservation de leur hébergement, des repas et assurer leur transfert aller-retour entre la piscine et la gare et/ou l'aéroport.

2.3 - Obligations d'arbitrage

- 2.3.1 Sous couvert de son comité régional et/ou de sa zone, qui proposera en début de saison la liste de ses arbitres fédéraux (et fédéraux stagiaires), et après validation par la sous-commission des arbitres de water-polo, chaque club engagé dans les divisions Pro A à Nationale 2 masculins et féminines doit obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération :
- deux (2) arbitres pour une (1) équipe ;
- trois (3) arbitres pour deux (2) équipes ;
- quatre (4) arbitres pour trois (3) équipes ou plus.
En ce qui concerne les équipes secondes des clubs, cet ou ces arbitres supplémentaires devront être licenciés et appartenir obligatoirement à la même zone que le club concerné.
Sur décision du bureau fédéral peuvent être exemptés de toute obligation d'arbitrage, à leur demande, lors de leur première saison sportive, les clubs de N3 arrivant en N2.
Seule la sous-commission des arbitres de water-polo pourra établir en début de saison, et éventuellement modifier en cours de saison, la liste des arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires.
- 2.3.2 Ces arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires devront déclarer à la Commission fédérale de water-polo leurs dates de disponibilité pour le calendrier fédéral. Les arbitres d'un même club devront cumuler globalement un minimum de disponibilité de trente-six (36) dates effectives du calendrier, pour les divisions Pro A à Nationale 2, et de dix-huit (18) dates, pour les divisions Nationales 3 masculines ainsi que Pro A féminine. Par « date effective », il faut comprendre « date à laquelle il y a effectivement des rencontres inscrites au calendrier fédéral pour laquelle l'arbitre est disponible le samedi ET le dimanche ».
- 2.3.3 **Les clubs ne remplissant pas ces obligations d'arbitrage seront pénalisés au prorata du nombre de disponibilités manquantes ou non honorées par rapport à ces obligations, comme précisé aux règlements financiers.**
- 2.3.4 Au titre de ces dispositions, un club de division Pro A à Nationale 2 masculines ne présentant qu'un seul arbitre, même si cet arbitre affiche trente-six dates effectives de disponibilité, sera pénalisé pour un manquement de dix-huit dates de disponibilité, chaque arbitre devant être disponible pour dix-huit (18) dates effectives.
- 2.3.5 Un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison.

2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves

- 2.4.1 Les clubs engagés dans les différents championnats nationaux (Pro A masculin et féminin, Nationale 1 messieurs, Nationale 2 messieurs) doivent remplir les conditions d'engagement d'équipes de jeunes et d'équipes réserves suivantes.

Divisions nationales	Équipe U 15	Équipe U 17
Pro A masculine	1 équipe (niveau zone)	1 équipe en Championnat de France
Nationale 1 messieurs	1 équipe (niveau zone)	1 équipe en Championnat de France
Nationale 2 messieurs	1 équipe 15 ans et/ou 17 ans au niveau zone	
Pro A féminine	Une équipe U 15 au championnat de France interclubs	

2.5 - Dispositions diverses

- 2.5.1 Les clubs organisateurs de division nationale doivent transmettre les résultats à la Fédération Française de Natation sur extraNat via un code sécurisé, au plus tard deux heures après la fin du match le samedi (et sitôt après le match les autres jours), selon une procédure qui leur est précisée par courrier au début de la saison. Chaque manquement constaté à cette règle sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements financiers, sous réserve que le calendrier internet soit mis à jour par la Fédération.
- 2.5.2 En cas de tournoi, le club organisateur ne sera pas assujéti aux dispositions de l'article 2.5.1, mais devra néanmoins transmettre, par mail (david.auffray@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr) les résultats à la fin de chaque session définies par le calendrier fédéral
- 2.5.3 L'accès à la piscine doit être possible une (1) heure avant le début de la rencontre. Tous les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une demi-heure avant le début du match (constat du matériel, établissement de la feuille de match, vérification des licences et des identités).
- 2.5.4 Les deux clubs devront composer jusqu'à deux (2) heures avant le match leur équipe (par le canal internet) pour permettre au club recevant d'imprimer la feuille préremplie. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les règlements financiers).
- 2.5.5 Les clubs sont tenus de renseigner la feuille de match électronique via extraNat, à l'issue du match pour les divisions Pro A masculine et féminine et dans les 72 heures pour les divisions Nationale 1 masculine et féminine et la Nationale 2 masculine. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les règlements financiers).
- 2.5.6 Les clubs souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un tournoi d'une des phases des championnats fédéraux, devront adresser un mail à la Commission fédérale de water-polo et répondre aux exigences du cahier d'organisation correspondant.

3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales

3.1 - Dates et horaires des matchs

- 3.1.1 Pour chaque épreuve, l'ordre des matchs sera déterminé par la Commission fédérale de water-polo, de manière à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité, compte tenu cependant des situations géographiques.
- 3.1.2 Les dates et horaires des rencontres des épreuves fédérales sont définis par la Commission fédérale de water-polo lors de l'établissement des calendriers. L'horaire par défaut des matchs est :
- en semaine, l'horaire est fixé à 20 h ;
 - le samedi, l'horaire est fixé à 20 h ;
 - le dimanche, l'horaire est fixé à 14 h 30.
- 3.1.3 Les matchs des différents championnats fédéraux se jouent le samedi et/ou le dimanche, sauf indication contraire de la Commission fédérale de water-polo dans son calendrier. Concernant l'horaire du match ainsi que le jour où il se dispute (samedi ou dimanche), le club organisateur a la possibilité de les modifier, au plus tard soixante (60) jours pleins avant la date officielle de la rencontre.
- Toutefois :
- sauf accord explicite (écrit) des clubs concernés, le dimanche, un match ne pourra débuter avant 9 h ni s'achever après 17 h ;
 - le club organisateur devra tenir compte des possibilités, pour le club adverse, de se déplacer normalement par le train.
- En cas de modification au sens du présent article, le club organisateur devra faire parvenir dans le délai prescrit, par mail (david.auffray@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr) ou lettre adressés à la Commission fédérale de water-polo, au club adverse ainsi qu'aux arbitres et au délégué, les dates et horaires des matchs qu'il organise.
- 3.1.4 Pour tous les tournois (à partir de trois équipes), l'organisation doit obligatoirement se dérouler sur des tranches horaires distinctes (exemple : samedi soir, dimanche matin et dimanche après-midi). Sauf accord des équipes concernées, un repos minimum de trois (3) heures entre les deux matchs d'une même équipe est obligatoire (c'est-à-dire entre la fin d'un match et le début du match suivant).
- 3.1.5 En aucun cas un match ayant fait l'objet d'une modification de date ne pourra se jouer après la date de fin du championnat concerné, c'est-à-dire après la date officielle de la dernière journée retour de ce championnat.
- 3.1.6 Pour les divisions Pro A masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine, les clubs n'ont pas la possibilité de modifier la date des rencontres auxquelles ils participent, sauf pour ce qui concerne la détermination du jour du match (samedi ou dimanche), conformément aux dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus.
- 3.1.7 Deux clubs opposés dans un championnat par matchs aller et retour ont la possibilité d'inverser les matchs les opposant :
- au plus tard le 1^{er} septembre de la saison en cours, pour les équipes des divisions Pro A masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine.
- 3.1.8 Au-delà de soixante jours, les dates et horaires enregistrés par la Commission fédérale de water-polo seront considérés comme définitifs. Dès lors, aucune modification ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment reconnu par la Commission fédérale de water-polo.
- 3.1.9 Pour les matchs pour lesquels le délai entre la publication du calendrier et leur date officielle est inférieur à soixante jours (phases finales, épreuves interclubs par catégories d'âge), les dates et horaires des matchs ne pourront être modifiés qu'avec l'accord exprès de la Commission fédérale de water-polo. Toutefois, l'heure des rencontres pourra être fixée par le club organisateur, qui devra en informer la Commission fédérale de water-polo.
- 3.1.10 Dans le cas où le club organisateur ne pourrait organiser une rencontre dans sa ville, il aurait à sa charge les éventuels frais de voyage supplémentaires jusqu'au lieu de la rencontre, pour les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, à l'exception des cas suivants :
- obligation de jouer dans un bassin aux dimensions internationales,
 - match relevant d'une opération de promotion (événementiel),
 - impossibilité « technique » de jouer dans le bassin initialement prévu.
- 3.1.11 L'engagement des clubs ne souscrivant pas aux garanties ci-dessus sera refusé.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.1.12 Les réclamations concernant les horaires et/ou dates des rencontres doivent être confirmées par écrit auprès de la Commission fédérale de water-polo ou la LPWP dans la semaine (sept jours pleins) suivant leur publication officielle. En cas de réclamation retenue, la Fédération décidera prioritairement en faveur de la solution permettant d'effectuer le déplacement et le match dans la même journée.
- 3.1.13 Dans tous les cas, il appartiendra au club organisateur de prévenir, par mail ou lettre, la FFN, les arbitres, le délégué de la FFN et son (ses) adversaire(s) de l'horaire des rencontres (voir aussi l'article 2.2.6). À défaut, l'horaire officiel sera l'horaire par défaut tel que précisé à l'article 3.1.2.

3.2 - Report et remise des matchs

- 3.2.1 Pour éviter toute contestation en matière de report de match ou de forfait pour des problèmes de transport, pour ce qui concerne toutes les épreuves fédérales, il ne sera accepté aucun report de match si au moins un des moyens de « transport en commun » existe (train, avion...).
- La prééminence de la voie ferroviaire demeure. Elle s'applique également aux déplacements des arbitres, officiels et/ou délégués.
- 3.2.2 En cas de force majeure (conditions atmosphériques extrêmes, etc.), la Commission fédérale de water-polo peut accorder le report d'un match. Dans ce cas elle fixe la nouvelle date et l'horaire du match concerné.
- 3.2.3 Pour les divisions Pro A masculine et féminine, en cas de participation à un match de la Coupe d'Europe ou pour des raisons de calendrier de l'équipe nationale, la date initiale du match pourra être modifiée. La LPWP en coordination avec la Commission fédérale de water-polo fixera la date à laquelle ce match « déplacé » devra avoir lieu, que ce soit en semaine ou le week-end.

3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons

- 3.3.1 En cas de non-respect des horaires officiels, les sanctions pour forfait sont d'application, avec les amendes prévues aux règlements financiers.
- 3.3.2 Est déclarée « forfait » une équipe qui ne se présente pas aux arbitres de la rencontre à l'heure prévue ou qui se présente avec moins de sept (7) joueurs régulièrement qualifiés.
- 3.3.3 Si le club visiteur informe le club local et les arbitres d'un éventuel retard, la rencontre pourra avoir lieu dans un délai maximum de 15 minutes après l'heure officielle indiquée sur le site de la FFN (il n'y aura ni forfait, ni amende). Néanmoins, au-delà de ce délai, le club local peut proposer un délai supplémentaire concerté avec les arbitres. Dans le cas où le club local ou les arbitres refusent le délai complémentaire, le match sera déclaré « forfait » pour l'équipe en retard.
- 3.3.4 Est déclarée « forfait déclaré pour une rencontre », une équipe qui prévient de son forfait, par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission fédérale de water-polo, au plus tard dix (10) jours avant la date de la rencontre. Au-delà de ce délai, l'équipe sera déclarée « forfait ».
- 3.3.5 Une équipe sera déclarée « forfait général » suite à deux (2) forfaits (deux rencontres) dans la même compétition quel que soit le championnat du programme fédéral. Elle ne pourra donc plus participer à ladite compétition.
- 3.3.6 En cas de forfait général d'une équipe dans un championnat, cette équipe ne sera pas classée. Tous les matchs joués par celle-ci seront annulés et le classement sera établi en tenant compte de cette annulation.
- 3.3.7 Pour les divisions Pro A à Nationale 2 masculines ainsi que pour la division Pro A féminin, un club déclarant « forfait général » avant le début d'un championnat pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo et la LPWP, être repêché pour la division inférieure pour la saison. Dans ce cas :
- il sera redevable de l'amende due pour « forfait général » correspondant à la division dans laquelle il aurait dû jouer ;
 - il ne devra pas acquitter les droits d'engagements de la division dans laquelle ce club aurait dû jouer, mais, en cas de repêchage, ceux de la division dans laquelle il jouera effectivement.
- Dans un tel cas, le club ayant déclaré « forfait général » pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo, être remplacé dans le championnat de la division auquel il aurait dû participer par le premier club non qualifié de la division inférieure.
- 3.3.8 En cas de forfait lors des phases finales et/ou au cours des barrages, pour toutes les divisions et toutes les catégories d'âge, le club défaillant sera remplacé pour l'épreuve concernée par le club le mieux classé après lui. Dans le cas où le classement n'a pu avoir eu lieu pour départager les équipes les mieux classées (classement par poules), priorité sera donnée à l'équipe la mieux classée dans la poule appartenant à l'équipe déclarant forfait, puis, au même niveau de classement, à l'équipe la mieux classée dans l'autre poule, et ainsi de suite. Si un club qualifié pour la montée lors des phases finales refuse de participer au championnat de la division supérieure, une amende forfaitaire lui sera appliquée (voir règlements financiers). Dans le cadre des championnats Pro A à Nationale 2 masculins et Pro A féminine, ce club sera automatiquement rétrogradé en division inférieure la saison suivante.
- 3.3.9 Une équipe faisant participer à une rencontre une personne (joueur, entraîneur, dirigeant...) suspendue (sous réserve que cette sanction ait été notifiée), non autorisée (non licenciée, pas en règle vis-à-vis des règlements et statuts fédéraux, joueur ne pouvant plus jouer en « équipe seconde ») perdra cette rencontre par disqualification.
- 3.3.10 Un club perdant un match par forfait ou disqualification, perdra un point (-1), avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.
- 3.3.11 La participation, obligatoire ou non, en championnat de France U 17 et/ou en championnat de France U 15 (phase finale), s'entend avec une participation effective jusqu'à la fin dudit championnat.
- Dans le cas contraire, une pénalité de six (6) points sera appliquée à l'équipe première du club en cas de forfait de l'équipe U 17 et une pénalité de 3 points en cas de forfait de l'équipe U 15.
- 3.3.12 Chaque responsable de zone en charge de la gestion des phases de brassage des championnats U 17 (division Honneur) et U 15 – avant l'accès aux phases finales nationales – devra transmettre pour le 15 avril 2015 (U 15) et le 30 décembre 2014 (U 17) le classement validé de ces championnats « de zone » à la commission fédérale afin qu'elle puisse autoriser les équipes premières de ces clubs évoluant en Pro A, N1 et N2 à participer aux phases finales et de barrages de la saison en cours.

3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes

- 3.4.1 L'attention du lecteur est attirée sur la nécessaire attention qu'il convient de porter au règlement disciplinaire de la Fédération, et notamment à l'article spécifique au water-polo.
- 3.4.2 Tout joueur exclu définitivement pour brutalité à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et sera suspendu selon le barème des sanctions disciplinaires. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- 3.4.3 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d'un carton rouge à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et recevra au minimum un avertissement (suivant le rapport de l'arbitre). Deux (2) avertissements cumulés de date à date (valable sur deux saisons consécutives) entraînent une suspension automatique pour un match.
- 3.4.4 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (des arbitres) et sera suspendu pour un (1) match.
- 3.4.5 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante, le délégué(s) de(s) l'équipe(s) concernée(s) est informé par les arbitres de la rencontre des motifs de la sanction. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match. Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le(s) délégué(s) connaît(ssent) l'existence de cette sanction. En cas de refus du(des) délégué(s) de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur ladite feuille.
- 3.4.6 En aucun cas un carton jaune pour un joueur ou pour un officiel ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille en cas de carton jaune.
- 3.4.7 Conformément à l'article 7-16 du règlement disciplinaire, tout joueur pénalisé d'une EDA ou d'une EDA+P ainsi que tout officiel pénalisé d'un carton rouge a la faculté de faire ensuite valoir sa défense en adressant à la Commission fédérale de water-polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt-quatre heures (et le lundi avant 18 h pour un match s'étant déroulé le week-end), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué son exclusion et/ou demander à comparaître devant l'organisme fédéral de discipline de première instance spécifique au water-polo. À défaut de cette contestation, le barème des sanctions automatiques s'appliquera. En tout état de cause, c'est la personne qui a été sanctionnée, et non son club, qui doit faire cette demande.
- 3.4.8 Les matchs de suspension seront purgés, à réception de la notification de la Fédération, jusqu'à expiration de la sanction infligée dans l'ordre chronologique de leur déroulement effectif (c'est-à-dire dans l'ordre dans lequel leur déroulement est prévu, non pas au regard du calendrier initial, mais au regard du calendrier éventuellement modifié par les clubs concernés conformément aux présents règlements sportifs).
- 3.4.9 Dans le cadre des épreuves par catégories d'âge (championnats de France interclubs U 17, U 15), interzones, Coupe de France des Régions...) ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge, à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matchs suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matchs de suspension sera purgé dans la première catégorie d'âge supérieure où son club serait engagé et où ce joueur pourrait évoluer.
- 3.4.10 Dans le cadre d'une compétition sous forme de tournoi ou en cas de matchs groupés (samedi et dimanche, par exemple), le joueur ou l'officiel sanctionné d'une faute disqualifiante ou d'un carton rouge lors d'un match doit, pour pouvoir participer au match suivant, remettre au délégué ou à l'arbitre de ce match la lettre mentionnée à l'article 3.4.7 ci-dessus. Lors du match suivant, les arbitres mentionnent sur la feuille de match que le joueur a bien fait appel de sa sanction. Ils transmettent ensuite ces documents à la Commission fédérale de water-polo.
- 3.4.11 **Rappel des règles régissant l'attribution des cartons jaune et rouge**
- (a) Les cartons jaune et rouge peuvent être attribués par les arbitres d'une rencontre.
 - (b) Outre les six remplaçants, ne peuvent prendre place sur le banc que trois autres personnes (entraîneur/entraîneur adjoint/médecin, par exemple). Le nom de ces trois personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées, doit figurer sur la feuille de match (rubrique « entraîneur »), avec mention de leur numéro de licence.
 - (c) L'entraîneur principal est la seule personne (autre qu'un joueur) susceptible de recevoir un carton jaune.
 - (d) Le carton jaune, qui n'est qu'un avertissement, sanctionne l'inconduite de l'entraîneur ou du joueur, et notamment :
 - contestation et/ou commentaire de l'arbitrage (seul le « coaching » est autorisé, sans que cela autorise l'entraîneur à « crier » constamment) ;
 - dépassement de ses prérogatives de déplacement le long du bassin (déplacement jusqu'à la ligne des 5 m quand son équipe attaque. Dès que son équipe perd la balle, retour vers le banc, sans donner aucune consigne tant qu'il n'est pas arrivé au banc, où il peut se tenir debout).
 - (e) En cas de carton jaune, l'entraîneur garde la possibilité de se déplacer le long du bassin.
 - (f) Après un carton jaune, toute nouvelle inconduite, lors du même match, vaut un carton rouge.
 - (g) L'entraîneur peut aussi, si son inconduite le justifie, recevoir directement un carton rouge, notamment dans les cas suivants :
 - insulte et/ou menace à l'arbitre et/ou aux officiels ;
 - jet de ballon ou d'objets divers (sur le bord du bassin ou dans le bassin) ;
 - atteinte physique à l'arbitre (coup, « secouer », agripper, menacer physiquement...) ;
 - atteinte grave à l'éthique du jeu (insulte ou geste obscène au public, par exemple).
 - (h) Les deux autres personnes autorisées sur le banc ne peuvent en bouger (sauf inter-périodes, temps morts, blessure d'un joueur...) et doivent être sanctionnées de leur inconduite éventuelle directement par un carton rouge, sans carton jaune préalable.
 - (i) Toute personne ayant reçu un carton rouge doit quitter le banc et gagner les tribunes ou tout autre endroit précisé par l'arbitre et/ou le délégué de la Fédération, et n'a plus le droit de diriger l'équipe de quelque façon que ce soit.
 - (j) Quand l'entraîneur principal reçoit un carton rouge, l'entraîneur adjoint (ou l'une des deux autres personnes assises sur le banc) peut prendre la place de l'entraîneur principal, avec ses devoirs mais sans ses prérogatives de déplacement puisqu'il ne pourra pas quitter son banc. Même ayant pris la place de l'entraîneur principal, il ne peut toujours pas recevoir un carton jaune. Il ne peut recevoir qu'un carton rouge.

RÈGLEMENT WATER-POLO

(k) Sauf en cas d'utilisation de la faculté de contestation précisée à l'article 3.4.7 ci-dessus, un carton rouge entraîne une suspension automatique de deux matchs dont un avec sursis, voire plus suivant le rapport des arbitres et/ou du délégué.

3.4.12 Il n'est pas accepté la fonction de joueur-entraîneur.

Toute personne portant un bonnet et identifié comme joueur sur la feuille de match devra se conformer aux règles applicables pour tout joueur.

3.5 - Équipes secondes

3.5.1 Par « équipe seconde » d'un club, il faut comprendre : équipe composée de joueurs autres que ceux évoluant dans l'équipe « première » de ce club.

3.5.2 Les clubs engagés dans les championnats des divisions Pro A à Nationale 2 ont la possibilité d'engager une seconde équipe en championnat national.

3.5.3 Lors de sa première inscription en championnat de France seniors, l'équipe seconde d'un club est inscrite dans la division la plus basse de sa zone (Nationale 3).

3.5.4 L'équipe seconde d'un club pourra participer à la totalité des phases finales d'accession/relégation et être déclarée « champion de France ».

3.5.5 Toute équipe seconde pourra accéder à la division supérieure, sauf dans les deux cas suivants :

- en aucun cas une « équipe seconde » ne pourra accéder à une division dans laquelle « l'équipe première » du même club serait aussi qualifiée ;
- sauf application de l'article 3.5.8 ci-dessous.

3.5.6 Sauf dans le cas évoqué à l'article 3.5.8 ci-dessous, si, à l'issue des barrages d'accession/relégation entre deux divisions une(des) équipe(s) ne pouvai(en)t accéder à la division supérieure, par application de l'article 3.5.5 ci-dessus, elle(s) serai(en)t remplacée(s) pour la saison suivante dans cette division supérieure par l'(les) équipe(s) la première (les suivantes) non qualifiée(s) pour cette division supérieure. Au titre du présent article, deux équipes « remplaçantes » seraient successivement départagées :

- par le plus grand nombre de points ;
- par la meilleure différence de buts ;
- par la meilleure attaque ;
- en dernier recours, par barrage, sur un match unique entre lesdites équipes, dont l'organisateur serait désigné par tirage au sort.

3.5.7 Dans le cas où des barrages de relégation/accession mettraient aux prises l'équipe « première » et l'équipe « seconde » d'un même club, l'organisation des barrages ne serait pas modifiée, notamment quant à la répartition des équipes dans ces barrages.

3.5.8 Si, à l'issue des barrages de relégation/accession, l'équipe « seconde » d'un club est qualifiée pour la division supérieure pour la saison suivante, alors que l'équipe « première » (qui évoluait à ce niveau) est reléguée en division inférieure pour la saison suivante, dans ce cas, le club concerné serait tenu d'engager la saison suivante une équipe dans chacune des divisions concernées. En cas de non-inscription d'une de ces équipes (voire des deux) dans leurs divisions respectives la saison suivante, l'article 3.3.9 du présent règlement serait applicable.

3.5.9 À l'exception de la Coupe de la Ligue messieurs, tout joueur de 21 ans et plus (né en 1994 et avant) dès lors qu'il aura été inscrit une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourra plus participer aux matchs d'un championnat national de division inférieure avec l'équipe « seconde » de ce même club. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs de 15 à 20 ans (nés de 1995 à 2000). La sanction pour le non-respect des dispositions du présent article sera la perte par disqualification de tous les matchs auxquels aurait participé le(s) joueur(s) non autorisé(s) (voir article 3.3.9 du présent règlement).

3.5.10 Des vérifications du respect des dispositions de l'article 3.6.9 ci-dessus seront régulièrement effectuées par les commissions fédérale et régionale ou de zones (pour ce qui concerne la Nationale 3) de water-polo.

3.6 - Dispositions diverses

3.6.1 Composition des équipes

3.6.1.1 Chaque équipe sera composée de treize (13) joueurs(ses) maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match.

Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisé(e)s à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match. Exception faite pour la Coupe de France des Régions U 14 pour laquelle quinze (15) joueurs sont autorisés à participer à chaque match à la condition qu'au moins deux jeunes filles y figurent.

Compétitions	Championnats masculins									Championnats féminins				
	Pro A	N1	N2	N3 Phases finales	Coupe de la Ligue	Championnats de France U 17	IZ U 16	Championnats de France U 15	CFR U 14	Coupe de la Ligue	Pro A	N1F	CFREF U 17	Championnats de France U 15
Nombre de joueurs autorisés à participer	13	13	13	15	15	15	15	15	15 (*)	15	15	15	15	15
Nombre de joueurs sur la feuille de match	13	13	13	13	13	13	13	13	15 (*)	13	13	13	13	13

(*) 15 joueurs dont 2 filles au moins.

3.6.2 Décompte des points et cas d'égalité

- 3.6.2.1 Pour tous les matchs, dans toutes les catégories d'âge, les points seront décomptés de la façon suivante :
- 3 points pour un match gagné ;
 - 1 point pour un match nul ;
 - 0 point pour un match perdu ;
 - 0 point pour un match perdu par abandon (avec un score de 8 à 0) ;
 - 1 point de pénalité pour un match perdu par forfait ou disqualification, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.
- 3.6.2.2 Pour les matchs nécessitant l'obtention d'un résultat définitif (non nul), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par application des Règles du jeu (WP 11.3).
- 3.6.2.3 Conformément à l'article WP 11.3 et déroulement de l'épreuve des pénalités : « S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par l'épreuve des pénalités.
- 3.6.2.4 En cas d'égalité à l'issue d'un championnat ou d'un tournoi, les clubs concernés seront départagés conformément aux Règles FINA rappelées ci-dessous.

3.6.2.5 Rappel des articles BL 8.6.3.1 à BL 8.6.3.2.4 du règlement FINA

BL 8.6.3 - Ex aequo.

- **BL 8.6.3.1 - Si deux (2) équipes sont à égalité de points, le classement sera ensuite établi comme suit :**
 - BL 8.6.3.1.1 - L'équipe ayant gagné le match entre les deux (2) équipes sera placée devant.
 - BL 8.6.3.1.2 - Si le match entre les deux (2) équipes a entraîné un nul, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.
 - BL 8.6.3.1.3 - S'il y a encore ex aequo, l'ex aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe cinq pénalités dans le but gardé par l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe doivent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.
- **BL 8.6.3.2 - Si trois (3) équipes ou plus sont à égalité de points, le classement se poursuivra comme suit :**
 - BL 8.6.3.2.1 - À tout moment pendant la mise en pratique de cet article BL 8.6.3.2, si le nombre d'équipes ex aequo est réduit à deux, les articles BL 8.6.3.1.1, BL 8.6.3.1.2 et BL 8.6.3.1.3 seront appliqués.
 - BL 8.6.3.2.2 - Les résultats entre les équipes ex aequo détermineront les classements. La comparaison sera faite d'abord d'après les points des matchs entre elles, puis par la différence de buts et ensuite sur les buts marqués.
 - BL 8.6.3.2.3 - Si plus de deux (2) équipes sont encore ex aequo, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes, dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.
 - BL 8.6.3.2.4 - S'il y a encore ex aequo, l'ex aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe cinq pénalités dans le but de l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe doivent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.

3.6.2.6 Précisions sur l'épreuve des tirs de pénalités (directives FFN) : il sera fait application du règlement FINA

Si deux équipes sont impliquées

- Les entraîneurs respectifs des deux équipes seront invités à désigner cinq (5) joueurs et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match.
- Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
- Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but.
- Les équipes restent du côté du bassin où elles étaient à la fin du match.
- L'arbitre offensif fait procéder au tir du penalty (sauf si le shooteur est gaucher). L'autre arbitre se place sur la ligne de but.
- Si le gardien de but est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien de but mais sans les privilèges du gardien de but. À la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant.
- Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin et tous les joueurs, à exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe.
- L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face.
- Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque.

Si trois équipes ou plus sont impliquées

- Chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty contre chacune des autres équipes alternant pour chaque tir. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.

3.6.3 Phases finales et barrages

Les phases finales et barrages dans toutes les divisions nécessitant des matchs aller-retour se dérouleront au meilleur des deux matchs (voir réglementation LEN, Coupe d'Europe Clubs 2.6.3). « Si à l'issue des deux matchs, il y a égalité à l'addition des scores, le deuxième match devra départager les deux équipes par l'épreuve des tirs au but. »

3.6.4 Réclamation

- 3.6.4.1 Une réserve peut être formulée auprès des arbitres par le capitaine ou le délégué de l'équipe, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
- 3.6.4.2 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée avant le début du match.
- 3.6.4.3 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission fédérale de water-polo, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quarante-huit heures.
- 3.6.4.4 En cas de faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission fédérale de water-polo décidera, selon la nature de la faute technique et sa conséquence sur le résultat final du match, s'il y a lieu de faire rejouer ce match ou d'en homologuer le résultat.
- 3.6.4.5 Dans le cas où un match serait à rejouer, les frais de transport (SNCF, 2e classe, réduction « groupe » en vigueur) seraient pris en charge :
 - par la Fédération Française de Natation, suite à une faute technique d'arbitrage ;
 - par le club organisateur (à hauteur de 70 %) et le club visiteur (à hauteur de 30 %), suite à une faute technique de la table de marque.En cas de match à rejouer, la date sera déterminée par la Commission fédérale de water-polo ou la LPWP.
En cas de match à rejouer, quelle qu'en soit la raison, seuls seraient autorisés à y prendre part les joueurs(euses) qui étaient qualifié(e)s, malades ou blessé(e)s lors du match initial.
Pour toute autre raison, la commission fédérale et/ ou la LPWP sont habilitées à étudier chaque cas.

3.6.5 Blessure et accident

- 3.6.5.1 En cas de saignement au cours d'un match, le joueur doit immédiatement sortir de l'eau (conformément aux Règles du jeu - WP 25.2) afin de recevoir les soins pour arrêter le saignement et prévenir une éventuelle possibilité de récurrence. Un remplaçant sera autorisé à rentrer immédiatement en jeu, de façon à ne pas interrompre la continuité de la rencontre.
- 3.6.5.2 Le médecin de la compétition et à défaut un secouriste diplômé (ex : un maître-nageur sauveteur) pourra, si le saignement a cessé, autoriser le joueur à reprendre le jeu conformément aux Règles du jeu.
- 3.6.5.3 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autres qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de trois (3) minutes maximum (conformément aux Règles du jeu - WP 25.3). Si, à l'issue de ce délai, le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément aux Règles du jeu - WP 25.5).
- 3.6.5.4 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurances du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc (site internet de la fédération ffnatation.fr, onglet « le CFR assurance et vie associative », lien www.ffnatation.fr/webffn/cfr_rubriques.php?idact=cfr&idthm=5) et dans les délais prescrits, et une information doit être transmise au médecin fédéral.

3.6.7 Titre de champion de France

Dans chaque épreuve fédérale interclubs, le club vainqueur sera déclaré « champion de France ».

3.6.8 Participation des joueurs non sélectionnables en équipe de France

La participation des joueurs non sélectionnables est définie par le Règlement intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application des règlements financiers et du Règlement intérieur de la Fédération sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs, et notamment l'article 75, Livre II, Titre III, qui stipule que « les athlètes non sélectionnables en équipes de France régulièrement licenciés dans un club français (...) peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux ».

Cette participation est soumise à la réception effective au siège de la FFN de l'accord de la LEN qui signe le certificat de transfert après vérification du paiement des droits de transfert à la LEN et des modalités liées à un éventuel contrat entre le club quitté et le nouveau club (français). Sans réception de ce certificat, le joueur ne sera pas autorisé à jouer. Le versement des frais liés au transfert des joueurs non sélectionnables devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.6.9 Droits d'engagements

- 3.6.9.1 Rappel du préambule au présent règlement : « L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financiers et disciplinaires ».
- 3.6.9.2 L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au plus tard au début de la saison (soit le 15 septembre), ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagements.
Les montants des droits d'engagements et des amendes sont précisés dans les règlements financiers.
- 3.6.9.3
 - Pour les championnats des divisions Pro A /N1 /N2 masculines et les divisions Pro A et N1 féminines, au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents de ces clubs attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe, laquelle définit le montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.
 - En tout état de cause le club doit verser au 15 septembre 2014 le tiers du montant total des droits d'engagement. Le solde éventuel restant devra être versé le 15 janvier 2015.
 - Pour tous les championnats, en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues au 15 janvier, le club ne sera pas autorisé à poursuivre lesdits championnats.
 - Pour les autres compétitions nationales, les droits d'engagements sont payables avant le premier jour de la compétition.
 - Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement.

- 3.6.9.4 Après consultation de chaque ERFAN (École Régionale de Formation des Activités de Natation), le responsable water-polo de chaque zone proposera, en début de saison sportive, à la Fédération Française de Natation, en concertation avec le président de la sous-commission des arbitres de water-polo, un calendrier prévisionnel des actions de formation d'officiels A et B de water-polo pour la saison.

3.6.10 Retard et absence de l'arbitre

Il est demandé aux arbitres d'être présents, en tenue, au bord du bassin au moins 30 minutes avant le début de la rencontre pour les vérifications d'usage.

- 3.6.10.1 En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiellement désignés, l'arbitre présent officiera seul.
- 3.6.10.2 En cas d'absence des deux arbitres officiellement désignés, le match devra être reporté prioritairement dans le week-end ou selon un calendrier fixé par la Fédération dans un délai le plus court possible.
- 3.6.10.3 Dans le cas où les deux équipes sont présentes à l'heure officielle de la rencontre, et qu'au moins un des arbitres désignés est présent, la rencontre doit démarrer à l'heure prévue.
Le deuxième arbitre, en retard, ne sera pas autorisé à officier, dès lors que la rencontre a commencé et ses frais de déplacement ne seront pas remboursés, sauf en cas de retard attesté et sous couvert d'une validation par la sous-commission de désignation des arbitres.

3.6.11 Match arrêté

Dans le cas où, par suite d'incidents, un match serait arrêté définitivement en cours de partie, les arbitres ne peuvent décider de la suite à donner à la rencontre. Il appartient au délégué fédéral et/ou à la Commission fédérale de water-polo de déterminer si le résultat est acquis.

3.6.12 Condition de qualification

Tout joueur transféré, quel que soit son statut ou sa nationalité, a jusqu'à la date du 1^{er} décembre 2014 pour valider sa licence et participer avec son nouveau club aux compétitions de la saison en cours.

Il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats au-delà de la date butoir du 1^{er} décembre de la saison en cours dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Pro A masculine et Nationale 1 masculines ainsi que la division Pro A féminine. Une licence non oblitérée par le Comité régional n'est pas valide (cf. : article 1.1.1.).

Le versement des frais liés au transfert des joueurs ou joueuses de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.6.13 Condition de participation

Un joueur ou une joueuse licencié(e) FFN engagé(e) dans un championnat national étranger ne peut pas être inscrit(e) durant une même saison sportive dans un championnat français de façon concomitante. Il est en effet interdit à tout licencié de participer à deux championnats nationaux en même temps, durant une même saison, c'est-à-dire en France du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante. Le non-respect de cette disposition invalide la composition de l'équipe engagée dans le championnat national.

3.6.14 Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les commissions fédérales compétentes et, si nécessaire, soumis à l'avis de la Commission des statuts et règlements et tranchés par le Comité directeur de la Fédération Française de Natation.

TITRE 2 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES MASCULINES

Important

Pour les championnats nationaux masculins des divisions Pro A, Nationale 1 et Nationale 2 et à titre promotionnel, les clubs n'inscrivant pas plus de trois (3) joueurs non sélectionnables en équipe de France par rencontre (sur la feuille de match) seront exonérés du paiement des droits d'engagements restants dus au 15 janvier 2015 (cf. tableau des règlements financiers)

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents des clubs Pro A/N1/N2 attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

4 - Championnat de division Pro A masculine

4.1 - Engagement

Par délégation du Comité directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de water-polo (LPWP) a compétence à organiser et à gérer la division Pro A masculine.

4.1.1 Le championnat de division Pro A masculine est composé de douze (12) équipes, qualifiées par application des règlements sportifs de la saison précédente.

4.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A masculine doivent assurer chaque année la participation : d'au moins deux équipes de jeunes : une (1) équipe U 15 dans leur championnat de zone respectif et une (1) équipe U 17 dans le championnat de France U 17. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 20 juillet 2015. En conséquence, chaque responsable de zone confirmera pour le 15 avril 2015 la participation réglementaire (dans sa zone) des équipes de jeunes des clubs de Pro A afin de valider la participation de leurs équipes premières aux phases finales.

NB - Un club de division Pro A masculine qui ne présenterait pas une équipe U 17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première. Tout forfait de ladite équipe U 17 ans en cours de saison entraînerait une perte de 6 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A.

4.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la Commission fédérale de water-polo au 15 avril, le non-respect des dispositions de l'article 4.1.2 concernant l'équipe U 15 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers et d'une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A (avant les phases finales).

4.1.4 Le championnat de la division Pro A masculine se déroule en deux phases :

- Une phase régulière (22 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- Une phase finale regroupant les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière, sous forme de « final tour » attribuant le titre de champion de France de Pro A et les deux places en Coupe d'Europe (Champions League).

En marge du championnat de la division Pro A masculine, il est créé la Coupe de la Ligue, qui se situera à l'issue des matchs « allers » de la phase régulière (11^e journée) et qui concernera les 8 premières équipes de la phase régulière à cet instant. Cette Coupe de la Ligue attribuera une place en Coupe d'Europe pour la saison à venir (Euro Cup).

4.2 - Déroulement de la phase régulière

4.2.1 La phase régulière du championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la LPWP, en respectant prioritairement les programmes et compétitions des Équipes de France. Ce calendrier sera établi dès la parution des dates des Coupes d'Europe pour la saison 2014-2015 par la LEN.

À l'heure de l'édition du présent règlement, les dates des différentes Coupes d'Europe n'ayant pas été communiquées, il est impossible de déterminer les calendriers des rencontres des championnats de divisions Pro A féminine et masculine. Ces calendriers feront l'objet d'une communication ultérieure et seront publiés sous la forme d'un dossier technique sous la rubrique du water-polo du site web FFN au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2014.

4.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :

- les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places participent à la phase finale pour l'attribution du titre et le classement final de 1 à 4 ainsi que pour l'attribution en Coupe d'Europe (Champions League et Euro Cup) ;
- le club classé à la douzième place (12^e) à l'issue de la phase régulière du championnat de la division Pro A masculine est rélégué en Division Nationale 1 pour la saison suivante, sous réserve que le club champion de France de Nationale 1 remplisse les conditions imposées par le cahier des charges établi par la LPWP.

4.3 - Déroulement de la phase finale

4.3.1 La phase finale concerne les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places de la phase régulière du championnat et se déroule sous la forme d'une finale à 4 (final 4). Les demi-finales opposent le 2^e au 3^e de la phase régulière et le 1^{er} au 4^e de la phase régulière. Si les deux perdants des demi-finales disputent une rencontre pour déterminer le 3^e du championnat de la division Pro A masculine, les deux vainqueurs se rencontrent en finale pour déterminer le champion de France de la division Pro A masculine et son dauphin.

Les perdants de ces deux rencontres seront opposés pour l'attribution de la 3^e place de la division Pro A masculine.

La finale de Pro A masculine se déroulera sur deux jours consécutifs et ne concernera que les quatre premiers de la phase régulière.

RÈGLEMENT WATER-POLO

4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe

- 4.4.1 Le club vainqueur de la division Pro A masculine est proclamé « champion de France » et qualifié pour la Champions League de la saison suivante.
- 4.4.2 Le club finaliste est déclaré vice-champion de France et qualifié pour la Champions League de la saison suivante.
- 4.4.3 Le club vainqueur de la Coupe de la Ligue est qualifié pour l'Euro Cup pour la saison suivante.
- 4.4.4 Le club classé à la troisième place de la phase finale est qualifié pour l'Euro Cup de la saison suivante.
- 4.4.5 Dans le cas où le club vainqueur de la Coupe de la Ligue est qualifié pour l'une ou l'autre des coupes d'Europe au titre de sa participation à la phase finale, le finaliste de cette Coupe de la Ligue est qualifié pour l'Euro Cup. Dans le cas où les deux clubs finalistes de la Coupe de la Ligue sont qualifiés au titre de leur participation à la phase finale, c'est le club classé à la 4^e place de la phase finale qui est qualifié pour l'Euro Cup.
- 4.4.6 En cas d'attribution par la LEN d'une place supplémentaire en Coupe d'Europe, ou dans le cas d'un désistement d'un club pour une Coupe d'Europe, l'attribution de ces places disponibles s'effectuera fonction du classement des clubs à l'issue de la phase régulière (5^e, puis 6^e, puis...).

4.5 - Coupe de la Ligue

La Coupe de la Ligue opposera les équipes classées de la 1^{re} à la 8^e places.

Le format de cette Coupe ainsi que la date seront proposés par la LPWP.

Droits d'engagements : chaque club participant devra verser un droit d'engagement (voir règlements financiers).

5 - Championnat de division Nationale 1

5.1 - Engagement

- 5.1.1 Le championnat de division Nationale 1 est composé de douze (12) équipes.
- 5.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 1 doivent assurer chaque année la participation dans leur championnat de zone respectif d'au moins deux (2) équipes, à savoir une équipe U 17 dans le championnat national et une équipe U 15 au niveau de la zone. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 19 juillet 2015. Dans tous les cas, chaque responsable de zone confirmera pour le 15 avril 2015 la participation réglementaire (dans sa zone) des équipes de jeunes des clubs de N1 afin de valider la participation de leurs équipes premières aux phases finales et de barrages.
NB - Un club de Nationale 1 qui ne présenterait pas une équipe U 17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat de N1. Tout forfait de ladite équipe U 17 en cours de saison entraînerait une perte de 6 points dans le classement de l'équipe première en N1. Tout forfait de ladite équipe U 15 en cours de saison entraînerait une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en N1 (avant les phases finales et de barrages).
- 5.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la Commission fédérale de water-polo, le non-respect des dispositions de l'article 5.1.2 concernant l'équipe U 15 et U 17 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

5.2 - Déroulement de la phase régulière

- 5.2.1 Le championnat se déroule par matches aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de water-polo.

RAPPEL DU PRÉAMBULE AU PRÉSENT RÈGLEMENT

« (...) En tout état de cause, sur saisine de la Commission fédérale water-polo, le Comité directeur de la Fédération française de natation pourra amender les calendriers sportifs. »

Compte tenu des impératifs internationaux (des différents collectifs) et du calendrier de la LEN, les vingt-deux dates du championnat régulier ainsi que les dates de la phase finale pourront être repositionnées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PHASE FINALE DE BARRAGE RELÉGATION/ACCESSION EN N1/N2

	Organisateur
Barrage N1/N2 Tournoi à quatre	En priorité chez le 9 ^e de Nationale 1, puis le 10 ^e de Nationale 1

Tous les matchs de la phase finale doivent se dérouler conformément à l'article 3.6.3 du présent règlement.

- 5.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :
 - club classé premier (*) : champion de France de division Nationale 1 ;
 - clubs classés de la 2^e à la 8^e places : qualifiés en Nationale 1 pour la saison suivante ;
 - clubs classés 9^e et 10^e (***) : participent au barrage de relégation/accection en N1/N2 ;
 - clubs classés 11^e et 12^e (****) : relégués en division Nationale 2 pour la saison suivante.
- 5.2.3 Le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 1 » et qualifié en division Pro A masculine pour la saison suivante.

5.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2

5.3.1 Dispositions générales

- 5.3.1.1 Les équipes classées à la 9^e et à la 10^e places de la division Nationale 1 ainsi que les équipes classées à la 2^e place des groupes A et B de la division Nationale 2 participent au barrage de relégation/accession de Nationale 1/Nationale 2, qui se déroulent sur un tournoi à quatre.
- 5.3.1.2 Tous les matchs des barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2 doivent se dérouler conformément à l'article 3.6.3.

5.3.2 Déroulement

- 5.3.2.1 Le barrage se déroule sous forme d'un tournoi à quatre où toutes les équipes se rencontrent selon un calendrier établi par la commission fédérale.
- 5.3.2.2 Les équipes classées aux deux premières places de ce tournoi sont qualifiées pour la division Nationale 1 pour la saison suivante, les équipes classées aux troisième et quatrième place de ce tournoi pour la division Nationale 2.

6 - Championnat de division Nationale 2

6.1 - Engagement

- 6.1.1 Le championnat de division Nationale 2 est composé de deux groupes de 10 équipes chacun, qualifiées par application des règlements sportifs de la saison précédente. Les équipes qualifiées sont réparties au sein de chaque groupe en tenant compte de la répartition géographique et des résultats de la saison précédente.
- 6.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 2 doivent assurer la participation dans leur championnat de zone respectif d'au moins une équipe U 15 ou U 17. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 30 juin 2015.
- 6.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la Commission fédérale de water-polo, le non-respect des dispositions de l'article 6.1.2 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers. Tout club de Nationale 2 qui ne remplira pas cette obligation d'équipe U 15 ou U 17 ne sera pas autorisé à participer au championnat de N2 pour son équipe première.

6.2 - Déroulement

6.2.1 Tour préliminaire

Les vingt équipes qualifiées pour la Nationale 2 sont réparties dans deux groupes de dix équipes chacun (groupes A et B). Dans chaque groupe, le championnat se déroule par matchs aller et retour (dix-huit dates), où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de water-polo.
Dans chacun des deux groupes, un classement de 1 à 10 est établi à l'issue de la phase régulière du championnat et détermine, pour chaque club, la suite, conformément aux règles suivantes.

6.2.2 Tour final

- 6.2.2.1 Les équipes classées à la première place des groupes A et B à l'issue du tour préliminaire se rencontrent en matchs aller-retour (tirage au sort) pour l'attribution du titre de champion de France de la division Nationale 2 et sont qualifiées en division Nationale 1 pour la saison 2015-2016.
- 6.2.2.2 Les équipes classées à la deuxième places des groupes A et B à l'issue du tour préliminaire sont qualifiées pour les barrages d'accèsion à la Nationale 1 et rencontrent les équipes classées 9^e et 10^e de la Nationale 1 sous la forme d'un tournoi (voir article 5.3.2).
- 6.2.2.3 Les équipes classées aux 3^{es}, 4^{es} et 5^{es} places des groupes A et B à l'issue du tour préliminaire sont qualifiées en division Nationale 2 pour la saison 2015-2016.
- 6.2.2.4 Les équipes classées aux 6^{es} et 7^{es} places des groupes A et B à l'issue du tour préliminaire sont qualifiées pour le barrage de maintien en Nationale 2 et se rencontrent sous la forme d'un tournoi à quatre (l'organisation sera définie par la commission fédérale par tirage au sort).
 - Les deux premières équipes de ce tournoi sont qualifiées en division Nationale 2 pour la saison 2015-2016.
 - Les 3^e et 4^e de ce tournoi sont rétrogradées en Nationale 3 pour la saison 2015-2016.
- 6.2.2.5 Les équipes classées au-delà de la 7^e place des groupes A et B à l'issue du tour préliminaire sont reléguées en division Nationale 3 pour la saison 2015-2016.
- 6.2.2.6 Il n'y a pas de montée d'équipes de la division Nationale 3 ni de barrage d'accèsion en Nationale 2 cette saison.

7 - Championnats de division Nationale 3

7.1 - Engagement

- 7.1.1 Le championnat de division Nationale 3 est composé de sept groupes. Les équipes y sont qualifiées par application des règlements sportifs de la saison précédente. Chacun de ces groupes réunit les équipes d'une même zone. Le championnat se déroule prioritairement sous forme de matchs aller et retour.
Les zones sont définies de la façon suivante :
 - zone Ouest : Bretagne, Centre, **Normandie**, Pays de la Loire ;
 - zone Nord : Champagne-Ardenne, **Nord-Pas-de-Calais**, Picardie ;
 - zone Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, **Poitou-Charentes**, Pyrénées ;

RÈGLEMENT WATER-POLO

- zone Est : **Alsace**, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine ;
- zone Centre-Est : Auvergne, **Dauphiné-Savoie**, Lyonnais ;
- zone Ile-de-France : **Ile-de-France** ;
- zone Méditerranée : Corse, Côte d'Azur, **Languedoc-Roussillon**, Provence.

Les comités régionaux indiqués en caractères gras sont responsables de l'organisation de la phase régulière au sein de leur zone.

- 7.1.2 Chaque groupe peut, pour la phase régulière et à l'initiative de chaque zone, être divisé en deux (ou plusieurs) sous-groupes définis soit :
- en fonction de critères sportifs de valeur des équipes ;
 - en fonction de critères géographiques (durée des déplacements) ; dans ce cas, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant de définir les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e places (de tous les clubs en lice), appelées à participer aux phases finales ;
 - en fonction du nombre d'équipes engagées, le championnat devant se limiter à un maximum de dix-huit (18) rencontres.
- 7.1.3 Le montant des droits d'engagement sera fixé par le comité régional en charge de l'organisation dans chaque zone, en fonction du nombre d'équipes engagées. Un droit d'engagement, payable par les clubs, sera perçu par la Fédération pour chaque équipe engagée dans les phases finales gérées par la Fédération. Le montant de ce droit d'engagement est fixé aux règlements financiers.

7.2 - Numérotation des zones et zone « fictive »

- 7.2.1 La numérotation des zones à utiliser tout au long de la saison par les responsables de zone est la suivante :

A1	Zone Ouest	B1	Zone Centre-Est
A2	Zone Nord	B2	Zone Ile-de-France
A3	Zone Sud-Ouest	B3	Zone fictive
A4	Zone Est	B4	Zone Méditerranée

- 7.2.2 La zone « fictive » (B3) est constituée en fin de championnat et ne comporte que trois (3) équipes qui sont les trois (3) meilleures équipes classées à la troisième (3^e) place des championnats des sept autres zones.
- 7.2.3 Les trois (3) meilleurs 3^{es} sont déterminés de la façon suivante :
- en effectuant, pour les 3^{es} de chaque zone, la moyenne du « nombre de points obtenus divisé par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;
 - en cas d'égalité suite au calcul précédent, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne « différence de buts divisée par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;
 - si l'égalité persiste, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne « nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).
- 7.2.4 Les trois clubs retenus pour constituer la zone « fictive » sont remplacés dans le classement de leur zone respective par l'équipe classée 4^e.

7.3 - Déroulement

- 7.3.1 Dans chaque zone, le championnat de N3 se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires selon un calendrier établi par le comité régional (ou la zone) responsable de l'organisation.
- 7.3.2 Dans chaque zone, le championnat doit se limiter à un maximum de dix-huit (18) journées.
- 7.3.3 Il appartient aux comités régionaux responsables de l'organisation de transmettre à la Commission fédérale de water-polo, au plus tard pour le 30 avril 2015, l'ensemble des résultats et le classement final du championnat de chaque zone, afin de permettre à la commission d'établir le calendrier des phases finales de la division Nationale 3.

7.4 - Finale de division Nationale 3

- 7.4.1 Sont qualifiées pour la Finale de Nationale 3 les équipes classées 1^{re} et 2^e du championnat de division Nationale 3 de chacune des sept (7) zones de WP (soit quatorze équipes), les deux (2) meilleures équipes 3^{es} de division Nationale 3, tel que défini à l'article 7.2.3 du présent règlement.

7.4.2 Premier tour

- 7.4.2.1 Les seize (16) clubs de division Nationale 3 mentionnés à l'article 7.4.1 sont répartis en quatre groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le 2^e tour. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :
- groupe A5 : les 1^{ers} des groupes A1 et A3 ainsi que les 2^{es} des groupes A2 et A4 ;
 - groupe A6 : les 1^{ers} des groupes A2 et A4 ainsi que les 2^{es} des groupes A1 et A3 ;
 - groupe B5 : les 1^{ers} des groupes B1 et B3 ainsi que les 2^{es} des groupes B2 et B4 ;
 - groupe B6 : les 1^{ers} des groupes B2 et B4 ainsi que les 2^{es} des groupes B1 et B3.
- 7.4.2.2 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par un tirage au sort, effectué, groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation, ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.
- 7.4.2.3 Les équipes classées 1^{res} et 2^{es} de chaque groupe sont qualifiées pour le 2^e tour. Les équipes classées 3^{es} et 4^{es} de chaque groupe sont qualifiées en division Nationale 3 pour la saison suivante.

7.4.3 Deuxième tour

- 7.4.3.1 Les huit (8) équipes de division Nationale 3 qualifiées à l'issue du premier tour sont réparties en deux groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le 3^e tour. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :
- groupe A7 : les 1^{ers} des groupes A5 et A6 ainsi que les 2^{es} des groupes B5 et B6 ;
 - groupe B7 : les 1^{ers} des groupes B5 et B6 ainsi que les 2^{es} des groupes A5 et A6.
- 7.4.3.2 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par un tirage au sort effectué groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation, ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.
- 7.4.3.3 Les équipes classées 1^{res} et 2^{es} de chacun des groupes A7 et B7 sont qualifiées pour le troisième tour et disputent la finale de division Nationale 3.
- 7.4.3.4 Les clubs classés 3^{es} et 4^{es} de chacun des groupes A7 et B7 sont qualifiés en division Nationale 3 pour la saison suivante.

7.4.4 Troisième tour et finale

- 7.4.4.1 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{res} et 2^{es} des groupes A7 et B7. L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo.
- 7.4.4.2 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{res} et 2^{es} des groupes A7 et B7. L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo.
- 7.4.4.3 Le vainqueur de ce tournoi final est déclaré champion de France de division Nationale 3.

TITRE 3 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES FÉMININES

8 - Championnat de division Pro A féminine

8.1 - Composition et organisation de la division

8.1.1 Composition

Par délégation du Comité directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de water-polo (LPWP) a compétence à organiser et à gérer la division Pro A féminine.

Le championnat de division Pro féminine est composé de six (6) équipes. Les quatre premières équipes classées à l'issue du championnat de division Pro A féminine de la saison 2013-2014 et les deux équipes victorieuses des barrages de la saison 2013-2014.

8.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A féminine doivent assurer chaque année la participation :

- d'une équipe de jeunes filles de U 15 dans le championnat de France féminin U 15. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait).

8.1.3 Tout forfait de ladite équipe féminine U 15 ans en cours de saison entraînerait une perte de 6 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A féminine.

8.2 - Organisation et formule du championnat

Le championnat de la division Pro A féminine se déroule en deux phases :

- une phase régulière (10 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour ;
- une phase finale regroupant les 6 équipes de la phase régulière sous la forme de rencontres aller-retour de la façon suivante :

Quarts de finale

Les deux équipes les mieux classées à l'issue de la phase régulière sont exemptes.

Les clubs classés à la 3^e et à la 6^e place de la phase régulière se rencontrent en match aller-retour (le premier match ayant lieu chez le 6^e, le match retour chez le 3^e).

Les clubs classés à la 4^e et à la 5^e place de la phase régulière se rencontrent en match aller-retour (le premier match ayant lieu chez le 5^e, le match retour chez le 4^e).

Les rencontres seront régies selon l'article 3.6.3.

Demi-finale

L'équipe vainqueur du quart de finale ayant opposé les 3^e et 6^e de la phase régulière rencontrera en match aller-retour l'équipe classée à la 2^e place de la phase régulière (le premier match ayant lieu chez le vainqueur des quarts de finale, le match retour chez le 2^e de la phase régulière).

L'équipe vainqueur du quart de finale ayant opposé les 4^e et 5^e de la phase régulière rencontrera en match aller-retour l'équipe classée à la 1^{re} place de la phase régulière (le premier match ayant lieu chez le vainqueur des quarts de finale, le match retour chez le 1^{er} de la phase régulière).

Finale

La finale pour la 3^e place opposera les deux équipes perdantes des demi-finales en match aller retour (le premier match ayant lieu chez l'équipe la moins bien classée à l'issue du tour préliminaire, le match retour chez l'équipe la mieux classée de la phase préliminaire).

La finale pour le titre de champion de France de division Pro A féminine opposera en match aller-retour les deux équipes vainqueur des demi-finales (le premier match ayant lieu chez l'équipe la moins bien classée à l'issue du tour préliminaire, le match retour chez l'équipe la mieux classée de la phase préliminaire).

8.3 - Coupe de la Ligue

En marge du championnat de la division Pro A féminine, il est créé la Coupe de la Ligue, qui se déroulera selon un calendrier défini par la LPWP.

8.4 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe

Les deux équipes finalistes du championnat de Pro A féminine sont qualifiées en Coupe d'Europe des clubs champions.

Les équipes classées 3^e et 4^e du championnat de Pro A féminine sont qualifiées pour la Coupe d'Europe LEN Trophée.

8.5 - Barrage et relégation en division Nationale 1 féminine

Les deux équipes perdantes des quarts de finale de la division Pro A féminine seront opposées aux deux premières équipes du championnat de division Nationale 1 féminine en rencontres aller-retour.

- Perdant du quart de finale « 3 contre 6 » opposé au 1^{er} de Nationale 1 (match aller chez le club de division Nationale match retour chez le club de division Pro A).
- Perdant du quart de finale « 4 contre 5 » opposé au 2^e de Nationale 1 (match aller chez le club de division Nationale match retour chez le club de division Pro A).

Les équipes victorieuses des barrages seront qualifiées pour la division Pro A féminine de la saison suivante, sous réserve de remplir les conditions imposées par le cahier des charges de la LPWP.

Les équipes perdantes des barrages seront reléguées en division Nationale 1 féminine de la saison suivante.

Le calendrier prévisionnel de la Division Pro A féminine 2014-2015 sera établi dès la parution des dates des Coupes d'Europe pour la saison 2014-2015 par la LEN.

À l'heure de l'édition du présent règlement, les dates des différentes Coupes d'Europe n'ayant pas été communiquées, il est impossible de déterminer les calendriers des rencontres des championnats de divisions Pro A féminine et masculine. Ces calendriers feront l'objet d'une communication ultérieure et seront publiés sous la forme d'un dossier technique sous la rubrique du water-polo du site web FFN au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2014.

9 - Championnat de division Nationale 1 féminine

9.1 - Composition de la division et forme du championnat

- 9.1.1 Le championnat de division Nationale 1 féminine se déroule sous une forme « sectorisée » et (inter) régionalisée. Le nombre d'équipes n'est donc pas limité au départ et peut comprendre les équipes « secondes » des équipes Pro A féminine ainsi qu'un nombre indéterminé (et libre) d'autres équipes émanant des différentes régions et zones.
- 9.1.2 En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission fédérale procédera à la répartition des équipes par secteur géographique, sur la base minimale de trois équipes par secteur. La division Nationale 1 féminine sera donc constituée :
- des équipes déjà qualifiées en division Nationale 1 à l'issue de la saison précédente ayant confirmé leur engagement ;
 - et d'un nombre d'équipes « complémentaires » régulièrement engagées (via le canal des zones).
- 9.1.3 Conformément à l'article 9.1.2, la Commission fédérale de water-polo organisera, prioritairement sous forme de tournois « sectorisés », une phase de « brassage » (sous forme de tournois) qui sera suivie d'une phase régulière de classement par niveau (sous forme de tournois également) afin de favoriser un nombre de matchs élevé, mais à coût réduit.

9.2 - Déroulement de la phase de brassage et calendrier

- 9.2.1 Le championnat de la division Nationale 1 féminine se déroulera suivant des modalités et un calendrier qui seront précisés en début de saison par la Commission fédérale de water-polo. Pour une phase de brassage sectorisé (par poule de trois équipes minimum), à raison d'un tournoi par mois.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CHAMPIONNAT NATIONALE 1 FÉMININE 2014-2015

Phase de brassage	
Journée	Date
1	Tour de brassage (T1)
2	Tour de brassage (T2)
3	Tour de brassage (T3)
4	Tour de brassage (T4)

Phase régulière de classement	
Journée	Date
5	Tour de classement (T1)
6	Tour de classement (T2)

9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement (voir calendrier ci-dessus)

9.3.1 La phase régulière de classement de division Nationale 1 féminine

À l'issue de la phase de brassage « sectorisé » (dont la date butoir est fixée à la mi-janvier 2015), la Commission fédérale de water-polo procédera à la répartition des équipes par poule de niveau pour la phase régulière de classement.

Selon le nombre d'équipes au départ (de neuf à douze, voire plus) et de secteurs au départ (trois ou quatre), les poules de classement concerneront par niveau de quatre à six équipes selon une répartition dont se chargera la Commission fédérale au mieux des intérêts sportifs et financiers des clubs de N1 féminine.

- Les quatre à six premières équipes classées (issues des trois ou quatre secteurs) composeront la poule « haute » (classement de 1 à 4 ou de 1 à 6).
- Les équipes suivantes (issues des trois ou quatre secteurs de départ) composeront la poule « basse » (classement de 5 à 9 ou de 7 à 10 voire plus).

Les matchs se dérouleront aussi sous forme de tournois et les matchs joués dans chaque secteur de départ resteront acquis pour la phase de classement pour les équipes concernées.

9.3.2 Classement et montée en division Pro A féminine

Le club classé 1^{er} à l'issue de la phase régulière de classement de la poule « haute » de Nationale 1 féminine est déclaré « champion de France de Nationale 1 féminine ». Les équipes classées 1^{re} et 2^e de la phase régulière de classement de la poule « haute » de la Nationale 1 Féminine disputeront les barrages d'accession à la division Pro A féminine contre les deux équipes ayant perdu les quarts de finale de la phase finale de la division Pro A féminine. Toutes les autres équipes sont maintenues en division Nationale 1 féminine pour la saison suivante (sous réserve de confirmer leur engagement).

NB - Les équipes secondes des clubs de Pro A féminine ne peuvent pas monter en Pro A féminine mais peuvent disputer la poule haute de la phase régulière et concourir pour le titre de la division Nationale 1 féminine.

Sera autorisée à disputer les barrages l'équipe la mieux classée de la poule haute (en dehors des équipes « secondes »).

TITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

Préambule

La Commission fédérale de water-polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes compétitions interclubs, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier les formules développées dans les paragraphes 10-1 à 10-7 afin de proposer aux clubs participant à ces phases finales les meilleures formes de compétitions possibles.

10 - Dispositions générales

10.1 - Engagement

10.1.1 Les championnats de France interclubs de catégories d'âge, organisés à l'échelon fédéral, sont ouverts (pour la saison 2014-2015) aux garçons 15 ans (nés en 2000, 2001 et 2002), aux filles (nées en 2000, 2001 et 2002) et aux garçons 17 ans (nés en 1998, 1999 et 2000), tels que définis aux articles 1.2.1 et 1.2.5 du présent règlement.

NB - Les régions et les zones sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U 15 et U 17

10.2.1 Chaque zone est responsable de l'organisation d'un championnat de zone destiné à qualifier, pour chaque catégorie, le nombre d'équipes défini à l'article 10.3.3 du présent règlement. Cette compétition peut être organisée sous forme de championnat par matches aller et retour et/ou sous forme de tournoi.

NB - Les régions et les zones sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

10.2.2 Les zones sont définies de la façon suivante :

- zone Ouest : Bretagne, Centre, **Normandie**, Pays de la Loire ;
- zone Nord : Champagne-Ardenne, **Nord-Pas-de-Calais**, Picardie ;
- zone Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, **Poitou-Charentes**, Pyrénées ;
- zone Est : **Alsace**, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine ;
- zone Centre-Est : Auvergne, **Dauphiné-Savoie**, Lyonnais ;
- zone Ile-de-France : **Ile-de-France** ;
- zone Méditerranée : Corse, Côte d'Azur, **Languedoc-Roussillon**, Provence.

Les comités régionaux indiqués en caractères gras, sont les comités pilotes au sein de leur zone.

10.2.3 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de water-polo, sous couvert du responsable de la zone, PAR ÉCRIT, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement et, pour chaque club, de la liste (comportant nom, prénom et numéro de licence) de tous les joueurs susceptibles de jouer dans l'équipe de la catégorie d'âge concernée. Les engagements ne répondant pas à ces conditions ne seront PAS pris en compte.

Les dates limites de réception des engagements sont fixées au :

- lundi 22 septembre 2014, pour les équipes de clubs désireuses de s'engager dans le championnat de France interclubs U 17 garçons issus de toutes les divisions (Pro A à N3) ;
- lundi 20 avril 2015, pour la phase finale du championnat de France interclubs garçons U 15 ;
- lundi 20 avril 2015, pour la phase finale du championnat de France interclubs filles U 15 ;

La compétition 15 ans garçons connaîtra en 2015 une phase nationale (en trois tours), avec seize clubs maximum issus des qualifications organisées par les sept zones. La phase finale des U 15 filles s'organisera à la fin des championnats Pro A et Nationale 1 féminine sous forme de tournois (deux).

10.2.4 En prévision d'éventuels repêchages, tels que prévus à l'article 10.3.2.3 du présent règlement, chaque responsable de zone indiquera, en même temps qu'il enverra les engagements, le classement général des équipes de sa zone.

10.2.5 Tous les clubs participants aux championnats de France interclubs de catégories d'âge étant susceptibles d'organiser un tournoi doivent pouvoir disposer d'un bassin aux dates indiquées pour chacun des tours.

10.3 - Conditions financières

Le montant des droits d'engagement et de l'amende pour forfait est précisé aux règlements financiers.

10.4 - Championnats de France interclubs U 15 garçons et filles

La phase finale pour les U 15 ans garçons (et filles) est organisée tous les ans.

10.4.1 Qualification par zone

Le nombre d'équipes qualifiées par catégorie et par zone est :

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Sud-Ouest	Zone Est	Zone Centre-Est	Zone Ile-de-France	Zone Méditerranée
U 15 garçons 15 + 1)	1	3	2	1	1	3	4
U 15 filles (7 + 1)	1	1	1	1	1	1	1

NB - Une (1) place supplémentaire est accordée, en plus des quotas indiqués dans le tableau ci-dessus, à la zone du vainqueur de chaque catégorie d'âge de la saison précédente.

RÈGLEMENT WATER-POLO

10.4.2 Déroulement suivant le nombre d'équipes engagées

- 10.4.2.1 Les championnats de France interclubs U 15 (filles et garçons) se déroulent, suivant le nombre d'équipes engagées, en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.
- 10.4.2.2 Le nombre maximum d'équipes engagées, issues des qualifications par zone, est de :
- seize (16) pour le championnat de France interclubs U 15 garçons ;
- douze (12) pour le championnat de France interclubs U 15 filles.
- 10.4.2.3 Au cas où une (ou plusieurs) zone(s) qualifierai(en)t un nombre d'équipes inférieur au quota alloué, il serait procédé à un repêchage par tirage au sort effectué parmi les équipes les premières « non qualifiées » des autres zones.
- 10.4.2.4 La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographiques et, à partir du 2^e tour, des résultats du tour précédent.
- 10.4.2.5 Pour chaque tournoi, l'ordre des matchs sera précisé par la Commission fédérale de water-polo.

10.4.3 Dispositions diverses

- 10.4.3.1 Pour chaque tournoi et à chaque tour, le club organisateur sera désigné par la commission fédérale, groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.
- 10.4.3.2 Le club vainqueur de chaque championnat de France interclubs sera déclaré « champion de France U 15 ».

CALENDRIER PRÉVISIONNEL CHAMPIONNAT DE FRANCE 15 ANS

Journée	Date
Phase de qualification dans les zones	
1 ^{er} tour	
2 ^e tour	
Finale	

10.5 - Championnat de France interclubs U 17 garçons

10.5.1 Engagements

- 10.5.1.1 Chaque club de division Pro A masculine et de la N1 a OBLIGATION de présenter une équipe U 17 pour la saison 2014-2015. D'autre part, les clubs de la N2 à la N3, voire au niveau régional, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de son comité régional, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2014-2015, pourront s'inscrire au championnat de France interclubs U 17 garçons. La date limite de l'inscription est fixée au lundi 22 septembre 2014.
- 10.5.1.2 Les droits d'engagements pour cette compétition sont inscrits dans les règlements financiers; Il est rappelé que les demandes d'engagements doivent bien transiter par les comités avant de parvenir à la FFN. L'engagement ne dispense pas les clubs de se soumettre au reste de la réglementation sportive et financière en vigueur (forfaits, etc., voir les règlements financiers).
- 10.5.1.3 L'engagement d'une équipe au championnat de France U 17 garçons vaut pour toutes les phases des deux divisions (Élite et Honneur).
- 10.5.1.4 Chaque équipe inscrite s'engage à organiser au moins un tournoi (avec trois, quatre ou cinq équipes) lors de la phase de brassage, ainsi qu'au moins un tournoi lors de la phase régulière (avec trois, quatre équipes). En fonction du calendrier joint ci-après, chaque équipe fera connaître ses priorités et ses disponibilités à la Commission fédérale de water-polo. Se référer aux dispositions générales relatives aux clubs.

10.5.2 Composition

Le championnat de France U 17 garçons est composé de deux divisions, Élite et Honneur, regroupant l'ensemble des équipes participantes.

Sont qualifiées dans la division U 17 Élite les 8 meilleures équipes classées à l'issue du championnat de France U 17 de la saison précédente.

Sont qualifiées dans la division U 17 Honneur les autres équipes.

10.5.3 Championnat de France U 17 Élite

10.5.3.1 Phase préliminaire (octobre à avril)

Les 8 équipes qualifiées pour le championnat de France U 17 Élite se rencontrent sous forme de tournois :

- Toussaint 2014 (1 tournoi à 8 ou deux tournois à 4) ;
- décembre, février, avril, 3 tournois à 4 pour chacune des équipes selon un calendrier défini par la commission fédérale.

À l'issue de cette phase préliminaire, les deux équipes les moins bien classées participeront au tournoi de barrage accession en division Élite / relégation en division Honneur.

Les six premières équipes de cette phase préliminaire sont qualifiées pour la phase demi-finale du championnat U 17 Élite.

10.5.3.2 **Barrage accession en division Élite / relégation en division Honneur (mai)**

Sont qualifiées pour participer au tournoi d'accession en division Élite / relégation en division Honneur, les équipes classées à la 7^e et à la 8^e places du tour préliminaire du championnat de France U 17 Élite et les équipes classées 1^{re} et 2^e de la phase de classement du championnat de France U 17 Honneur.

Ces 4 équipes se rencontrent sur un tournoi, les deux équipes classées 1^{re} et 2^e de ce tournoi sont qualifiées pour la phase demi-finale du championnat U 17 Élite, les équipes classées aux 3^e et 4^e places de ce tournoi sont reléguées pour participer à la phase finale du championnat de France U 17 Honneur.

10.5.3.3 **Phase demi-finale (mi-juillet)**

Les 8 équipes qualifiées pour la phase demi-finale sont réparties en deux groupes de la façon suivante :

- Groupe A : 1^{er}, 4^e, 5^e de la phase préliminaire et 2^e du tournoi de barrage ;
- Groupe B : 2^e, 3^e, 6^e de la phase préliminaire et 1^{er} du tournoi de barrage.

Dans chacun des groupes les équipes se rencontrent sur 1 tournoi.

Les équipes classées aux deux premières places des groupes A et B sont qualifiées pour la phase finale de 1 à 4.

Les équipes classées aux deux dernières places des groupes A et B sont qualifiées pour la phase finale de 5 à 8.

10.5.3.4 **Phase finale (fin-juillet)**

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 1 à 4 se rencontrent sur dans un tournoi pour l'attribution du titre de champion de France U 17.

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 5 à 8 se rencontrent sur d'un tournoi pour définir le classement de 5 à 8.

Les 8 équipes participantes à la phase finale sont qualifiées pour le championnat de France U 17 Élite pour la saison 2015-2016.

10.5.4 **Championnat de France U 17 Honneur**

10.5.4.1 **Phase de brassage (octobre à décembre)**

L'ensemble des équipes engagées dans le championnat de France U 17 Honneur participent à un tour de brassage.

Les équipes sont réparties sur 4 secteurs géographiques (A, B, C et D) dont la composition tiendra aussi compte des résultats de la saison antérieure. La répartition de ces équipes est du ressort de la commission fédérale.

Chaque secteur géographique sera placé sous la responsabilité d'une zone qui devra proposer à la commission fédérale l'organisation de la phase de brassage (minimum 10 rencontres par équipes), pour validation.

À l'issue de la phase de brassage, toutes les équipes sont classées en trois groupes :

- Le groupe E (classement de 1 à 8) : les équipes classées 1^{res} et 2^{es} de chaque secteur géographique ;
- Le groupe F (classement de 9 à 16) : les équipes classées 3^{es} et 4^{es} de chaque secteur géographique ;
- Le groupe G (classement de 17 à ...) : les équipes classées 5^{es} et après de chaque secteur géographique.

10.5.4.2 **Phase de classement demi-finale (janvier à mars)**

Phase de classement demi-finale 1 à 8

Les équipes qualifiées pour le groupe E sont réparties en deux groupes E1 et E2.

Le groupe E1 : 1A, 2B, 1C, 2D et le groupe E2 : 2A, 1B, 2C, 1D.

Dans chacun des groupes E1 et E2, les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les 2 premières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour la phase finale de 1 à 4.

Les 2 dernières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour les finales de 5 à 8.

Phase de classement demi-finale 9 à 16

Les équipes qualifiées pour le groupe F sont réparties en deux groupes F1 et F2.

Le groupe F1 : 3A, 4B, 3C, 4D et le groupe F2 : 4A, 3B, 4C, 3D.

Dans chacun des groupes F1 et F2, les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les 2 premières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour la phase finale de 9 à 12.

Les 2 dernières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour les finales de 13 à 16.

Phase de classement demi-finale 17 à ...

Les équipes qualifiées pour le groupe G se rencontreront en fonction du nombre d'équipes pour établir un classement de 17 à ...

10.5.4.3 **Phase de classement finale (avril)**

Classement de 1 à 4

Les équipes classées aux deux premières places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour participer au Barrage accession en division Élite / relégation en division Honneur (voire article 10.4.3.2)

Les équipes classées 3^e et 4^e de ce tournoi terminent respectivement 3^e et 4^e du championnat de France U 17 division Honneur.

Classement de 5 à 8

Les équipes classées aux 3^{es} et 4^{es} places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 5 à 8 du championnat de France U 17 division Honneur.

Classement de 9 à 12

Les équipes classées aux 1^{res} et 2^{es} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 9 à 12 du championnat de France U 17 division Honneur.

Classement de 13 à 16

Les équipes classées aux 3^{es} et 4^{es} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 13 à 16 du championnat de France U 17 division Honneur.

TITRE 5 - LES ÉPREUVES INTERCOMITÉS ET INTERZONES PAR CATÉGORIES D'ÂGE

11 - Dispositions générales

11.1 - Engagement

- 11.1.1 Les épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge, masculins et féminins, sont réservées :
- pour la Coupe de France des Régions U 14, aux joueurs et joueuses nés (es) en 2001 et 2002 (et uniquement ces années-là) ;
 - pour les Interzones garçons U 16, aux joueurs nés en 1999 et 2000 (et uniquement ces années-là) ;
 - pour la Coupe de France des Régions U 17 espoirs féminins, pour les joueuses nées en 1998, 1999, 2000 (avec simple surclassement) et 2001 (avec double surclassement).
- Pour chacune de ces compétitions, la présentation des surclassements sera exigée par les arbitres et/ou le délégué.
- 11.1.2 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de water-polo, sous couvert du responsable de zone, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagements. La date limite de réception des engagements est fixée au :
- lundi 12 janvier 2015, pour la Coupe de France des Régions U 14 ;
 - lundi 12 janvier 2015, pour les Interzones U 16 garçons ;
 - lundi 15 décembre 2014, pour la Coupe de France des Régions U 17 espoirs féminins.
- 11.1.3 Pour les épreuves interzones, la zone organisatrice, et elle seule, pourra, si elle le souhaite, engager une seconde équipe. La zone indiquera l'engagement de cette seconde équipe lors de sa demande d'organisation, et devra confirmer l'engagement final de deux (2) équipes pour la date limite fixée à l'article 11.1.2 ci-dessus.
- 11.1.4 Les comités régionaux et/ou zones désignés pour organiser une de ces compétitions doivent faire parvenir leur confirmation de candidature à la Commission fédérale de water-polo, avant le 1^{er} décembre 2014 (premier document signé du président du comité support dans la convention d'organisation). La Commission fédérale de water-polo et la Commission d'organisation de la FFN leur feront alors parvenir les conventions d'organisations idoines (propres à chaque compétition) qui devront être retournées au plus tard le lundi 12 janvier 2015. Les commissions fédérales et les cadres techniques compétents se tiendront à la disposition des organisateurs pour aider au montage des dossiers en relation avec le responsable de la zone organisatrice.

11.2 - Conditions financières

- 11.2.1 Les équipes (comité et/ou zone) ne fournissant pas, pour la durée de toute la compétition, au minimum un arbitre de leur comité ou de leur zone subiront une pénalité financière (voir règlements financiers).
- 11.2.2 Les frais de déplacement et de séjour des arbitres sont à la charge de chaque comité régional ou zone.
- 11.2.3 Les frais de déplacement et de séjour du délégué et/ou du formateur, désigné(s) par la Commission fédérale de water-polo ainsi que le (s) délégué (s) (deux maxi) de la Direction Technique Nationale seront soit pris en charge par la FFN, soit pris en charge par le comité d'organisation (à travers la Convention d'Organisation afférente à la compétition et qui doit être validée par la COF - Commission des Organisations Fédérales).

11.3 - Qualification par zone

- 11.3.1 Chaque comité ou zone est libre d'organiser toutes les compétitions lui semblant souhaitables et opportunes afin de constituer et/ou sélectionner les équipes destinées à participer aux diverses épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge. Les zones sont définies telles qu'à l'article 10.2.2 du présent règlement.
- 11.3.2 Pour les compétitions entre comités (Coupes de France des Régions), le nombre maximum d'équipes qualifiées selon que la compétition regroupe douze ou seize équipes est :

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Sud-Ouest	Zone Est	Zone Centre-Est	Zone Ile-de-France	Zone Méditerranée
12 équipes	2	2	2	1	1	1	3
16 équipes	2	3	3	2	2	1	3

La Commission fédérale de water-polo se réserve le droit de repêcher un comité initialement non qualifié d'une zone dont le quota de qualifiés aurait été atteint, sous réserve que ce dernier (comité) ait fait acte de candidature et ait acquitté ses droits d'engagement auprès de la Fédération.

11.4 - Déroulement

- 11.4.1 Le calendrier de chacune des épreuves intercomités (Coupes de France des Régions) et interzones (Coupes de France par catégories d'âge) est établi par la Commission fédérale de water-polo en fonction du nombre total d'équipes engagées, du classement des saisons précédentes, et en respectant les principes généraux suivants :
- phase préliminaire par poules jouées sous forme de championnat à match unique ;
 - seconde phase par niveau, jouée par poule sous forme de championnat à match unique ou par matchs à élimination ;
 - demi-finales croisées ;
 - finale et match de classement pour la 3^e place ;
 - un match maximum par session (demi-journée) et par équipe.

- 11.4.2 Le calendrier sera diffusé auprès de chacun des comités régionaux et/ou zones dans le mois suivant la date limite d'engagement fixée à l'article 13.1.2. Il sera confirmé par l'organisateur, avec les horaires et dates précis, au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition. Sauf forfait d'une équipe, il ne sera alors plus susceptible de modification.
- 11.4.3 Les dates des différentes Coupes de France des Régions et Interzones de catégories d'âge sont pour 2015 :
- Coupe de France des Régions garçons U 14 : du 10 au 14 juillet 2015 ;
 - Coupe de France des Régions U 17 espoirs féminins :
 - 1) Tournoi 1 : 17 et 18 janvier 2015 ;
 - 2) Tournoi 2 : 1^{er} et 2 mai 2015 ;
 - Interzones U 16 garçons : du 23 au 25 mai 2015.
- 11.4.4 Le comité régional ou la zone vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « vainqueur de la Coupe de France des Régions de la catégorie d'âge ou vainqueur des Interzones 16 ans ».

TITRE 6 - LES ÉPREUVES TERRITORIALES SANS FINALITÉ NATIONALE

12 - Dispositions générales

Recommandations

Une autonomie relative pour les départements, régions, zones et interrégions dans la gestion de leurs championnats respectifs ainsi qu'une incitation à considérer l'ensemble des programmes sportifs, y compris les tests de l'École de la Natation Française, dans le respect des règles relatives aux surclassements (article 1.2.5).

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (15 ans garçons et filles et 17 ans garçons), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, régionales, de zone et d'interrégions sans finalité Nationale, la Commission fédérale préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Départements	8 ans et moins
Initiation Acquisition Mini-Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Régions	8 ans et moins
Acquisition Mini-Polo	Polonat	Départements - Régions Zones - Interrégions	11 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des Départements	Régions - Zones Interrégions	11ans et 12 ans 13 ans et moins
Développement Formation	Championnats	Régions - Zones Interrégions	13 ans et moins
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases nationales	Régions - Zones	15 ans et moins 17 ans et moins

12.1 - ENF et Pass'compétition

12.1.2 Organisation du Pass'compétition

Le Pass'compétition water-polo est organisé sous le couvert des comités régionaux (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre - de l'ETR - habilité par l'ENF).

Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'*Annuel Rèlements*.

12.1.3 Accès aux compétitions régionales et fédérales

Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (départements, régions, interrégions, zones, national).

12.2 - Première compétition régionale - U 11 vers un format commun

12.2.1 Cette compétition est laissée à l'initiative des comités régionaux. L'objectif est d'amorcer une pratique plus précoce et de proposer un format de compétition qui propose un maximum de matchs pour les plus jeunes.

Nous n'attendons pas que cette compétition soit orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique et offrant beaucoup de temps de jeu.

Les comités régionaux s'engageant dans cette compétition peuvent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux. Ils seront ainsi intégrés à l'Équipe Technique Nationale.

Les engagements peuvent se faire par club, mais il est également souhaitable que le ou les référent(s) du comité régional puissent constituer des équipes de niveaux de manière à que chaque joueur exprime son potentiel.

Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les comités régionaux sont incités à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétition.

Vous pouvez communiquer tous bilans ou informations utiles sur vos manifestations pour cette catégorie au département water-polo de la fédération (waterpolo@ffnatation.fr).

12.2.2 Les règles préconisées pour cette première compétition sont les suivantes :

Article 1 - Les équipes

Les équipes sont composées de 6 joueurs (5 joueurs de champ et un gardien) mixité autorisée.

Article 2 - Champ de jeu

Les dimensions du champ de jeu sont de 25 m sur 15 m au maximum, et de 15 m sur 10 m au minimum.
Marquage de la ligne de penalty en Vert à 4 m.
Marquage de la ligne de hors-jeu en rouge à 2 m.
Les dimensions des buts sont de 2,15 m sur 0,75 m.
Le ballon utilisé est un ballon de taille 3.

Article 3 - Durée du match

2 périodes de 12 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les périodes.
Le temps de jeu ne s'arrête pas sauf après un but.
Un seul temps mort de 1 minute autorisé par rencontre.
Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime une perte de temps.

Article 4 - Règles du jeu

Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu.
Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement émergé la tête hors de l'eau dans la zone de prison.
La réception de la balle à deux mains est autorisée, mais le lancer (passe ou tir) n'est autorisé qu'à une seule main.
Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but.
Le gardien de but ne peut être remplacé que :

- après un but ;
- pendant un temps mort ;
- pendant l'intervalle entre les deux périodes ;
- si l'arbitre arrête le jeu en cas d'accident.

12.3 - Coupe de France des Départements

L'organisation d'une Coupe de France des Départements U 13 ans est laissée à l'initiative des interrégions (comité technique des interrégions) et, en cas de défaillance, aux comités régionaux ou départementaux pour la saison 2014-2015.

Les dates initialement retenues pour la compétition « Coupe de France des Départements U 13 » de water-polo pourraient être « protégées » pour permettre aux U 13 de pratiquer conjointement la natation course et le water-polo.

TITRE 7 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR BLESSÉ : LE « JOKER MÉDICAL »

Si un joueur est blessé entraînant en cela une incapacité évaluée, après expertise par le médecin fédéral, à un minimum de trois (3) mois, son club a la possibilité de recruter un joueur supplémentaire n'ayant pas encore participé au championnat concerné ou issu d'une division inférieure, après autorisation de la Commission fédérale et l'avis du médecin fédéral.

Cette autorisation doit intervenir avant la fin des matchs aller de la division concernée en tenant compte du calendrier initial.

Toutefois, le joueur blessé et son substitut ne sont pas autorisés à jouer ensemble, la reprise de la compétition par le joueur blessé mettant un terme définitif à la pratique dudit substitut au sein de l'équipe.





RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

SOMMAIRE

Règlement financier - Natation course (natation estivale et Maîtres)	324
Règlement financier - Eau libre	326
Règlement financier - Natation synchronisée	327
Règlement financier - Plongeon	328
Règlement financier - Water-polo	329
Tarifs fédéraux	
Licences	332
Affiliations des clubs	332
École de Natation Française	333
Transferts	333
Comités régionaux et départementaux	333
Vente individuelle	334
Remboursement des frais	334
Barème d'indemnisation des frais de mission	334

Rappel - Toute structure qui ne sera pas à jour financièrement au lundi 1^{er} septembre 2014, quelle que soit sa dette, verra sa réaffiliation pour la saison 2014-2015 suspendue jusqu'à régularisation.

NATATION COURSE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel **9,00 €**, relais **11,00 €**.

Pour les épreuves des championnats de France open

- Élite, 25 et 50 m ;
- de Nationale 2, 25 m et 50 m été et hiver (règlement à l'interrégion) ;
- jeunes, 50 m ;
- 16 ans et plus ;
- championnat de France des Maîtres Open (hiver 25 m, été 50 m) ;
- meeting international d'hiver FFN.

Pour la finale du Trophée national Lucien-ZINS

24,00 € pour l'ensemble des épreuves.

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**.

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**.

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à **90,00 €** pour une épreuve individuelle, **110,00 €** pour une épreuve de relais et **240,00 €** pour le Trophée national Lucien-ZINS.

Cette fermeture est à J - 4.

Pénalité pour forfait

Forfait pénalisable : tout forfait non signalisé.

Pour les séries : à la réunion technique ou avant les 45' qui précèdent le début des épreuves de chaque journée.

Pour les finales et les demi-finales : dans les 30' qui suivent la fin de la dernière épreuve de la matinée.

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

- **77,00 €** pour les épreuves individuelles.
- **153,00 €** pour chaque relais : 4 x 100 m nage libre - 4 x 200 m nage libre - 4 x 100 m 4 nages.

NB - Le délégué technique recevra la feuille officielle des forfaits des différentes réunions d'une organisation. Après vérification, il transfèrera cette dernière aux services financiers de la FFN pour application et règlement des pénalités.

Clubs de natation estivale

Participation à la Coupe de France des Régions de natation estivale.

Aide par comité régional, pour les comités concernés : **770,00 €**, versés après la compétition sur liste fournie et avalisée par la Direction Technique Nationale.

Maîtres

Championnats individuels - Par épreuve : Individuel : **9,00 €** - Relais : **11,00 €**. Reversement à l'organisateur de 40 % des droits d'engagement.

Engagement par équipe aux championnats de France interclubs : **120,00 €** (reversement de 65 % à l'organisateur).

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**.

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**.

Aucun engagement ne sera accepté après la fermeture de la procédure extraNat.

Cette fermeture est à J - 4.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

DROITS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES						
Organisations	Droits d'entrée (à verser à la FFN)	Création du visuel promotionnel de la compétition	Édition diffusion (badges, affiches et autres supports)	MEGATEK (participation FFN)	Reversement par FFN des droits d'engagement au CO	Recettes entrées public payantes
France 25 m TC	40 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
Étape FFN Golden Tour	15 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
France 50 m TC	60 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
Coupe de France des Régions	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Trophée national Lucien-ZINS	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France 16 ans et plus	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France 15 ans et moins	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Coupe de France Natation Estivale	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France Maîtres hiver 25 m	10 K€	FFN	CO	50 %	40 %	CO
France Maîtres été 50 m	10 K€	FFN	CO	50 %	40 %	CO
France interclubs Maîtres	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	65 %	CO

EAU LIBRE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel **9,00 €**.

- Pour les épreuves des championnats de France des 5, 10 et 25 km.
- Pour les championnats de France du 5 km Indoor.

Par équipe : **11,00 €**.

- Pour les championnats de France du 3 km.

Pénalité pour forfait

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **77,00 €** pour les épreuves individuelles.

Coupe de France

Participation aux primes du classement final : **450,00 €** par étape de la Coupe.

Coupe des Régions

Participation de **20,00 €** par équipe engagée.

NATATION SYNCHRONISÉE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par nageuse : **9,00 €**.

Plus par ballet (solo libre, solo technique, duo libre, duo technique, équipe libre, équipe technique et ballet combiné) : **11,00 €**.

Forfait et pénalités

1) Forfait

- Individuel déclaré après l'établissement du programme SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **80,00 €**.
- Individuel déclaré entraînant le forfait d'un ballet dans une finale nationale SAUF en cas de production de certificat médical sur place : **500,00 €**.

2) Pénalités

Pour l'ensemble des compétitions nationales :

- non-présentation d'officiel : **300,00 €* ;**
- support musical de ballet : tout support non conforme ou apporté hors délais : **50,00 €*.**

**Paiement obligatoire sur place.*

PLONGEON

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

9,00 € par épreuve et par plongeur (pour les compétitions nationales).

Forfait

SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures.

Déclaré moins de 14 jours avant la première épreuve de la compétition : **39,00 €**.

Remise des feuilles de plongeon

Après la clôture de remise des feuilles de plongeon, il sera demandé **8,00 €** de pénalités par feuille en retard.

WATER-POLO

Préambule

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs et, notamment, de ses volets financiers et administratifs.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des pénalités et/ou des droits d'engagement.

Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou pénalités dues ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure seront traités par le Comité directeur ou l'organisme disciplinaire compétent.

A - Dispositions générales communes

A-1 - Droits d'engagements et modalités de paiement

Les droits d'engagements seront réglés sur facture émise par la Fédération, par les clubs, les comités régionaux ou les zones. Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement par la Fédération Française de Natation.

Conformément à l'article 3.6.9 des règlements sportifs, les droits d'engagements de la division Pro A masculine à Nationale 2 masculine, ainsi que la division Pro A féminine et Nationale 1 féminine seront payés en deux fois.

Pour les autres divisions, l'échéance du paiement sera la date de début de la compétition. Leurs règlements devront IMPÉRATIVEMENT être réceptionnés à la Fédération comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Division	Droits d'engagements	Date de paiement	Montant	Date de paiement	Montant
Pro A masculine	32.000,00 €	Au 15 septembre 2014	12.000,00 €	Au 14 janvier 2015*	20.000,00 €
Nationale 1 masculine	25.500,00 €	Au 15 septembre 2014	9.500,00 €	Au 14 janvier 2015*	16.000,00 €
Nationale 2 masculine	18.500,00 €	Au 15 septembre 2014	6.500,00 €	Au 14 janvier 2015*	12.000,00 €
Nationale 3 masculine	500,00 €	Avant le début de la compétition	500,00 €	/	/
Pro A féminine	8.500,00 €	Au 15 septembre 2014	3.500,00 €	Au 14 janvier 2015*	5.000,00 €
Nationale 1 féminine	4.750,00 €	Au 15 septembre 2014	1.750,00 €	Au 14 janvier 2015*	3.000,00 €
Interclubs 15 ans garçons	1.000,00 €	Avant le début de la compétition	1.000,00 €	/	/
Interclubs 15 ans filles	1.000,00 €	Avant le début de la compétition	1.000,00 €	/	/
Interclubs 17 ans et moins garçons	3.000,00 €	Au 15 septembre 2014	3.000,00 €	/	/
Coupe de France des Régions espoirs filles	1.000,00 €	Avant le début de la compétition	1.000,00 €	/	/
Coupe de France des Régions 14 ans garçons	500,00 €	Avant le début de la compétition	500,00 €	/	/
Interzones 16 ans garçons	500,00 €	Avant le début de la compétition	500,00 €	/	/

Pour les clubs qui en auraient la nécessité, et sur demande, un étalement des paiements en 5 fois peut être autorisé. Un premier règlement au 15 septembre est obligatoire.

Si les clubs n'ont pas réglé la totalité des sommes dues au mercredi 14 janvier 2015, ils ne seront pas autorisés à disputer la suite des championnats dans lesquels ils sont engagés.

Note - Pour les championnats nationaux masculins des divisions « Pro A, N1 et N2 » et féminins « Pro A, N1 » à titre promotionnel, les clubs n'inscrivant pas plus de 3 joueurs non sélectionnables en équipe de France par rencontre sont exonérés du montant des droits d'engagement dus au 14/01/2015.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagement dont ils sont dès lors redevables.

DROITS D'ENGAGEMENTS

	Droits
Pro A masculine	32.000,00 €
Nationale 1 masculine	25.000,00 €
Nationale 2 masculine	18.500,00 €
Pro A féminine	3.500,00 €
Nationale 1 féminine	1.750,00 €
Interclubs 15 ans et moins garçons	1.000,00 €
Interclubs 17 ans et moins garçons	1.000,00 €
Coupe de France des Régions espoirs filles (nées en 93 et après)	1.000,00 €
Coupe de France des Régions 13 ans garçons	500,00 €
Interzones 15 ans garçons	500,00 €

Note - Pour les championnats nationaux masculins des divisions « Pro A, N1 et N2 » et à titre promotionnel, les clubs n'inscrivant pas plus de 3 joueurs non sélectionnables en équipe de France par rencontre sont exonérés du montant des droits d'engagement au 14/01/2015. Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagement dont ils sont dès lors redevables.

B - Pénalités

B-1 - Forfaits

B-1-1 *Tableau officiel*

Forfait général déclaré avant le 15 septembre 2014 (pour toutes les divisions précisées ci-dessous, hors épreuves interclubs par catégories d'âge) : **1 000,00 €**.

	Forfait général en cours d'épreuve	Forfait déclaré jusqu'à 10 jours avant la date du match	Forfait pour un match
Pro A masculine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Nationale 1 masculine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Nationale 2 masculine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Nationale 3 (*) masculine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Pro A féminine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Nationale 1 féminine	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €
Championnats de France interclubs	5.000,00 €	2.000,00 €	3.000,00 €

(*) Le montant des pénalités intervient uniquement pour la phase nationale. Toutefois, chaque zone est libre de reprendre ce montant pour les forfaits constatés dans la phase de zone de ces championnats.

- B-1-2 50 % de pénalité liée au « forfait pour une rencontre » sont reversés aux clubs adverses, victimes du forfait, par la Fédération Française de Natation et après réception du paiement.
- B-1-3 Une équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » après le premier match de la compétition concernée ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.
- B-1-4 Toute équipe refusant la montée gagnée sportivement se verra appliquer une amende forfaitaire de **5.000,00 €**.

B-2 - Pénalités diverses

B-2-1 *Défaut d'affichage*

Par défaut constaté par le délégué ou les arbitres.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Défaut d'affichage du temps complet	100,00 €
Défaut d'affichage des 30 secondes	100,00 €
Défaut d'affichage du score	100,00 €
Défaut d'affichage des fautes personnelles	100,00 €
Défaut d'affichage des temps morts	100,00 €
Défaut composition informatique équipe (feuille de match)	100,00 €

B-2-2 Manquement aux obligations d'arbitrage

La pénalité administrative est fixée à **100,00 €** par disponibilité manquante par rapport aux obligations d'arbitrage.

Cette pénalité administrative ne sera perçue que pour les divisions Pro A masculine et féminine et Nationale 1 masculine et féminine ainsi que la Nationale 2 masculine.

B-2-3 Défaut de transmission des résultats par Internet

La pénalité administrative est de **100,00 €** par infraction constatée.

Pour la division Nationale 3, pour la partie se déroulant dans les zones, cette pénalité est perçue par et au profit de la zone organisatrice.

B-2-4 Défaut de transmission de données de feuilles de match pour les divisions Pro masculine et féminine à l'issue du match, dans les 72 heures après le match pour les N1 masculine et féminine, ainsi que la N2 masculine

La pénalité administrative est de **100,00 €** par infraction constatée.

B-2-5 Défaut d'envoi de fichier vidéo dans les 24 heures (pour les divisions Pro A masculine et féminine)

La pénalité administrative est de **100,00 €** par infraction constatée (en attente voir avec la ligue).

B-2-6 Défaut de présence de secouriste (PSE1 à jour de validation) pour les divisions Pro A masculine et féminine

La pénalité administrative est de **100,00 €** par infraction constatée.

B-2-7 Pénalité financière pour non-participation d'une équipe de jeunes en championnat régional et/ou de zone

La pénalité financière est de **2.000,00 €** par équipe non classée à l'issue de son championnat régional et/ou de zone.

C - Arbitrage de water-polo

Remboursement de frais, système de « droit commun »

Déplacements

Chacun organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé à hauteur des justificatifs du mode de transport originaux fournis (pour un déplacement en voiture : tickets de péage cohérents avec le déplacement qui ne servent qu'à justifier le mode de déplacement) dans le plafond de **0,20 €** du kilomètre x nombre de kilomètres domicile/lieu de convocation Mappy le plus rapide.

Hébergement : « droit commun »

Indemnités d'arbitrage

1 - Liées au type de championnat		2 - Liées à la sujétion due à l'éloignement		
		Moins de 500 km*	De 500 à 1.000 km*	Plus de 1.000 km*
Pro A masculine et féminine	100 €	50 €	100 €	150 €
N1 messieurs et N1 dames	80 €	50 €	100 €	150 €
N2 dames et messieurs et autres divisions nationales	60 €	50 €	100 €	150 €

*Trajet aller/retour.

Cas particuliers

En cas de plusieurs matchs sur le même lieu au cours du même week-end :

- partie 1, 1^{er} match selon le niveau + les autres au tarif N2 ;
- partie 2, versée 1 seule fois.

Pour les délégués

- partie 1, **60 €** par session (demi-journée) ;
- partie 2, identique aux arbitres.

TARIFS FÉDÉRAUX

1 - Licences

Saison 2014-2015

Conformément à l'article 22 Titre VI du Règlement intérieur et au vote de l'assemblée générale en date du dimanche 10 avril 2011, les tarifications sont les suivantes, assurance comprise : **0,23 € (0,12 € pour les 0-6 ans)**.

La période de prise de licence par « EXTRANAT » se situe du 16 septembre 2014 au 1^{er} septembre 2015.

		Nat. course Eau libre	Natation synchronisée	Plongeon	Water-polo	Maîtres (ttes disciplines)
Comité régional	Plein tarif	Montants laissés à l'initiative des comités régionaux Dans le respect de l'article 22 du Règlement intérieur				
	Tarif réduit ⁽¹⁾					
Fédération	Plein tarif	21,00 €				
	Tarif réduit ⁽¹⁾	12,50 €				
Droit journalier de participation	Eau libre	10,00 €				

(1) Tarif réduit : « ENF » (10 ans et moins - nés en 2005 et après), licences Natation estivale, « SAVOIR NAGER ».

Le paiement des licences peut se faire par virement. L'envoi du bon de commande à la FFN est maintenu.

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années : **10.000,00 €**.
- Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années : **5.000,00 €**.

À l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne.

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Aide au développement territorial

Au comité régional, par licence homologuée à la FFN : **0,50 €** versés en fin de saison.

2 - Affiliations des clubs

Préambule

Tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération (quelle qu'en soit l'origine) à la date de fermeture du serveur pour basculement de saison, verra sa réaffiliation bloquée jusqu'à apurement de sa dette.

Période

Clubs FFN : du 16/09/2014 au 30/11/2014.

Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables) :

	Clubs « annuels »	Clubs Natation estivale
Affiliation	145,00 €	75,00 €
Agrément ENF (1)	32,00 €	32,00 €
Cotisation assurance (2)	16,00 €	16,00 €
Informatisation	60,00 €	30,00 €
Annuaire fédéral	23,00 €	23,00 €
Communication interne (3)	111,00 €	111,00 €
TOTAL	387,00 €	287,00 €
Frais de gestion pour affiliation hors période (4)	92,00 €	Néant
TOTAL	479,00 €	379,00 €

(1) Y compris le « package » cf. tableau ENF ci-après.

(2) Cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine NATATION (attribués nominativement 1 au président, 1 au secrétaire) ;
- l'Annuel Natation course 2014, l'Annuel Règlements 2016 et l'Annuel résultats 2014 seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Nota - Les abonnements au magazine peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de **28,00 €** pour 1 abonnement.

Pour les nouveaux clubs exclusivement : donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs, changement de numérotation... **GRATUITÉ** de l'affiliation de la première année.

(4) À l'exception d'un club de natation estivale s'affiliant à l'année.

3 - École de Natation Française

	Clubs FFN	Villes et autres structures	Nagez Grandeur Nature
Période	Annuel - Été	Annuel - Été	Été
Agrément ENF	32,00 €	Décision prise par le C.I.A.A.	230,00 €
Produits École de Natation Française	Document destiné aux pratiquants	Ensemble des produits commandés suivant les besoins de la structure	Kit promotion comprenant les supports de communication : affiches, tracts, visuel...
Personnalisation de la carte ou du passeport	Pour personnaliser vos passeports ou cartes natation aux nom et couleurs de votre structure contactez le département ENF : tél. 01 41 83 87 66		
Caractéristiques techniques de la personnalisation	Le logo des structures doit être impérativement envoyé à la Fédération Française de Natation en format EPS sous Macintosh : soit par Internet, soit sur autre support numérique		

4 - Transferts

Athlètes de haut niveau

Dédommagement des structures formatrices.

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français

Liste Élite	MS	10.000,00 €	Sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du ministère des Sports
Liste seniors	MS	5.000,00 €	
Liste jeunes	MS	2.000,00 €	
Liste espoirs	FFN	1.000,00 €	

Répartition financière effectuée par la FFN : 50 % pour la FFN, 50 % pour le club quitté.

Non sélectionnables

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années	10.000,00 €
Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années	5.000,00 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Rappel - Suivant l'article 27, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

5 - Comités régionaux et départementaux

Abonnement aux frais de communication de la FFN

Sur facture FFN, pour les comités régionaux : **250,00 €** ; pour les comités départementaux : **180,00 €**.

Comprenant entre autres :

- l'*Annuaire Fédéral* ;
- les comptes rendus des réunions des Comités directeurs et des Commissions fédérales ;
- la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des comités.

Nota - L'*Annuel Natation Course* 2014, l'*Annuel Règlements* 2016 et l'*Annuel Résultats* 2014 seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

6 - Vente individuelle

Annuaire fédéral

Édition 2015 : **23,00 €**.

Parutions natation

Montant de l'abonnement :

- Magazine, 8 numéros : **30,00 €**.

Vente au numéro :

- Magazine : **5,00 €**.

Numéros hors série :

- *Annuel Règlements* (saison 2015-2016) édition juillet 2015 : **23,00 €**.

Imprimés, objets publicitaires, librairie, vidéo : se référer au site Internet FFN.

7 - Remboursement des frais

Précisions pour l'application du barème figurant dans le tableau ci-après

Toute demande non accompagnée des pièces et justificatifs mentionnés ci-après sera retournée au demandeur.

Assemblée générale

Seul UN délégué de chaque comité régional est remboursé de ses frais de TRANSPORT, selon les modalités générales.

Nota - DOM-TOM - En plus, l'hébergement un jour avant et un jour après l'AG est pris en charge.

À l'exception du repas offert par la FFN, tous les autres frais, déplacement, hébergement, repas... sont à charge des régions pour ce qui les concerne.

BARÈME D'INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION

Barème applicable à compter du 16/09/2011

Tous les documents permettant le déclenchement du paiement par le service comptable de la Fédération doivent lui parvenir dans les 30 jours qui suivent la fin du déplacement.

DÉPLACEMENTS

Catégories concernées	Train	Plafond forfaitaire sans autorisation	Route avec autorisation (1)
Toutes personnes ayant reçu une mission fédérale	Sur justificatifs (5) Frais réels TGV 2 ^e classe ou autre train SNCF 1 ^{re} classe	Sur justificatifs du mode de déplacement (7) et de la distance réelle domicile/lieu de convocation (6) 0,20 €/km	Sur justificatifs du mode (pour la voiture tickets de péage ou relevé nominatif de télépéage) déplacement et des km réellement parcourus (6) 0,35 €/km
Péages avec autorisation route (1)	Parking	Avion avec autorisation (1)	Taxi avec motivations (2) et autorisation (1)
Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels (8) Classe éco	Sur justificatifs (5) Frais réels

HÉBERGEMENT

Hôtel selon horaires et éloignement (4)	Repas (5)	Repas forfait (5)
Sur justificatifs (5) Plafond 70 € avec petit-déjeuner (80 € pour l'Ile-de-France)	Sur justificatifs (5) Plafond 30 €	15 €

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Synthèse du principe de base : chacun peut organiser son déplacement comme il l'entend, il sera remboursé à hauteur des justificatifs fournis (5 et 7) dans la limite du plafond forfaitaire déterminé par le nombre de kilomètres A/R entre le domicile et le lieu de convocation (5). Tout dépassement du plafond doit être autorisé par une demande préalable écrite (1).

- (1) *Autorisation écrite exceptionnelle préalable du président, du secrétaire général ou de la trésorière sur demande écrite et motivée.*
- (2) *Motivations spécifiques (horaires, chargement, indisponibilité des transports en commun...).*
- (3) *Si la mission dure plusieurs jours, si la dernière réunion (match) se termine après 19 h, si l'horaire des transports en commun exclut un retour le soir même et si la distance de retour à parcourir est supérieure à 250 km.*
- (4) *Conditions de prise en charge par la Fédération :*
 - *à l'occasion d'un déplacement « route » ou « train » autorisé si la distance réellement effectuée est supérieure à 500 km aller/retour ;*
 - *à l'occasion d'une réunion (match), si la présence est nécessaire entre 12 h et 14 h ou si la réunion (match) se termine après 19 h, le repas de midi ou du soir sera remboursé sur demande pour les participants éloignés de plus de 200 km ;*
 - *en cours de réunion ou entre deux matchs si le repas n'est pas pris en charge par la Fédération ou l'organisateur ;*
 - *si la rencontre ne dure qu'une demi-journée et qu'elle débute après 14 h et se termine avant 19 h et que la distance aller/retour à parcourir est inférieure à 500 km : aucun frais de repas ;*
 - *si la réunion dure une journée, les repas en commun en cours de réunion sont pris en charge par la Fédération ;*
 - *le responsable de la réunion se charge de rédiger le bon de commande pour réserver les repas en respectant les procédures prévues pour les signatures.*
- (5) *Les justificatifs des frais engagés dont le remboursement est demandé à la Fédération doivent tous être des originaux (billets SNCF compostés, document mentionnant le prix payé et le détail du vol + coupons d'accès à bord pour l'avion, tickets de péage, de caisse détaillé de restaurant - facture détaillée d'hôtel...).*
- (6) *Fournir convocation, ordre de mission... ET calcul internet du kilométrage, le remboursement sera effectué à hauteur des justificatifs fournis attestant du mode de déplacement dans la limite du plafond forfaitaire la présence sera validée par le département convoquant ou la feuille de match/jury.*
- (7) *Le justificatif permettant le remboursement au plafond forfaitaire maximum en cas de déplacement en voiture doit être les tickets de péage originaux (dates et horaires cohérents avec la date du déplacement).*
- (8) *Dans la limite du barème « Route ».*



NOTES

[illegible]